



CGG

société anonyme à conseil d'administration au capital social de 17 706 519 €
siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



La présente actualisation (l' « Actualisation ») a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 octobre 2017 conformément à l'article 212-13-IV de son Règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mai 2017 sous le numéro D.17-0486 (ci-après le « Document de Référence »). Le Document de Référence et son Actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente Actualisation sont disponibles sans frais au siège social de CGG, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, sur le site Internet de la société (www.cgg.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Remarques générales

Dans la présente Actualisation du Document de Référence, « CGG » et la « Société » désignent la société CGG et le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

La présente Actualisation du Document de Référence contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés au Chapitre 3 du Document de Référence, tel que mis à jour par la présente Actualisation.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits au Chapitre 3 du Document de Référence, tel que mis à jour par la présente Actualisation, avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des actions de la Société.

SOMMAIRE

1	Le Groupe CGG	4
1.1	Informations financières sélectionnées	4
1.3	Principales activités du Groupe	6
1.6	Développements récents	78
1.7	Structure juridique — relations intra groupe	90
2	Environnement, développement durable & salariés	92
2.2	Salariés	92
3	Risques et contrôle	93
3.1	Facteurs de risque	93
3.5	Litiges et arbitrages	100
4	Gouvernement d'entreprise	101
4.2	Organes d'administration et de direction	101
5	Rémunérations et avantages	102
5.5	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées entre le 1er janvier 2015 et la date de la présente Actualisation du Document de Référence	103
6	Situation financière, résultats et perspectives	104
6.1	Examen de la situation financière et du résultat	104
6.3	Perspectives	158
7	Informations sur la Société et le capital	162
7.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	162
7.3	Principaux actionnaires	165
9	Informations complémentaires	167
9.1	Personnes responsables	167
9.4	Table de concordance	168

1. LE GROUPE CGG

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour les périodes de six mois closes le 30 juin 2016 et 2017 ainsi que pour les deuxièmes trimestres de chacun des exercices 2016 et 2017.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)	2ème trimestre		Six mois clos le 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Résultat :				
Chiffre d'affaires	349,8	290,2	599,2	603,2
Autres produits des activités ordinaires	0,3	0,3	0,7	0,6
Coût des ventes	(317,6)	(288,8)	(593,9)	(624,3)
Marge brute	32,5	1,7	6,0	(20,5)
Coûts nets de recherche et développement	(7,6)	10,4	(15,8)	(1,7)
Frais commerciaux	(14,0)	(16,5)	(27,1)	(32,5)
Frais généraux et administratifs	(19,8)	(21,2)	(40,0)	(45,3)
Autres produits et charges, nets	(89,3)	1,5	(118,2)	(10,9)
Résultat d'exploitation	(98,2)	(24,1)	(195,1)	(110,9)
Coût de l'endettement financier, net	(48,7)	(41,6)	(95,5)	(84,6)
Autres produits (charges) financiers	0,5	(2,3)	(1,1)	(0,6)
Impôts sur les bénéfices	(20,8)	(6,4)	(23,1)	(12,7)
Résultat net des entreprises intégrées	(167,2)	(74,4)	(314,8)	(208,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(2,5)	(4,8)	-	(0,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(169,7)	(79,2)	(314,8)	(208,9)
<i>Attribué aux :</i>				
Actionnaires de CGG SA \$	(169,2)	(77,8)	(313,3)	(206,9)
Actionnaires de CGG SA €	(154,9) ⁽¹⁾	(67,9) ⁽¹⁾	(290,5) ⁽²⁾	(186,4) ⁽²⁾
Participations ne donnant pas le contrôle \$	(0,5)	(1,4)	(1,5)	(2,0)
<i>Résultat net par action :</i>				
Base \$	(7,64)	(3,52)	(14,15)	(10,64)
Base €	(7,00) ⁽¹⁾	(3,07) ⁽¹⁾	(13,12) ⁽²⁾	(9,58) ⁽²⁾
Dilué \$	(7,64)	(3,52)	(14,15)	(10,64)
Dilué €	(7,00) ⁽¹⁾	(3,07) ⁽¹⁾	(13,12) ⁽²⁾	(9,58) ⁽²⁾

(1) Correspond au résultat du 1^{er} semestre en euros moins le résultat du 1^{er} trimestre en euros.

(2) Converti au taux moyen de 1,0784US\$ et 1,1101US\$ respectivement aux 30 juin 2017 et 2016.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)	30 juin 2017 (non audité)	31 décembre 2016
Bilan :		
Disponibilités et titres de placement à court terme	314,8	538,8
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	433,2	334,6
Immobilisations corporelles, nettes	350,1	708,6
Études multiclients	832,9	847,9
Écarts d'acquisition	1 229,6	1 223,3
Total des actifs	4 339,4	4 861,5
Dette financière ⁽⁴⁾	2 811,8	2 850,4
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG	741,2	1 120,7

(1) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

(2) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)	2ème trimestre		Six mois clos le	
	2017	2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Autres données financières historiques et autres ratios :				
EBIT ^(a) avant charges non récurrentes	(6,0)	(27,2)	(70,7)	(103,8)
EBIT après charges non récurrentes	(100,7)	(28,9)	(195,1)	(111,0)
EBITDAS ^(b) avant charges non récurrentes	120,0	103,8	148,7	130,9
EBITDAS après charges non récurrentes	25,3	102,1	24,3	123,7
Résultat d'exploitation avant charges non récurrentes	(3,5)	(22,4)	(70,7)	(103,7)
Résultat d'exploitation après charges non récurrentes	(98,2)	(24,1)	(195,1)	(110,9)
Cash-flow libre avant charges non récurrentes	(23,9)	(21,1)	(98,2)	96,6
Cash-flow libre après charges non récurrentes	(78,2)	(68,0)	(197,7)	8,3
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ^(c)	17,5	26,1	36,9	45,9
Investissements en trésorerie dans les études multi-clients	60,0	92,9	108,3	162,8
Endettement net ^(d)	2 497,0	2 150,4	2 497,0	2 150,4
Dette financière ^(e) / EBITDAS ^(b)	na	na	na	na
Endettement net ^(d) / EBITDAS ^(b)	na	na	na	na

- (a) Le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (EBIT) a remplacé le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos joint-ventures. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (b) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (c) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris les coûts de développement capitalisés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations ; mais exclut les acquisitions par crédit-bail).
- (d) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.
- (e) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

CGG est un leader mondial en services et équipements géophysiques.

Le Groupe fournit une gamme étendue de services, d'équipements sous la marque Sercel, et de solutions technologiques à une base élargie de clients opérant dans le monde entier, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures.

Le Groupe est organisé autour de huit Lignes de Produits, qui sont les suivantes :

- Equipements (comprenant les entités de Sercel telles que Metrolog, GRC et De Regt) ;
- Acquisition Marine ;
- Acquisition Terrestre (y compris électromagnétisme terrestre et géophysique générale) ;
- Multi-Physique ;
- Multi-clients et Nouveaux modèles de business ;
- Imagerie Subsurface ;
- GeoSoftware (regroupant les activités commerciales et de développement de logiciel de Jason et Hampson-Russell) ; et
- GeoConsulting (regroupant les activités de consulting de Jason et Hampson-Russell ainsi que les activités de consulting et de géologie de Robertson et le Service de Gestion de données).

Ces activités sont organisées au sein de quatre segments pour les besoins du reporting financier du Groupe : Equipements, Acquisition de données contractuelles, Géologie, Géophysique et Réservoir (GGR) et Ressources non-opérées.

La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant, au 30 septembre 2017, 79 filiales consolidées (73 à l'étranger et 6 en France).

1.3.1. Acquisition de Données Contractuelles

Les renseignements concernant ce paragraphe sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous :

1.3.1.1 Acquisition Marine

Description de la flotte de navires du Groupe

Au 30 septembre 2017, la flotte opérationnelle de CGG était composée de 5 navires 3D de grande capacité (12 *streamers* ou plus), et de 1 navire source. La capacité de cette flotte est utilisée en priorité pour les projets Multi-clients. Tous les navires 3D de grande capacité de CGG sont équipés de *streamers* solides Sentinel qui offrent de nombreux avantages par rapport aux *streamers* des autres fournisseurs, permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer des données de meilleur contenu fréquentiel et meilleur rapport signal sur bruit, et de réduire l'impact des opérations sur l'environnement. Tous les navires de CGG peuvent déployer les solutions d'acquisition à large bande de fréquence du Groupe, combinant des équipements de pointe, des techniques d'acquisition à l'aide de *streamers* opérés à profondeur variable et une technologie propriétaire d'imagerie et de suppression des zones d'ombres liées à la réflexion des ondes sismiques. Au 30 septembre 2017, 100 % de la flotte de CGG était aussi capable de déployer la technologie BroadSource, laquelle, combinée avec BroadSeis, permet à CGG d'offrir les meilleures données possible à large bande de fréquence (2-200 Hz). QuietSea, le système de détection et de suivi des mammifères marins le plus avancé du marché, permettant de minimiser l'impact environnemental des opérations, est également déployé sur deux navires.

Dans la continuité des plans de réduction de la taille de la flotte engagés depuis 2014 et de son adaptation aux conditions de marché qui restent extrêmement difficiles, les mesures suivantes ont été engagées en 2017 :

- le *Pacific Finder* qui n'était plus exploité depuis avril 2016 a été retourné à son propriétaire en mars 2017 ;
- Le *Geo Caspian* a cessé d'être opéré comme navire sismique au 1^{er} mars 2017 à l'expiration de la charte ;
- Le *Geo Coral* a été réactivé au 1^{er} avril 2017 afin de maintenir la flotte de navires sismiques à 5 comme prévu au plan.

GESTION MARITIME DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Au 30 septembre 2017, la gestion maritime de la flotte sismique (y compris le navire source) opérée par le Groupe (*Oceanic Sirius*, *Oceanic Vega*, *Oceanic Champion*, *Oceanic Endeavour*, *Geo Coral* et *Geowave Voyager*), était réalisée par sa joint-venture CGG Eidesvik Ship Management AS.

Bourbon Offshore opère les six navires de support et « chiens de garde » (services auxiliaires requis par les navires sismiques, y compris le ravitaillement en carburant, en nourriture et en équipements, la rotation d'équipage, le stockage, l'assistance et le soutien pendant les opérations de maintenance en mer, la protection des *streamers* de l'interaction de bateaux tiers et de dispositifs de pêche) conçus spécifiquement pour CGG, dont les contrats d'affrètement sont distincts et d'une durée minimale de cinq ans depuis leur déploiement initial étalé entre 2013 et 2014.

PROPRIÉTÉ DE LA FLOTTE

Au 30 septembre 2017, le Groupe était propriétaire du navire *Geowave Voyager*, et détenait une participation de 50% dans la joint-venture Global Seismic Shipping AS, laquelle détient directement 100% des titres des sociétés propriétaires de l'*Oceanic Sirius*, l'*Oceanic Vega*, le *Geo Coral*, le *Geo Caribbean*, le *Geo Celtic*, le *CGG Alizé*, et l'*Oceanic Challenger*. Le Groupe exploitait le reste de la flotte (*Oceanic Champion*, *Oceanic Endeavour*) dans le cadre de contrats d'affrètement.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques opérés par le Groupe, ou qui étaient arrêtés au 30 septembre 2017 :

<i>Nom du navire</i>	Année de constr uction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Option d'extension	Nombre 2D /3D maximum de streamers ^(a)	Longueur du navire (m)	Contrat Nue (Bareboat)	Coque
Navires opérés									
<i>Oceanic Champion</i>	1994	2012	2009	Juin 2020		n.a. 3D	14	107	oui
<i>Oceanic Endeavour</i>	2007	2011	2009	Avril 2018	2 x 5 ans	3D	16	92	oui
<i>Oceanic Vega</i>	2010	n.a.	2010	31 mars 2027		n.a. 3D	20	106	oui
<i>Oceanic Sirius</i>	2011	n.a.	2011	31 mars 2027		n.a. 3D	20	106	oui
<i>Geo Coral</i>	2010	n.a.	2013	31 mars 2018 ^(c)		n.a ^(c) 3D	16	108	oui
<i>Geowave Voyager</i>	2005	2009	2009	Propriété		n.a. 3D	12	83	n.a.
Navires arrêtés (en lay up)									
<i>Oceanic Phoenix</i>	2000	2011	2009	Mars 2019	10 x 1 an	3D	14	101	oui
<i>Viking Vanquish</i>	1999	2007	2007	Novembre 2020		n.a. 3D	12	93	oui

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Dans le cadre de la joint-venture avec Eidesvik Shipping AS, CGG a pris un engagement d'affrètement d'un certain nombre de navires sur la base d'un contrat d'affrètement coque nue de 1 an renouvelable. Le *Geo Coral* sera donc prorogé de 1 an le 1^{er} avril 2018.

Au 30 septembre 2017, les navires étaient en pleine propriété ou affrétés « coque nue » comme suit :

- Le *Geowave Voyager* était propriété de Exploration Vessel Resources II AS ;
- l'*Oceanic Sirius* et l'*Oceanic Vega* étaient donnés en affrètement coque nue par Oceanic Seismic Vessels AS et Eidesvik Seismic Vessels AS, sociétés détenues à 100% par Global Seismic Shipping AS ;
- Le *Geo Coral* était donné en affrètement coque nue par Geo Vessels AS, société détenue à 100% par Global Seismic Shipping AS ;
- L'*Oceanic Champion* était donné en affrètement coque nue par Oceanic Champion AS ;
- L'*Oceanic Endeavour* était donné en affrètement coque nue par Volstad Maritime DIS II AS ;
- Le *Viking Vanquish* était donné en affrètement coque nue par Eidesvik MPSV AS ;
- L'*Oceanic Phoenix* était donné en affrètement coque nue par Master and Commander AS.

1.3.4. Communiqués de presse récents

Les communiqués de presse significatifs du Groupe depuis le 1^{er} mai 2017 sont repris ci-après (à l'exception du communiqué relatif aux informations financières qui figure au paragraphe 6.1.6 de la présente Actualisation du Document de Référence).

CGG annonce l'acceptation massive du plan de Chapter 11 par les créanciers autorisés à voter dans le cadre de cette procédure

Paris, France – le 2 octobre 2017

La société CGG SA annonce que, dans le cadre des procédures de Chapter 11 ouvertes le 14 juin 2017 par l'U.S. Bankruptcy Court du Southern District de New York à l'égard de ses 14 principales filiales et sous-filiales étrangères, chacune débitrice ou garante au titre de l'endettement financier existant du Groupe CGG, l'ensemble des classes de créanciers autorisées à voter, a massivement accepté le plan de Chapter 11.

Plus précisément, les créanciers ayant voté au titre des Prêts Sécurisés se sont prononcés à l'unanimité en faveur du plan, et les créanciers ayant voté au titre des Obligations Senior à une majorité de 97,14% en nombre et 97,96% en montant.

« **Obligations Senior** » désigne les obligations *high yield* émises par CGG, (i) de coupon 6.500% et maturité 2021 (CUSIP: 204384AB7 / ISIN: US204384AB76; CUSIP: F1704UAD6 / ISIN: USF1704UAD66), (ii) de coupon 5.875% et maturité 2020 (Reg. S ISIN: XS1061175607 / Reg. S Common Code: 106117560; Rule 144A ISIN: XS1061175862 / Rule 144A Common Code: 106117586), et (iii) de coupon 6.875% et maturité 2022 (Reg. S CUSIP: F1704UAC8 / Reg. S ISIN: USF1704UAC83; Registered CUSIP: 12531TAB5 / Registered ISIN: US12531TAB52).

« **Prêts Sécurisés** » désigne (i) le contrat de crédit renouvelable intitulé « *Multicurrency Revolving Facility Agreement* », conclu par la société CGG SA le 31 juillet 2013 pour un montant initial en principal de 325 000 000 dollars US, ramené à 300 000 000 dollars US, intégralement tiré à ce jour, (ii) le contrat de crédit renouvelable intitulé "*Credit Agreement*" en date du 15 juillet 2013 conclu par la société CGG Holding (U.S.) Inc. pour un montant initial de 165 000 000 dollars US, intégralement tiré à ce jour, et (iii) le contrat de prêt *in fine* intitulé « *Term Loan Credit Agreement* » conclu le 19 novembre 2015 par la société CGG Holding (U.S.) Inc. pour un montant initial de 342 122 500 dollars US, dont l'encours est d'environ 337 846 000 dollars US.

CGG Annonce la Fin de la Première Etude d'Acquisition Sismique Marine TopSeis en mer de Barents

Paris, France – le 28 septembre, 2017

CGG annonce ce jour la fin de la première étude commerciale de grande envergure basée sur TopSeis, sa toute dernière solution en acquisition et traitement sismique marine à très large bande de fréquences.

Cette nouvelle méthode d'acquisition marine a été déployée dans la région du Loppa High en mer de Barents. TopSeis a été conçue et mise en œuvre pour permettre à Lundin Norway AS de mieux imaginer les réservoirs carbonatés complexes situés à de faibles profondeurs de 400 m à 2000 m sous le fond marin. Les méthodes d'acquisition conventionnelles à très large bande de fréquences n'ont pas réussi jusqu'à ce jour à résoudre les défis spécifiques liés à l'imagerie de ce genre d'objectifs.

TopSeis est à ce jour la seule méthode d'acquisition marine basée sur le déploiement de sources sismiques disposées directement au-dessus du dispositif de streamers pour pallier le manque d'offsets zéro et proches, intrinsèques à la méthode sismique 3D traditionnelle. La combinaison de TopSeis avec les technologies d'imagerie avancées de CGG, représente une véritable révolution pour l'imagerie de cibles géologiques situées à de faibles profondeurs.



Pendant l'étude TopSeis en mer de Barents le CGG Geo Caspian (premier-plan) déploie les sources sismiques disposés directement au-dessus du dispositif de streamers tiré par le CGG Geo Coral (arrière-plan) (source : CGG).

Halvor Jahre, Responsable Exploration, Lundin Norway AS, a indiqué : « Le développement de TopSeis est une avancée technologique de premier rang pour Lundin et CGG. Ce partenariat a permis de mettre au point une nouvelle technologie prometteuse pour l'industrie mais aussi une solution d'imagerie qui répond aux défis spécifiques de Lundin dans la région du Loppa High. Par ailleurs, cette première étude TopSeis a permis de mettre en valeur un avantage supplémentaire et inattendu. La résolution du fonds de l'eau obtenue grâce à TopSeis est sans commune mesure avec les méthodes d'acquisition sismique marines conventionnelles. Elle se compare notamment à la résolution à partir de sondeurs multifaisceaux. »

Jean-Georges Malcor, Directeur Général, CGG, a déclaré : « TopSeis est le résultat de plusieurs années de coopération étroite entre Lundin et CGG pour développer, tester et industrialiser cette nouvelle méthode d'acquisition marine totalement innovante. Nous attendons avec impatience les résultats finaux de cette première étude de grande envergure destinés à résoudre les défis d'imagerie des réservoirs de faible profondeur du Loppa High. »

CGG Termine l'Etude Sub-Salifère Perdido de Pemex et Livre les Images Préliminaires

Paris, France – le 26 septembre 2017

CGG annonce ce jour la livraison avant le délai prévu d'une étude wide-azimuth (WAZ) de 11 500 km² en eaux profondes dans la région de Perdido au Mexique pour le compte de Pemex. Cette nouvelle étude a été enregistrée perpendiculairement aux données wide-azimuth existantes, l'imagerie finale obtenue à partir de la combinaison des deux jeux de données wide-azimuth orthogonales permettant ainsi de mieux appréhender les pièges géologiques situés sous les canopées de sel.

Des images sismiques préliminaires (Fast-Track TTI RTM) du premier bloc d'environ 5 200 km² ont également été mises à disposition plus tôt que prévu pour aider le guidage des opérations de forage.

Cette étude de haut de gamme a été marquée par le premier déploiement de QuietSea™, le système révolutionnaire de surveillance acoustique passive de Sercel, dans le golfe du Mexique mexicain. Après homologation par les autorités environnementales pétrolières du Mexique, QuietSea™ a été intégré dans les streamers sismiques des cinq navires de la flotte wide-azimuth de CGG. Ce système a démontré sa facilité d'utilisation et sa fiabilité pour l'obtention d'informations précises sur la localisation des mammifères marins durant les opérations sismiques marines.

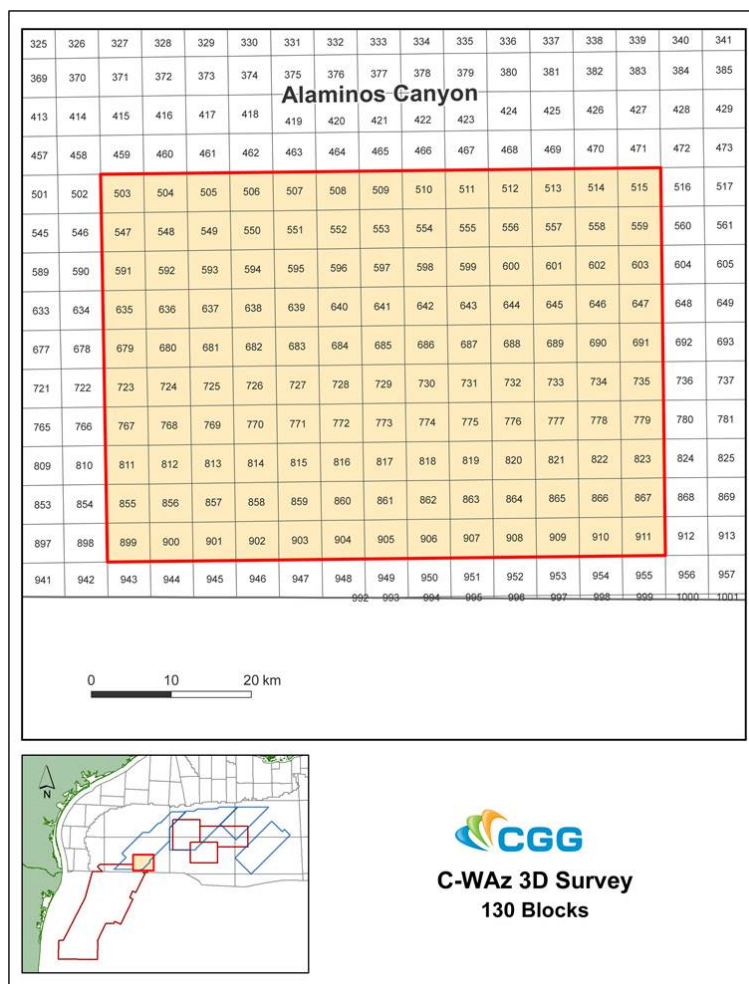
Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « La livraison avant le délai imparti du premier jeu de données wide-azimuth orthogonales au Mexique est une nouvelle performance opérationnelle exceptionnelle de CGG. En déployant avec succès le système QuietSea au-cours de cette opération complexe à multiples navires, CGG a également démontré son avance technologique et sa responsabilité environnementale. »

CGG Démarre une Etude Complémentaire CWAz dans le Golfe du Mexique

Paris, France – le 25 septembre, 2017

CGG annonce ce jour le démarrage de sa première étude wide-azimuth complémentaire (CWAZ), intitulée AC CWAZ, située dans la partie sud de la zone Alaminos Canyon dans le Golfe du Mexique et couvrant les gisements Great White et Whale.

Cette étude multi-clients 3D à très large bande de fréquences de 130 blocs miniers offshore qui a reçu un bon niveau de pré-financement, complète les données des études multi-clients wide-azimuth existantes de CGG dans cette zone en y rajoutant une couverture azimutale et offset supplémentaire. Toutes les données historiques et nouvelles seront ensuite combinées et retraitées en utilisant les technologies les plus modernes en imagerie de subsurface, telles que le Full-Waveform Inversion (FWI), et notamment le RFWI, et le TTI. Les premiers résultats (Fast-Trax PSDM) seront disponibles rapidement après la fin de l'acquisition.



Carte indiquant la localisation de l'étude multi-clients AC CWAZ de CGG dans la partie sud de la zone Alaminos Canyon dans le Golfe du Mexique.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général, CGG, a déclaré : « Notre étude Alaminos Canyon CWAZ s'appuie sur le succès de notre étude Encontrado en élargissant la couverture de nos images de haute qualité de la partie mexicaine vers la partie américaine de la ceinture géologique plissée de Perdido. Cette étude reflète également notre engagement permanent dans la recherche de solutions technologiques nouvelles pour permettre à nos clients de disposer des meilleures images possibles de cette géologie complexe et des réservoirs situés dans cette région prometteuse du Golfe du Mexique. »

CGG Signe un Accord avec le Mozambique pour un Vaste Programme Multi-Clients Marine

Paris, France – le 31 août 2017

CGG annonce ce jour avoir signé un accord avec l'Instituto Nacional de Petroleo (INP) du Mozambique pour un vaste programme multi-clients obtenu dans le cadre d'un appel d'offre lancé en 2016. CGG prévoit de démarrer prochainement l'acquisition de ce programme multi-clients de plus de 40.000 km² dans la zone Beira haut du delta du Zambèze qui couvre notamment les blocs Z5-C et Z5-D.

Lors de l'étape de traitement-imagerie, les technologies les plus modernes en imagerie de subsurface, telles que l'élimination des échos 3D et les techniques d'imageries avancées d'amélioration du modèle de vitesse FWI (Full-Waveform Inversion) seront mises en œuvre pour fournir aux compagnies pétrolières des données préliminaires (Fast-Track PreSTM) et finales (PreSTM et PreSDM).

Cette étude s'intègre dans une solution de services de géosciences complète et entièrement intégrée, appelée JumpStart™, qui vise à fournir aux compagnies pétrolières et gazières intéressées, toutes les informations nécessaires d'un même lieu et favoriser ainsi la compréhension globale des systèmes pétroliers de cette région. Des données marines de gravimétrie ainsi que les données magnétiques seront acquises simultanément à la phase d'acquisition sismique pour faciliter l'interprétation régionale.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « Cet accord marque le début d'un partenariat de long terme entre CGG et l'INP pour la promotion du bassin sédimentaire de Zambèze et d'autres régions du Mozambique. La combinaison de notre étude sismique 3D et de notre programme de géosciences entièrement intégré va permettre de renforcer l'exploration de cette zone prometteuse et d'accélérer le développement des ressources du Mozambique. »

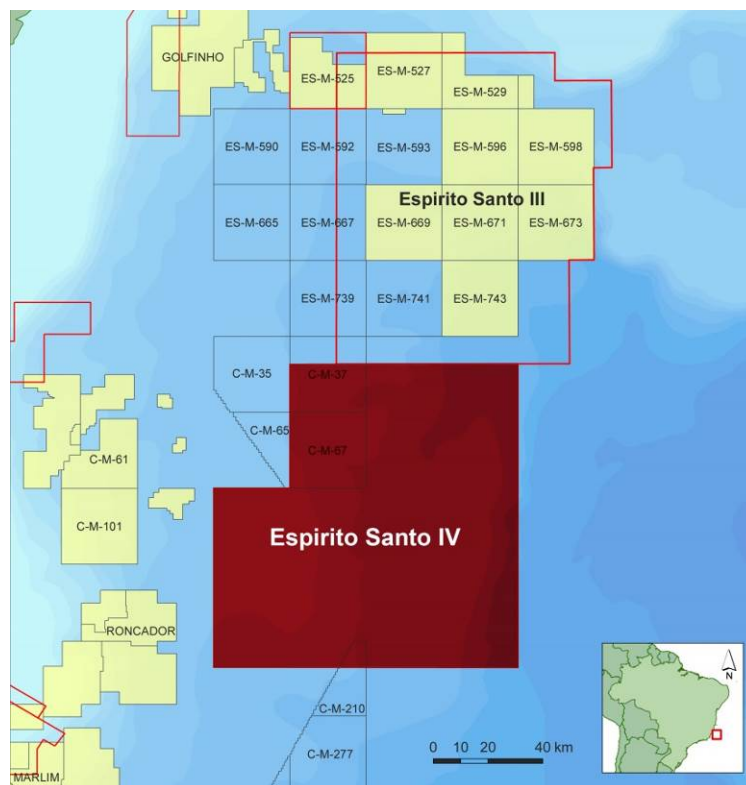
CGG Démarre l'Etude Multi-Clients Espirito Santo IV au large du Brésil

Paris, France – le 29 août 2017

CGG annonce ce jour le démarrage au large du Brésil de son étude Espirito Santo IV, une vaste étude multi-clients 3D à très large bande de fréquences de 10 300 km² dans les eaux de grande profondeur du bassin Espirito Santo.

Cette étude qui devrait durer sept mois, sera acquise par le navire Oceanic Champion et ensuite traitée dans le centre d'imagerie de CGG à Rio de Janeiro où les technologies les plus modernes en imagerie de subsurface, telles que l'élimination des échos 3D et les techniques d'imageries avancées TTI FWI (Full-Waveform Inversion) d'amélioration du modèle de vitesse, seront mises en œuvre. Les premiers résultats (Fast-Track PSDM) seront disponibles six mois après la fin de l'acquisition.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « Cette nouvelle étude élargira notre couverture en données de haute qualité dans le bassin d'Espirito Santo, tout en permettant à l'industrie de mieux comprendre le potentiel d'exploration de cette région prometteuse en vue de la prochaine mise aux enchères de blocs. Cette étude traduit l'engagement de CGG à investir dans des technologies innovantes pour soutenir le développement des ressources pétrolières et gazières du Brésil. »



Carte indiquant la localisation de l'étude multi-clients Espirito Santo IV de CGG au large du Brésil.

CGG annonce l'adoption du projet de plan de sauvegarde par les comités de créanciers en France

Paris, France – le 28 juillet 2017

La société CGG et la SELARL FHB prise en la personne de Maître Hélène BOURBOULOUX, en qualité d'administrateur judiciaire nommée par le Tribunal de commerce de Paris par jugement du 14 juin 2017, annoncent que dans le cadre des réunions qui se sont tenues sur convocation de cette dernière le 28 juillet 2017, le comité des établissements de crédit et assimilés (CECA) a adopté le projet de plan de sauvegarde à l'unanimité, et l'assemblée générale unique des obligataires (AUG) à une majorité de 93.5% des votes exprimés.

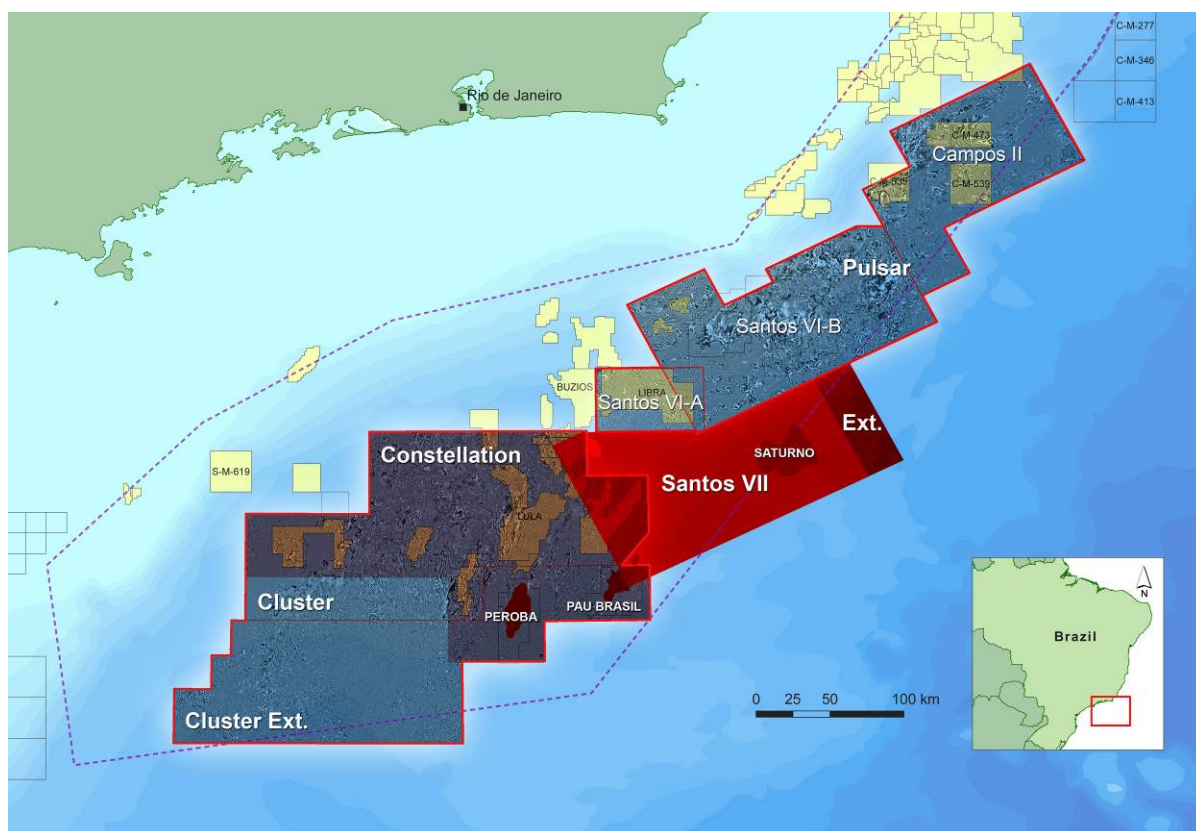
CGG Prolonge son Etude Multi-Clients Santos VII pour Améliorer l'Imagerie du Champ Saturno

Paris, France – 26 juillet 2017

CGG annonce ce jour avoir terminé l'extension de 1 867 km² de son étude multi-clients 3D Santos VII au large du Brésil. Avec cette extension CGG dispose ainsi près de 16 000 km² de données sismiques récentes dans la zone pré-salifère du bassin de Santos.

Cette extension a été décidée après que des images préliminaires (PSDM) ont permis de révéler des structures intéressantes à l'est de la zone Saturno (5700 km²). En imageant dans son intégralité cette zone à fort potentiel, CGG favorise la meilleure interprétation et compréhension du champ Saturno par les compagnies pétrolières en amont de la mise aux enchères des blocs prévue au mois de mai 2018.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré: "La mise à disposition très rapide des premières images de cette zone et les premiers échanges avec nos clients qui s'en sont suivis nous ont donné confiance dans l'extension de notre étude Santos VII. Dans le bassin de Santos notre bibliothèque de données 3D multi-clients qui est la plus importante de l'industrie, témoigne de notre engagement à fournir à nos clients des données d'exploration ultramodernes en vue de la prochaine mise aux enchères de blocs dans la zone pré-salifère. »



Carte de position des différentes études multi-clients disponibles dans le bassin de Santos, y compris l'extension de son étude Santos VII.

CGG Gagne le Traitement- Imagerie de la plus Grande Etude Sismique de Fond de Mer au Brésil

Paris, France – 19 juillet 2017

CGG annonce ce jour avoir été sélectionné par Petrobras pour le traitement-imagerie de la plus grande étude sismique fond de mer jamais acquise à partir de nodes. Cette étude sismique 3D fond de mer d'une couverture totale de 2180 km² dans le bassin de Santos dans les eaux profondes du Brésil sera enregistrée par Seabed Geosolutions, la joint-venture de CGG avec Fugro.

L'ensemble des données seront traitées dans le centre de traitement-imagerie CGG de Rio de Janeiro, un centre établi de longue date et qui dispose aujourd'hui de la plus grande expertise et de la plus grande capacité de calcul dans la région.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général, CGG, a déclaré : « CGG est un choix naturel pour ce vaste contrat de traitement-imagerie sismique de fond de mer à partir de nodes. Notre connaissance géologique approfondie du bassin Santos ainsi que nos technologies de traitement-imagerie des données sismiques de fond de mer sont unanimement reconnues. Les études sismiques de fond de mer à partir de nodes permettent d'obtenir notamment au large du Brésil, une excellente couverture azimutale. CGG poursuit ses développements technologiques pour apporter à ses partenaires et notamment Seabed Geosolutions, des procédés de traitement-imagerie de haut de gamme pour le sous-sol à fort potentiel du bassin de Santos. »

Ouverture de la Période de Placement pour les engagements de souscription relatif à un projet d'émission de 375 millions de dollars US de nouvelles obligations non-subordonnées de second rang à taux flottant/ 8,5 % PIK d'une durée de six ans avec bons de souscription d'actions pour les Porteurs Éligibles d'obligations non-subordonnées existantes (Senior Notes)

Paris, France – 27 juin 2017

Le 14 juin 2017, CGG SA (« CGG » ou la « Société ») a annoncé qu'à la suite de la signature d'un accord de blocage (*lock-up agreement*) (le « *Lock-up Agreement* ») avec certains de ses créanciers financiers et d'un accord de soutien à la restructuration avec l'un de ses actionnaires significatifs, tous deux à l'appui d'un plan global de restructuration financière (la « Restructuration Financière »), CGG et certaines de ses filiales avaient initié certaines procédures judiciaires afin de mettre en œuvre la Restructuration Financière, comprenant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en France, l'ouverture d'une procédure de « *Chapter 15* » aux États-Unis ainsi que l'initiation par certaines de ses filiales de procédures de « *Chapter 11* » aux États-Unis.

La Restructuration Financière comprend la levée par la Société de nouvelles liquidités jusqu'à 500 millions de dollars US, comprenant une émission de 375 millions de dollars US de nouvelles obligations non-subordonnées de second rang (*second lien senior notes*) (incluant une tranche en euro pour un montant total maximum équivalent à 100 millions de dollars US) avec (i) un intérêt en numéraire indexé sur le LIBOR pour la tranche libellée en Dollar US et sur l'EURIBOR pour la tranche libellée en euros (avec un plancher à 1 %) + 4 % par an et un intérêt PIK (*payment-in-kind*) à un taux de 8,5 % par an, (ii) une maturité de six ans (les « Obligations *New Money* de Second Rang ») et (iii) des bons de souscription d'actions exerçables à prix minime permettant de souscrire à des actions nouvelles représentant 16 % du capital social de la Société¹, à un prix de 0,01 euro par action nouvelle² (les « BSA » et, conjointement avec les Obligations *New Money* de Second Rang, les « Titres ») qui seront offerts à la souscription aux Porteurs Éligibles de *Senior Notes* (chacun de ces termes étant définis ci-après) conformément aux stipulations de l'accord de placement privé en date du 26 juin 2017 (l'« Accord de Placement Privé »).

CGG, certaines de ses filiales et les membres du comité *ad hoc* des porteurs de *Senior Notes* (le « Comité ») ont conclu le 23 juin 2017 l'Accord de Placement Privé, à la suite de l'autorisation donnée le 23 juin 2017 par le juge-commissaire de la procédure de sauvegarde à CGG de signer l'Accord de Placement Privé. En application de l'Accord de Placement Privé, les membres du Comité se sont engagés (i) à souscrire pour leur Part Proportionnelle et (ii) à garantir le placement des Titres qui n'auraient pas été souscrits lors de la Période de Placement tel que cela est défini et décrit ci-après³.

CGG annonce l'ouverture, le mardi 27 juin 2017, de la Période de Placement (tel que ce terme est défini ci-après) pour l'Engagement de Souscription (tel que ce terme est défini ci-après) des Titres. Les Porteurs Éligibles de *Senior Notes* pourront s'engager à souscrire les Titres (l'« Engagement de Souscription ») pour leur part proportionnelle, calculée sur la base du plus petit des montants suivants, (i) le montant total en principal des *Senior Notes* détenues par le porteur au 1^{er} juin 2017 à 17 heures (heure de New-York) (la « Date d'Enregistrement »), ou (ii) le montant total en principal des *Senior Notes* détenues par le porteur lors de son engagement de souscrire, dans chaque cas, comparé au montant total en principal des *Senior Notes* en circulation à la Date d'Enregistrement (la « Part Proportionnelle »). Pour les seuls besoins du calcul des détentions à la Date d'Enregistrement, la position nette positive résultant des opérations d'acquisition et de cession de *Senior Notes* conclues mais non encore réglées et livrées à cette date, est considérée comme détenue à la Date d'Enregistrement (sous réserve de la présentation de preuves de cette position nette positive jugées satisfaisantes par Lucid Services Limited (l'« Agent du Placement Privé ») et par la Société).

Allocation des Titres aux Porteurs Éligibles de Senior Notes

Chaque Porteur Éligible de *Senior Notes* a le droit de s'engager à souscrire pour sa Part Proportionnelle (ni plus ni moins) au cours de la Période de Placement. La Période de Placement sera ouverte du 27 juin 2017, jusqu'au 7 juillet 2017 à 17 heures (heure de New-York) (la « Période de Placement »). Les Porteurs Éligibles de *Senior Notes* qui ne s'engagent pas à souscrire durant la Période de Placement pourraient ne pas avoir d'autre opportunité de souscrire les Titres.

Pour s'engager à souscrire les Titres, chaque Porteur Éligible de *Senior Notes* devra faire les déclarations et garanties visées en Annexe 4 de l'Accord de Placement Privé qui sont, par commodité, reproduites en Annexe 1 du présent communiqué. Ces déclarations et garanties sont notamment relatives au statut de l'investisseur potentiel, qui doit être un « investisseur institutionnel qualifié » au sens de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933 et un « investisseur qualifié » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée notamment par la Directive 2010/73/UE et dans la mesure de la transposition faite par l'État membre de l'Espace Économique Européen concerné. Les définitions applicables sont, par commodité, reproduites en Annexe 2 du présent communiqué.

Sous réserve des modalités décrites dans l'Accord de Placement Privé, un Porteur Éligible s'engageant à souscrire les Titres aura le choix de recevoir, lors de l'émission, tout ou partie de ses Obligations *New Money* de Second Rang en une tranche séparée libellée en euros.

1 Après les étapes de restructuration mais avant exercice des BSA #1 et des BSA #2

2 Cela nécessite la réduction préalable de la valeur nominale des actions CGG de 0,80 euro à 0,01 euro (par le biais d'une réduction du capital social), la différence étant comptabilisée comme réserve indisponible

3 Les membres du Comité recevront, lors et sous réserve du *closing*, à titre de contrepartie financière à leur garantie du placement (i) une commission en numéraire de 3 % et (ii) des bons de souscription d'actions exerçables à prix minime permettant de souscrire à des actions nouvelles représentant 1,5 % du capital social de la Société (après les étapes de restructuration mais avant exercice des BSA #1 et des BSA #2)

Pour plus d'information sur les Titres et sur le placement privé proposé, les Porteurs Éligibles sont invités à se référer au document d'information en date du 26 juin 2017 (le « Document d'Information »).

Règlement-livraison

L'émission des Titres est soumise à différentes conditions suspensives, incluant l'approbation du plan de restructuration par les juridictions compétentes en France et aux États-Unis, la prise d'effet de ce plan dans les deux juridictions, et la mise en œuvre des autres volets de la Restructuration Financière. Cette mise en œuvre requiert, entre autres, l'approbation des résolutions nécessaires par l'assemblée générale des actionnaires de CGG et l'obtention du niveau de soutien nécessaire de la part des créanciers dans le cadre des procédures en cours en France et aux États-Unis. En cas de satisfaction des conditions suspensives (ou de renonciation à ces conditions lorsque cela est possible), il est prévu que la souscription, le paiement et la livraison des Titres interviennent au plus tard le 28 février 2018.

A titre de condition préalable à la réception des Titres (mais non à la souscription de ces derniers), chaque Porteur Éligible de *Senior Notes* détenant une position par l'intermédiaire de DTC devra en préalablement transférer cette position sur un compte titre Euroclear/Clearstream existant avant la Date de Référence (tel que ce terme est défini ci-après), permettant ainsi la réception des Titres. Ces transferts de positions doivent être réalisés par les Porteurs Éligibles de *Senior Notes*. Les Porteurs Éligibles de *Senior Notes* détenues via DTC recevront l'information relative à ce processus communiqué transmis par l'intermédiaire de DTC en amont du règlement-livraison des Titres.

Les Obligations *New Money* de Second Rang seront uniquement éligibles à l'inscription en Euroclear/Clearstream et se verront attribuer des codes ISIN avec le code pays XS et les BSA seront éligibles à l'inscription en Euroclear/Clearstream et se verront attribuer des codes ISIN avec le code pays FR.

Contrepartie financière pour chaque Porteur Éligible de Senior Notes s'engageant à souscrire les Titres

Sous réserve du règlement, de l'émission et de la livraison des Titres (devant intervenir le 28 février 2018 au plus tard, sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives) chaque Porteur Éligible de *Senior Notes* s'engageant à souscrire les Titres et les souscrivant effectivement recevra une commission d'engagement d'un montant égal à 7,0 % de son engagement. La commission d'engagement sera payée, au gré de la Société, à la date d'émission des Titres en numéraire ou en compensation avec le montant dû au titre de la souscription des Titres.

Engagements de souscription

Des exemplaires du Document d'Information, incluant le *Lock-up Agreement* et l'Accord de Placement Privé sont disponibles pour les Porteurs Éligibles de *Senior Notes* à l'adresse suivante www.lucid-is.com/cgg.

Tout bénéficiaire de *Senior Notes* qui souhaite s'engager à souscrire les Titres doit suivre la procédure suivante avant la fin de la Période de Placement :

- retourner à l'Agent du Placement Privé, l'Accord d'Accession à l'Accord de Placement Privé, signé en bonne et due forme ;
- retourner à l'Agent du Placement Privé, la Lettre d'Accession au *Lock-up Agreement*, signée en bonne et due forme ;
- donner instruction à son teneur de compte/dépositaire de fournir à l'Agent du Placement Privé un justificatif de sa détention des *Senior Notes* à la date d'Enregistrement en soumettant une demande électronique via Euroclear ou Clearstream, ou en enjoignant son participant DTC de remplir un Formulaire de Confirmation et de le retourner à l'Agent du Placement Privé ;
- fournir les preuves de sa position nette positive de *Senior Notes* résultant des opérations d'acquisition et de cession conclues mais non encore réglées et livrées à la Date d'Enregistrement (le cas échéant) qui soient jugées satisfaisantes par l'Agent du Placement Privé et par la Société ; et
- fournir les preuves de sa détention de *Senior Notes* à la date à laquelle il devient partie à l'Accord de Placement Privé et au *Lock-up Agreement* qui soient jugées satisfaisantes par l'Agent du Placement Privé et par la Société.

Avant de s'engager, les Porteurs Éligibles sont invités à prendre connaissance des procédures décrites dans le Document d'Information, et de la section 2.3 de l'Accord de Placement Privé.

Pour toute question concernant la procédure visée ci-dessus et la documentation à fournir, les Porteurs Éligibles de *Senior Notes* sont incités à contacter :

Lucid Issuer Services Limited
Tankerton Works
12 Argyle Walk
Londres, WC1H 8HA
Site Web : www.lucid-is.com/cgg
Email : cgg@lucid-is.com
Téléphone : +44 (0) 20 7704 0880
A l'attention de : Sunjeev Patel / Victor Parzyjagla

« Porteur Éligible » désigne un porteur de *Senior Notes* qui remplit l'ensemble des critères visés en [Annexe 1](#) à (i) la date où il devient partie à l'Accord de Placement Privé et au *Lock-up Agreement* notamment en signant, respectivement, l'Accord d'Accession à l'Accord de Placement Privé et la Lettre d'Accession au *Lock-up Agreement* et (ii) la date de l'émission des Titres.

« déteu » désigne, eu égard à une partie s'engageant à souscrire les Titres, déteu en propriété effective par cette partie ou par les fonds, entités ou comptes qui sont gérés ou conseillés de manière directe ou indirecte par cette partie ou par ces affiliés et « détenant », « détenir », « détections » ou les termes similaires ont la même signification.

« Date de Référence » désigne le dernier jour de la période de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription envisagée dans le cadre de la Restructuration Financière, telle que décrite à l'Etape 3 (Step 3) de la partie B (Part B) du term sheet annexé au Lock-Up Agreement en Annexe 6.

« Senior Notes » désigne les obligations non-subordonnées de CGG portant intérêt au taux de 6,500 % et arrivant à échéance en 2021 (CUSIP: 204384AB7 / ISIN: US204384AB76; CUSIP: F1704UAD6 / ISIN: USF1704UAD66) (les « Obligations 2021 »), les obligations non-subordonnées portant intérêt au taux de 5,875 % et arrivant à échéance en 2020 (Reg. S ISIN: XS1061175607 / Reg. S Common Code: 106117560; Rule 144A ISIN: XS1061175862 / Rule 144A Common Code: 106117586) (les « Obligations 2020 ») et les obligations non-subordonnées portant intérêt au taux de 6,875 % et arrivant à échéance en 2022 (Reg. S CUSIP: F1704UAC8 / Reg. S ISIN: USF1704UAC83; Registered CUSIP: 12531TAB5 / Registered ISIN: US12531TAB52) (les « Obligations 2022 »).

L'attention des Porteurs Éligibles de Senior Notes est attirée sur le fait que les documents relatifs au placement privé des Titres sont mis à leur disposition et que ces documents devraient faire l'objet d'un examen attentif avant toute décision de s'engager ou non à souscrire les Titres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Il n'y aura aucune offre au public aux États-Unis d'Amérique dans le cadre de la présente opération.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen (« EEA ») ayant transposé la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE, telle que modifiée notamment par la Directive 2010/73/UE et dans la mesure de la transposition faite par l'État membre de l'EEA concerné (la « Directive Prospectus »)) aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres concernés. En conséquence, les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent communiqué ne peuvent être offertes et ne seront pas offertes dans l'un ou l'autre des États membres sauf au titre des exceptions visées aux dispositions de l'article 3(2) de la Directive Prospectus, dans la mesure où celles-ci ont été transposées dans l'État membre concerné, ou dans toutes autres circonstances où la publication par CGG d'un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou de toutes autres réglementations applicables dans l'État membre concerné n'est pas requise.

Annexe 1

The representations and warranties appearing below have been extracted and reproduced from Schedule 4 of the Private Placement Agreement. Capitalized terms used but not defined in this Appendix 1 have the meanings ascribed to them in the Private Placement Agreement.

* * *

For each Commitment Party, the term "Private Placement Instruments" as used in this Schedule 4 shall refer to the Private Placement Instruments and be deemed to include the Backstop Fee Instruments whenever the context so requires.

In consideration of being offered Private Placement Instruments in the proposed Private Placement, each Commitment Party hereby acknowledges, undertakes, represents, warrants, confirms and agrees (as the case may be), severally and not jointly, as to itself and not any other Commitment Party, to the Company as follows:

1. In making any decision to subscribe for or purchase the Private Placement Instruments, we confirm that we have such knowledge and experience in financial, business and international investment matters as is sufficient for us to evaluate the merits and risks of subscribing for or purchasing the Private Placement Instruments. We are experienced in investing in securities of this nature and are aware that we may be required to bear, and are able to bear, the economic risk of, have adequate means of providing for our current and contingent needs, have no need for liquidity and are able to sustain a complete loss in connection with, the Private Placement. We are aware and understand that an investment in the Private Placement Instruments involves a considerable degree of risk and no U.S. federal or state or non-U.S. agency has made any finding or determination as to the fairness for investment or any recommendation or endorsement of any such investment.
2. We understand that there may be certain consequences under United States and other tax laws resulting from an investment in the Private Placement Instruments and have made such investigation and have consulted our own independent advisors or otherwise have satisfied ourselves concerning, without limitation, the effects of the United States federal, state and local income tax laws and foreign tax laws generally and ERISA, the Investment Company Act and the Securities Act.
3. We are aware that the Company is an SEC registrant and that its reports, schedules, forms, statements and other documents (including exhibits and other information incorporated therein) are publicly available at <http://www.sec.gov>. We understand that an information statement, dated June 26, 2017 (as amended, supplemented or otherwise modified from time to time, the "Information Statement"), has been prepared in connection with the offering of the Placement Instruments and made available to Eligible Holders from the Private Placement Agent, and we have reviewed such Information Statement in connection with making our investment decision. We have read such information as we have deemed necessary, including the Company's Annual Report on Form 20-F for the year ended December 31, 2016, which the Company filed with the SEC on May 1, 2017, and the other items identified in the Information Statement. We have: (a) made our own assessment and satisfied ourselves concerning legal, regulatory, tax, business, currency, economic and financial considerations in connection herewith to the extent we deem necessary; (b) had access to review publicly available information concerning the Group that we consider necessary or appropriate and sufficient in making an investment decision; (c) reviewed such information as we believe is necessary or appropriate in connection with our subscription or purchase of the Private Placement Instruments; (d) had the opportunity to ask and have asked any queries regarding (i) the Financial Restructuring and the related Lock-Up Agreement, (ii) the Obligors and their affairs and (iii) the terms of the Private Placement Instruments and have received satisfactory answers from representatives of the Company thereto; and (e) made our investment decision based solely upon our own judgment, due diligence and analysis of the foregoing materials (and not upon any view expressed or information provided by or on behalf of the Group or any of its Affiliates or any person acting on its behalf).
4. With respect to any Private Placement Instruments offered to or subscribed for or purchased by us in the United States or for and on behalf of persons in the United States, we understand and agree: (1) that we are a "qualified institutional buyer" within the meaning of Rule 144A under the Securities Act ("QIB"); (2) that the Private Placement Instruments are being offered and sold to us in accordance with the exemption from registration under the Securities Act for transactions by an issuer not involving a public offering of securities in the United States and that the Private Placement Instruments and the New Common Stock have not been, and will not be, registered under the Securities Act or with any State (as defined in the Securities Act) or other jurisdiction of the United States; (3) that the Private Placement Instruments and the New Common Stock may not be reoffered, resold, pledged or otherwise transferred by us except (a) outside the United States in an offshore transaction pursuant to Rule 903 or Rule 904 of Regulation S, (b) solely with respect to the Private Placement Notes, in the United States to a person whom the seller reasonably believes is a QIB to whom notice is given that the offer, sale or transfer is being made in reliance on Rule 144A, pursuant to Rule 144A under the Securities Act, (c) pursuant to Rule 144 under the Securities Act (if available), (d) to the Company, (e) pursuant to an effective registration statement under the Securities Act, or (f) pursuant to another available exemption, if any, from registration under the Securities Act, in each case in compliance with all applicable laws; (4) that the Private Placement Instruments are "restricted securities" as defined in Rule 144(a)(3) under the Securities Act; (5) to notify any transferee to whom we subsequently reoffer, resell, pledge or otherwise transfer the Private Placement Instruments of the foregoing restrictions on transfer; (6) that, for so long as the Private Placement Instruments or the New Common Stock are "restricted securities" (within the meaning of Rule 144(a)(3) under the Securities Act), we will take commercially reasonable steps to segregate such Private Placement Instruments from any other securities that we hold that are not restricted securities, shall not deposit the New Common Stock in any depository facility established or maintained by a depository bank, and will only transfer such Private Placement Instruments in accordance with this paragraph; (7) that if we are acquiring the Private Placement Instruments as a fiduciary or agent for one or more investor accounts, each such account is a QIB, we have sole investment discretion with respect to each such account and we have full power and authority to make the acknowledgements, representations, warranties and agreements herein on behalf of each such account; (8) that we are acquiring such Private Placement Instruments for our own account (or the account of a QIB as to which we have sole investment discretion) for investment purposes and (subject to the disposition of our property being at all times within our control) not with a view to any distribution or resale of the Private Placement Instruments, directly or indirectly, in the United States or otherwise in violation of the United States securities laws; and (9) that no representation has been made as to the availability of the exemption provided by Rule 144 or any other exemption under the Securities Act for the reoffer, resale, pledge or transfer of the Private Placement Instruments. We acknowledge and agree, to the extent the Private Placement Instruments are delivered in certificated form, such certificate will bear a legend substantially to the effect as set out in this paragraph, unless agreed otherwise with the Company.

5. With respect to any Private Placement Instruments offered to or subscribed for or purchased by us outside the United States, we understand and agree that we are located outside the United States and are participating in the Private Placement from outside the United States and we are neither a U.S. person nor acting for the account or benefit of any U.S. persons.
6. With respect to any Private Placement Instruments offered to or subscribed for or purchased by us in the European Economic Area ("EEA"), we acknowledge that we are persons in member states of the EEA who are "qualified investors" within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive (Directive 2003/71/EC, as amended, including by Directive 2010/73/EU, to the extent implemented in the relevant member state of the EEA (the "Prospectus Directive")) and any implementing measure in each relevant member state of the EEA ("Qualified Investors"). In addition, with respect to any Private Placement Instruments offered to or subscribed for or purchased by us in the United Kingdom, we are Qualified Investors who are: (i) investment professionals falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, as amended (the "FPO"); or (ii) high net worth entities falling within Article 49(2)(a) to (d) of the FPO.
7. We acknowledge that, in accordance with article 211-3 of the AMF General Regulations, the Company has informed us that (a) the Private Placement does not entail the filing by the Company of a prospectus (as this term is referred to, in particular, in Article 1 of EC Regulation N°809/2004 of 29 April 2004) subject to the visa of the AMF; (b) the Commitment Parties that qualify as qualified investors (*investisseurs qualifiés*), or if the Private Placement is only open to a limited circle of investors (*cercle restreint d'investisseurs*), such investors, in accordance with Article L.411-2, II, 2° of the French monetary and financial code, can participate in the Private Placement for their own account only and in the conditions set forth in Articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 of the French monetary and financial code; and (c) the direct or indirect dissemination to the public of the acquired Private Placement Instruments can only be made in the conditions of Articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 of the French monetary and financial code.
8. We, and any account for which we are acting, became aware of the Private Placement Instruments, and such were offered to us and each account for which we are acting (if any), solely by means of direct contact between us and the Company, and not by any other means. We and any fund, entity or account for which we are acting or advising or sub-advising did not become aware of the Private Placement Securities, and such were not offered to us or any account for which we are acting, by means of any form of general solicitation or general advertising within the meaning of Rule 502(c) of Regulation D under the Securities Act or in any manner involving a public offering within the meaning of Section 4(a)(2) of the Securities Act or through any directed selling efforts within the meaning of Regulation S.
9. We understand that no action has been or will be taken by the Company or any person acting on behalf of the Company that would, or is intended to, permit a public offer of the Private Placement Instruments in any country or jurisdiction where any such action for that purpose is required.
10. We are not aware of any facts that would cause our subscription or purchase of the Private Placement Instruments to violate applicable laws and regulations in France or the jurisdiction of our residence.
11. We will subscribe for or acquire any Private Placement Instruments subscribed for or purchased by us for our account or for one or more accounts as to each of which we exercise sole investment discretion and we have full power to make the foregoing acknowledgements, representations and agreements on behalf of each such account.
12. We understand that the foregoing representations, warranties, agreements and acknowledgements are intended to ensure compliance with applicable United States and other securities laws and acknowledge that the Company will rely upon the truth and accuracy of the representations, warranties and acknowledgements set forth herein. We will notify the Company promptly and in writing if any of the acknowledgements, representations, warranties and agreements made herein and in connection with acquiring the Private Placement Instruments is no longer accurate.

A “qualified institutional buyer” means:

- (i) Any of the following entities, acting for its own account or the accounts of other qualified institutional buyers, that in the aggregate owns and invests on a discretionary basis at least \$100 million in securities of issuers that are not affiliated with the entity:
 - (A) Any insurance company as defined in section 2(a)(13) of the Securities Act of 1933 (the “Act”);
 - (B) Any investment company registered under the Investment Company Act of 1940 (the “Investment Company Act”) or any business development company as defined in section 2(a)(48) of that Act;
 - (C) Any Small Business Investment Company licensed by the U.S. Small Business Administration under section 301(c) or (d) of the Small Business Investment Act of 1958;
 - (D) Any plan established and maintained by a state, its political subdivisions, or any agency or instrumentality of a state or its political subdivisions, for the benefit of its employees;
 - (E) Any employee benefit plan within the meaning of title I of the Employee Retirement Income Security Act of 1974;
 - (F) Any trust fund whose trustee is a bank or trust company and whose participants are exclusively plans of the types identified in paragraph (a)(1)(i) (D) or (E) of this section, except trust funds that include as participants individual retirement accounts or H.R. 10 plans.
 - (G) Any business development company as defined in section 202(a)(22) of the Investment Advisers Act of 1940 (the “Investment Advisers Act”);
 - (H) Any organization described in section 501(c)(3) of the Internal Revenue Code, corporation (other than a bank as defined in section 3(a)(2) of the Act or a savings and loan association or other institution referenced in section 3(a)(5)(A) of the Act or a foreign bank or savings and loan association or equivalent institution), partnership, or Massachusetts or similar business trust; and
 - (I) Any investment adviser registered under the Investment Advisers Act.
- (ii) Any dealer registered pursuant to section 15 of the Securities Exchange Act of 1934 (the “Exchange Act”), acting for its own account or the accounts of other qualified institutional buyers, that in the aggregate owns and invests on a discretionary basis at least \$10 million of securities of issuers that are not affiliated with the dealer, Provided, That securities constituting the whole or a part of an unsold allotment to or subscription by a dealer as a participant in a public offering shall not be deemed to be owned by such dealer;
- (iii) Any dealer registered pursuant to section 15 of the Exchange Act acting in a riskless principal transaction on behalf of a qualified institutional buyer;
- (iv) Any investment company registered under the Investment Company Act, acting for its own account or for the accounts of other qualified institutional buyers, that is part of a family of investment companies which own in the aggregate at least \$100 million in securities of issuers, other than issuers that are affiliated with the investment company or are part of such family of investment companies. “Family of investment companies” means any two or more investment companies registered under the Investment Company Act, except for a unit investment trust whose assets consist solely of shares of one or more registered investment companies, that have the same investment adviser (or, in the case of unit investment trusts, the same depositor), *provided that*, for purposes of this section:
 - (A) Each series of a series company (as defined in Rule 18f-2 under the Investment Company Act) shall be deemed to be a separate investment company; and
 - (B) Investment companies shall be deemed to have the same adviser (or depositor) if their advisers (or depositors) are majority-owned subsidiaries of the same parent, or if one investment company's adviser (or depositor) is a majority-owned subsidiary of the other investment company's adviser (or depositor);
- (v) Any entity, all of the equity owners of which are qualified institutional buyers, acting for its own account or the accounts of other qualified institutional buyers; and
- (vi) Any bank as defined in section 3(a)(2) of the Act, any savings and loan association or other institution as referenced in section 3(a)(5)(A) of the Act, or any foreign bank or savings and loan association or equivalent institution, acting for its own account or the accounts of other qualified institutional buyers, that in the aggregate owns and invests on a discretionary basis at least \$100 million in securities of issuers that are not affiliated with it and that has an audited net worth of at least \$25 million as demonstrated in its latest annual financial statements, as of a date not more than 16 months preceding the date of sale under Rule 144A under the Act in the case of a U.S. bank or savings and loan association, and not more than 18 months preceding such date of sale for a foreign bank or savings and loan association or equivalent institution.

A “qualified investor” means persons in member states of the European Economic Area who are “qualified investors” within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive (Directive 2003/71/EC, as amended, including by Directive 2010/73/EU, to the extent implemented in the relevant member state of the European Economic Area) and any implementing measure in each relevant member state of the European Economic Area, which more precisely refer to persons or entities that are described in points (1) to (4) of Section I of Annex II to Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on markets in financial instruments (the “MiFiD Directive”), and persons or entities who are, on request, treated as professional clients in accordance with Annex II to the MiFiD Directive, or recognized as eligible counterparties in accordance with Article 24 of the MiFiD Directive unless they have requested that they be treated as non-professional clients.

Section I of Annex II to the MiFiD Directive provides that:

“Professional client is a client who possesses the experience, knowledge and expertise to make its own investment decisions and properly assess the risks that it incurs. In order to be considered a professional client, the client must comply with the following criteria:

The following should all be regarded as professionals in all investment services and activities and financial instruments for the purposes of the MiFiD Directive.

1. Entities which are required to be authorized or regulated to operate in the financial markets. The list below should be understood as including all authorized entities carrying out the characteristic activities of the entities mentioned: entities authorized by a Member State under a Directive, entities authorized or regulated by a Member State without reference to a Directive, and entities authorized or regulated by a non-Member State:

- (a) Credit institutions
 - (b) Investment firms
 - (c) Other authorized or regulated financial institutions
 - (d) Insurance companies
 - (e) Collective investment schemes and management companies of such schemes
 - (f) Pension funds and management companies of such funds
 - (g) Commodity and commodity derivatives dealers
 - (h) Locals
 - (i) Other institutional investors
2. Large undertakings meeting two of the following size requirements on a company basis:
- | | |
|------------------------|----------------|
| — balance sheet total: | EUR 20,000,000 |
| — net turnover: | EUR 40,000,000 |
| — own funds: | EUR 2,000,000. |
3. National and regional governments, public bodies that manage public debt, Central Banks, international and supranational institutions such as the World Bank, the International Monetary Fund, the European Central Bank, the European Investment Bank and other similar international organizations.
4. Other institutional investors whose main activity is to invest in financial instruments, including entities dedicated to the securitization of assets or other financing transactions.”

CGG Annonce l'Extension du Centre de Traitement Dédié pour PTTEP en Thaïlande

Paris, France – le 20 Juin, 2017

CGG annonce ce jour l'extension pour une durée de trois ans du centre de traitement dédié pour PTT Exploration & Production Public Company Limited (PTTEP) à Bangkok.

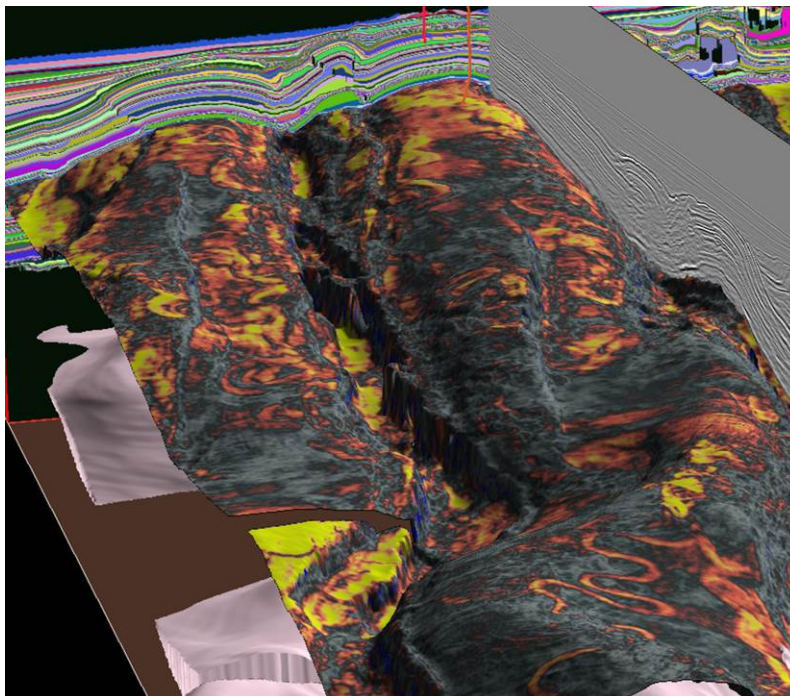
Ce centre dédié, opéré par CGG depuis novembre 2013, est une étape majeure dans la stratégie d'investissement de PTTEP en exploration-production. CGG va y poursuivre son partenariat technologique de long terme et développer des services de traitement de haute qualité, et notamment des services d'imagerie en temps et en profondeur de haut de gamme pour des données terrestres et marine 2D et 3D acquises par PTTEP dans leurs différentes zones d'exploration dans le monde. Pour répondre aux besoins de développement de PTTEP en Thaïlande mais également à l'étranger, CGG fournira également des prestations de formation en traitement-imagerie sismique.

Jean-Georges Malcor, Directeur général, CGG, a déclaré: "CGG a contribué à la plupart des découvertes faites en Thaïlande au cours des 50 dernières années. Nous y avons acquis une très grande expérience opérationnelle et développé une relation commerciale de long terme avec PTTEP. Nous nous réjouissons de l'extension du centre dédié et de la poursuite de cette collaboration en imagerie de pointe pour explorer de nouvelles zones, augmenter les réserves et soutenir ainsi la croissance du pays».

CGG Annonce le Lancement de JumpStart, des Programmes Multi-Clients Intégrés pour une Compréhension Complète des Systèmes Pétroliers

Paris, France – le 14 Juin, 2017

CGG annonce ce jour à l'occasion du congrès EAGE le lancement de JumpStart™. Conçus pour fournir sur un même support toutes les informations nécessaires à la compréhension globale des systèmes pétroliers, les programmes multi-clients JumpStart prennent en compte toutes les données géologiques, sismiques et de puits d'une même zone géographique.



Exemple d'une image de migration finale de Kirchhoff à partir du projet de retraitement multi-client de Encontrado de CGG.

Les programmes JumpStart intègrent les expertises sismiques, géologiques et géophysiques de CGG pour permettre aux compagnies pétrolières et gazières d'accéder pour une zone géographique spécifique, à l'ensemble des données révisées, validées, calibrées et interprétées, dans un format cohérent et prêt à l'emploi.

CGG dispose actuellement de sept programmes JumpStart qui comprennent les zones extracôtières du Mexique, du Gabon, de l'Australie, de la Norvège, de l'Indonésie et de Timor-Leste, et deux zones au large du Brésil. D'autres programmes sont en cours d'élaboration.

JumpStart s'appuie sur les données sismiques multi-clients avancées de CGG et intègre les données interprétées des principaux puits. Le cas échéant, les données de puits sont complétées par de nouvelles informations de forages et de carottages. Les données sismiques et de puits sont ensuite intégrées à toutes les autres informations disponibles venant du portefeuille CGG et notamment des études géologiques, des données de méthodes potentielles, des images satellite de suintements d'hydrocarbures et des données de géochimie, pour fournir un ensemble géo-scientifique cohérent et complet.

Les programmes JumpStart se focalisent sur les composantes essentielles de la géologie pétrolière, notamment la roche mère, le réservoir, la charge, le piège et les chemins de migration pour fournir des jeux de données holistiques en vue d'accélérer la compréhension des systèmes pétroliers d'un bassin sédimentaire et évaluer sa prospectivité.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général, CGG, a déclaré: « Nos programmes JumpStart complètent notre vaste portefeuille de produits multi-clients multidisciplinaires. Ils augmentent la valeur de nos données sismiques en renforçant le contexte régional permettant ainsi de mieux comprendre la prospectivité d'une zone. Couvrant l'étendue des capacités géo-scientifiques de CGG, ils réunissent notre excellence en imagerie de sub-surface et notre expertise GeoConsulting en géologie et en réservoir. Sur un seul support, nos clients disposent immédiatement de toutes les informations nécessaires pour évaluer de nouvelles opportunités plus rapidement et accélérer ainsi leur processus d'exploration. »

A la suite de l'accord avec ses principaux créanciers, CGG entame les procédures juridiques afin de mettre en œuvre la restructuration de son bilan et créer une structure financière pérenne

Ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société mère du Groupe en France et d'une procédure pré-agrèée de Chapter 11 aux Etats-Unis pour certaines filiales importantes

Poursuite normale de l'activité avec une trésorerie suffisante et d'un haut niveau de qualité de service pour nos clients

Un ratio d'endettement inférieur à 2x, aucune échéance de dettes avant 2022 et des liquidités améliorées à hauteur de 1 milliard de dollars US4 pour le Groupe, sur une base pro forma, à l'issue des opérations de restructuration

Paris, France – 14 juin 2017

CGG annonce, ce jour, qu'à la suite de la conclusion d'accords juridiquement contraignants, venant confirmer l'accord de principe avec ses principaux créanciers financiers annoncé le 2 juin 2017, la société a entamé les procédures juridiques afin de mettre en œuvre un plan de restructuration global pré-agrèé, comprenant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en France ainsi que l'ouverture de procédures de *Chapter 11* et de *Chapter 15* aux Etats-Unis.

CGG va chercher maintenant à obtenir les majorités réglementaires requises pour l'accord de ses créanciers. Sous réserve de ce soutien et de l'approbation du plan par l'assemblée générale des actionnaires, cet accord s'imposera ensuite à tous les créanciers après l'approbation des tribunaux compétents.

Jean-Georges Malcor, Directeur général de CGG, a déclaré :

« CGG a franchi aujourd'hui une étape majeure de son plan global de restructuration financière. L'accord de principe du 2 juin 2017 avec nos principaux créanciers et DNCA a été signé, et ce plan de restructuration répond à nos objectifs de réduction substantielle de la dette, tout en préservant l'intégrité du Groupe.

CGG poursuivra normalement son activité pendant ce processus, et les opérations de restructuration n'affecteront nos relations ni avec nos clients, nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs, ni nos collaborateurs. Nous maintiendrons nos engagements d'excellence opérationnelle, de services et d'accompagnements de tout premier plan pour nos clients, en continuant à leur proposer, comme à l'accoutumée, des solutions innovantes.

Nous espérons une mise en œuvre rapide de notre restructuration financière afin de renforcer notre bilan et de placer la Société en bonne position pour l'avenir. »

Les opérations de restructuration

En parallèle des procédures judiciaires aux Etats-Unis et en France, CGG et certains de ses créanciers financiers ont signé un accord (*lock-up agreement*) le 13 juin 2017, aux termes duquel les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration.

Les termes et conditions du *lock-up agreement* sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur des plans de sauvegarde et de *Chapter 11* (sous réserve de réception des communications appropriées), de renoncer à certains droits (*waivers*), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leurs participation dans la dette à moins que l'acquéreur ne signe le *lock-up agreement* ou n'en soit déjà un signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations).

Le *lock-up agreement* a été signé par (i) un comité de coordination des prêteurs sécurisés, détenant collectivement environ 53,8 % du montant total en principal de la dette sécurisée du groupe, (ii) un comité ad hoc des porteurs de *Senior Notes*, détenant environ 52,4 % du montant total en principal des *Senior Notes*, et (iii) DNCA, détenant 5,5 % du montant total en principal des *Senior Notes* de la Société et environ 20,7 % du montant total en principal des OCEANES. De plus, CGG a également signé un accord de soutien à la restructuration avec DNCA, en sa qualité d'actionnaire détenant environ 7,9 % du capital de la Société, par lequel DNCA s'engage à réaliser, en qualité d'actionnaire, toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration, et notamment à voter en faveur des résolutions adéquates en assemblée générale d'actionnaires et à ne pas vendre ses actions CGG pendant le processus de réorganisation.

Aux termes des accords, à l'issue de ces procédures, environ 1,95 milliards de dollar US de dette seraient éliminées du bilan de CGG par conversion intégrale en capital du montant en principal de la dette non-sécurisée et extension de la maturité de 0,8 milliard de dollar US de dette sécurisée existante.

De manière significative, comme annoncé le 2 juin 2017, le plan de restructuration prévoit la levée d'un maximum de 500 millions de dollar US de nouvelles liquidités, qui se répartissent entre (i) une augmentation de capital par émission d'actions avec BSA attachés et avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de 125 millions de dollar US, qui sera ouverte aux actionnaires existants (garantie par DNCA en numéraire à hauteur de 80 millions de dollar US, et potentiellement par d'autres actionnaires significatifs en numéraire ou les porteurs de *Senior Notes* par voie de compensation avec leurs créances), et (ii) une émission de nouvelles obligations à haut rendement de second rang (*second lien high senior notes*) avec bons de souscription d'actions exerçables à prix minime, à hauteur de 375 millions de dollar US à souscrire par les porteurs de *Senior Notes* éligibles aux termes d'un Accord de Placement Privé (l'« APP »). L'APP stipule que l'émission d'obligations de second rang sera intégralement garantie par le comité ad hoc des porteurs de *Senior Notes*. Prises ensemble, ces opérations significatives permettront à CGG de mettre en œuvre la dernière étape du plan stratégique de transformation préparé par le management.

Les principaux termes et conditions du plan de restructuration sont conformes à ceux annoncés le 2 juin 2017, avec les changements ou précisions suivants (autre que des sujets mineurs ou techniques) :

4 Sur la période 2017-2019, incluant la restructuration Nordique

- l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions, à hauteur de 125 millions de dollar US sera garantie par DNCA en numéraire à hauteur de 80 millions de dollar US (au lieu de 70 millions de dollar US aux termes de l'accord de principe du 2 juin) ;
- l'émission de nouvelles obligations à haut rendement de second rang (second lien high senior notes) avec bons de souscription d'actions à prix minime, à hauteur de 375 millions de dollar US comprendra une tranche en euro d'un montant maximum du 100 millions de dollar US ;
- les bons de souscription d'actions exerçables à prix minime (tel que décrit dans l'Annexe) permettront la souscription à de nouvelles actions à un prix de 0,01 euro par action nouvelle⁵ ;
- les bons de souscription d'actions exerçables à prix minime alloués au comité ad hoc des porteurs de Senior Notes au titre de commission globale de coordination permettront la souscription à un maximum de 1 % du capital social (au lieu de 1 % du capital social aux termes de l'accord de principe du 2 juin) ;
- gouvernance : la structure et la composition du conseil d'administration de la Société après la réalisation de la restructuration seront (i) déterminées en consultation avec DNCA et les membres du comité ad hoc des porteurs des senior notes qui sont et resteront actionnaires de la Société et (ii) conformes au code AFEP-MEDEF, et seront mis en œuvre dès que possible, en tout état de cause, au plus tard trois mois après la réalisation de la restructuration ;
- la prime de remboursement anticipé en cas d'accélération des obligations attribuées aux prêteurs sécurisée sera limitée à 10 % ;
- le taux de change utilisé pour la conversion en capital des OCEANE et des Senior Notes, l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, et l'attribution des BSA 1 sera le taux de change de Reuters/USD applicable à la mi-journée (CET) le 14 juin 2017, soit (1 EUR = 1,1206 USD).

La mise en œuvre du plan de restructuration est soumise à plusieurs conditions usuelles, incluant l'obtention du niveau de soutien nécessaire de la part des créanciers dans la procédure de sauvegarde en France, ainsi que dans la procédure de *Chapter 11* aux Etats-Unis, et l'approbation des résolutions nécessaires par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les deux actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société (hormis DNCA), à savoir Bpifrance Participations et AMS Energie, n'ont pas pris part aux négociations les plus récentes du plan de restructuration.

Le contenu plus détaillé de l'accord signé entre les parties est présenté en Annexe.

CGG entre en procédure de sauvegarde en France

Le 14 juin 2017, le Tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de CGG SA, la société de tête du groupe.

Dans le cadre de cette procédure, le Tribunal a désigné la SELARL FHB, en la personne d'Hélène Bourbouloux, précédemment mandataire ad hoc, en qualité d'administrateur judiciaire de CGG SA, ainsi que SELAFA MJA, en la personne de Lucile Jouve, en qualité de mandataire judiciaire.

CGG SA a également déposé une requête au titre du *Chapter 15* du *US Bankruptcy Code* auprès de la *Bankruptcy Court* du *Southern District* de New York, en vue de voir la procédure de sauvegarde reconnue aux Etats-Unis, comme une procédure étrangère à titre principal.

Conformément au Règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de la Société a désigné Ledouble SAS en qualité d'expert indépendant en vue de l'émission d'un rapport sur la restructuration financière.

Quatorze filiales de CGG sollicitent l'ouverture d'une procédure de réorganisation au titre du Chapter 11 aux Etats-Unis

Le RCF US et le Prêt à Terme B (qui représentent ensemble 500 millions de dollar US) ayant été (i) souscrits par une filiale américaine du groupe, et (ii) certaines filiales importantes américaines et non-américaines étant débitrices (*obligors*) et garantes (*guarantors*) au titre du RCF US, du RCF Français, du Prêt à Terme B, et du montant en principal d'environ 1,5 milliard de dollar US des *Senior Notes* émises par CGG SA, l'ouverture d'une procédure de *Chapter 11* est requise pour mettre en œuvre le plan de restructuration pré-arrangé.

Le 14 juin 2017, quatorze filiales directes et indirectes, américaines et non-américaines, ont volontairement sollicité l'ouverture de procédures de réorganisation au titre du *Chapter 11* du *US Bankruptcy Code* devant la *Bankruptcy Court* du *Southern District* de New York. Ces sociétés, qui sont emprunteuses ou garantes au titre de la dette du groupe :

- contribuent à hauteur de 528 millions de dollar US au chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2016, avant les retraitements groupe (sur la base de la présentation faite dans la note 32 du rapport annuel de CGG en *Form 20-F*) ;
- contribuent à hauteur de 26 % (environ 311 millions de dollar US) et environ 26 % (environ 85 millions de dollar US) au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBITDA consolidé du groupe, respectivement, pour l'exercice 2016 avant Charges Non-Récurrentes ; et
- en prenant en compte également la contribution de leur filiales directes et indirectes (qui sont des actifs inclus dans le périmètre du *Chapter 11*), contribuent à hauteur de 56 % (environ 670 millions de dollar US) et 65 % (environ 212 millions de dollar US) au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBITDA consolidé du groupe, respectivement, avant Charges Non-Récurrentes, pour l'exercice 2016.

Calendrier préliminaire

Les différents accords signés le 13 juin 2017 prévoient la mise en œuvre du plan de restructuration comprenant différentes étapes, dont les dates de mise en œuvre visées sont les suivantes :

- Début de la période d'engagement pour le placement privé de l'émission d'obligations à haut rendement de second rang (second lien high yield bond) : juillet
- Vote du comité des prêteurs sur le projet de plan de sauvegarde : fin juillet dans la mesure du possible
- Assemblée générale des actionnaires de la Société : fin octobre
- Confirmation par la *US Bankruptcy Court* de la procédure de *Chapter 11* et décision en France approuvant le plan de sauvegarde : novembre

⁵ Ceci nécessite la réduction préalable de la valeur nominale des actions ordinaires de CGG, de 0,8 euro à 0,01 euro (par voie de réduction du capital social), la différence étant inscrite à un compte de réserves indisponible.

- En cas de satisfaction des conditions suspensives applicables (ou de renonciation à ces conditions), il est prévu que le plan de restructuration sera mis en œuvre au plus tard à la fin du mois de février 2018.

Poursuite du cours normal des opérations

CGG prévoit la poursuite normale de ses activités quotidiennes pendant la procédure de sauvegarde et les procédures de *Chapter 11* et de *Chapter 15* de droit américain. La Société a l'intention de payer dans les délais ses fournisseurs pour tous les biens et services fournis après le 14 juin. Les débiteurs américains requerront rapidement une autorisation judiciaire afin de pouvoir continuer à assurer le paiement des salaires et des prestations d'assurance-maladie et d'assurance sociale aux collaborateurs, et s'attendent à l'obtention de cette autorisation.

Une procédure de sauvegarde est une procédure judiciaire de droit français visant à faciliter la restructuration d'une société tout en permettant la poursuite et la protection de ses activités, la sauvegarde de ses emplois et le règlement de son passif. Cette procédure est réservée aux entreprises en difficulté financière qui peuvent démontrer qu'elles ne sont pas en état de cessation des paiements. Une telle procédure n'affectera pas la capacité du management à poursuivre ses activités selon le cours normal des affaires.

Les entités du Groupe concernées ont déposé des requêtes usuelles dites « de premier jour » (*First Day Motions*) auprès de la *US Bankruptcy Court*, qui permettront, en cas d'autorisation, d'assurer une transition harmonieuse vers la procédure de *Chapter 11* sans perturbation et de minimiser l'impact de la procédure sur les salariés, les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Ces requêtes devraient être traitées rapidement par les juridictions américaines.

Conseils et documentation

Les conseils juridiques de CGG sont Linklaters LLP et Weil Gotshal & Manges (Paris) LLP pour la procédure de sauvegarde et la procédure de *Chapter 15*, et Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP, pour la procédure de *Chapter 11*. Les conseils financiers de la Société sont Lazard et Morgan Stanley, et son conseil en restructuration est Alix Partners, LLP.

Les informations relatives à la restructuration de CGG sont disponibles sur <http://restructuration.cgq.com>. Les informations relatives aux requêtes et procédures judiciaires sont disponibles sur www.cgqcaseinfo.com. Les informations relatives à la restructuration pour les fournisseurs sont disponibles gratuitement au +1-844-721-3891, ou au +1-347-338-6512 pour les appels extérieurs aux Etats-Unis et au Canada.

Déclarations à caractère prospectif

Le présent communiqué (et son Annexe) peut contenir des déclarations à caractère prospectif, incluant, sans que cette liste ne soit limitative, des déclarations relatives aux plans, à la stratégie, et aux perspectives de la Société. Ces déclarations à caractère prospectif sont soumises à des risques et incertitudes qui peuvent évoluer à tout moment et, par conséquent, les résultats réels de la Société pourraient diverger substantiellement de ceux attendus. La Société a fondé ces déclarations à caractère prospectif sur ses actuelles hypothèses, attentes, et projections relativement aux événements futurs. Bien que la Société estime que les éléments présentés dans ces déclarations à caractère prospectif sont raisonnables, il est très difficile d'anticiper l'impact de facteurs connus et il est impossible d'anticiper tous les facteurs qui pourraient affecter les résultats anticipés. Toutes les déclarations à caractère prospectif sont basées sur l'information disponible pour la Société à la date de ce communiqué. Des facteurs importants qui pourraient faire diverger les résultats réels des attentes du management incluent, sans que cette liste ne soit limitative, la capacité à confirmer et mettre en œuvre un plan de réorganisation en accord avec les termes et conditions du lock-up agreement et de l'accord de soutien à la restructuration ; les risques relatifs aux procédures judiciaires mises en œuvre en France et aux Etats-Unis, incluant leurs effets sur l'activité de la Société et sur les intérêts des différentes parties prenantes, la durée pendant laquelle la Société pourrait devoir opérer dans le cadre des procédures judiciaires, et au maintien de la disponibilité des capitaux nécessaires pendant ces procédures ; les risques associés avec les requêtes de tiers dans toute procédure judiciaire, qui pourraient interférer avec la capacité de la Société de confirmer et mettre en œuvre un plan de réorganisation ; les potentiels effets négatifs sur la liquidité et les résultats opérationnels de la Société ; les coûts augmentés pour mettre en œuvre la réorganisation ; les effets sur le cours de l'action de la Société et sur la capacité de la Société d'accéder aux marchés de capitaux ; et les risques décrits dans les rapports périodiques de la Société et dans les déclarations enregistrées auprès de la SEC et l'AMF. Les investisseurs sont avertis qu'ils ne doivent pas placer une confiance excessive en ces déclarations à caractère prospectif.





Accord sur la Restructuration Financière avec les principaux créanciers et DNCA

14 juin 2017

cgg.com





Avertissement

- Cette présentation a été préparée par CGG SA (« CGG ») dans le contexte de négociations conduites entre CGG et certains de ses créanciers et actionnaires, relative à un possible plan de restructuration. Cette présentation n'a pas été préparée, et ne doit pas être utilisée, à d'autres fins.
- Le présent document contient des déclarations à caractère prospectif, qui présentent des risques et incertitudes, notamment des déclarations relatives à certains indicateurs financiers clés. Les déclarations à caractère prospectif constituent des objectifs du management et ne constituent pas des prévisions de bénéfice au sens du Règlement européen (CE) 809/2004.
- Une description des risques auxquels le groupe CGG est exposé figure à la section 3 « Facteurs de Risque » du Document de référence de CGG, et à la section 3 du rapport annuel de CGG de la « Form 20-F », déposés respectivement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine, le 1er mai 2017. Les déclarations prospectives contenues dans cette présentation sont basées sur l'information disponible pour CGG à la date de cette présentation. CGG ne s'engage pas à modifier ou réviser l'une quelconque de ces déclarations pour prendre en compte des événements ou circonstances qui surviendraient après la date de cette présentation, ou pour prendre en compte la survenance d'événements imprévus.





Accord: en ligne avec l'accord de principe

- Les termes principaux de l'accord daté du 14 juin (décrit ci-dessous) sont en ligne avec l'accord de principe publié le 2 juin 2017 avec les changements ou précisions suivants (autres que les ajustements mineurs ou techniques):
 - L'augmentation de capital par émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription sera garantie par DNCA à hauteur de 80m\$ (contre 70m\$ au titre de l'accord du 2 juin)
 - L'émission de \$375 million de nouvelles obligations à haut rendement de second rang (avec BSA à prix d'exercice minime) comprendra une tranche Euro d'un montant maximal de 100m\$
 - Les BSA (bons de souscription d'actions) à prix d'exercice minime (*penny warrants*) permettront de souscrire des actions à un prix de €0,01¹ par action nouvelle.
 - Les BSA à prix d'exercice minime attribués aux membres du comité Ad Hoc des porteurs des senior notes donneront droit de souscrire 1 % du capital maximum (au lieu de 1 % du capital au titre de l'accord du 2 juin)
 - Gouvernance : la structure et la composition du conseil d'administration après la restructuration financière seront:
 - déterminées en consultation avec DNCA et les membres du comité Ad Hoc des porteurs des senior notes qui sont et restent actionnaires de la société
 - seront conformes au code AFEP MEDEF et devront être reflétées dès que possible, et en tous cas, au plus tard 3 mois à compter de la réalisation de la restructuration
 - La prime de remboursement anticipé en cas d'accélération des obligations attribuées aux prêteurs sécurisée sera limitée à 10 %.
 - Le taux de change utilisé pour la conversion en capital des OCEANE et des Senior Notes, l'augmentation de capital avec maintien du DPS, et l'attribution des BSA 1 sera le taux de change de Reuters/USD applicable à la mi-journée (CET) le 14 juin 2017, soit (1 EUR = 1,1206 USD)

3

¹ Une réduction de la valeur nominale des actions CGG de 0,8 € à 0,01€ sera nécessaire au préalable ; elle sera réalisée par voie de réduction du capital, la différence étant inscrite sur un compte de "réserves indisponibles".





Accord de principe: conversion de la dette non-sécurisée en capital

	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX TERMES ÉCONOMIQUES
Paiement des intérêts courus de la dette non-sécurisée	<ul style="list-style-type: none">■ \$86m d'intérêts courus et non payés des <i>Senior Notes</i> à payer au closing en nouvelles obligations à haut rendement de second rand■ \$5m d'intérêts¹ courus et non payés au titre des OCEANES à payer au closing en numéraire
Augmentation de capital réservée aux porteurs de Senior Notes	<ul style="list-style-type: none">■ Montant des Seniors Notes d'environ \$1 545m² converti en capital (sauf pour la part potentiellement utilisée pour la garantie de l'augmentation de capital)■ Conversion au pair sur la base d'un prix de \$3,50 par action
Augmentation de capital réservée aux porteurs des OCEANES	<ul style="list-style-type: none">■ Montant d'OCEANE d'environ \$404m² converti en capital■ Conversion au pair sur la base d'un prix de \$11,50 par action
Emission de BSA en faveur des actionnaires existants	<ul style="list-style-type: none">■ BSA 1 à prix d'exercice de \$3,50 par action nouvelle / échéance 4 ans■ Chaque « action ancienne » reçoit 1 BSA1. 3 BSA1 donnent le droit de souscrire 4 nouvelles actions

¹ convertis en euros au taux de change visé ci-dessus

² Si le montant de la dette prise en compte pour les besoins de la conversion en capital (montant en principal plus intérêts courus et non payés réduits du montant des intérêts payés visés ci-dessus) est arrêtée à la date du 31 octobre 2017 (à titre illustratif uniquement dans la mesure où la date de référence peut intervenir plus tard)

4



Accord de principe : Nouvelles Liquidités

	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX TERMES ÉCONOMIQUES
\$125m d'Augmentation de capital par émission d'actions avec Bons de Souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription	<ul style="list-style-type: none"> Emission d'actions nouvelles à 1,75\$ avec des BSA 2 avec un prix d'exercice 4,5\$ par action nouvelle / échéance 5 ans <ul style="list-style-type: none"> Chaque action nouvelle dans le cadre de l'émission donne droit à 1 BSA2- 3 BSA2 donnent le droit de souscrire 2 actions nouvelles Ouverte à tous les actionnaires existants (avant conversion en action des Senior Notes et des OCEANES) <u>Commission de garantie (payable à réalisation de l'opération):</u> <ul style="list-style-type: none"> DNCA a donné son accord pour garantir \$80m de l'augmentation de capital en numéraire Jusqu'à au plus tard 21 jours avant la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires, la Société, à sa discrétion, peut proposer et conclure un accord avec des actionnaires significatifs qui signeraient un « lock up agreement », en vue de garantir le montant non garanti par DNCA Tout montant non-garanti en numéraire le sera par les porteurs de Senior Notes par voie de compensation de leurs créances au titre des Senior Notes Commission cash de 10% du montant garanti au prorata pour les parties qui souscrivent en numéraire
\$375m de nouvelles obligations à haut rendement souscrites par les porteurs de Senior Notes	<ul style="list-style-type: none"> Emission de nouvelles obligations à haut rendement de second rang au pair avec BSA exerçable à prix minime (penny warrants) (sur une base totalement diluée avant BSA #1 et #2) <ul style="list-style-type: none"> Taux variable Libor (plancher de 1%) + 4% cash + 8.5% PIK Maturité de 6 ans à compter de la date de réalisation (i) Tranche en USD et (ii) Tranche en EUR, pour un montant maximum de 100m\$ <u>Garantie initiale (payable à la date de réalisation):</u> <ul style="list-style-type: none"> Garantie initialement par le comité ad hoc des porteurs de Senior Notes Commission de garantie de 3% en numéraire versée au comité ad hoc des porteurs de Senior Notes BSA à prix d'exercice minime (penny warrants) permettant de souscrire 1,5% du capital (sur une base diluée avant exercice des BSA 1 et BSA 2) au prix de €0,01 par action nouvelle², octroyés au comité ad hoc des porteurs de Senior Notes <u>Commission de garantie (payable à la date de réalisation):</u> <ul style="list-style-type: none"> Possibilité de s'engager à souscrire ouverte à tous les « investisseurs qualifiés » détenteurs de Senior Notes, qui signeraient le « lock-up agreement » pendant la période d'engagement (dates à déterminer), et détenant des Senior Notes au 1^{er} juin 2017³ (la « Record Date ») au prorata exact de leur détention. Le prorata sera calculé sur la base du nombre le plus bas de Senior Notes détenus entre (i) celui détenu à la Record Date et (ii) et celui détenu à la date d'engagement de souscription Commission de garantie de 7% en numéraire versée au prorata des parties qui s'engagent à souscrire aux nouvelles Senior Notes de second rang BSA exerçables à prix d'exercice minime (penny warrants) permettant de souscrire 16,0% du capital (sur une base totalement diluée mais avant BSA 1 et BSA 2) à un prix de 0,01€ par action nouvelle², au prorata des montants des nouvelles obligations à haut rendement de second rang que les parties se sont engagés à souscrire
Autres	<ul style="list-style-type: none"> BSA à prix minime (penny warrants) permettant de souscrire 1% du capital maximum (sur une base diluée mais avant BSA 1 et BSA 2) à 0,01€ par action nouvelle² au bénéfice du comité ad hoc des Senior Notes à titre commission globale de coordination (octroyés à la date de réalisation) Commission due en cas de succès uniquement

¹ Une réduction de la valeur nominale des actions CGG de 0,8 € à 0,01€ sera nécessaire au préalable ; elle sera réalisée par voie de réduction du capital, la différence étant inscrite sur un compte de "réserves indisponibles".

5

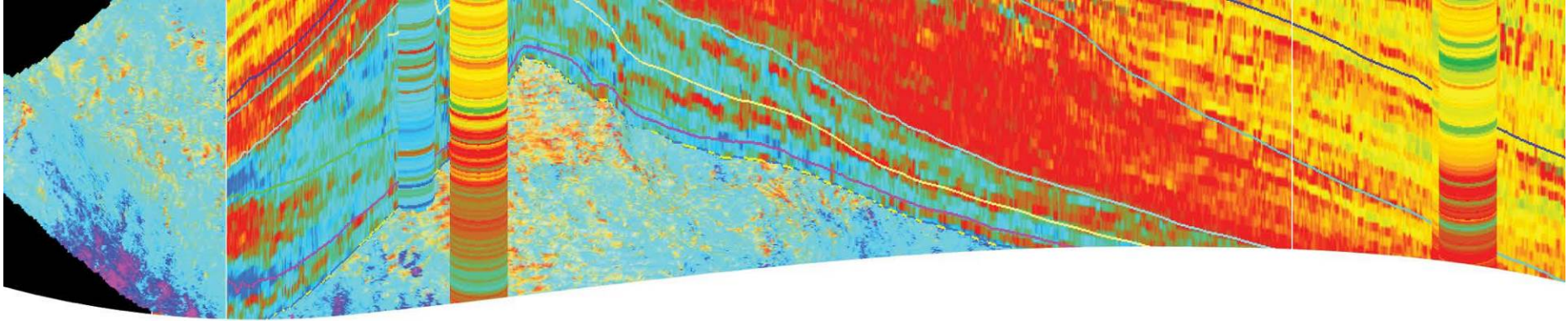
² Pour les besoins du calcul de la détention à la Record Date, la position nette positive des porteurs de Senior Notes qui font l'objet d'ordre d'achat ou de vente non réglés et livrés seront considérés comme détenus à la Record date



Accord : Gouvernance

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">■ La structure et la composition du conseil d'administration postérieurement à la réalisation de la restructuration seront déterminés en consultation avec DNCA et les membres du comité Ad Hoc des porteurs des senior notes qui sont et resteront actionnaires de la société. La composition du conseil et la structure proposées devront être conformes au code AFEP-MEDEF Code et seront reflétées dès que possible, mais en tous cas, au plus tard trois mois après la date de réalisation de la restructuration





Détails de l'Accord

cgg.com



Headline Terms of the Agreement

Secured Lenders (US & French RCF and TLB) – 1/2

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Borrower	<ul style="list-style-type: none"> CGG Holdings Inc. (US)
Form	<ul style="list-style-type: none"> Bond format NY Law
Guarantors	<ul style="list-style-type: none"> Adjusted guarantee package compared to existing package, reflecting release of following guarantors: CGG MRN, CGG Holding UK I, CGG Holding UK II, Sercel Inc, Sercel GRC Additional guarantors to be considered Pledge of shares owned by Obligors of any guarantor being released
Maturity	<ul style="list-style-type: none"> 5-year from Closing Date
Interest	<ul style="list-style-type: none"> Interest to be set at Closing Date, based on linear ratchet grid (and fixed for life with respect to the ratchet grid) : <ul style="list-style-type: none"> Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + 250bps PIK if \geq \$700m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + PIK between 125bps and 250bps depending on total outstanding, if outstanding between \$600m and \$700m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + PIK between 0bps and 125bps depending on total outstanding, if outstanding between \$500m and \$600m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash if \leq \$500m outstanding at Closing Date
Amortization	<ul style="list-style-type: none"> Full Bullet Bond (no contractual amortization) No excess cash flow sweep



Headline Terms of the Agreement



Secured Lenders (US & French RCF and TLB) – 2/2

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Early Prepayment	<ul style="list-style-type: none"> ■ Callable at par (in whole but not in part) at any time during the first 6 months after Closing Date (for avoidance of doubt from end of month 3 the repayment will be inclusive of the 3% roll-over fee that will be PIKed) ; Non-call between months 7 and 36, thereafter callable at no prepayment premium. Any prepayment premium due following an acceleration to be capped at 10 % ■ Closing Date shall be the date of completion of the last of the operations to be implemented in the context of the restructuring including for the avoidance of doubt, effective date of chapter 11 and safeguards, satisfaction of all the conditions precedent and completion of the securities issuances ■ Same suite of mandatory prepayment events as current documentation (excluding Permitted Junior Debt Refinancing and Change of Control to be a put at 101% (for the avoidance of doubt the Non Call premium will still be due during the Non Call period) if the issuer exercises a call following a change of control) <ul style="list-style-type: none"> – Permitted Junior Debt Refinancing terms: Cash coupon (in \$m) not higher than new HYB, maturity not earlier than new HYB and no better security than HYB
Upfront Paydown	<ul style="list-style-type: none"> ■ Any net new money amount above \$250m (incl. New money capital increase) after fees would paydown secured debt subject to a cap of \$150m
Covenant	<ul style="list-style-type: none"> ■ No maintenance covenants except a minimum cash and cash equivalent covenant set at \$185MM ■ Customary incurrence covenant including in respect with the issuance of additional debt (definition and threshold to be agreed)
Security	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consistent with existing security package (except for adjustments to guarantees as noted above) including customary negative pledge on unencumbered assets
Rollover Fee	<ul style="list-style-type: none"> ■ Additional interest paid in kind in an amount equal to 3.0% of principal amount of the rolled over secured debt if no refinancing has occurred during the first 3 months after Closing
Other	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enable incurrence of additional debt up to \$200m pari passu (under a secured cap of \$900 MM) to fund Company's growth ■ Secured lenders to have right of first refusal on providing the additional secured debt if the cost is greater than existing terms ■ Will provide incremental security if we increase secured gross debt above \$800 MM ■ Incremental security (1.5x coverage) for \$100 MM flexibility above \$800 MM ■ Documentation refresh





Headline Terms of the Agreement-New HYB Terms (1/2)

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Issuer	<ul style="list-style-type: none"> CGG SA Format: US\$ documentation consistent with existing US\$ HYB
Amount	<ul style="list-style-type: none"> \$375m in cash (i) USD Tranche and (ii) EUR Tranche for up to USD100 million \$86m from the payment of accrued and unpaid Coupon
Ranking	<ul style="list-style-type: none"> Adjusted guarantee package compared to existing package in favor of HYB, reflecting release of following guarantors: CGG MRN, CGG Holding UK I, CGG Holding UK II, Sercel Inc, Sercel GRC, Sercel Australia, Sercel Canada, CGG Canada Services Ltd Obligation of CGG SA with a Silent Second Lien on US and French collateral (and additional collateral if legally feasible to have Silent Second Lien under local laws)
Intercreditor principles	<ul style="list-style-type: none"> Silent second lien intercreditor agreement to be governed by NY law and to include drag along guaranty and lien release provisions upon disposition of collateral (i) permitted under senior debt documents in effect as of the closing date, (ii) consented to by the required senior lenders, (iii) pursuant to an exercise of remedies by the senior lenders and/or (iv) in connection with a sale under Section 363 of the Bankruptcy Code, in each case subject to lien attachment to proceeds
Tenor	<ul style="list-style-type: none"> 6 years from Closing Date (12 months after secured debt maturity)
Coupon	<ul style="list-style-type: none"> Floating Libor (100 bps floor) + 400bps (cash) + 850bps (PIK), for the USD Tranche Floating Euribor (100 bps floor) + 400bps (cash) + 850bps (PIK), for the EUR Tranche



Headline Terms of the Agreement-New HYB Terms (2/2)

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Call	<ul style="list-style-type: none"> Year 1: 120% Year 2: 120% Year 3: 112.5% From Year 4: par
Covenants	<ul style="list-style-type: none"> Incurrence based covenants only, consistent with existing US\$ HYB due 2022 subject to increase in baskets for operational purposes and flex for incurrence of \$200m additional debt for new senior secured financing Cross acceleration to senior secured debt
Use of proceeds	<ul style="list-style-type: none"> General corporate purpose for the first \$250m Any new money amount above \$250m (incl. New money capital increase) after fees would pay down secured debt (capped at \$150m)
Backstop / Commitment fee	<ul style="list-style-type: none"> Backstop (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> Backstopped by HYB Ad Hoc Committee 3% cash backstop fee paid to the HYB Ad Hoc Committee Penny warrants allowing to subscribe for 1.5% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) for €0.01 per new share¹, granted to the HYB Ad Hoc Committee Commitment fee (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> Possibility to commit to subscribe for their exact prorata amount offered to all qualified investors holding HYB on June 1, 2017 (the "Record Date"), who sign the lock-up agreement during the plan support period (dates to be determined). Allocations will be determined based on the lower holdings on (i) on the Record Date and (ii) on the commitment date 7% cash commitment fee paid prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bonds Penny warrants allowing to subscribe for 16.0% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants # 1 and Warrants #2) for €0.01 per new share¹, prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bonds
Other	<ul style="list-style-type: none"> Global coordination Penny Warrants allowing to subscribe for a maximum of 1% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) for €0.01 per new share¹, payable to the HYB Ad Hoc Committee on closing

¹ This requires the prior reduction of the nominal value of CGG shares from 0.8 € to 0,01€, the difference being booked as unavailable reserves



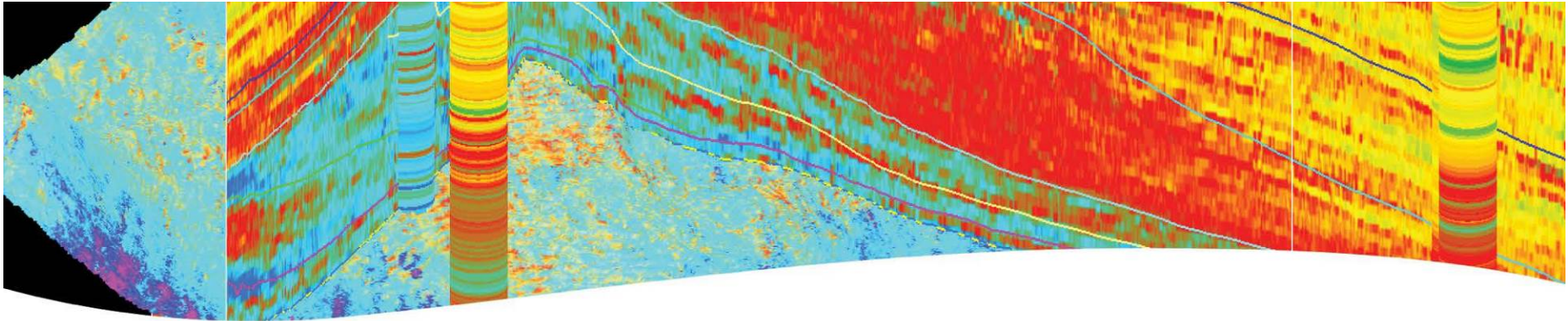
Agreement: Indicative Equity Ownership

Actionnariat avant New Money (pre Penny Warrants)	Post conversion en capital de la dette en capital	En ce compris les BSA 1
Actionnaires existants	4,4%	9,8%
OCEANES	7,0%	6,7%
Senior Notes	88,5%	83,6%
Total	100%	100%

Actionnariat post New money	Post conversion en capital de la dette en capital	En ce compris les BSA 1	En ce compris les BSA 2
Actionnaires existants	13,4%	16,9%	22,0%
<i>dont participation à la new money</i>	10,2%	9,8%	15,3%
<i>dont actions existantes</i>	3,2%	7,1%	6,6%
OCEANES	5,0%	4,8%	4,5%
Senior Notes	81,6%	78,3%	73,5%
Total	100%	100%	100%

Note: Sur la base d'une souscription en totalité de l'augmentation de capital avec DPS et d'un montant de dette non sécurisée prise en compte au 31 octobre 2017



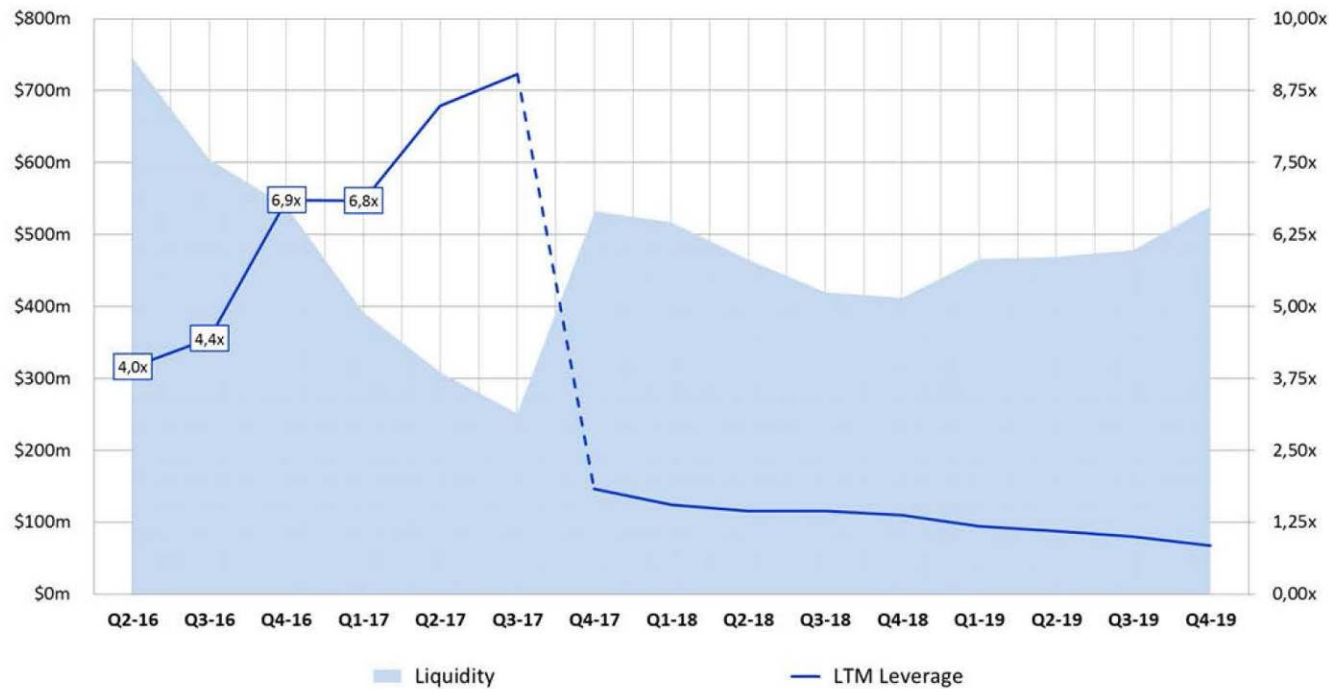


Ratio d'endettement et liquidité après la restructuration financière

cgg.com



Ratio d'Endettement : retour sous 1,5x début 2018



**Basé sur un scénario médian des objectifs du Plan d'Affaires, après Restructuration,
Ratio Dette Financière Nette*/EBITDA ratio sous le niveau de 1,5x**

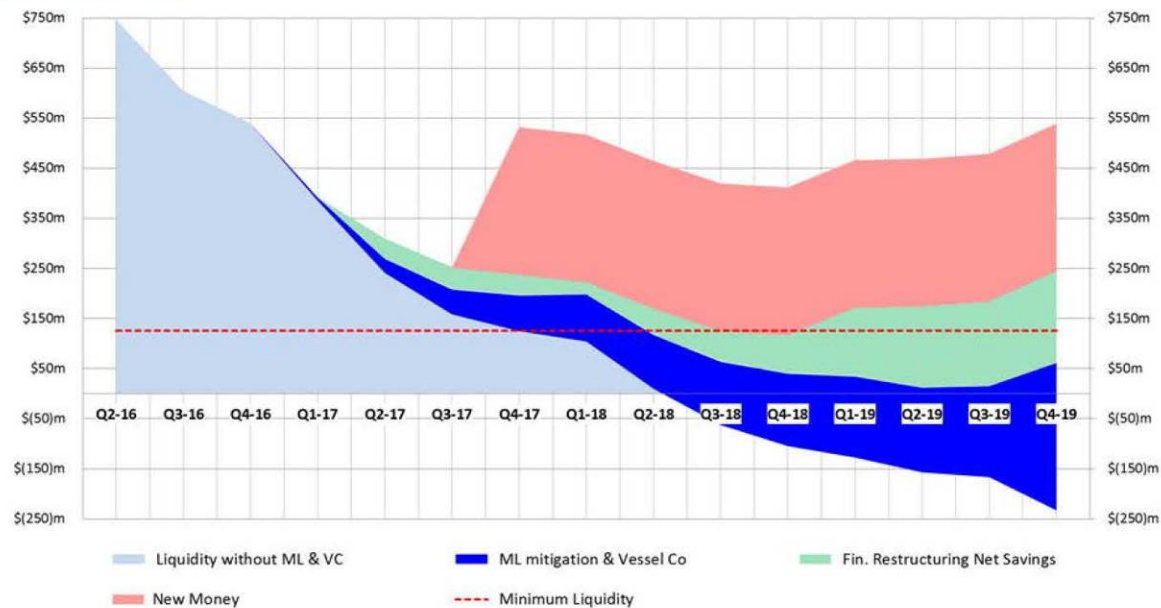
14

* Présenté ici hors contrats de location-financement





Liquidité : 1 milliard de dollars US d'amélioration à l'horizon 2019



Economies liées à la restructuration (sur 2017 - 2019)

- Allègement structure fin. Marine : c. **\$300m**
- Réduction nette du coût de la dette : c. **\$200m**

Nouvelles Liquidités

- Apport de nouvelles liquidités : c. **\$300m**
- Panier de nouvelle dette sécurisée : c. **\$200m**

15



Sercel Lance le Node WTU-508 pour Renforcer la Polyvalence du Système d'Acquisition Terrestre 508XT

Paris, France – le 13 Juin, 2017

CGG annonce ce jour le lancement par Sercel du nouveau node X-Tech® haute performance, WTU-508, complétant ainsi sa gamme de produits d'acquisition sismique terrestre 508XT. Totalement intégré à la plateforme 508XT existante, ce nouveau node permet plus de flexibilité opérationnelle pour tout type d'étude terrestre, y compris des petites missions urbaines complexes ou bien de très grandes missions à haute productivité.



Le nouveau node WTU-508 permet plus de flexibilité opérationnelle pour tout type d'étude terrestre, y compris des petites missions urbaines complexes ou bien de très grandes missions à haute productivité (source : Sercel).

Le WTU-508 est un node ingénieux, autonome et simple d'utilisation. Il suffit d'y brancher un géophone pour qu'il enregistre sa position et commence l'acquisition des données sismiques. Ces données stockées dans sa mémoire interne sont prêtes à être collectées grâce à une communication radio à très haut débit.

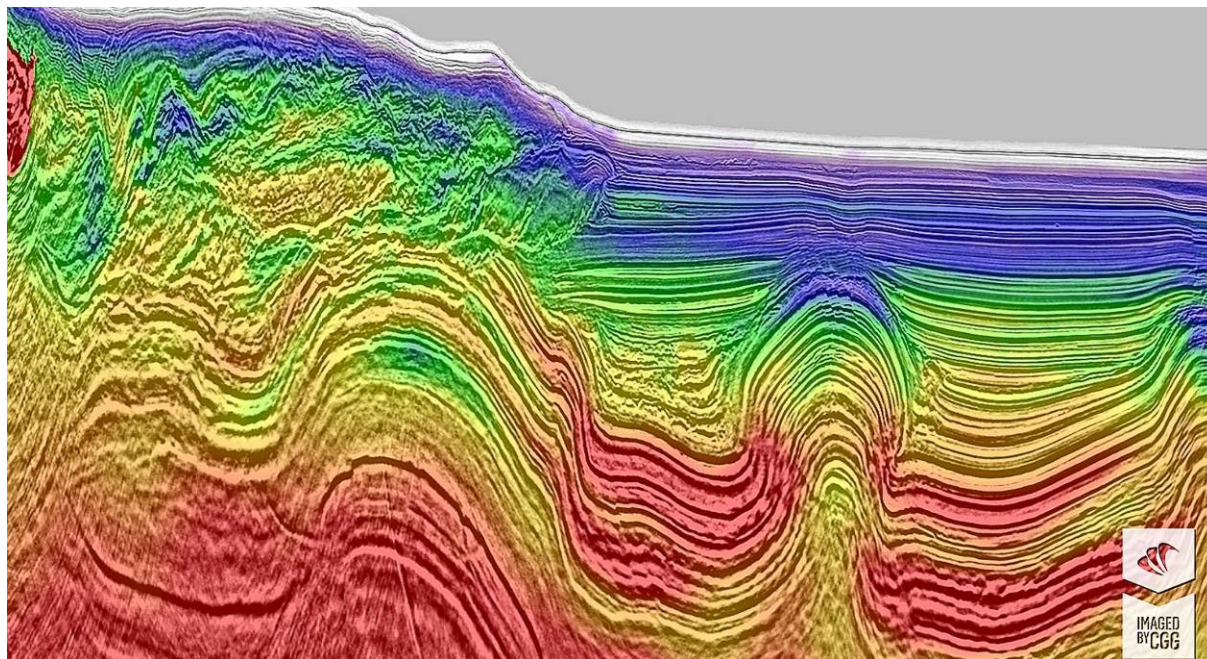
Le WTU-508 inclut également une nouvelle technologie de transmission propriétaire, le XT-Pathfinder, qui permet, sans connexion filaire ni infrastructure additionnelle, un contrôle qualité en temps réel avec le laboratoire d'enregistrement. XT-Pathfinder assure cette fonction en créant un réseau radio capable de router toutes les données qualité des nodes jusqu'au laboratoire d'enregistrement, s'adaptant automatiquement à toutes les évolutions, et minimisant ainsi les moyens humains tout au long de la mission.

Pascal Rouiller, PDG de Sercel, a dit: "Depuis le lancement de notre système d'acquisition terrestre 508XT, plus de 125 000 canaux ont été livrés à nos clients dans le monde entier. L'introduction de notre nouveau node WTU-508 complète notre gamme de produits actuelle et apporte encore plus de flexibilité opérationnelle au système d'acquisition sismique terrestre de choix, le 508XT."

CGG Livre les Images Finales du Projet Encontrado dans la Ceinture Géologique Plissée de Perdido au Mexique

Paris, France – le 8 Juin, 2017

CGG annonce ce jour la livraison des données finales d'imagerie du projet de retraitement multi-clients Encontrado qui couvre la ceinture géologique plissée de Perdido dans la région du Golfe de Mexique.



Exemple d'une image de migration finale de Kirchhoff à partir du projet de retraitement multi-client de Encontrado de CGG.

Les images finales de Migration Reverse Time (RTM) et de Migration Kirchhoff ainsi que les volumes de données associés couvrant une vaste superficie de 38.000 km² à cheval sur le Golfe du Mexique mexicaine et américaine ont été livrées à l'industrie et à CNH (Comision Nacional de Hidrocarburos dans les délais prévus. Ces données sont maintenant disponibles sous licence multi-clients non exclusive.

L'amélioration significative des images finales par rapport aux données Fast Trax™ RTM livrées en septembre est manifeste et permet d'identifier et de cartographier notamment les réservoirs potentiels avec un détail sans précédent. Le gain en informations profonde dans les images finales favorise également la compréhension des systèmes pétroliers et la localisation, la chronologie, le volume et la nature des hydrocarbures situés dans les réservoirs. Par ailleurs, ces améliorations permettent également une meilleure évaluation de la prospectivité de cette frontière d'exploration émergente.

Ce projet majeur de retraitement sismique de haut de gamme de plus de 38,000 km² dans un délai record, témoigne de l'expérience et de l'engagement de l'équipe de traitement du centre d'imagerie de Houston et de la valeur ajoutée de l'intégration de CGG dans les disciplines de géosciences. Pour accroître davantage la compréhension de l'industrie de cette zone complexe mais très prometteuse et ainsi compléter les données sismiques du projet Encontrado, CGG a développé un programme de géosciences entièrement intégré baptisé JumpStart™. Les programmes JumpStart sont conçus pour prendre en compte, valider, calibrer et interpréter toutes les données géologiques, sismiques et de puits et pour fournir ainsi sur un même support toutes les informations nécessaires à la compréhension globale des systèmes pétroliers.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général, CGG, a déclaré: « L'expérience considérable de CGG dans la compréhension et l'imagerie de la géologie du Golfe de Mexique américaine et mexicaine a joué un rôle majeur dans notre livraison rapide de ce très grand jeu de données. Les images finales ainsi obtenues à partir de séquences de traitement de haut de gamme permettront une interprétation géologique détaillée et pourront servir à la fois pour une exploration à l'échelle du bassin et pour une évaluation des prospects potentiels. Avec le retraitement Encontrado et le programme de géosciences JumpStart, CGG joue un rôle de premier plan en aidant à transformer cette zone de frontière en un bassin pétrolier à forte prospectivité ».

CGG annonce un accord de principe sur un plan de restructuration financière avec ses principaux créanciers et DNCA

Paris, France – 2 juin 2017

CGG annonce être parvenu à un accord de principe sur un plan de restructuration financière (l'« **Accord de Principe** ») qui répond aux objectifs de la Société (i) de conversion totale en capital de la dette non-sécurisée existante, (ii) d'extension des échéances de la dette sécurisée et (iii) de flexibilité financière, grâce notamment à l'apport de nouvelles liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité (les « **Nouvelles Liquidités** »), et a recueilli le soutien de la majorité de ses prêteurs sécurisés, de la majorité des porteurs de Senior Notes et de DNCA (en qualité d'actionnaire institutionnel de longue date, d'obligataire et de porteur d'OCEANES de la Société).

Evolution du processus de restructuration financière

Le 3 mars 2017, CGG S.A (« **CGG** » ou la « **Société** ») a engagé un processus de restructuration financière dans le but de réduire de manière drastique la dette et son coût en numéraire et plus largement de répondre à ses contraintes de bilan.

A la suite de sa communication en date du 12 mai 2017, sous l'égide du mandataire *ad hoc*, la Société a repris les discussions avec certains de ses principaux créanciers et DNCA, et leurs conseils respectifs, après avoir conclu des accords de confidentialité.

Ces discussions ont abouti à l'Accord de Principe soutenu par la (i) Société (ii) le Comité de Coordination des Prêteurs Sécurisés (représentant environ 52,7 % du montant total en principal de la dette sécurisée), (iii) DNCA (représentant environ 7,9 % du capital et environ 7,7 % des droits de vote de CGG, ainsi qu'environ 5,5 % du montant total en principal des *Senior Notes* et environ 18,7 % du montant total en principal des OCEANES), ainsi que (iv) les membres du Comité *ad hoc* des porteurs de *Senior Notes* (représentant environ 52,4 % du montant total en principal des *Senior Notes*). Le représentant des masses de porteurs d'OCEANES (qui détient environ 10,0 % des OCEANES) ne soutient pas le projet. Les deux autres actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société, Bpifrance Participations et AMS Energie, qui ont participé aux discussions précédentes ayant abouti au communiqué du 12 mai 2017, n'ont pas participé aux négociations de l'Accord de Principe.

L'Accord de Principe est fondé sur les mêmes objectifs que la proposition publiée le 12 mai 2017 (la « **Proposition du 12 Mai** ») : il est conforme à l'intérêt social de la Société, préserve l'intégrité du Groupe, fournit un cadre pérenne pour ses activités, ses salariés et ses clients, et offre aux actionnaires actuels l'opportunité de participer au redressement de la Société.

L'Accord de Principe est détaillé en [Annexe 1](#), et comprend les principales caractéristiques suivantes :

- Traitement des *Senior Notes* :
 - Conversion en capital du montant total en principal (plus les intérêts courus et non-payés qui ne sont pas payés en nature à la date de réalisation) des *Senior Notes* (sauf pour la quote-part éventuelle utilisée pour garantir l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décrite ci-dessous) à un prix de 3,5\$ par action (par rapport à un prix de 4,0\$, dans la Proposition du 12 Mai) ;
 - 86 millions de dollars US d'intérêts courus et non-payés seront payés à la date de réalisation en nouvelles obligations à haut rendement de second rang (*Second Lien Notes*) (par rapport à la conversion en capital des intérêts courus et non-payés, dans la Proposition du 12 Mai) ;
- Traitement des OCEANES :
 - Conversion intégrale en actions du montant en principal (plus les intérêts courus et non-payés qui ne sont pas payés en nature à la date de réalisation) des OCEANES à un prix de 11,5\$ par action (par rapport à 15,0\$, dans la Proposition du 12 Mai) ;
 - 5 millions de dollar US d'intérêts courus et non-payés seront payés en numéraire à la date de réalisation (par rapport à la conversion en actions des intérêts courus et non-payés, dans la Proposition du 12 Mai) ;
- BSA #1 alloués gratuitement aux actionnaires historiques, avec un prix d'exercice de 3,5\$, une période d'exercice de 4 ans, 4 BSA #1 étant attribués pour 3 actions détenues (par rapport à, respectivement, un prix d'exercice de 4,0\$, une période d'exercice de 5 ans, et 6 BSA #1 pour 5 actions détenues, dans la Proposition du 12 Mai) ;
- Nouvelles Liquidités grâce à :
 - Une augmentation de capital pour un montant de 125 millions de dollar US (par rapport à un montant de 75 millions de dollar US, dans la Proposition du 12 Mai), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires historiques par émission d'actions nouvelles avec BSA #2 (ABSA), à un prix de 1,75\$ par action (par rapport à un prix de 2\$ par action dans la Proposition du 12 Mai), les BSA #2 ayant un prix d'exercice de 4,5\$, une période d'exercice de 5 ans, 2 BSA #2 étant attribués pour 3 nouvelles actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS (par rapport à, respectivement, un prix d'exercice de 5,0\$, une période d'exercice de 5 ans, et 1 BSA #2 pour une action nouvelle, dans la Proposition du 12 Mai), garantie par DNCA en espèces pour 70 millions de dollar US et potentiellement d'autres actionnaires significatifs en espèces, ou par les porteurs de *Senior Notes* par voie de compensation de créances ;
 - Une émission de nouvelles obligations à haut rendement de second rang (*Second Lien Notes*), avec BSA attachés exerçables à prix minime (tel que décrit en [Annexe 1](#)) pour un montant de 375 millions de dollar US (par rapport à un montant de 350 millions de dollar US, dans la Proposition du 12 Mai), réservée aux porteurs de *Senior Notes* éligibles (incluant une tranche en euros pour un montant à déterminer) ;
- Extension de la maturité (*amend and extend*) de la dette sécurisée jusqu'à 2022 (identique à la Proposition du 12 Mai).

Aux termes de l'Accord de Principe, la participation des actionnaires existants dans la Société (voir page 12 de la présentation attachée) deviendrait :

- 4,5 % après conversion en actions des *Senior Notes* et des OCEANES (la « **Conversion de Dette Non Sécurisée** »), mais avant exercice des BSA #1 ; et 10,0 % après exercice desdits BSA #1 ;
- 13,6 % après la Conversion de Dette Non Sécurisée, l'augmentation de capital avec maintien du DPS et avec BSA #2, et l'exercice des BSA exerçables à prix minime (tel que décrit ci-dessous), mais avant exercice des BSA #1 et #2 ; 17,2 % après exercice des BSA #1 ; et 22,4 % après exercice des BSA #1 et #2 ;
- 3,2 % après la Conversion de Dette Non Sécurisée, l'augmentation de capital avec maintien du DPS et l'exercice des BSA exerçables à prix minime, si les actionnaires actuels décident de ne pas souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS et BSA #2, ni d'exercer leurs BSA #1. En complément, ces actionnaires obtiendraient le prix de cession de leurs BSA #1 et de leurs droits préférentiels de souscription dans le contexte de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et avec BSA #2.

L'Accord de Principe a été approuvé dans son principe par le Conseil d'administration de la Société. Il est soumis à la finalisation des négociations relativement à ses termes définitifs, et de la documentation nécessaire pour lancer le placement privé relatif à l'émission de nouvelles obligations à haut rendement de second rang avec BSA exerçables à prix minime (comprenant les *lock-up agreements* et les contrats de placement privé (*private placement agreements*) prévus dans l'Accord de Principe, devant être finalisés au plus tard le 12 juin 2017).

La mise en œuvre de l'Accord de Principe demeure soumise à plusieurs conditions suspensives usuelles, comprenant l'approbation des résolutions nécessaires par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et l'obtention du niveau de soutien requis de la part des créanciers dans le cadre des procédures judiciaires qui seraient ouvertes en France, et potentiellement dans d'autres pays. Si les conditions suspensives applicables sont satisfaites ou qu'il y est renoncé, la mise en œuvre de l'Accord de Principe devrait intervenir au plus tard le 28 février 2018.

Report de l'assemblée générale ordinaire

Dans ce contexte, avec l'autorisation du Tribunal de commerce de Paris, le Conseil d'administration du Groupe CGG a décidé de reporter l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2016, afin de permettre aux actionnaires de pouvoir voter à la fois sur les comptes de l'exercice 2016 et sur la restructuration. Le marché sera tenu informé du calendrier, conformément aux règles de marché.

Nomination d'un expert indépendant

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de la Société désignera un expert indépendant chargé d'établir un rapport sur la restructuration financière.

Échéance d'intérêts due le 1^{er} juin 2017 au titre des Senior Notes 2021

Une échéance d'intérêts d'environ 21,2 millions de dollar US est due par CGG le 1^{er} juin 2017 au titre des Senior Notes portant intérêt à un taux de 6,5 % à échéance 2021. La Société dispose de la trésorerie nécessaire pour procéder à ce paiement. Toutefois, CGG a décidé de ne pas procéder ainsi et d'utiliser le délai de grâce de 30 jours durant lequel elle peut suspendre le droit de payer l'échéance d'intérêts due aux porteurs de *Senior Notes* 2021, dans le respect des termes du contrat d'emprunt obligataire (*indenture*) des Senior Notes 2021.

Pour rappel, une échéance d'intérêts d'environ 12,4 millions de dollar US était due par CGG le 15 mai 2017 au titre des Senior Notes portant intérêt à un taux de 5,875% à échéance 2020. La Société disposait de la trésorerie nécessaire pour procéder à ce paiement. Toutefois, CGG avait décidé de ne pas procéder ainsi et d'utiliser le délai de grâce de 30 jours durant lequel elle peut suspendre le droit de payer l'échéance d'intérêts due aux porteurs de Senior Notes 2020, dans le respect des termes du contrat d'emprunt obligataire (*indenture*) des Senior Notes 2020.

Le non-paiement de l'échéance d'intérêts à l'expiration du délai de grâce de 30 jours constituerait un « cas de défaut » au titre dudit contrat d'emprunt obligataire. CGG estime disposer de la trésorerie suffisante pour continuer à respecter ses obligations pendant le délai de grâce. Le délai de grâce de 30 jours relatif aux Senior Notes 2020 se termine le 14 juin 2017.

CGG envisagera d'engager rapidement l'ouverture de procédures judiciaires, potentiellement dans plusieurs pays. Ces procédures, supervisées par un tribunal, seront initiées pour mettre en œuvre l'Accord de Principe et préservent la liquidité de la société et la valeur de ses activités. Comme de nombreuses sociétés l'ont démontré, ces procédures peuvent être une solution efficace pour parvenir à une restructuration de la dette avec un impact réduit sur l'activité.

Parallèlement à notre processus de restructuration financière, nous restons concentrés pour maintenir la qualité de notre offre intégrée et un niveau élevé de services à nos clients.

« OCEANES » désigne les obligations convertibles émises par CGG, avec un coupon de 1.25% et une maturité 2019 (ISIN: FR0011357664) (les « OCEANES 2019 ») et avec un coupon de 1.75% et une maturité 2020 (ISIN: FR0012739548) (les « OCEANES 2020 »).

« *Senior Notes* » désigne les obligations *high yield* émises par CGG, de coupon 6.500% et maturité 2021 (CUSIP: 204384AB7 / ISIN: US204384AB76; CUSIP: F1704UAD6 / ISIN: USF1704UAD66) (les « Senior Notes 2021 »), de coupon 5.875% et maturité 2020 (Reg. S ISIN: XS1061175607 / Reg. S Common Code: 106117560; Rule 144A ISIN: XS1061175862 / Rule 144A Common Code: 106117586) (les « Senior Notes 2020 »), et de coupon 6.875% et maturité 2022 (Reg. S CUSIP: F1704UAC8 / Reg. S ISIN: USF1704UAC83; Registered CUSIP: 12531TAB5 / Registered ISIN: US12531TAB52) (les « Senior Notes 2022 »).

Annexe 1: Présentation de la proposition de restructuration financière



Accord de Principe sur la Restructuration Financière

2 juin 2017

cgg.com





Avertissement

- Cette présentation a été préparée par CGG SA (« CGG ») dans le contexte de négociations conduites entre CGG et certains de ses créanciers et actionnaires, relative à un possible plan de restructuration. Cette présentation n'a pas été préparée, et ne doit pas être utilisée, à d'autres fins.
- Le présent document contient des déclarations à caractère prospectif, qui présentent des risques et incertitudes, notamment des déclarations relatives à certains indicateurs financiers clés. Les déclarations à caractère prospectif constituent des objectifs du management et ne constituent pas des prévisions de bénéfice au sens du Règlement européen (CE) 809/2004. Les éléments du plan d'affaires reposent sur des hypothèses établies par le management et sur des estimations de l'environnement de marché. Les déclarations à caractère prospectif pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ont été établies dans un environnement instable et volatile qui rend difficile la détermination de la performance future du groupe avec un degré de fiabilité satisfaisant.
- CGG estime que les éléments du plan d'affaires présentés dans ce document sont basés sur des hypothèses raisonnables de survenance d'évènements futurs ; toutefois, ces hypothèses sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes. En conséquence, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus par les déclarations à caractère prospectif.
- Une description des risques auxquels le groupe CGG est exposé figure à la section 3 « Facteurs de Risque » du Document de référence de CGG, et à la section 3 du rapport annuel de CGG de la « Form 20-F », déposés respectivement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine, le 1er mai 2017. Les déclarations prospectives contenues dans cette présentation sont basées sur l'information disponible pour CGG à la date de cette présentation. CGG ne s'engage pas à modifier ou réviser l'une quelconque de ces déclarations pour prendre en compte des évènements ou circonstances qui surviendraient après la date de cette présentation, ou pour prendre en compte la survenance d'évènements imprévus.

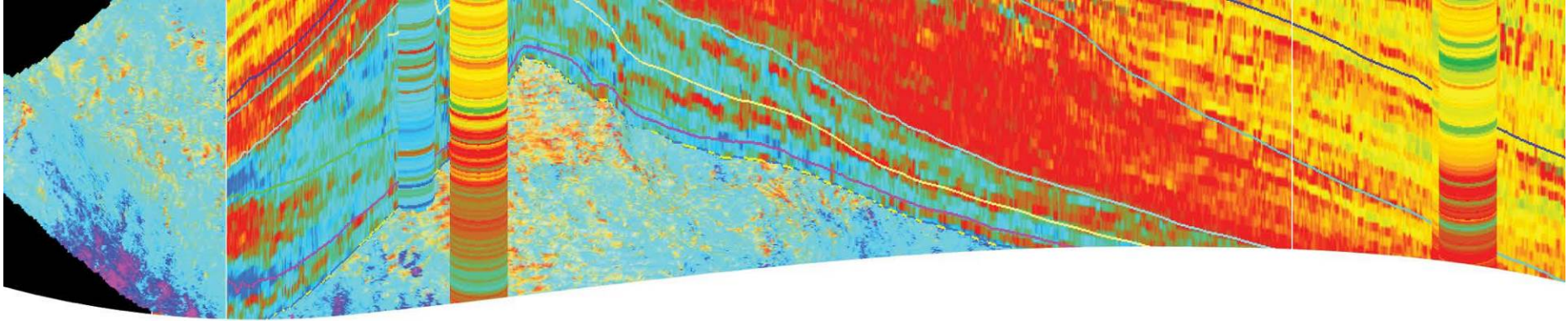




Agenda

- Accord de principe
- Caractéristiques du groupe après la restructuration financière
- Conclusion et calendrier





Accord de principe

cgg.com



État des discussions: issue positive

- Suite à l'annonce du 12 mai, la Société a ré-entamé, sous l'égide d'un mandataire *ad hoc*, des discussions de restructuration avec ses principaux créanciers et DNCA
 - Comité de Coordination des Prêteurs Sécurisés¹ = 52,7% du montant nominal
 - Comité Ad Hoc des obligations à haut rendement² 2020, 2021 et 2022 (« Senior Notes ») = 52,4% du montant nominal
 - DNCA = 7,9% du capital/ 5,5% du montant nominal des Senior Notes/ 18,7% du montant nominal des Obligations Convertibles

- Accord de principe soutenu par toutes ces parties

1. Membres du Comité de Coordination des Prêteurs Sécurisés : fonds ou actifs gérés par Goldman Sachs, Makuria, Och Ziff, T Rowe Price
2. Membres du Comité Ad Hoc des obligations à haut rendement : fonds gérés par Alden Global, Aurelius Capital, Attestor Capital, Boussard & Gavaudan, Contrarian Capital Management, Third Point Capital respectivement



Rappel : les Priorités de CGG

- **Protéger l'intérêt social de la Société et la valeur totale de ses activités**
 - Le calendrier de mise en œuvre de la restructuration financière visée est clé dans l'environnement actuel de marché
- **Préserver l'intégrité du groupe**
 - Très forte imbrication entre les technologies, les sites de production et les différentes géographies
- **Fournir un cadre pérenne pour les activités, les salariés et les clients du groupe**
 - CGG est une société de services dont la valeur principale réside dans ses clients et ses collaborateurs
 - Protéger la liquidité de la Société pour faire face à tout retard éventuel dans le redressement du marché des géosciences
- **Parvenir à un accord qui respecte les intérêts actuels de chacune des parties prenantes et leur capacité à participer au redressement de la Société**
 - Les droits et les poids des parties prenantes sont hétérogènes en raison notamment de leur rang de subordination et devront être adressés sous l'autorité des tribunaux français et américain de manière équilibrée



Objectifs de restructuration financière atteints

- **Historique des charges liées aux contrats d'affrètement** des navires et de la dette Nordique entièrement résolu au T1
- **Conversion totale en capital** du montant nominal de la dette non-sécurisée permettant la réduction drastique de la dette du groupe
- **Extension de l'échéance** de la dette sécurisée à 2022 (5 ans à partir de la date de clôture de la Restructuration)
- **Amélioration** significative du **niveau de liquidités** pour permettre au groupe de faire face à divers scénarios d'activité et de financer son développement au moment de la reprise du marché





Principaux changements par rapport à la Proposition de la Société du 12 mai

- Conversion de la Dette en Actions
 - Prix de conversion des Senior Notes: \$3,5 contre \$4 le 12 mai
 - Prix de conversion des Obligations Convertibles : \$11,5 contre \$15 le 12 mai
 - Intérêts courus des Senior Notes devant être payés au closing en New HYB
 - Intérêts courus des Obligations Convertibles devant être payés au closing en numéraire
 - Les actionnaires existants recevront 4 BSA pour 3 actions (contre 6 pour 5 le 12 mai) / maturité de 4 ans avec un prix d'exercice de \$3,5 (contre \$4 le 12 mai)

- Nouvelles Liquidités
 - Augmentation de capital revue à la hausse à \$125m (contre \$75m le 12 mai)
 - New HYB augmenté à \$375m (contre \$350m le 12 mai)



Accord de principe: conversion de la dette non-sécurisée en capital



	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX TERMES ÉCONOMIQUES
Paiement des intérêts courus de la dette non-sécurisée	<ul style="list-style-type: none"> \$86m d'intérêts courus des <i>Senior Notes</i> devant être payés au closing en New HYB \$5m d'intérêts courus des Obligations Convertibles devant être payés au closing en numéraire
Augmentation de capital réservée aux porteurs de Senior Notes	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal du HYB d'environ \$1,515m converti en capital (sauf pour la part potentiellement utilisée pour la garantie de l'augmentation de capital) Conversion au pair sur la base d'un prix de \$3,50 par action
Augmentation de capital réservée aux porteurs d'obligations convertibles	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal des obligations convertibles d'environ \$378m converti en capital Conversion au pair sur la base d'un prix de \$11,50 par action
Emission de BSA en faveur des actionnaires existants	<ul style="list-style-type: none"> BSA 1 à \$3,50 / maturité de 4 ans 4 BSA pour 3 Actions

9



Accord de principe : Nouvelles Liquidités

	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX TERMES ÉCONOMIQUES
\$125m d'Augmentation de capital avec Bons de Souscription d'actions (ABSA) réservée aux actionnaires existants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emission d'actions nouvelles à \$1,75 avec des BSA 2 à \$4,5 / maturité de 5 ans <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 BSA pour 3 actions nouvelles ■ Ouvert à tous les actionnaires existants (avant conversion en action des HYB et des obligations convertibles) ■ <u>Commission de garantie (payable à la clôture de l'opération):</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ DNCA a donné son accord pour garantir \$70m de l'augmentation de capital en numéraire ■ Au plus tard 21 jours avant la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires, la Société, à sa discrétion, pourrait proposer, et être d'accord avec des actionnaires significatifs qui signeraient un « lock up agreement » pour garantir le montant non-souscrit par DNCA ■ Tout montant non-garanti le sera par les porteurs de Senior Notes par voie de compensation de créances des HYB ■ Commission cash de 10% du montant garanti au prorata des parties qui souscrivent en numéraire
\$375m de nouvelles obligations à haut rendement souscrites pas les prêteurs non sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emission d'obligations à haut rendement au pair avec BSA (sur une base totalement diluée avant BSA #1 et #2) <ul style="list-style-type: none"> ■ Taux variable Libor (plancher de 1%) + 4% cash + 8.5% PIK ■ Maturité de 6 ans à compter de la date de réalisation ■ (i) Partie en USD et (ii) Partie en EUR, pour un montant à convenir ■ <u>Garantie initiale (payable à la date de réalisation):</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantie initialement par le comité ad hoc des Senior Notes ■ Commission de garantie de 3% en numéraire versée au comité ad hoc des Senior Notes ■ BSA permettant de souscrire à 1,5% du capital (sur une base totalement diluée avant BSA 1 et BSA 2) octroyé au comité ad hoc des Senior Notes ■ <u>Commission de garantie (payable à la date de réalisation):</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilité de garantir ouverte à tous les « investisseurs qualifiés » (QIB) détenteurs de HYB qui signeraient le « lock-up agreement » durant la période de soutien (dates à déterminer) au prorata des titres détenus le 1^{er} juin 2017 (la « Date de Référence »). Répartition effectuée sur la base du nombre de titres détenus le plus bas entre (i) la Date de Référence et (ii) la date d'engagement de souscription ■ Commission de garantie de 7% en numéraire versée au prorata des parties qui s'engagent à souscrire au Nouveau HYB ■ BSA permettant de souscrire à 16,0% du capital (sur une base totalement diluée avant BSA 1 et BSA 2) au prorata des parties qui s'engagent à souscrire au New HYB
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ■ BSA permettant de souscrire à 1% du capital (sur une base totalement diluée mais avant BSA 1 et BSA 2) au bénéfice du comité ad hoc des Senior Notes au titre de commission globale de coordination (payable à la date de réalisation) ■ Commission en cas de succès uniquement

10



Accord de principe: réaménagement de la dette sécurisée

- Réaménagement d'environ \$800m de facilités de crédits renouvelables en France et aux Etats-Unis et du prêt à Terme B
 - Remboursement jusqu'à hauteur de \$150m à la date de réalisation
 - Format d'obligation sécurisée
 - Maturité de 5 ans
 - Libor (plancher de 1%) + 6,5% cash / 2,5% capitalisés (PIK)
 - Pas de covenant de maintenance, excepté un minimum de liquidité de \$185m
 - Panier de \$200m de dette sécurisée additionnelle pari passu sous réserve d'un levier maximum de 2,5x et d'un ratio de couverture des intérêts de 3x



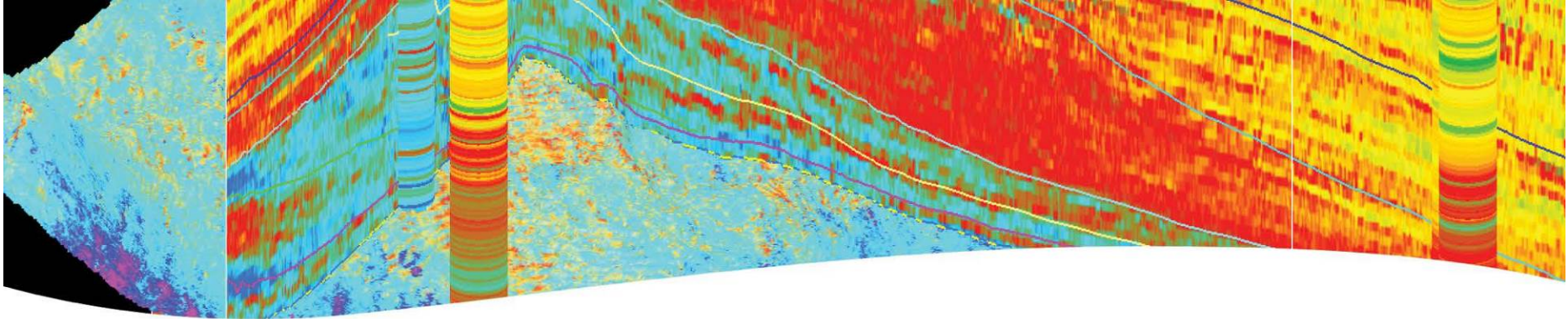
Accord de principe: structure indicative de l'Actionnariat

Actionnariat avant augmentation de capital en numéraire [avant Bons de Souscription d'Actions (BSA)]	Après conversion de la dette en capital	Incluant les BSA 1
Actionnaires existants	4,5%	10,0%
Obligations convertibles	6,7%	6,4%
Obligations à Haut Rendement	88,7%	83,7%
Total	100%	100%

Actionnariat après augmentation de capital en numéraire	Après conversion de la dette en capital	Incluant les BSA 1	Incluant les BSA 2
Actionnaires existants	13,6%	17,2%	22,4%
<i>Dont participation à l'augmentation de capital</i>	10,4%	10,0%	15,6%
<i>Dont participation initiale</i>	3,2%	7,2%	6,8%
Obligations convertibles	4,8%	4,6%	4,3%
Obligations à Haut Rendement	81,6%	78,2%	73,3%
Total	100%	100%	100%

Note: dans l'hypothèse d'une souscription à l'ABSA entièrement en numéraire



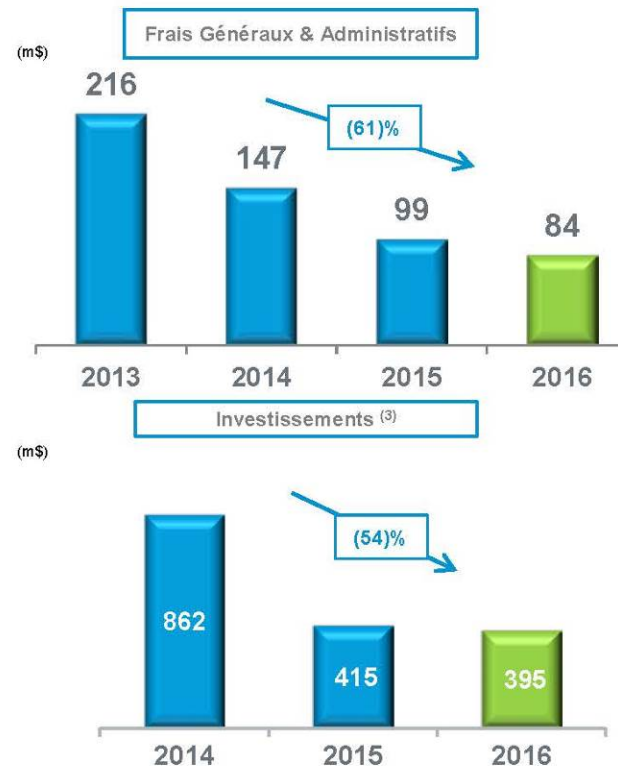
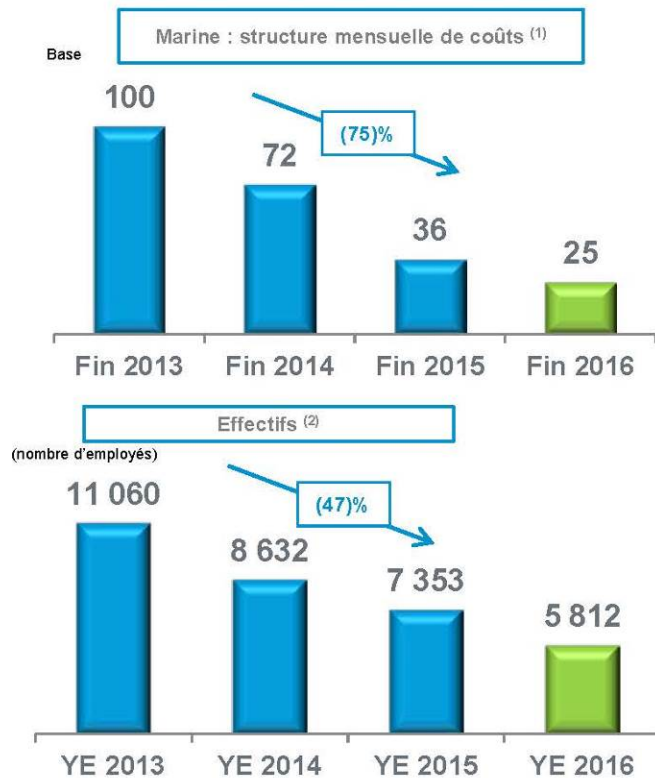


Caractéristiques du groupe après la restructuration financière

cgg.com



Plan de Transformation industriel: entièrement réalisé



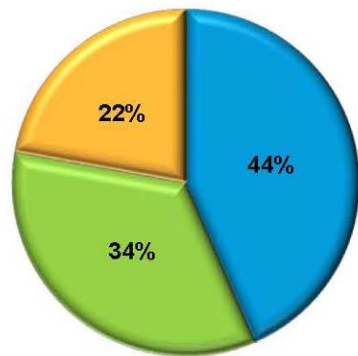
Source : Groupe CGG

- (1) Base de coûts totaux incluant Amortissements et Dépréciations
 (2) Incluant les temporaires, dont de L'Équipement
 (3) Excluant l'impact des variations de fournisseurs d'immobilisations



Evolution du portefeuille d'activité

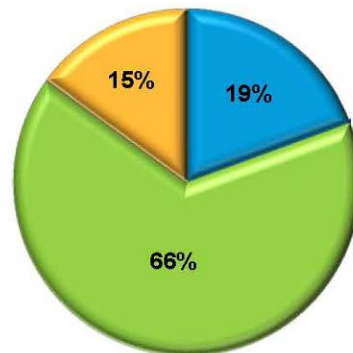
2013A



- Acquisition de données contractuelles
- GGR
- Equipement

Chiffre d'affaires total :
3,8 Mds\$

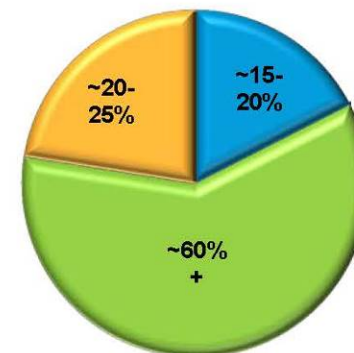
2016A



- Acquisition de données contractuelles
- GGR
- Equipement

Chiffre d'affaires total :
1,2 Md\$

OBJECTIF
MOYEN-TERME



- Acquisition de données contractuelles
- GGR
- Equipement

Chiffre d'affaires total :
~2,0 Mds\$



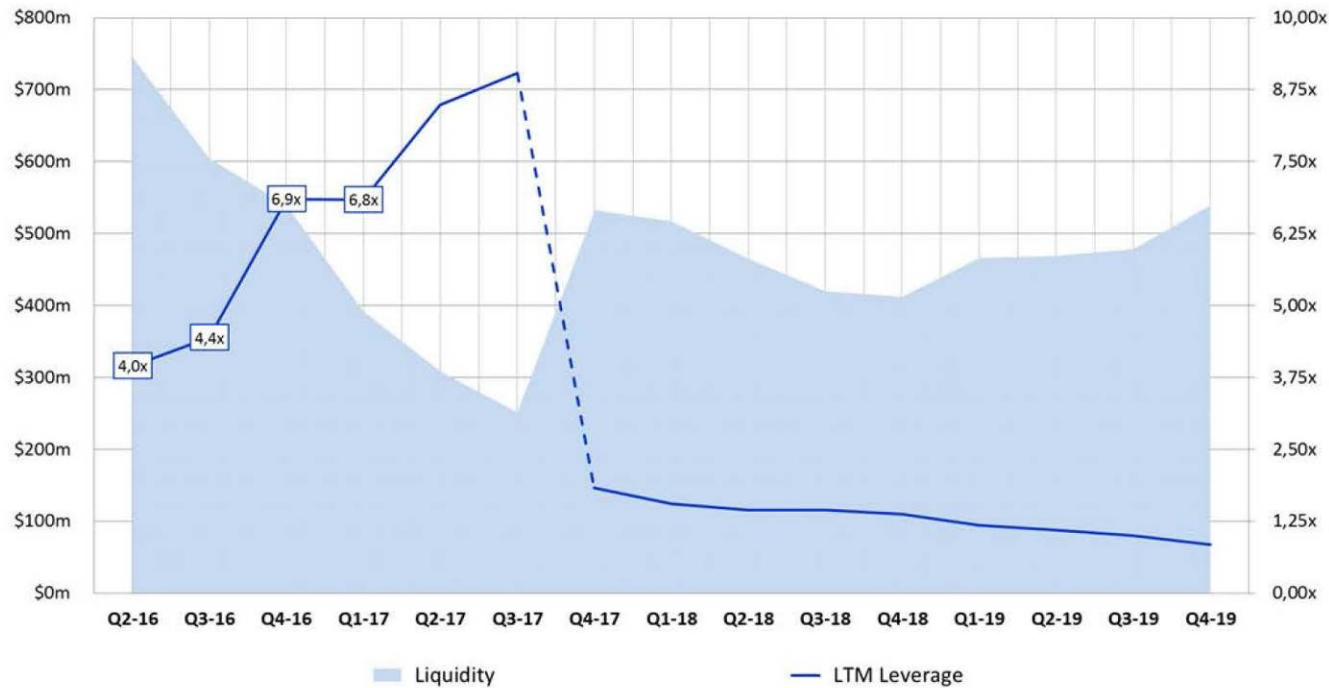
Objectifs financiers retenus

EXERCICES CLOS LE 31/12	2016A	2017E	2018E	2019E
Chiffre d'affaires	1,2 Md\$		~1,5 Md\$	~2,0 Mds\$
Marge d'EBITDA ⁽¹⁾	27,4%		35,0% - 40,0%	37,5% - 42,5%
Investissements Multi-Clients	295 M\$	<i>En ligne avec les résultats publiés en 2016</i>		275 – 325 M\$
Investissements industriels	71 M\$			100 – 125 M\$
Investissements R&D	34 M\$			Stable à près de 35 M\$
Variation du besoin en fonds de roulement	198 M\$	<i>Négative – fonction de la croissance du chiffre d'affaires (en excluant ~\$50 M\$ de factoring accéléré de Pemex en 2017)</i>		
Coûts cash du Plan de Transformation	167 M\$	80 M\$	15 M\$	10 M\$

16 ⁽¹⁾ La saisonnalité historique de l'EBITDA du Groupe en termes d'EBITDA est favorable au S2. Le S1 2017 devrait être impacté par l'évolution de la flotte, plus d'activités contractuelles que de multi-clients et par des volumes plus faibles chez Sercel.



Ratio d'Endettement : retour sous 1,5x début 2018



**Basé sur un scénario médian des objectifs du Plan d'Affaires, après Restructuration,
Ratio Dette Financière Nette*/EBITDA ratio sous le niveau de 1,5x**

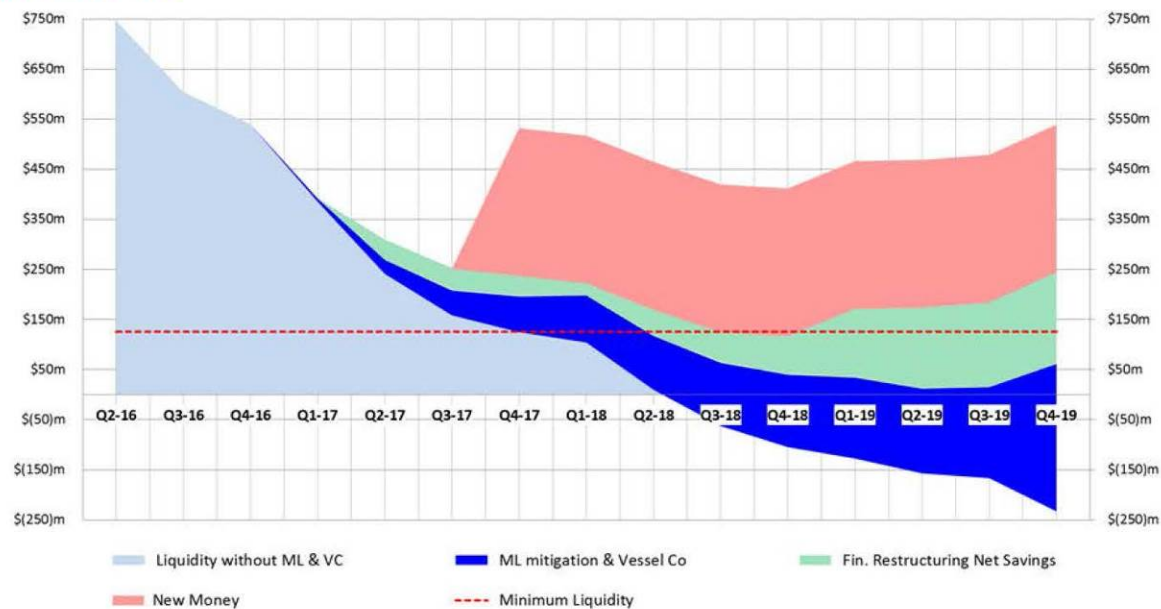
17

* Présenté ici hors contrats de location-financement





Liquidité : 1 milliard de dollars US d'amélioration à l'horizon 2019



Economies liées à la restructuration (sur 2017 - 2019)

- Allègement structure fin. Marine : c. **\$300m**
- Réduction nette du coût de la dette : c. **\$200m**

Nouvelles Liquidités

- Apport de nouvelles liquidités : c. **\$300m**
- Panier de nouvelle dette sécurisée : c. **\$200m**

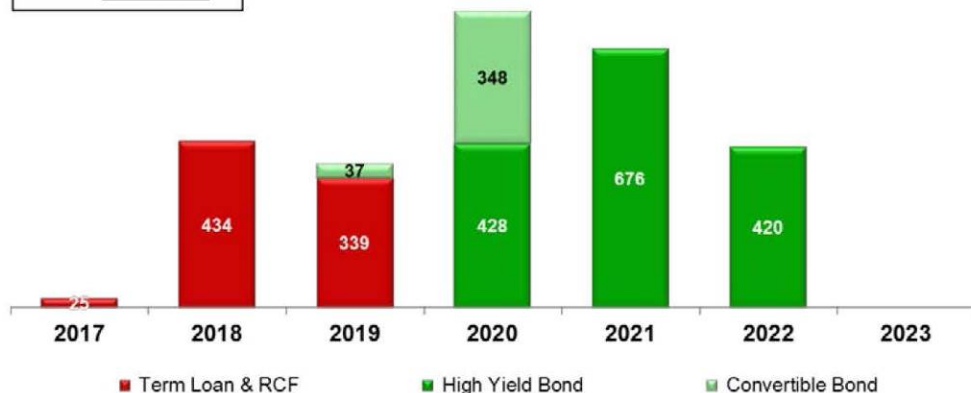
18



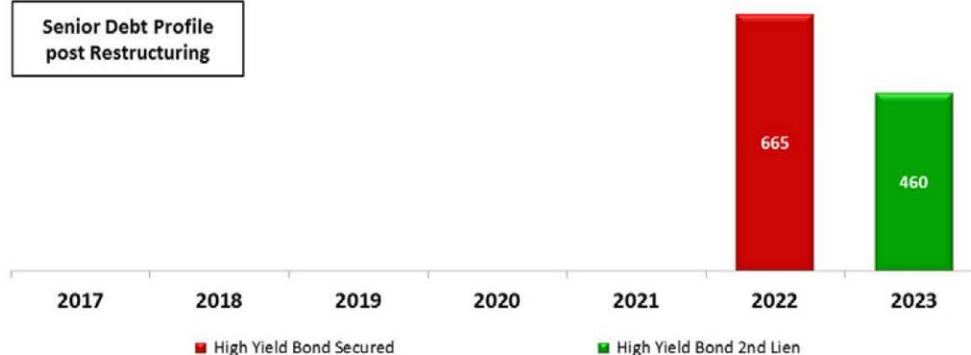


Profil de la Dette Senior après restructuration financière

Senior Debt Profile
as of 31/03/2017



Senior Debt Profile
post Restructuring



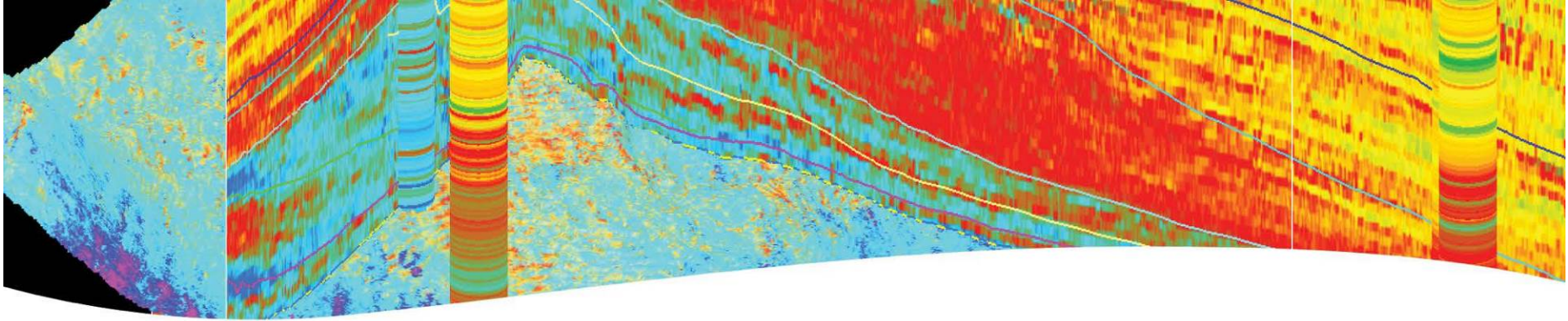
❖ De **\$2,75 Mds** avant restructuration à **\$1,15 Mds** après restructuration

❖ Maturités étendues à **2022** et **2023**

❖ Coût moyen de la dette de **7,0%** en numéraire + **5,0%** PIK

○ Intérêts versés estimés à **\$80m** en 2018





Conclusion et calendrier

cgg.com



Prochaines étapes

- Finalisation de la documentation, y compris l'accord de « lock-up », au plus tard le 12 juin
 - L'accord de principe est soumis à la finalisation de la documentation juridique ainsi qu'à certaines conditions usuelles
- Échéance d'intérêts dus par CGG le 1er juin 2017 au titre des Senior Notes à 6,5%
 - Suspendus pendant le délai de grâce de 30 jours
- Échéance d'intérêts dus par CGG le 15 mai 2017 au titre des Senior Notes à 5,875%
 - Délai de grâce de 30 jours se terminant le 14 juin
- Eventuelles procédures judiciaires volontaires dans plusieurs juridictions pour mettre pleinement en œuvre le plan de restructuration financière



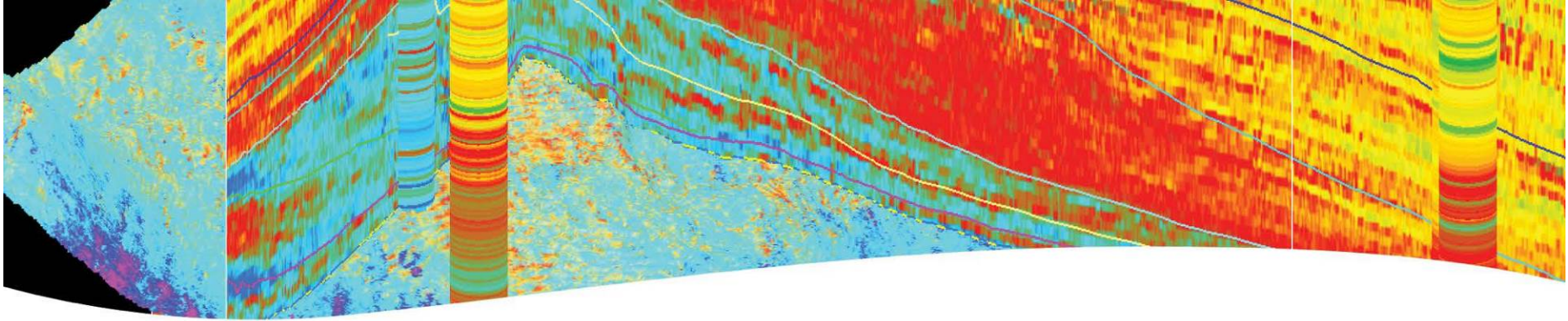


Conclusion: objectifs de restructuration financière atteints

- **Historique des charges liées aux contrats d'affrètement** des navires et de la dette Nordique entièrement résolu au T1
- **Conversion totale en capital** du montant nominal de la dette non-sécurisée permettant la réduction drastique de la dette du groupe
- **Extension de l'échéance** de la dette sécurisée à 2022 (5 ans à partir de la date de clôture de la Restructuration)
- **Amélioration** significative du **niveau de liquidités** pour permettre au groupe de faire face à divers scénarios d'activité et de financer son développement au moment de la reprise du marché

Parallèlement à notre processus de restructuration financière, nous restons concentrés pour maintenir la qualité de notre offre intégrée et le niveau élevé de services à nos clients





Annexes

cgg.com





Agreement in Principle: key changes vs Company proposal dated 12 May 2017

	COMPANY PROPOSAL (12/05/2017)	AGREEMENT IN PRINCIPLE (01/06/2017)
HY Bondholders	<ul style="list-style-type: none"> HYB amount of principal plus accrued and unpaid interest (\$1,601m, if closing occurs by the end of October 2017) to be converted into Equity @ \$4 (except for the portion potentially used in the backstop of the Rights Issue) 	<ul style="list-style-type: none"> HYB amount of principal plus accrued and unpaid interest not paid in kind on Closing Date (\$1,515m, if closing occurs by the end of October 2017), to be converted into Equity @ \$3.5 (except for the portion potentially used in the backstop of the Rights Issue) \$86m accrued and unpaid interest to be paid on closing with new HY Bonds
Convertible Bondholders	<ul style="list-style-type: none"> Convertible Bonds amount of principal plus accrued and unpaid interest (\$383m if closing occurs by the end of October 2017) to be converted into Equity @ \$15 Possibility to participate in the new HYB (\$25m) 	<ul style="list-style-type: none"> Convertible Bonds amount of principal plus accrued and unpaid interest not paid in cash on Closing Date (\$378m if closing occurs by the end of October 2017) to be converted into Equity @ \$11.5 No participation in the new HYB \$5m accrued and unpaid interest to be paid on closing in cash
Rights Issue	<ul style="list-style-type: none"> New Money of \$75m @ \$2 Warrants 2 based on a 1/1 ratio 	<ul style="list-style-type: none"> New Money of \$125m @ \$1.75 Warrants 2 based on a 2 warrants for 3 shares ratio
New HYB	<ul style="list-style-type: none"> \$350m (with Penny warrants for 12.5%) <ul style="list-style-type: none"> HYB: \$325m (11.6%) CB: \$25 (0.9%) 10% Backstop fee payable in cash to those parties providing the backstop 	<ul style="list-style-type: none"> \$375m (with Penny warrants for 16% of the share capital) <ul style="list-style-type: none"> HYB: \$375m CB: \$0m Backstop (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> Backstopped by HYB Ad Hoc Committee 3% cash backstop fee paid to the HYB Ad Hoc Committee Penny warrants allowing to subscribe for 1.5% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) granted to the HYB Ad Hoc Committee Commitment fee (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> 7% cash commitment fee paid prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bonds Penny warrants allowing to subscribe for 16.0% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bond
Other	<ul style="list-style-type: none"> Global Coordinator fee: Penny Warrants allowing to subscribe for 3.0% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) Warrants 1 for existing shareholders based on a 1.2x ratio 	<ul style="list-style-type: none"> Global Coordinator fee for the HYB ad hoc committee (payable on closing): Penny Warrants allowing to subscribe for 1.0% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) Warrants 1 for existing shareholders based on a 4 warrants for 3 shares ratio No deal no fee





Headline Terms of the Agreement in Principle

Secured Lenders (US & French RCF and TLB) – 1/2

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Borrower	<ul style="list-style-type: none"> CGG Holdings Inc. (US)
Form	<ul style="list-style-type: none"> Bond format NY Law
Guarantors	<ul style="list-style-type: none"> Adjusted guarantee package compared to existing package, reflecting release of following guarantors¹: CGG MRN, CGG Holding UK I, CGG Holding UK II, Sercel Inc, Sercel GRC Additional guarantors to be considered Pledge of shares owned by Obligor of any guarantor being released
Maturity	<ul style="list-style-type: none"> 5-year from Closing Date
Interest	<ul style="list-style-type: none"> Interest to be set at Closing Date, based on linear ratchet grid (and fixed for life with respect to the ratchet grid) : <ul style="list-style-type: none"> Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + 250bps PIK if \geq \$700m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + PIK between 125bps and 250bps depending on total outstanding, if outstanding between \$600m and \$700m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash + PIK between 0bps and 125bps depending on total outstanding, if outstanding between \$500m and \$600m outstanding at Closing Date Floating Libor (100bps floor) + 650bps cash if \leq \$500m outstanding at Closing Date
Amortization	<ul style="list-style-type: none"> Full Bullet Bond (no contractual amortization) No excess cash flow sweep

Note 1: Subject to the provision of specified satisfactory information on Guarantors






Headline Terms of the Agreement in Principle

Secured Lenders (US & French RCF and TLB) – 2/2

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Early Prepayment	<ul style="list-style-type: none"> ■ Callable at par (in whole but not in part) at any time during the first 6 months after Closing Date (for avoidance of doubt from end of month 3 the repayment will be inclusive of the 3% roll-over fee that will be PIKed) ; Non-call between months 7 and 36, thereafter callable at no prepayment premium ■ Closing Date shall be the date of completion of the last of the operations to be implemented in the context of the restructuring including for the avoidance of doubt, effective date of chapter 11 and safeguards, satisfaction of all the conditions precedent and completion of the securities issuances ■ Same suite of mandatory prepayment events as current documentation (excluding Permitted Junior Debt Refinancing and Change of Control to be a put at 101% (for the avoidance of doubt the Non Call premium will still be due during the Non Call period)) <ul style="list-style-type: none"> – Permitted Junior Debt Refinancing terms: Cash coupon (in \$m) not higher than new HYB, maturity not earlier than new HYB and no better security than HYB
Upfront Paydown	<ul style="list-style-type: none"> ■ Any net new money amount above \$250m (incl. New money capital increase) after fees would paydown secured debt subject to a cap of \$150m
Covenant	<ul style="list-style-type: none"> ■ No maintenance covenants except a minimum cash and cash equivalent covenant set at \$185MM ■ Customary incurrence covenant including in respect with the issuance of additional debt (definition and threshold to be agreed)
Security	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consistent with existing security package (except for adjustments to guarantees as noted above) including customary negative pledge on unencumbered assets
Rollover Fee	<ul style="list-style-type: none"> ■ Additional interest paid in kind in an amount equal to 3.0% of principal amount of the rolled over secured debt if no refinancing has occurred during the first 3 months after Closing
Other	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enable incurrence of additional debt up to \$200m pari passu (under a secured cap of \$900 MM) to fund Company's growth ■ Secured lenders to have right of first refusal on providing the additional secured debt if the cost is greater than existing terms ■ Will provide incremental security if we increase secured gross debt above \$800 MM ■ Incremental security (1.5x coverage) for \$100 MM flexibility above \$800 MM ■ Documentation refresh





Headline Terms of the Agreement in Principle

New HYB Terms (1/2)

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Issuer	<ul style="list-style-type: none"> CGG SA Format: US\$ documentation consistent with existing US\$ HYB
Amount	<ul style="list-style-type: none"> \$375m in cash (i) USD Tranche and (ii) EUR Tranche in an amount to be agreed \$86m from the payment of accrued and unpaid Coupon
Ranking	<ul style="list-style-type: none"> Adjusted guarantee package compared to existing package in favor of HYB, reflecting release of following guarantors: CGG MRN, CGG Holding UK I, CGG Holding UK II, Sercel Inc, Sercel GRC, Sercel Australia, Sercel Canada, CGG Canada Services Ltd Additional guarantors to be considered Obligation of CGG SA with a Silent Second Lien on US and French collateral (and additional collateral if legally feasible to have Silent Second Lien under local laws)
Intercreditor principles	<ul style="list-style-type: none"> Silent second lien intercreditor agreement to be governed by NY law and to include drag along guaranty and lien release provisions upon disposition of collateral (i) permitted under senior debt documents in effect as of the closing date, (ii) consented to by the required senior lenders, (iii) pursuant to an exercise of remedies by the senior lenders and/or (iv) in connection with a sale under Section 363 of the Bankruptcy Code, in each case subject to lien attachment to proceeds
Tenor	<ul style="list-style-type: none"> 6 years from Closing Date (12 months after secured debt maturity)
Coupon	<ul style="list-style-type: none"> Floating Libor (100 bps floor) + 400bps (cash) + 850bps (PIK), for the USD Tranche Floating Euribor (100 bps floor) + 400bps (cash) + 850bps (PIK), for the EUR Tranche



Headline Terms of the Agreement in Principle

New HYB Terms (2/2)

AREAS TO BE ADDRESSED	HEADLINE TERMS
Call	<ul style="list-style-type: none"> Year 1: 120% Year 2: 120% Year 3: 112.5% From Year 4: par
Covenants	<ul style="list-style-type: none"> Incurrence based covenants only, consistent with existing US\$ HYB due 2022 subject to increase in baskets for operational purposes and flex for incurrence of \$200m additional debt for new senior secured financing Cross acceleration to senior secured debt
Use of proceeds	<ul style="list-style-type: none"> General corporate purpose for the first \$250m Any new money amount above \$250m (incl. New money capital increase) after fees would pay down secured debt (capped at \$150m)
Backstop / Commitment fee	<ul style="list-style-type: none"> Backstop (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> Backstopped by HYB Ad Hoc Committee 3% cash backstop fee paid to the HYB Ad Hoc Committee Penny warrants allowing to subscribe for 1.5% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) granted to the HYB Ad Hoc Committee Commitment fee (payable on closing): <ul style="list-style-type: none"> Possibility to commit to subscribe for their exact prorata amount offered to all qualified investors holding HYB on June 1, 2017 (the "Record Date"), who sign the lock-up agreement during the plan support period (dates to be determined). Allocations will be determined based on the lower holdings on (i) on the Record Date and (ii) on the commitment date 7% cash commitment fee paid prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bonds Penny warrants allowing to subscribe for 16.0% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) prorata to parties committing to subscribe for New High Yield Bonds
Other	<ul style="list-style-type: none"> Global coordination Penny Warrants allowing to subscribe for 1% of share capital (after restructuring but before exercise of Warrants 1 and Warrants 2) payable to the HYB Ad Hoc Committee on closing



CGG Obtient une Extension du Centre d'Imagerie Dédié de PDO en Oman jusqu'en 2021

Paris, France – le 23 mai, 2017

CGG annonce ce jour l'extension jusqu'à fin 2021, du centre de traitement et d'imagerie de Muscat dédié de Petroleum Development Oman (PDO).



Equipe CGG au centre de traitement et d'imagerie de Muscat dédié de PDO.

La capacité, les moyens et les responsabilités de ce centre de traitement et d'imagerie seront élargis pour répondre aux besoins spécifiques de la stratégie d'exploration de PDO. Pour accompagner le développement des savoir-faire dans le domaine des Géosciences en Oman, CGG renforcera la formation des personnels locaux et son soutien à l'Université Sultan Qaboos.

Depuis 1994 CGG opère ce centre de traitement et d'imagerie en collaboration étroite avec PDO. Les spécialistes en traitement et imagerie terrestre de CGG, appréciés pour leur excellence technique et leur esprit d'innovation, fournissent une gamme complète de services d'imagerie en temps et en profondeur pour traiter les très grands volumes de données haute densité et wide-azimuth de PDO.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « Le centre de traitement et d'imagerie dédié de Muscat de CGG est le plus important du Moyen-Orient et il est aussi le plus ancien. Nous y avons développé un partenariat très solide avec PDO, basé sur la confiance et la volonté de développer toujours plus loin les innovations technologiques et permettre ainsi à notre client d'atteindre ses objectifs d'exploration-production. Nous sommes donc ravis de poursuivre ce partenariat et d'accompagner PDO dans sa stratégie d'exploration des zones géologiques complexes en Oman. »

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Depuis le dépôt du Document de Référence le 1^{er} mai 2017, les principaux événements intervenus au sein du Groupe ont été les suivants :

Processus de restructuration financière

Les difficultés financières liées à la crise sans précédent affectant l'industrie pétrolière et parapétrolière

CGG et ses filiales subissent de plein fouet les effets de la crise sans précédent qui affecte l'industrie pétrolière et parapétrolière depuis 2013. En effet, le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par ses clients dans le domaine de l'exploration-production (pétrolière et gazière), qui est directement impacté par les fluctuations du cours du baril de pétrole brut. Or, le prix du baril n'a cessé de diminuer depuis 2013 pour atteindre des niveaux bas non anticipés par les analystes. Entre 2014 et 2015, le prix du Brent a ainsi chuté de 45%. Les conditions de marché sont restées difficiles en 2016 et au premier semestre de l'année 2017, sans perspective de reprise à court terme.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 2016 représente environ un tiers de celui de 2012 : il est passé de 3,41 milliards de dollars US en 2012 à 2,1 milliards de dollars US en 2015 puis à 1,195 milliards de dollars US en 2016. De même, l'EBITDAS du Groupe est passé de 1,139 milliards de dollars US en 2013 à 273,6 millions de dollars US en 2016.

Compte tenu de cette crise sans précédent, la Société a commencé à mettre en œuvre dès 2014 un « Plan de Transformation ». La mise en œuvre de ce plan de restructuration opérationnelle, achevée fin 2016 s'est notamment traduite par (i) le redimensionnement de la flotte de navires opérés par le Groupe, (ii) le repositionnement du Groupe sur les segments de marché à forte valeur ajoutée, comme le pôle GGR ou Equipements, (iii) le départ de 3.900 employés, (iv) un contrôle renforcé des coûts grâce à une gestion rigoureuse de la trésorerie (baisse des coûts de 64% en marine, de 54% en frais généraux) et (v) une baisse de plus de la moitié des investissements du Groupe. Ce plan de restructuration opérationnelle a pu être financé pour partie par une augmentation de capital réalisée en février 2016 pour un montant brut d'environ 350.000.000 euros.

Malgré ces efforts opérationnels, l'endettement du Groupe est apparu ne plus être en adéquation avec ses capacités financières, dans un marché atone continuant de peser sur le volume d'activité et les prix. Le Groupe a annoncé dès le début de l'exercice 2017 que ses performances ne devraient pas lui permettre de générer les flux de trésorerie nécessaires au service de sa dette actuelle dans les années à venir.

Dans ce contexte, la Société a décidé d'engager des discussions avec les différentes parties prenantes afin d'établir un plan de restructuration financière. A cet effet, elle a sollicité du Président du Tribunal de commerce de Paris la désignation d'un mandataire *ad hoc* afin de l'assister dans ses négociations. Par ordonnance en date du 27 février 2017, la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux a été désignée en qualité de mandataire *ad hoc* pour une durée de 5 mois.

Structure de l'endettement du Groupe

Au 30 septembre 2017, l'endettement financier du Groupe est composé notamment de la manière suivante :

- (i) une dette financière sécurisée, composée de :
 - i. un contrat de crédit renouvelable intitulé « *Multicurrency Revolving Facility Agreement* », conclu le 31 juillet 2013 par la Société pour un montant initial en principal de 325.000.000 dollars US, ramené à environ 300.000.000 dollars US, intégralement tiré à ce jour (le « **Prêt French RCF** ») ;
 - ii. un contrat de crédit renouvelable intitulé « *Credit Agreement* » conclu le 15 juillet 2013 par la société CGG Holding (U.S.) Inc. pour un montant initial de 165.000.000 dollars US, intégralement tiré à ce jour (le « **Prêt US RCF** ») ; et
 - iii. un contrat de prêt in fine intitulé « *Term Loan Credit Agreement* » conclu le 19 novembre 2015 par la société CGG Holding (U.S.) Inc. pour un montant initial de 342.122.500 dollars US (le « **Prêt TLB 2019** »),

(ensemble les « **Prêts Sécurisés** ») ;

Les Prêts Sécurisés bénéficient d'un certain nombre de sûretés consenties par la Société et certaines de ses filiales (dont des nantissements de comptes titres sur les principales filiales) et de garanties par certaines sociétés du Groupe.

- (ii) deux émissions d'obligations « convertibles », à savoir :
 - i. une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) en date du 20 novembre 2012 pour un montant total initial de 360.000.000 euros, ramené à environ 34.900.000 euros (suite à une opération d'échange avec des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes ayant une maturité à 2020) à échéance au 1^{er} janvier 2019 (les « **OCEANES 2019** ») ;
 - ii. une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) en date du 26 juin 2015 pour un montant total initial de 325.100.000 euros, à échéance au 1^{er} janvier 2020 (les « **OCEANES 2020** », ensemble avec les OCEANES 2019, les « **OCEANES** ») ;

Les OCEANES ne bénéficient ni de sûretés, ni de garanties.

- (iii) plusieurs émissions obligataires « senior » à haut rendement de droit américain, à savoir :
 - i. une émission en date du 23 avril 2014 d'obligations à échéance au 15 mai 2020 pour un montant total de 400.000.000 euros et portant intérêt à un taux de 5,875% (les « **Obligations Senior 2020** ») ;

- ii. une émission en date du 31 mai 2011, du 20 janvier 2017 et du 13 mars 2017 d'obligations à échéance au 1^{er} juin 2021 pour un montant total de 720.704.000 dollars US et portant intérêt à un taux de 6,5% (les « **Obligations Senior 2021** ») ; et
- iii. une émission en date du 1er mai 2014 d'obligations à échéance au 15 janvier 2022 pour un montant total initial de 500.000.000 dollars US et portant intérêt à un taux de 6,875% (les « **Obligations Senior 2022** », et ensemble avec les Obligations Senior 2020 et les Obligations Senior 2021, les « **Obligations Senior** ») ;

Les Obligations Senior bénéficient de garanties par certaines sociétés du Groupe mais ne bénéficient d'aucune sûreté.

- (iv) un contrat de crédit-bail pour financer le siège opérationnel de sa filiale CGG Services SAS à Massy, à échéance au 1er octobre 2022.

Ainsi, au 30 septembre 2017, la dette financière s'élevait à 2.905.296.358 dollars US. La synthèse de l'endettement financier du Groupe s'établit comme suit :

Dette financière au 30 septembre 2017	Montant total en principal hors intérêts courus	Intérêts courus	Retraitements IFRS	Total
Prêts Sécurisés				
Prêt French RCF (EUR)	124 600 000			124 600 000
Prêt French RCF (USD)	160 000 000	42 528	-1 257 343	158 785 185
Prêt US RCF (USD)	161 933 711	420 376	-621 942	161 732 144
Prêt TLB 2019 (USD)	337 845 969	71 607	-957 297	336 960 280
Total Prêts Sécurisés (en dollars US¹)	806 882 440	534 511	-2 836 582	804 580 369
Obligations Senior				
Obligations Senior 2020 (EUR)	400 000 000	20 880 811	-391 393	420 489 418
Obligations Senior 2021 (USD)	675 625 000	36 419 977	-1 520 312	710 524 665
Obligations Senior 2022 (USD)	419 636 000	20 642 007	-343 466	439 934 541
Total Obligations Senior (en dollars US¹)	1 567 501 000	81 713 869	-2 325 857	1 646 889 012
OCEANes				
OCEANes 2019 (EUR)	34 933 352	110 071	-1 826 089	33 217 334
OCEANes 2020 (EUR)	325 165 550	4 310 671	-31 702 005	297 774 216
Total OCEANes (en euros)	360 098 902	4 420 742	-33 528 094	330 991 550
Autres dettes				
Crédit-Bail (USD)			58 585 746	58 585 746
Autres (USD)	4 472 607			4 472 607
Total Autres Dettes (en dollars US¹)	4 472 607	-	58 585 746	63 058 353
Total dette financière au 30 septembre 2017 (en dollars US¹)	2 803 988 810	87 467 508	13 840 040	2 905 296 358

(1) Sur la base d'un taux de change de 1 euro = 1,1806 USD.

A la date du 29 septembre 2017 :

- (i) les Obligations Senior 2020 se négociaient à un prix reflétant une décote de 54,5% par rapport à leur valeur nominale ;
- (ii) les Obligations Senior 2021 se négociaient à un prix reflétant une décote de 55,5% par rapport à leur valeur nominale ;
- (iii) les Obligations Senior 2022 se négociaient à un prix reflétant une décote de 54,8% par rapport à leur valeur nominale ;
- (iv) les OCEANes 2019 se négociaient à un prix reflétant une décote de 31,2% par rapport à leur valeur nominale ;
- (v) les OCEANes 2020 se négociaient à un prix reflétant une décote de 86,4% par rapport à leur valeur nominale.

Les discussions avec les parties prenantes ayant conduit au projet de plan de sauvegarde

De nombreuses réunions se sont tenues sous l'égide du mandataire *ad hoc*, en présence des principales parties intéressées, à savoir :

- la Société ;
- les représentants de certains prêteurs au titre des Prêts Sécurisés (les « Prêteurs Sécurisés »), réunis au sein d'un comité *ad hoc* et représentant directement ou indirectement 52,7% du montant total en principal des prêts sécurisés (composés de fonds ou actifs gérés par les sociétés Goldman Sachs, Makuria, Och Ziff et T Rowe Price, étant précisé que T Rowe Price n'en fait désormais plus partie) ;
- les représentants d'un groupe de détenteurs d'Obligations Senior, réunis au sein d'un comité *ad hoc* et représentant environ 52,4% de leur montant total en principal (composé de fonds gérés par les sociétés Alden Global Capital, LLC, Attestor Capital LLP, Aurelius Capital Management, LP, Boussard & Gavaudan Asset Management, LP, Contrarian Capital Management, L.L.C. et Third Point LLC respectivement) ;
- l'un des représentants de chacune des masses des porteurs d'OCEANes ; ainsi que
- d'une part, des représentants des deux principaux actionnaires de la Société, Bpifrance Participations et AMS Énergie, détenant respectivement environ 9,4% et 8,3% du capital social et respectivement environ 10,8% et 8,1% des droits de vote de la Société⁶, et d'autre part les sociétés DNCA Finance et DNCA Invest (ensemble « DNCA »), partenaires institutionnels de longue date du groupe qui

⁶ Par déclaration en date du 31 août 2017, AMS Energie a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

détiennent 5,5% du montant total en principal des Obligations Senior, environ 20,7% du montant total en principal des OCEANES, et environ 7,9 % du capital et 7,7% des droits de vote de la Société.

A l'issue de longues discussions, la Société, le comité *ad hoc* des Prêteurs Sécurisés, le comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior et DNCA sont parvenus, le 1^{er} juin 2017, à un accord de principe sur un plan de restructuration financière puis ont conclu, le 13 juin 2017, des accords juridiquement contraignants (accord de « lock-up » ou de soutien à la restructuration) venant confirmer cet accord de principe. Aux termes de ces accords, les parties se sont engagées à réaliser toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration. Les termes et conditions de l'accord de « lock-up » sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur du Plan de Sauvegarde et de la procédure de « Chapter 11 » (sous réserve de réception des communications appropriées), de renoncer à certains droits (*waivers*), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leurs participation dans la dette à moins que l'acquéreur ne signe l'accord de « lock-up » ou n'en soit déjà un signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). L'accord de soutien à la restructuration signé avec la société DNCA Invest et des entités gérées par la société DNCA Finance (ensemble les « Entités DNCA »), en leur qualité d'actionnaires, prévoit que les Entités DNCA s'engagent à réaliser, en qualité d'actionnaires, toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration, et notamment à voter en faveur des résolutions adéquates en assemblée générale d'actionnaires et à ne pas vendre leurs actions CGG pendant le processus de restructuration.

Dans ce cadre, la Société a sollicité le bénéfice d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce de Paris, ouverte par jugement en date du 14 juin 2017. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné l'ancien mandataire *ad hoc* en qualité d'administrateur judiciaire de CGG SA avec une mission de surveillance et la SELAFM MJA prise en la personne de Maître Lucile Jouve en qualité de mandataire judiciaire. La société JG Capital Management SAS, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Gatty, a été désignée en qualité de contrôleur, par ordonnance de Monsieur le Juge-commissaire près le Tribunal de commerce de Paris en date du 14 septembre 2017.

Comme les Obligations Senior sont régies par le droit de l'Etat de New York et que les tribunaux de cet Etat sont compétents pour connaître de tout contentieux y afférent, la Société a sollicité le bénéfice des dispositions du « Chapter 15 » du « *Federal Bankruptcy Code* » américain afin de voir les effets de la procédure de sauvegarde reconnue sur le territoire américain.

La demande de reconnaissance de la procédure de sauvegarde aux Etats-Unis via une procédure de « Chapter 15 » a été déposée devant l'U.S. Bankruptcy Court du Southern District de New York le 14 juin 2017 et obtenue le 13 juillet 2017.

En outre, quatorze filiales étrangères du Groupe débitrices ou garantes au titre de la dette financière du Groupe (à savoir les sociétés CGG Holding BV, CGG Marine BV, CGG Holding I (UK) Ltd, CGG Holding II (UK) Ltd, CGG Holding (US) Inc., CGG Services (US) Inc., Alitheia Resources Inc., Viking Maritime Inc., CGG Land (US) Inc., Sercel Inc., Sercel-GRC Corp, CGG Marine Resources Norge AS, CGG Canada Services Ltd et Sercel Canada Ltd.) ont volontairement sollicité et obtenu, le 14 juin 2017, l'ouverture à leur égard de procédures de réorganisation au titre du *Chapter 11* du *US Bankruptcy Code* devant la *Bankruptcy Court* du *Southern District* de New York.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2016, ces sociétés garantes :

- ont généré collectivement près de 528 millions de dollars US de chiffre d'affaires (sur la base de la présentation faite dans la note 32 du rapport annuel en Form 20-F), dont une partie avec d'autres filiales du Groupe ;
- ont contribué à hauteur de 26 % (environ 311 millions de dollars US) et de environ 26 % (environ 85 millions de dollars US) respectivement au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBITDA consolidé du Groupe (avant Charges Non-Récurrentes) ; et
- ont contribué au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBITDA consolidé du Groupe (avant Charges Non-Récurrentes) respectivement à hauteur de près de 56 % (environ 670 millions de dollars US) et de près de 65 % (environ 212 millions de dollars US) en prenant en compte également la contribution de leur filiales directes et indirectes.

Dans le cadre de ces procédures judiciaires, les détenteurs de créances au titre des Prêts Sécurisés, des Obligations Senior et des OCEANES (dont le principal s'élève au total à environ 2,8 milliards de dollars US) ne peuvent demander aucun remboursement anticipé, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles, tout en laissant aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière.

Description du Plan de Sauvegarde

Le projet de plan de sauvegarde de la Société (le « Plan de Sauvegarde ») permettrait de restructurer la dette financière du Groupe tout en satisfaisant ses principaux objectifs industriels :

- maintenir l'intégrité du Groupe ;
- retrouver des marges de manœuvre pour (i) poursuivre son développement technologique et commercial et (ii) faire face aux aléas du marché du pétrole ;
- maintenir et développer en France un pôle d'excellence, reconnu mondialement, dans les domaines de la sismique et des géosciences.

Le Plan de Sauvegarde de la Société a les principales caractéristiques suivantes :

a) réduction significative du niveau d'endettement financier de la Société

Cette réduction s'effectuerait au moyen de la capitalisation, dans les conditions suivantes, des sommes dues en principal et intérêts courus et non encore payés le dernier jour de la période de souscription de l'Émission avec DPS visée au (b)(i) ci-dessous (la « Date de Référence ») au titre :

- (i) des Obligations Senior, diminuées (x) d'un montant de 86 millions de dollars US (ledit montant faisant l'objet, au choix des porteurs, soit d'un paiement en espèces sur la base d'un étalement sur 10 ans selon certaines modalités, soit d'un paiement à travers la

souscription par compensation de créances à la valeur faciale, à de nouvelles obligations à haut rendement émises par la Société (les « Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang »)⁷) et, (y) le cas échéant, de tout montant utilisé afin de souscrire à l'Émission avec DPS (tel que ce terme est défini ci-après) dans le cadre de l'engagement de garantie des porteurs d'Obligations Senior décrit au paragraphe (b)(i) ci-après (la « Créance des Obligations Senior »).

Cette capitalisation sera réalisée au moyen d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des porteurs d'Obligations Senior au prix de souscription de 3,12 euros par action nouvelle. La souscription à cette augmentation de capital s'effectuera par compensation de créances à la valeur faciale avec le montant de la Créance des Obligations Senior (la « Capitalisation des Obligations Senior »)⁸.

- (ii) des OCEANES, diminuées d'un montant d'environ 4,46 millions d'euros⁹ (ledit montant faisant l'objet d'un paiement en numéraire à la Date de Restructuration Effective (tel que ce terme est défini ci-après) (la « Créance des OCEANES »). Cette capitalisation sera réalisée au moyen d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des porteurs d'OCEANES au prix de souscription de 10,26 euros par action nouvelle. La souscription à cette augmentation de capital s'effectuera par compensation de créances à la valeur faciale avec le montant de la Créance des OCEANES (la « Capitalisation des OCEANES »).

Pour les besoins des présentes, la « Date de Restructuration Effective » est définie comme la date à laquelle toutes les conditions relatives au caractère effectif de la réalisation du plan de restructuration au titre de la procédure américaine du « Chapter 11 » du *Federal Bankruptcy Code* et du Plan de Sauvegarde ou de redressement (le cas échéant), auront été réalisées ou levées, en ce compris la réalisation de toutes les étapes nécessaires pour mener à bien la restructuration, et notamment toutes les émissions de titres de dettes et de valeurs mobilières qui y sont prévues, que les délais de recours soient ou non expirés, telle que cette date aura été constatée par le Conseil d'administration ou, sur délégation de ce dernier, le Directeur général.

b) apport de nouvelles liquidités d'un montant maximal d'environ 500 millions de dollars US

Le dimensionnement de ces nouvelles liquidités a été discuté et convenu entre les parties sur la base de sensibilités négatives par rapport aux perspectives pour 2018 et 2019, reposant notamment sur une hypothèse moins favorable pour ce qui concerne le prix du baril de pétrole, à savoir une simple stabilité par rapport au niveau actuel de 50-55 dollars US, et une moindre hausse des dépenses d'exploration.

Cet apport de nouvelles liquidités serait réalisé par voie (i) d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et (ii) d'émission de nouvelles obligations à haut rendement. Il serait également attribué des bons de souscription d'actions aux actionnaires et aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior.

(i) augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le Plan de Sauvegarde prévoit une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur d'un montant d'environ 112 millions d'euros¹⁰ (prime d'émission incluse), par voie d'émission d'actions de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (ABSA) (l'« Émission avec DPS ») au prix de souscription de 1,56 euros par ABSA.

Trois de ces bons de souscription d'actions (les « BSA #2 ») donneront le droit de souscrire à deux actions nouvelles au prix de souscription de 4,02 euros par action nouvelle pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Restructuration Effective.

Il est précisé que l'Émission avec DPS est garantie en numéraire, à hauteur d'environ 71,39 millions d'euros (prime d'émission incluse)¹¹, par versement en espèces par les Entités DNCA, de sorte que les titres non-souscrits à titre irréductible et réductible par les actionnaires seront *in fine* souscrits à hauteur de ces montants (sous réserve de la réalisation des conditions suspensives) ; la quote-part de l'Émission avec DPS non souscrite (le cas échéant après mise en œuvre de l'engagement de souscription des Entités DNCA) fait l'objet d'un engagement de garantie par les porteurs d'Obligations Senior qui serait exécuté par compensation avec une partie de leurs créances sur la Société au titre des Obligations Senior. Dans tous les cas, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives et d'ajustements techniques, l'Émission avec DPS sera intégralement souscrite.

La commission de rémunération de l'engagement de souscription en espèces est de 10 % du montant de l'engagement (soit un montant d'environ 7,14 millions d'euros pour les Entités DNCA), aucune commission n'étant payée au titre de l'engagement de garantie des porteurs d'Obligations Senior par compensation de créances à la valeur faciale.

(ii) émission de nouvelles obligations à haut rendement

Le Plan de Sauvegarde prévoit l'émission d'un nouvel emprunt obligataire à hauteur de 375 millions de dollars US, par l'émission par la Société de nouvelles obligations à haut rendement soumises au droit de l'État de New-York bénéficiant de sûretés de second rang (*Second Lien Notes*) (les « Nouvelles Obligations de Second Rang » et l'« Émission des Nouvelles Obligations »), étant précisé que les souscripteurs de ces nouvelles obligations se verront attribuer concomitamment des bons de souscription d'actions (les « BSA #3 »).

Les BSA #3 seraient exerçables pendant une durée de 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective et permettraient de souscrire à des actions nouvelles représentant 16 % du capital de la Société, après prise en compte de la dilution résultant de

7 Ces Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang auraient des caractéristiques identiques aux Nouvelles Obligations, étant toutefois précisé qu'elles ne donneront pas droit à l'attribution des BSA #3.

8 Le montant de la Créance des Obligations Senior libellé en dollars US étant converti en euro conformément au Plan de Sauvegarde au taux de change du 14 juin 2017 à 12h00 CET, soit 1 euro = 1,1206 USD.

9 Ce montant correspond à l'équivalent en euro de 5 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD.

10 Ce montant correspond à l'équivalent en euro d'environ 125 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD, ce montant faisant l'objet d'ajustements pour des raisons techniques décidés par la Société en conformité avec le Plan de Sauvegarde.

11 Ce montant correspond à l'équivalent en euro de 80 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD.

l'émission des actions résultant de la Capitalisation des Obligations Senior, de la Capitalisation des OCEANES, de l'Émission avec DPS, de l'exercice des BSA de Coordination, des BSA Garantie et des BSA #3 mais avant exercice des BSA #1 et des BSA #2 (tels que ces termes sont définis ci-après), à un prix de souscription de 0,01 euro par action nouvelle. Les principales caractéristiques de ces Nouvelles Obligations de Second Rang figurent ci-dessous.

Certains porteurs d'Obligations Senior éligibles se sont engagés à souscrire l'Émission de Nouvelles Obligations, conformément aux stipulations d'un accord de placement privé en date du 26 juin 2017. Les souscripteurs bénéficieront d'une commission de souscription de 7% du montant total de l'Émission des Nouvelles Obligations qu'ils auront souscrit (payable lors de la réalisation de l'émission et sous réserve de cette réalisation, en espèces ou par compensation (au gré de la société) avec le prix de souscription des Nouvelles Obligations de Second Rang).

L'Émission des Nouvelles Obligations est en outre garantie par les membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (ou leurs cessionnaires dans certaines conditions), qui recevront à ce titre (x) une commission de garantie de 3 % du montant total de l'Émission des Nouvelles Obligations (payable lors de la réalisation de l'émission et sous réserve de cette réalisation, en espèces ou par compensation (au gré de la société) avec le prix de souscription des Nouvelles Obligations de Second Rang) et (y) des bons de souscription d'actions exerçables pendant une durée de 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective et permettant de souscrire à des actions nouvelles représentant 1,5 % du capital de la Société, après prise en compte de la dilution résultant de l'émission des actions résultant de la Capitalisation des Obligations Senior, de la Capitalisation des OCEANES, de l'Émission avec DPS, de l'exercice des BSA de Coordination, des BSA Garantie et des BSA #3 mais avant exercice des BSA #1 et des BSA #2, à un prix de souscription de 0,01 euro par action nouvelle (les « BSA Garantie »).

c) attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires et à certains porteurs d'Obligations Senior

(i) attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires leur permettant de bénéficier de la reprise du secteur

Le Plan de Sauvegarde prévoit l'émission et l'attribution gratuite par la Société de bons de souscription d'actions au bénéfice des actionnaires de la Société, exerçables pendant une durée de 4 ans à compter de la Date de Restructuration Effective, un de ces bons de souscription étant attribué à chaque action existante et 3 de ces bons de souscription permettant de souscrire à 4 actions nouvelles de CGG au prix de souscription de 3,12 euros par action nouvelle (les « BSA #1 »).

(ii) attribution gratuite de bons de souscriptions aux membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior

Par ailleurs, le Plan de Sauvegarde prévoit l'émission et l'attribution gratuite par la Société de bons de souscription d'actions au bénéfice des membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior, exerçables pendant une durée de 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective et permettant de souscrire à des actions nouvelles représentant 1 % du capital de la Société, après prise en compte de la dilution résultant de l'émission des actions résultant de la Capitalisation des Obligations Senior, de la Capitalisation des OCEANES, de l'Émission avec DPS, de l'exercice des BSA de Coordination, des BSA Garantie et des BSA #3 mais avant exercice des BSA #1 et des BSA #2, à un prix de souscription de 0,01 euro par action nouvelle (les « BSA de Coordination »).

d) extension de la maturité de la dette financière sécurisée par voie d'« échange »

Cette extension de maturité, qui permettrait au Groupe de n'avoir aucune échéance de dette à rembourser avant 2023, se traduirait par l'« échange » des créances¹² résultant des Prêts Sécurisés, diminuées le cas échéant d'un montant égal au remboursement initial en numéraire qui sera effectué au moyen des produits de l'Émission avec DPS et de l'Émission des Nouvelles Obligations (tel que décrit ci-après et qui ne pourra excéder un montant maximal de 150 millions de dollars US) contre des obligations nouvelles (les « Nouvelles Obligations de Premier Rang »), dont les principales caractéristiques figurent ci-dessous.

Il est précisé que ledit « échange » sera subordonné à l'absence de remboursement anticipé intégral (et non partiel) des créances au titre des Prêts Sécurisés qui pourrait éventuellement intervenir à l'initiative de la Société dans le cadre d'une opération de refinancement qui aurait lieu entre la date du jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde et la Date de Référence au plus tard.

Les fonds levés en espèces dans le cadre de l'Émission avec DPS et de l'Émission des Nouvelles Obligations (net des commissions de souscription et commissions d'engagement ainsi que des autres coûts, frais ou commissions y relatifs) seront utilisés comme suit :

- en premier lieu, et jusqu'à concurrence d'un montant de 250 millions de dollars US¹³, afin de financer les besoins financiers et d'exploitation du Groupe (en ce inclus, (i) le paiement des intérêts courus à la Date de Référence au titre des OCEANES non capitalisés dans le cadre de la Capitalisation des OCEANES dans la limite d'un montant d'environ 4,46 millions d'euros¹⁴, et (ii) le paiement des coûts et commissions en lien avec la restructuration, autres que les coûts et commissions de garantie et tout autre commission relative à l'Émission avec DPS et à l'Émission des Nouvelles Obligations ;
- en deuxième lieu, afin de procéder au remboursement initial des prêteurs au titre des Prêts Sécurisés, sur une base prorata, le montant de ce remboursement étant limité à un montant total maximal de 150 millions de dollars US ;
- le solde étant conservé par la Société pour faire face à (i) ses besoins financiers (en ce compris le paiement de frais et coûts liés à la restructuration autres que, notamment, les commissions et coûts de garantie et de souscription) et (ii) tout décalage dans le redéploiement du Groupe.

¹² Il est précisé que les porteurs de créances qui seraient défaillants dans la mise en œuvre de l'« échange » décrit ci-dessus sans possibilité d'y remédier verront leurs créances en principal et intérêts au titre du « *Multicurrency Revolving Agreement* » (qui ne bénéficieront pas du remboursement initial limité à un montant total maximal de 150 millions de dollars US) étalées sur 10 ans à compter du jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde (1% pour les années 1 et 2, 5% pour les années 3 à 9 incluses, et 63% la 10^{ème} année), sans application d'intérêts de retard sur les sommes ainsi dues pendant l'exécution du Plan de Sauvegarde.

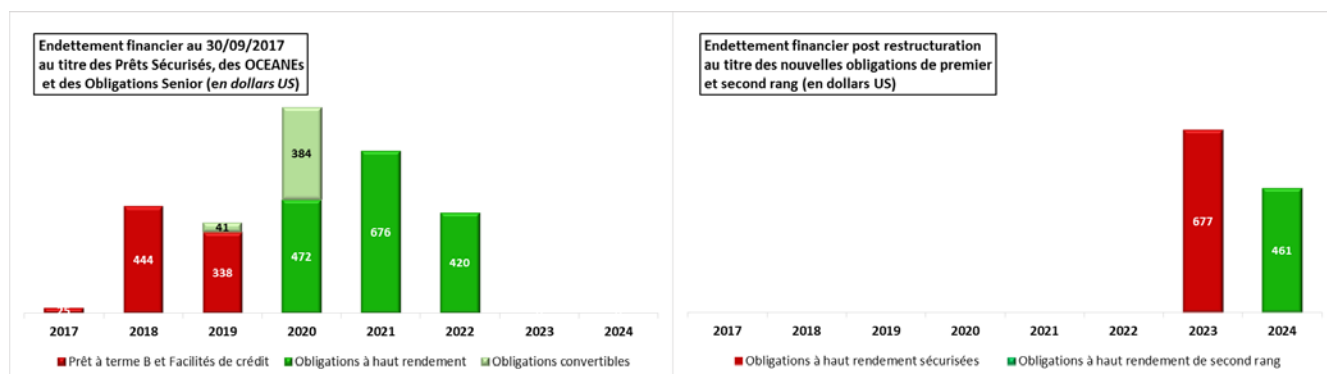
¹³ Ce montant étant converti en euro sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD.

¹⁴ Ce montant correspond à l'équivalent en euro de 5 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD.

Le plan de Chapter 11 reprend les caractéristiques du Plan de Sauvegarde décrites ci-dessus pour les créanciers qu'il affecte, à savoir les créanciers au titre des Prêts Sécurisés et des Obligations Senior (le plan de Chapter 11 et le Plan de Sauvegarde sont ensemble désignés le « **Plan de Restructuration Financière** »).

Niveau de dette financière et liquidité post-opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière

A l'issue de ces opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière, le Groupe bénéficierait d'une situation de bilan assainie avec un niveau de dette financière brute ramené d'environ 2,9 milliards de dollars US à environ 1,2 milliard de dollars US. Les échéances de maturité des nouvelles obligations seraient les suivantes.



Le ratio dette financière nette / EBITDAS (ratio de levier) serait, immédiatement après la réalisation des opérations prévues par le Plan de Sauvegarde, proche de 2,1x, quand il aurait dépassé 8,5x en l'absence de restructuration financière.

Les impacts du Plan de Restructuration Financière sur la liquidité du Groupe se déclinent comme suit :

- la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière se traduirait au total, en cumulé sur la période 2017-2019, par une économie nette de coûts financiers en numéraire (intérêts payés, montants en principal remboursés) de près de 225 millions de dollars US après prise en compte des coûts propres liés à la restructuration (frais d'avocats, de banques-conseils, d'experts ...) et des avantages fiscaux liés à la procédure de sauvegarde ;
- le Groupe disposerait d'une augmentation de ses disponibilités en numéraire de près de 300 millions de dollars US immédiatement après la date de réalisation de la restructuration financière, correspondant aux produits résiduels (i) de l'Émission avec DPS, et (ii) de l'Émission des Nouvelles Obligations, après paiement des diverses commissions de placement et de garanties et remboursement partiel des Prêts Sécurisés ;
- le Groupe disposerait d'une capacité à lever dans le futur de la nouvelle dette sécurisée *pari passu* avec les Nouvelles Obligations de Premier Rang jusqu'à un montant de 200 millions de dollars US, les prêteurs ayant accepté de partager leurs sûretés et leurs garanties dans la limite d'un montant maximum de 900 millions de dollars US, étant précisé que post restructuration, le montant des Nouvelles Obligations de Premier Rang s'élèverait à 677 millions de dollars US.

Principales caractéristiques de la dette financière à l'issue de la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière

Nouvelles Obligations de Premier Rang

Sauf remboursement anticipé intégral des créances au titre des Prêts Sécurisés décrit ci-dessous, les caractéristiques des Nouvelles Obligations de Premier Rang seraient celles décrites ci-après.

- Obligations soumises au droit de l'État de New-York, émises sur une base *pari passu* et prorata à concurrence du principal des Prêts Sécurisés, après déduction du montant du remboursement initial (d'un montant maximal de 150 millions de dollars US) au moyen des produits des Nouvelles Obligations de Second Rang et de l'Émission avec DPS. Tout montant d'intérêts et commissions courus et impayés au titre des Prêts Sécurisés à la Date de Restructuration Effective sera remboursé en numéraire à cette date ; aucun intérêt de retard n'étant applicable ;
- Émetteur : CGG Holding (U.S.) Inc. ;
- Devise : Dollars US ;
- Maturité : 5 ans à compter de la Date de Restructuration Effective ;
- Remboursement : en une échéance in fine à maturité (pas d'amortissement), hors cas de remboursement anticipé ou volontaire prévu dans la documentation applicable ;
- Intérêts :
 - (i) LIBOR variable (avec un taux plancher de 100 points de base) plus 650 points de base par an en numéraire ; et
 - (ii) des intérêts capitalisés (PIK) dont le taux est définitivement fixé à la Date de Restructuration Effective en fonction du montant de l'encours en principal restant dû au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang immédiatement après la Date de Restructuration Effective, après prise en compte du remboursement initial (le « Montant de l'Encours »), tel que détaillé ci-après :
 - o 2,50% par an capitalisés (PIK) si le Montant de l'Encours est supérieur ou égal à 700 millions de dollars US ;

- o Entre 1,25% par an et 2,5% par an capitalisés (PIK) si le Montant de l'Encours est compris entre 600 millions de dollars US (inclus) et 700 millions de dollars US (exclu) ; et
- o Entre 0% par an et 1,25% par an capitalisés (PIK) si le Montant de l'Encours est compris entre 500 millions de dollars US (inclus) et 600 millions de dollars US (exclu).

Aucun intérêt capitalisé (PIK) ne sera dû si le Montant de l'Encours est inférieur à 500 millions de dollars US.

Les intérêts seront réglés ou capitalisés (selon le cas) trimestriellement, à compter d'une première échéance intervenant 3 mois après la Date de Restructuration Effective.

– Remboursement anticipé :

(i) Remboursement optionnel par la Société :

- o Les Nouvelles Obligations de Premier Rang sont remboursables intégralement (à l'exclusion de tout remboursement partiel) au pair sans coût (étant précisé que tout remboursement anticipé intervenant plus de 3 mois après la Date de Restructuration Effective donnera droit au paiement de la Commission de Rollover) pour une durée de 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective ;
- o Les Nouvelles Obligations de Premier Rang ne seront remboursables, pendant la période courant du premier jour après 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective jusqu'au trente-sixième mois après la Date de Restructuration Effective, qu'avec le versement par la Société d'une prime d'indemnisation usuelle, dite de « make-whole » dont les modalités sont décrites dans le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang ;
- o À compter du premier jour suivant l'expiration d'une période de trente-six mois à compter de la Date de Restructuration Effective, les Nouvelles Obligations de Premier Rang seront remboursables intégralement ou partiellement au pair sans aucun coût ;

(ii) Remboursement obligatoire prévu selon les modalités décrites dans le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang, en particulier dans les cas suivants :

- o Cas de défaut : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang comporte certains cas de défaut usuels, dont la survenance permettra aux créanciers de demander immédiatement le paiement de tout ou partie des montants restant dus au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang, et notamment les suivants :
 - le non-paiement de sommes au titre d'intérêts, principal ou prime qui seraient dues le cas échéant au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang ;
 - le non respect par les entités concernées du Groupe de leurs engagements aux termes du contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang (et notamment l'engagement financier décrit ci-après) ;
 - le non-paiement ou l'exigibilité anticipée de toute dette de la Société, ou certaines de ses filiales, pour un montant cumulé supérieur à 25 millions de dollars US ;
 - toute mise en œuvre de sûretés pour un montant supérieur à 25 millions de dollars US qui n'est pas annulée dans les 40 jours ;
 - en cas de survenance de certains événements liés à des difficultés financières affectant la Société, CGG Holding (U.S.) Inc. ou une filiale significative.
- o Changement de contrôle : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang prévoit, en cas de changement de contrôle de la Société, que chaque porteur de Nouvelles Obligations de Premier Rang aura le droit d'exiger de la Société qu'elle acquière tout ou partie de la dette dudit porteur de Nouvelles Obligations de Premier Rang à un prix réglé en numéraire égal à 101% du montant en principal de cette dette ainsi que les intérêts courus et impayés à la date de l'acquisition.

– Sûretés et garanties octroyées :

- (i) Les garanties accordées au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang seront identiques aux garanties des Prêts Sécurisés existantes, dont il sera donné mainlevée, sous réserve de la libération des garants suivants : CGG Marine Resources Norge AS, CGG Holding I UK, CGG Holding II UK, Sercel Inc. et Sercel GRC-Corp (les « Garants Exclus ») ;
- (ii) Les sûretés accordées au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang seront identiques à celles existantes au titre des Prêts Sécurisés sous réserve de quelques ajustements, et notamment (i) la mainlevée des sûretés consenties par les Garants Exclus ; (ii) la mainlevée des sûretés portant sur les équipements streamers, les loyers y afférents, et autres équipements navals consentis par CGG Marine BV ; (iii) le nantissement des actions de CGG Marine Resources Norge AS et des Garants Exclus détenues par les autres sociétés garantes au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang ou CGG Holding (U.S.) Inc. (les « **Nouvelles Garantes** ») ; (iv) la conclusion d'accords de contrôle des comptes bancaires et des comptes titres localisés aux Etats-Unis qui sont ouverts au nom des Nouvelles Garantes américaines (à l'exclusion des comptes dédiés (A) au règlement de la paye et de retenues à la source, (B) des comptes détenus en séquestre ou en trust pour le compte d'un tiers et (C) des comptes dont le solde est en deçà d'un certain seuil) ; et (v) de sûretés portant sur les droits de propriété intellectuelle des Nouvelles Garantes enregistrés aux Etats-Unis ;
- (iii) Des sûretés supplémentaires seront octroyées si l'encours de la dette brute sécurisée excède 800 millions de dollars US (avec un ratio de couverture de 1,5x pour tout montant excédant ces 800 millions de dollars US).

- Engagements :
 - (i) Engagement financier : le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (tel que défini dans les normes IFRS) du Groupe ne doit pas être inférieur à 185 millions de dollars US (ou un montant équivalent dans d'autres devises) au dernier jour de chaque trimestre financier ;
 - (ii) Autres engagements : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang comporte certains engagements restrictifs (*negative covenants*) usuels qui limiteront, pour la Société et certaines de ses filiales et sous réserve de certaines exceptions et limites, la possibilité de réaliser certaines opérations telles que notamment procéder à certaines distributions aux actionnaires ou à des cessions d'actifs ou à des opérations de cession et de crédit-bail adossé, modifier la nature des activités de la Société ou de certaines de ses filiales, réaliser des augmentations de capital, procéder au remboursement de certaines dettes subordonnées aux Nouvelles Obligations de Premier Rang, de lever de la dette ou consentir des nouvelles garanties et sûretés.
- Autres caractéristiques :
 - (i) Possibilité de contracter un endettement supplémentaire jusqu'à 200 millions de dollars US *pari passu* avec les Nouvelles Obligations de Premier Rang (dans la limite de 900 millions de dollars US pour le montant total dudit endettement supplémentaire et des Nouvelles Obligations de Premier Rang, et sous réserve de certaines conditions), pour financer la croissance du Groupe ;
 - (ii) Droit de premier refus des créanciers au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang de consentir un nouveau prêt sécurisé *pari passu* si son coût est supérieur à celui en place.
- Accord inter-créanciers : un Accord Inter-Créanciers (tel que ce terme est défini ci-après) prévoiera le traitement des garanties et sûretés entre les porteurs de Nouvelles Obligations de Premier Rang et les porteurs des Nouvelles Obligations de Second Rang.
- Commission de Rollover : dans l'hypothèse où les Nouvelles Obligations de Premier Rang n'auraient pas été intégralement refinancées dans les trois mois suivant la Date de Restructuration Effective, une commission supplémentaire (la « Commission de Rollover ») sera réglée aux créanciers au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang, à hauteur d'un montant capitalisé (PIK) correspondant à 3% du montant en principal des Nouvelles Obligations de Premier Rang émises au plus tard à la Date de Restructuration Effective, après prise en compte du remboursement initial ;
- Cotation : les Nouvelles Obligations de Premier Rang seront cotées sur l'Euro MTF de la Bourse de Luxembourg ;
- Taux de change : le montant en dollars des créances au titre des montants tirés en euros au titre du prêt intitulé « Multicurrency Revolving Facility Agreement », conclu le 31 juillet 2013 seront calculés sur la base du taux de change Reuters EUR/USD applicable à midi (CET) cinq jours ouvrés avant la conversion des créances au titre dudit prêt en Nouvelles Obligations de Premier Rang ;

Nouvelles Obligations de Second Rang

Les caractéristiques des Nouvelles Obligations de Second Rang seraient celles décrites ci-après.

- Obligations soumises au droit de l'État de New-York, d'un montant total en principal de 375 millions de dollars US, se décomposant comme suit :
 - (i) Tranche 1 en dollars US (jusqu'à un montant de 375 millions de dollars US sous déduction du montant de la Tranche 2) ;
 - (ii) Tranche 2 en euros (jusqu'à un montant en euros équivalent à 100 millions de dollars US, en fonction de la demande de souscription en euros) ;

étant précisé que les Nouvelles Obligations de Second Rang seront souscrites selon les modalités suivantes :

 - o pour la Tranche 1 : un montant minimum de 200 000 dollars US et par multiples de 1 000 dollars US au-delà ;
 - o pour la Tranche 2 : un montant minimum de 100 000 euros et par multiples de 1 000 euros au-delà
- Émetteur : CGG SA ;
- Devise : Dollars US et euros (cf. ci-dessus) ;
- Maturité : 6 ans à compter de la Date de Restructuration Effective ;
- Remboursement : en une échéance *in fine* à maturité (pas d'amortissement), hors cas de remboursement anticipé ou volontaire prévu dans la documentation applicable ;
- Intérêts :
 - (i) Tranche 1 : LIBOR variable (avec un taux plancher de 100 points de base) plus 400 points de base par an en numéraire et des intérêts *in fine* capitalisés (PIK) de 850 points de base par an
 - (ii) Tranche 2 : EURIBOR variable (avec un taux plancher de 100 points de base) plus 400 points de base par an en numéraire et des intérêts *in fine* capitalisés (PIK) de 850 points de base par an

Les intérêts seront réglés ou capitalisés (selon le cas) trimestriellement, à compter d'une première échéance intervenant 3 mois après la Date de Restructuration Effective.

- Remboursement anticipé :
 - (i) Remboursement optionnel par la Société :
 - o Les Nouvelles Obligations de Second Rang sont remboursables au pair sans coût à compter du troisième anniversaire de leur émission ;
 - o Les Nouvelles Obligations de Second Rang seront remboursables à 120% de leur valeur nominale à compter de leur émission jusqu'au deuxième anniversaire de leur émission ;
 - o Les Nouvelles Obligations de Second Rang seront remboursables à 112,5% de leur valeur nominale entre le deuxième et le troisième anniversaire de leur émission ;
 - (ii) Remboursement obligatoire prévu selon les modalités décrites dans le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang, en particulier dans les cas suivants :
 - o Cas de défaut : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang comporte certains cas de défaut usuels, dont la survenance permettra aux créanciers de demander immédiatement le paiement de toute ou partie des montants restant dus au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang, et notamment les suivants :
 - le non-paiement de sommes au titre d'intérêts, principal ou prime qui seraient dues le cas échéant au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang ;
 - le non respect par les entités concernées du Groupe de leurs engagements aux termes du contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang ;
 - l'exigibilité anticipée de toute dette de la Société, ou de n'importe laquelle de ses filiales, pour un montant supérieur à 25 millions de dollars US ;
 - toute mise en œuvre de sûretés pour un montant supérieur à 25 millions de dollars US qui n'est pas annulée dans les 40 jours ;
 - en cas de survenance de certains événements liés à des difficultés financières affectant la Société ou une filiale significative.
 - o Changement de contrôle : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang prévoit, en cas de changement de contrôle de la Société, que chaque porteur de Nouvelles Obligations de Second Rang aura le droit d'exiger de la Société qu'elle acquière tout ou partie de la dette dudit porteur de Nouvelles Obligations de Second Rang à un prix réglé en numéraire égal à 101% du montant en principal de cette dette ainsi que les intérêts courus et impayés à la date de l'acquisition.
- Sûretés et garanties octroyées :
 - (i) Les garanties accordées au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang seront identiques aux garanties des Obligations Senior existantes, dont il sera donné mainlevée, sous réserve de quelques ajustements, et notamment des entités garantes dont la liste est la suivante : CGG Holding B.V., CGG Holding (US) Inc., CGG Marine B.V., CGG Services (U.S) Inc., Viking Maritime Inc., Alitheia Resources Inc. et CGG Land (U.S.) Inc. ;
 - (ii) des sûretés de second rang seront consenties sur l'ensemble des biens sur lesquels des sûretés de premier rang seront consenties aux créanciers au titre de l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang.
- Engagements : le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang comporte certains engagements restrictifs (*negative covenants*) usuels qui limiteront, pour la Société et certaines de ses filiales et sous réserve de certaines exceptions et limites, la possibilité de réaliser certaines opérations telles que notamment procéder à certaines distributions aux actionnaires ou à des cessions d'actifs ou à des opérations de cession et de crédit-bail adossé, réaliser des augmentations de capital, acquérir toute dette dont le paiement est subordonné à celui des Nouvelles Obligations de Second Rang, de lever de la dette ou consentir des nouvelles garanties et sûretés.
- Accord inter-créanciers : un Accord Inter-Créanciers (tel que ce terme est défini ci-après) prévoiera le traitement des garanties et sûretés entre les porteurs de Nouvelles Obligations de Premier Rang et les porteurs des Nouvelles Obligations de Second Rang.
- Cotation : les Nouvelles Obligations de Second Rang seront cotées sur l'Euro MTF de la Bourse de Luxembourg.
- Taux de change : le montant de la tranche des Nouvelles Obligations de Second Rang libellées en euro sera déterminé sur la base du taux de change Reuters EUR/USD applicable à midi (CET) le deuxième jour ouvré avant la Date de Référence ;

Accord-Inter Créanciers

- La Société, CGG Holding (U.S.) Inc., certaines sociétés du groupe garantes au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang et au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang (ces garants, la Société et CGG Holding (U.S.) Inc., ensemble les « Obligés »), The Bank of New York Mellon, London Branch, en qualité de fiduciaire (*trustee*) et d'agent des sûretés au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang, The Bank of New York Mellon, London Branch, en qualité de fiduciaire (*trustee*) et d'agent des sûretés au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang et certains autres agents concluront un accord inter-créanciers (l' « Accord Inter-Créanciers »), afin de prévoir le traitement des garanties et sûretés entre lesdits créanciers et dont les clauses principales de cet accord sont résumées ci-dessous.

L'Accord Inter-Créanciers détermine les rangs et priorités de paiement suivants, et notamment : (i) les frais encourus par les fiduciaires (*trustees*), agents et porteurs des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang (ensemble, les « Parties Sécurisées ») en lien avec toutes mesures d'exécution, (ii) des passifs au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang, jusqu'à un montant convenu, (iii) des passifs au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang jusqu'à un montant convenu, (iv) tout

passif supplémentaire au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang et (v) toutes responsabilités supplémentaires au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang.

L'Accord Inter-Créancier détermine également :

- le rang de certains droits aux sûretés consenties par les Obligés au bénéfice des Parties Sécursées au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang, et les circonstances dans lesquelles ces sûretés peuvent être réalisées ;
- les conditions dans lesquelles les Parties Sécursées au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang ont l'interdiction de mettre en œuvre toutes mesures d'exécution ou d'exercer tout recours ;
- les restrictions aux mesures que les Parties Sécursées au titre des Nouvelles Obligations de Second Rang seraient autorisées à prendre pendant une procédure d'insolvabilité ; et
- l'ordre dans lequel seront distribués les montants reçus par les Parties Sécursées au titre des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang dans certaines circonstances.

Gouvernance

La structure et la composition du Conseil d'administration à l'issue de la restructuration seront définies en concertation avec DNCA et les membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior qui seront devenus et seront restés actionnaires de la Société. La structure et la composition du Conseil d'administration devront être conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et seront mises en place dans les meilleurs délais et en toute hypothèse dans les trois mois à compter de la Date de Restructuration Effective.

La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

Le Plan de Sauvegarde a été approuvé, dans le cadre de la procédure de sauvegarde, à l'unanimité par le comité des établissements de crédit et assimilés (CECA) et à une majorité de 93,5 % des votes exprimés par l'assemblée générale unique des obligataires (AUO) le 28 juillet 2017, y compris DNCA. Les différentes classes de créanciers affectés dans le cadre des procédures de Chapter 11 ont voté massivement en faveur du plan de Chapter 11, qui a été confirmé par le tribunal américain compétent le 10 octobre 2017, le jugement correspondant devrait être rendu prochainement. Le comité d'entreprise de la Société, également consulté sur le Plan de Sauvegarde, a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 2 octobre 2017.

La mise en œuvre effective du Plan de Sauvegarde et du plan de « Chapter 11 » reste soumise notamment aux conditions suivantes :

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et notamment celle relative à la réduction du capital social par voie de réduction à un (1) centime d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ;
- réalisation effective de la réduction de capital susvisée ;
- arrêté du Plan de Sauvegarde tel qu'approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires du 28 juillet 2017, par jugement du Tribunal de commerce de Paris ; selon le calendrier indicatif actuellement envisagé, le tribunal devrait examiner la demande d'arrêté du Plan de Sauvegarde le 6 novembre 2017 ;
- confirmation par le Tribunal américain compétent du plan de « Chapter 11 » et reconnaissance par le Tribunal américain compétent du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 » aux termes de décisions exécutoires ;
- obtention du visa de l'AMF sur le prospectus lié à l'Émission avec DPS, laquelle augmentation de capital devrait être lancée, selon le calendrier indicatif, au mois de décembre 2017 et dont le règlement-livraison devrait intervenir au mois de janvier 2018 ; et
- levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans les documents d'exécution de la restructuration, en ce compris notamment le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang, le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang et des Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang ou les différents termes et conditions des différents bons de souscription d'actions.

Il est précisé que les membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior ont renoncé à la condition suspensive relative à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique au motif qu'ils n'agissaient pas de concert. En outre, en application du Plan de Sauvegarde, le règlement-livraison des titres décrits ci-avant devrait intervenir au plus tard le 28 février 2018.

Les règlements-livraisons de l'ensemble des émissions des titres décrits ci-avant doivent intervenir concomitamment au règlement-livraison de l'Émission avec DPS, sous réserve de la levée de l'ensemble des conditions suspensives susvisées. Les opérations d'émission prévues par le Plan de Sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » forment un tout indivisible, de sorte que si l'une d'entre elles ne pouvait se réaliser, aucune d'entre elles ne serait alors réalisée.

Dans l'hypothèse où l'une des conditions susmentionnées ne serait pas réalisée, le Plan de Restructuration Financière ne pourrait pas être mis en œuvre. Dans ce cas, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce Plan de Restructuration Financière n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'*American Depositary Shares* dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

Contestation du Plan de Sauvegarde par certains porteurs d'OCEANES

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du Plan de Sauvegarde, adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017, ce recours devant être examiné lors de l'audience d'examen du Plan de Sauvegarde, prévue le 6 novembre 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestent le traitement de leurs créances prévu dans le Plan de Sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'est pas justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

La Société considère que les porteurs d'OCEANES ne sont pas dans la même situation que les porteurs d'Obligations Senior, en particulier eu égard aux garanties dont bénéficient ces derniers, de telle sorte que la différence de traitement prévue dans le projet de plan est conforme aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où ce recours serait déclaré bien fondé par le Tribunal, ce dernier ne pourra pas arrêter le Plan de Sauvegarde dans la mesure où il n'a pas le pouvoir d'en modifier les termes.

Si ce recours est déclaré mal fondé et que le Plan de Sauvegarde est arrêté par le Tribunal, ces porteurs d'OCEANES pourraient toutefois interjeter appel de ce jugement, qui resterait néanmoins exécutoire de plein droit à titre provisoire (la mise en œuvre du plan de sauvegarde ne serait donc pas suspendue), sauf (i) appel du Parquet ou (ii) suspension de l'exécution provisoire prononcée par le premier président de la Cour d'appel de Paris, statuant en référé, à la demande des appelants, conformément à l'article R. 661-1 du Code de commerce, et à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux.

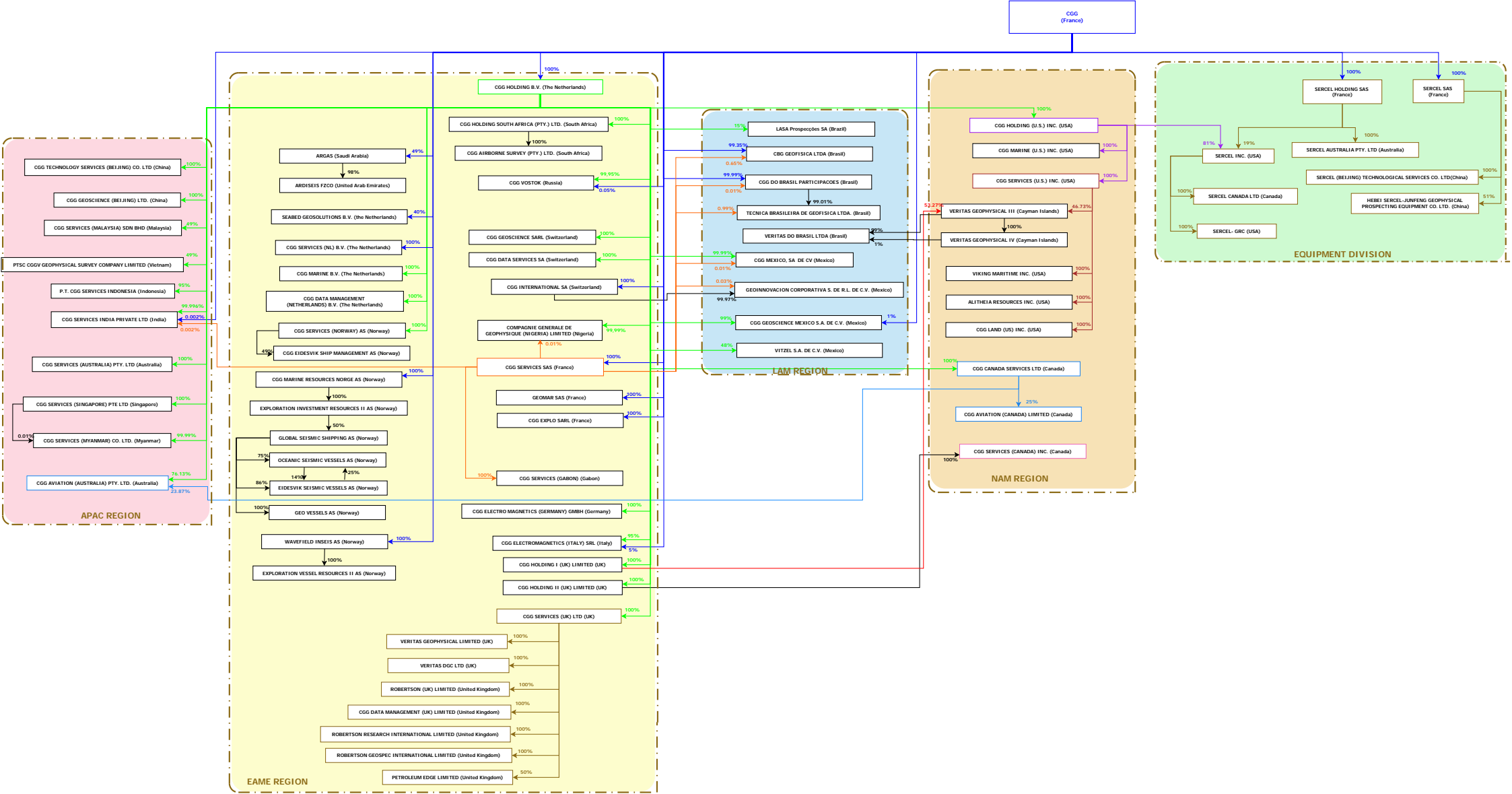
S'il était fait droit à une telle demande, la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière serait retardée ou compromise (voir également le paragraphe 3.1.1.1 « *En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions* »). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque de suspension de l'exécution provisoire du jugement d'arrêt du plan avant la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière est peu probable, il ne peut néanmoins être complètement exclu. Par ailleurs, après la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, le Plan de Sauvegarde pourrait être annulé avec effet rétroactif si la Cour d'appel recevait les appelants en leurs demandes. Une telle annulation pourrait théoriquement avoir pour effet d'invalider également la restructuration financière du groupe CGG.

Expertise indépendante

Le Conseil d'administration de la Société a désigné le cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant conformément à la réglementation applicable afin d'apprécier le caractère équitable pour les actionnaires de CGG de l'opération de restructuration telle qu'envisagée par le Plan de Sauvegarde et dont les résolutions correspondantes sont soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 octobre 2017. Ce rapport est reproduit intégralement dans la note d'opération qui a obtenu le visa de l'AMF ce jour.

1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA GROUPE

1.7.1 Organigramme



2. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & SALARIES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

2.2. SALARIÉS

Au 30 septembre 2017, le Groupe CGG comptait 5 323 collaborateurs permanents, dont 1 265 travaillant en France.

3. RISQUES ET CONTRÔLE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous, à l'exception du paragraphe 3.1.1. du Document de Référence qui est remplacée en totalité par le paragraphe 3.1.1. de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1. FACTEURS DE RISQUE

3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe

3.1.1.1. En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions

La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et du plan de « Chapter 11 » (ensemble, le « Plan de Restructuration Financière ») demeure soumises aux conditions suivantes :

- à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société devant se tenir le 31 octobre 2017 des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et notamment la résolution relative à la réduction du capital social par voie de réduction à un (1) centime d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ;
- à la réalisation effective de la réduction de capital susvisée ;
- à l'arrêt du Plan de Sauvegarde tel qu'approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires du 28 juillet 2017, par jugement du Tribunal de commerce de Paris ; selon le calendrier indicatif actuellement envisagé, le tribunal devrait examiner la demande d'arrêt du Plan de Sauvegarde le 6 novembre 2017 ;
- à la confirmation par le Tribunal américain compétent du plan de « Chapter 11 » et la reconnaissance par le Tribunal américain compétent du jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 » aux termes de décisions exécutoires ;
- obtention du visa de l'AMF sur le prospectus lié à l'Émission avec DPS, laquelle augmentation de capital devrait être lancée, selon le calendrier indicatif, au mois de décembre 2017 et dont le règlement-livraison devrait intervenir au mois de janvier 2018 ; et
- à la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans les documents d'exécution de la restructuration, ce incluant notamment le contrat d'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang, des Nouvelles Obligations de Second Rang et des Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang ou les différents termes et conditions des différents bons de souscription d'actions,

étant précisé que la Date de Restructuration Effective devra intervenir au plus tard le 28 février 2017.

La non-réalisation d'une ou plusieurs de ces conditions empêchera la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière.

Dans l'hypothèse où l'une des conditions susmentionnées ne serait pas réalisée, le Plan de Restructuration Financière ne pourrait pas être mis en œuvre. Dans ce cas, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'*American Depositary Shares* dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.1.2. Risque lié à l'absence de réalisation de la réduction de capital soumise à l'assemblée générale de la Société devant se tenir le 31 octobre 2017

L'opposition par un ou plusieurs créanciers de la Société à la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de la Société, de 0,80 euro à 0,01 euro par action, soumise à l'assemblée générale de la Société devant se tenir le 31 octobre 2017, dans le délai de vingt-jours à compter de la date de dépôt au greffe du procès-verbal de la décision de l'Assemblée Générale, pourrait retarder ou, dans certains cas, remettre en cause la réalisation dans leurs modalités actuelles des émissions de valeurs mobilières prévues par le Plan de Restructuration Financière ou accroître leur coût pour la Société. Pour les conséquences de la non réalisation du Plan de Restructuration Financière, voir également le paragraphe 3.1.1.1 « En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions » de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.1.3. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société n'approuverait pas les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de sauvegarde le 31 octobre 2017, les signataires des accords de *lock-up* et de soutien au plan de sauvegarde pourraient être déliés de leurs engagements

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société n'approuverait pas les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de sauvegarde le 31 octobre 2017, y compris pour défaut de quorum, les signataires des accords de *lock-up* et de soutien au plan de sauvegarde pourraient être déliés de leurs engagements, sauf dans l'hypothèse de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans les 15 jours du vote négatif de votre assemblée, en vue notamment de l'application de l'article L. 631-19-2 du Code de commerce, dispositif dit « Loi Macron ». En outre, les Entités DNCA pourraient être libérées de leur engagement de soutien au plan et de garantie de l'Émission avec DPS. Il en serait de même des porteurs d'Obligations Senior signataires des engagements pris en matière d'apport de nouvelles liquidités aux termes du Contrat de Placement Privé.

Dans une telle hypothèse, le Plan de Restructuration Financière ne pourrait pas être mis en œuvre. Dans ce cas, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'American Depositary Shares dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.1.4. Risques liés au caractère dilutif des opérations de restructuration financière de la Société sur la participation des actionnaires et porteurs d'American Depositary Shares actuels

Le Plan de Restructuration Financière prévoit, d'une part, la conversion en capital d'une partie significative de la dette financière existante et, d'autre part, l'apport de capitaux nouveaux via notamment une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Certaines de ces émissions de titres nouveaux seraient réalisées à des prix de souscription substantiellement inférieurs au cours de bourse des actions CGG (voir le paragraphe 1.6 « Développements Récents » pour le détail des prix de souscription par type d'émission). Par ailleurs, différents types de bons de souscription d'actions seraient émis en faveur des créanciers financiers actuels du Groupe.

Le nombre d'actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior, des BSA #3, des BSA de Coordination et des BSA Garantie à émettre dépend notamment du montant des souscriptions à l'Émission avec DPS par les porteurs d'Obligations Senior dans le cadre de leur engagement de garantie (ces souscriptions s'effectuant par compensation de créances) et de l'Émission avec DPS. Par conséquent, le nombre définitif de BSA #3, de BSA de Coordination et BSA Garantie à émettre ne sera connu que lorsque les résultats des souscriptions de l'Émission avec DPS seront connus. En outre, le nombre d'actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior et des OCEANes dépendra du montant en principal et des intérêts courus et non réglés à la Date de Référence. Ces différentes émissions seraient fortement dilutives pour les actionnaires.

A l'issue des opérations de restructuration financière de la Société et sur la base d'un encours de dette d'un montant total en principal et intérêts courus et non réglés à la Date de Référence (hypothèse prise d'une Date de Référence intervenant au 20 décembre 2017, selon le calendrier indicatif) de (i) 366.024.528 euros au titre des OCEANes et (ii) 1.467.924.425 euros au titre des Obligations Senior, dans l'hypothèse où le montant des souscriptions en numéraire par versement d'espèces dans le cadre de l'Émission avec DPS serait égal à 112.215.060,36 euros¹⁵, et en supposant que l'Émission avec DPS est souscrite intégralement par les Entités DNCA et les porteurs d'Obligations Senior au titre de leurs engagements de garantie (aucune action n'est souscrite par les actionnaires actuels), les actionnaires et porteurs d'American Depositary Shares actuels de la Société ne détiendraient plus que 3,2 % du capital après prise en compte de l'effet dilutif lié à la Capitalisation des Obligations Senior, à la Capitalisation des OCEANes et à l'exercice des BSA #3, BSA de Coordination et BSA Garantie, mais avant exercice des BSA #2 et des BSA #1.

Cette dilution serait de nature à affecter négativement le cours de bourse des actions et des *American Depositary Shares*. En outre, elle aura pour effet de limiter la possibilité pour ceux qui seront actionnaires avant la réalisation de la restructuration financière d'influer sur la structure et la composition du Conseil d'administration de la Société à l'issue de la réalisation de ladite restructuration (voir également le paragraphe 4.2.1.1. de la présente Actualisation du Document de Référence).

3.1.1.5. Risques liés aux éventuels rejets par le tribunal américain compétent des plans de « Chapter 11 » et de la demande de reconnaissance du jugement d'arrêté du plan de sauvegarde dans le cadre d'une procédure de « Chapter 15 », et par le tribunal de commerce de Paris du plan de sauvegarde

Une fois adoptés par les créanciers concernés à la majorité requise, les projets de plan de « Chapter 11 » seront soumis au tribunal américain compétent pour confirmation. Une décision de rejet de sa part serait susceptible d'appel de la part de la Société.

Sous réserve de l'adoption des projets de résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (celui-ci ayant été adopté par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet dernier), le Tribunal de commerce de Paris devrait examiner le Plan de Sauvegarde lors de l'audience fixée au 6 novembre prochain selon le calendrier indicatif en vue de son arrêté.

Les articles L. 661-1, I, 6°, R. 661-3 et R. 662-1 du Code de commerce prévoient la possibilité d'appel à l'encontre du jugement statuant sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde (ce incluant un jugement rejetant l'adoption du plan de sauvegarde) dans un délai de 10 jours à compter de la notification du jugement (sauf concernant le ministère public pour lequel ce délai d'appel court à compter de la réception de l'avis qui lui est donné

¹⁵ Ce montant correspond à l'équivalent en euro d'environ 125 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD, ce montant faisant l'objet d'ajustements pour des raisons techniques décidés par la Société en conformité avec le Plan de Sauvegarde.

de la décision). L'appel est ouvert au débiteur, à l'administrateur judiciaire, au mandataire judiciaire, au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel et au ministère public. Cette voie de recours est également ouverte à un créancier agissant à titre individuel à condition qu'il ait formé une contestation relative à la procédure de vote applicable au comité des établissements de crédit et assimilés ou à l'assemblée générale unique des obligataires. Seul l'appel interjeté par le ministère public est suspensif de plein droit. Le jugement d'arrêté du plan de sauvegarde est susceptible de tierce opposition, contrairement au jugement rejetant l'arrêté du plan de sauvegarde, conformément à l'article L.661-3 du Code de commerce.

A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant aux décisions qui vont être rendues par les tribunaux concernés.

3.1.1.6. Risques liés à un éventuel recours contre le jugement arrêtant le plan de sauvegarde de la Société

Le Plan de Sauvegarde de la Société a été approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés ainsi que par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017. Le Tribunal de commerce de Paris devrait statuer sur l'arrêté du plan de sauvegarde de la Société dans le courant du mois de novembre 2017, selon le calendrier indicatif.

Les articles L. 661-1, I, 6°, R. 661-3 et R. 662-1 du Code de commerce prévoient la possibilité d'appel à l'encontre du jugement statuant sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde dans un délai de 10 jours à compter de la notification du jugement (sauf concernant le ministère public pour lequel ce délai d'appel court à compter de la réception de l'avis qui lui est donné de la décision). L'appel est ouvert au débiteur, à l'administrateur judiciaire, au mandataire judiciaire, au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel et au ministère public. Cette voie de recours est également ouverte à un créancier agissant à titre individuel à condition qu'il ait formé une contestation relative à la procédure de vote applicable au comité des établissements de crédit et assimilés ou à l'assemblée générale unique des obligataires. Seul l'appel interjeté par le ministère public est suspensif de plein droit.

Par ailleurs, les articles L. 661-3 et R. 661-2 du Code de commerce régissent les modalités de tierce opposition à l'encontre du jugement statuant sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde. Seule la décision arrêtant le plan de sauvegarde est susceptible de tierce opposition et non celle rejetant l'arrêté dudit plan. Cette voie de recours est ouverte à toute personne ayant un intérêt à agir, à la condition qu'elle n'ait été ni partie ni représentée au jugement qu'elle attaque et qu'elle invoque des moyens qui lui sont propres ou une fraude à ses droits. La tierce opposition est formée par déclaration au greffe dans le délai de dix jours à compter du jour de la publication du jugement au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), majorés éventuellement du délai de distance visé à l'article 643 du Code de procédure civile.

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédit et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017, ce recours devant être examiné lors de l'audience d'examen du Plan de Sauvegarde, prévue le 6 novembre 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestent le traitement de leurs créances prévu dans le Plan de Sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'est pas justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

La Société considère que les porteurs d'OCEANES ne sont pas dans la même situation que les porteurs d'Obligations Senior, en particulier eu égard aux garanties dont bénéficient ces derniers, de telle sorte que la différence de traitement prévue dans le projet de plan est conforme aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où ce recours serait déclaré bien fondé par le Tribunal, ce dernier ne pourra pas arrêter le Plan de Sauvegarde dans la mesure où il n'a pas le pouvoir d'en modifier les termes.

Si ce recours est déclaré mal fondé et que le Plan de Sauvegarde est arrêté par le Tribunal, ces porteurs d'OCEANES pourraient toutefois interjeter appel de ce jugement, qui resterait néanmoins exécutoire de plein droit à titre provisoire (la mise en œuvre du plan de sauvegarde ne serait donc pas suspendue), sauf (i) appel du Parquet ou (ii) suspension de l'exécution provisoire prononcée par le premier président de la Cour d'appel de Paris, statuant en référé, à la demande des appelants, conformément à l'article R. 661-1 du Code de commerce, et à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux.

S'il était fait droit à une telle demande, la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière serait retardée ou compromise (voir également le paragraphe 3.1.1.1 « *En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions* »). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque de suspension de l'exécution provisoire du jugement d'arrêt du plan avant la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière est peu probable, il ne peut néanmoins être complètement exclu. Par ailleurs, après la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, le Plan de Sauvegarde pourrait être annulé avec effet rétroactif si la Cour d'appel recevait les appelants en leurs demandes. Une telle annulation pourrait théoriquement avoir pour effet d'invalider également la restructuration financière du groupe CGG.

A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'issue de ce recours.

3.1.1.7. Risques liés à un éventuel recours suspensif contre la confirmation par le Tribunal américain compétent du plan de « Chapter 11 » ou la reconnaissance par le Tribunal américain compétent du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 »

Lors de l'audience de confirmation, le Tribunal américain compétent déterminera si les conditions pour la confirmation du plan indiquées à la section 1129(a) du *Bankruptcy Code* américain sont satisfaites, et notamment : (i) si le plan de « Chapter 11 » a été proposé de bonne foi ; (ii) si tout porteur d'une créance dépréciée a accepté le plan de « Chapter 11 » ou va obtenir aux termes du plan de « Chapter 11 » la propriété d'actifs qui, à la date d'effet du plan, ont une valeur qui n'est pas inférieure au montant que ce porteur recevrait si les débiteurs étaient liquidés

conformément au « Chapter 7 » du *Bankruptcy Code* américain ; et (iii) s'il est probable que la confirmation du plan de « Chapter 11 » ne soit pas suivie d'une liquidation, ou ne nécessite pas une nouvelle réorganisation financière, des débiteurs ou de leurs successeurs aux termes du plan de « Chapter 11 ». Même s'il est anticipé que le plan de « Chapter 11 » satisfera toutes les exigences nécessaires à sa confirmation par le Tribunal américain compétent, aucune assurance ne peut être donnée quant à la décision dudit Tribunal. En outre, même si toutes les classes de créanciers appelées à se prononcer sur le plan de « Chapter 11 » votent en sa faveur, la section 1128(b) du *Bankruptcy Code* américain prévoit que toute partie intéressée peut s'opposer à la confirmation du plan de « Chapter 11 ». De même, le Tribunal américain compétent, qui peut exercer son pouvoir discrétionnaire en tant que tribunal jugeant en équité, pourrait décider de ne pas confirmer le plan de « Chapter 11 » nonobstant l'absence de toute objection à la confirmation.

Dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 », il sera demandé au Tribunal américain compétent de rendre une décision afin de reconnaître et rendre exécutoire aux Etats-Unis le jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde. Dans ce cadre et afin de, notamment, satisfaire les exigences du *Bankruptcy Code* américain, il devra être notamment démontré que l'exécution du jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde n'est pas manifestement contraire à l'ordre public américain. A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant à la décision du Tribunal américain compétent de reconnaître les effets du jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde.

Si le Tribunal américain compétent décide de confirmer le plan de « Chapter 11 » et de rendre exécutoire aux Etats-Unis le Plan de Sauvegarde, une partie intéressée pourrait interjeter appel dans un délai de 14 jours à compter des décisions concernées du Tribunal américain. La partie interjetant appel contre la décision de confirmation du plan de « Chapter 11 » ou la décision de reconnaissance aux Etats-Unis du plan de sauvegarde français, pourrait demander le sursis à exécution de ces décisions jusqu'à ce que la juridiction d'appel se prononce. Toutefois, cette demande de sursis à exécution pourrait être subordonnée à un dépôt de garantie de la partie à l'origine de la demande de sursis. L'une des conditions suspensives à la mise en œuvre du plan de « Chapter 11 » est que les décisions confirmant le plan de « Chapter 11 » et rendant exécutoire le Plan de Sauvegarde aux Etats-Unis dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 » ne soient pas suspendues. De surcroît, l'une des conditions suspensives à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est que lesdites décisions soient exécutoires et que les délais de recours aient expiré. A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que ces conditions suspensives seront satisfaites.

3.1.1.8. Risques liés aux effets des procédures collectives

Bien que la Société estime que le Plan de Sauvegarde et le Plan de « Chapter 11 » seront de courtes durées et qu'ils n'affecteront pas, en tant que tels, significativement les activités commerciales du Groupe, la Société ne peut en avoir la certitude. Même si le Plan de Sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » visent à procéder à une restructuration financière coordonnée du Groupe, et bénéficient d'un soutien important de la majorité requise des créanciers financiers sécurisés et non sécurisés, il est impossible de prévoir avec certitude la durée d'une procédure collective, ni d'assurer que le Plan de Sauvegarde sera arrêté par le Tribunal de commerce puis reconnu par le tribunal américain compétent dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 » ni que le plan de « Chapter 11 » sera confirmé aux termes d'une décision exécutoire. Même si elles sont arrêtées, reconnues ou confirmées à temps, les procédures judiciaires française et américaine pourraient avoir un effet négatif sur les activités de la Société. Entre autres, il est possible que ces procédures aient un effet négatif sur les relations de la Société avec ses principaux fournisseurs, salariés et clients.

En particulier, elles pourraient affecter les relations ainsi que la capacité du Groupe à négocier dans des conditions favorables avec ses créanciers, clients, fournisseurs, salariés et autres personnes ou contreparties, ou affecter la capacité des sociétés du Groupe à maintenir des conditions normales de crédit avec ses fournisseurs. De plus, la perception du public sur la viabilité du Groupe pourrait affecter, notamment, la volonté de clients nouveaux ou existants à conclure ou poursuivre des contrats et relations d'affaires. Ne pas réussir à maintenir ces relations importantes avec ces créanciers, clients, fournisseurs, salariés et autres personnes ou contreparties pourrait affecter négativement l'activité opérationnelle et les résultats des sociétés du Groupe.

En outre, les opérations des sociétés du Groupe qui n'entrent pas dans le cours normal des affaires sont généralement sujettes à l'approbation du tribunal compétent, ce qui pourrait limiter la capacité du Groupe à réagir de manière diligente à certains événements ou à bénéficier de certaines opportunités. Par conséquent, les effets des procédures collectives en cours sur les activités opérationnelles en particulier ne peuvent pas être réellement anticipés ni quantifiés de manière certaine.

Ces procédures impliquent en tout état de cause des dépenses supplémentaires et les dirigeants doivent consacrer beaucoup de temps et d'efforts à ces procédures au lieu de se concentrer sur les activités opérationnelles du Groupe.

3.1.1.9. Le chiffre d'affaires du Groupe et les sommes disponibles jusqu'à la Date de Restructuration Effective pourraient être insuffisantes pour financer les activités opérationnelles du Groupe

Bien que le Groupe projette qu'il aura suffisamment de liquidités pour les besoins de ses activités opérationnelles jusqu'à la Date de Restructuration Effective, il ne peut y avoir aucune garantie que le chiffre d'affaires généré par le Groupe et les sommes effectivement disponibles seront suffisantes pour financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe ne dispose pas actuellement d'emprunt dit de « Debtor-in-possession » (DIP). Dans l'hypothèse où les flux de trésorerie ne seraient pas suffisants pour répondre aux besoins de liquidités du Groupe, la Société pourra chercher à recourir à ce type de financement. Le Groupe ne peut garantir que ce type de financement sera disponible ou, au cas où il le serait, octroyé à des conditions acceptables pour le Groupe. Si, pour une ou plusieurs raisons, le Groupe n'est pas en mesure d'obtenir des financements additionnels, il pourrait être mis en redressement judiciaire et à moyen terme être démantelé, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidations judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'American Depositary Shares dans la situation de perdre la totalité de leurs investissements dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.2. Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

3.1.2.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels CGG opère ;
- risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections, de révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats des clients du Groupe ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- disponibilité des équipements et personnel adaptés pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. Le Groupe est soumis au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis et/ou de l'Union Européenne sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale du Groupe. Ainsi, au cas de la législation américaine, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'US Office of Foreign Assets Control, y compris les pays qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des États soutenant le terrorisme. Le Groupe réalise généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs, de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels et la vente d'équipements de Sercel. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays.

Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines et des lois de l'Union Européenne applicables. Cependant, le risque existe que le Groupe ne respecte pas la législation américaine ou celle de l'Union Européenne sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et d'entacher sa réputation et d'avoir un impact négatif sur le cours du titre de CGG. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Au 30 juin 2017, le montant des garanties bancaires ou des garanties émises par la Société en faveur de certains clients s'élevait à environ 751 millions de dollars US. La situation financière de la Société a conduit les institutions financières à revoir leur politique en mettant fin progressivement aux garanties existantes et en demandant la mise en place de gages-espèce (ou leur équivalent dans les juridictions concernées (*cash collateral*)) pour toute nouvelle garantie ou reconduction de garanties existantes. À fin juin 2017, le montant des garanties émises par des institutions financières en faveur des clients du Groupe s'élevait à environ 63 millions de dollars US. A la même date, le montant des gages-espèce (ou leur équivalent) mis en place par le Groupe s'élevait à environ 23 millions de dollars US (reporté dans les états financier en compte d'immobilisations et participations financières). Depuis le 14 juin 2017, date d'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la Société, les garanties opérationnelles qu'elle serait amenée à donner, à savoir soit des garanties maison-mère, soit des garanties bancaires d'ordre de la Société (ces dernières nécessitant généralement, eu égard à la situation financière de la Société, la mise en place d'un gage-espèce du même montant), doivent être autorisées par ordonnance de Monsieur le Juge-commissaire près le Tribunal de commerce de Paris, conformément à l'article L. 622-7 du Code de commerce. À ce jour, toutes les demandes d'autorisation à ce titre ont été acceptées par Monsieur le Juge-commissaire. Néanmoins, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'obtention de telles autorisations à l'avenir. Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant ou de durée que de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à cette demande pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si le Groupe émet ces cautions ou garanties, ses clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que le Groupe estime contestables et le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le Foreign Corrupt Practices Act de 1977. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son image.

3.1.3 Risques liés à l'industrie

3.1.3.7. Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale, notamment concernant les chartes coque-nue des navires

Le Groupe a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques et des engagements contractuels long-terme. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, des retards

dans l'obtention de permis ou d'autres circonstances est susceptible d'affecter sa capacité à générer du chiffre d'affaires et pourrait ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

Le Groupe a mis en œuvre un Plan de Transformation afin de réduire les coûts fixes élevés à un niveau cohérent au regard de l'environnement de marché difficile dans lequel évolue le Groupe, ce qui inclut notamment un recentrage sur les activités à haute valeur ajoutée et une réduction de la flotte à cinq navires principalement dédiée aux Multi-clients ainsi que la poursuite des actions d'économies de coûts et de réduction d'investissements. Toutefois, le Groupe ne peut donner aucune assurance que ce plan sera suffisant pour répondre à la pression du marché, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Après la mise en œuvre du Plan de Transformation, certains navires du Groupe continuent d'être affrétés coque-nue, ce qui génère des coûts fixes d'un montant significatif. En 2017, le Groupe a pris des mesures afin de réduire les coûts annuels liés aux chartes, tel que décrit au paragraphe « 1.6. Développements récents » du Document de Référence. À la suite de ces mesures, et au 30 juin 2017, le montant total des engagements hors bilan correspondant aux chartes coque-nue de la flotte du Groupe était de 492,1 millions de dollars US. Sur ce montant, 410,9 millions de dollars US sont liés aux bateaux opérés via Global Seismic Shipping (GSS), 17,6 millions de dollars US correspondent aux navires qui ont déjà été arrêtés et 63,6 millions de dollars US sont liés aux autres navires opérés par le Groupe. Ces coûts ne peuvent pas être facilement réduits davantage avant l'expiration des chartes. Les chartes des bateaux opérés par GSS expirent en 2027, la dernière charte des bateaux arrêtés expire en 2020 et la dernière charte des autres bateaux opérés expire en 2020. Le Groupe estime que les mesures ci-dessus lui permettront de rendre son activité d'acquisition marine plus compétitive bien qu'il continuera à faire face à des coûts fixes élevés dans un marché où le niveau de la demande et des prix sont historiquement bas, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe

3.1.4.1 Les emprunts du Groupe contiennent et contiendront certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités

Les accords régissant les emprunts actuels du Groupe (y compris le contrat de crédit Term Loan à maturité 2019 mis en place le 22 décembre 2015) et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives susceptibles de limiter la capacité du Groupe et la capacité de certaines de ses filiales à, entre autres :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de sale-and-leaseback ; et
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats a obligé le Groupe à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net et à conserver un certain niveau de trésorerie.

La détérioration des conditions de marché en 2016, qui se poursuit en 2017, a affecté négativement la capacité du Groupe à respecter ces covenants financiers stipulés dans les conventions de crédit syndiqué français et américain et le crédit Nordique. Pour faire face à cette situation, le Groupe a obtenu en décembre 2016 à la majorité requise de la part de ses prêteurs au titre (i) des conventions de crédit syndiqué français et américain et (ii) du crédit Nordique, la non-application des tests suivants : ratio d'endettement maximal et ratio minimal de couverture des intérêts financiers sur la période concernée prenant fin le 31 décembre 2016. Le Groupe a obtenu une nouvelle non-application de ces tests de la part des mêmes prêteurs et des prêteurs au titre du contrat de crédit Term Loan à maturité 2019 sur la période concernée prenant fin le 31 mars 2017. Il est précisé qu'à la suite de la constitution de Global Seismic Shipping AS (GSS) intervenue en avril 2017, le Groupe n'est plus emprunteur au titre du crédit Nordique et n'est donc plus exposé en la matière à des clauses restrictives (de type covenants financiers portant sur le Groupe).

Depuis lors, l'accord de lock-up conclu le 13 juin 2017 prévoit que ces ratios et tests ne sont plus appliqués tant qu'il reste en vigueur, étant précisé qu'en toute hypothèse, leur non-respect n'aurait pas de conséquence financière à l'égard de la Société et de ses 14 filiales et sous-filiales étrangères Garantes compte tenu des procédures de sauvegarde (avec sa reconnaissance aux Etats-Unis via la procédure de « Chapter 15 » par jugement en date du 13 juillet 2017) et de « Chapter 11 » ouvertes à leur égard par jugements des tribunaux compétents en date du 14 juin 2017.

Les Nouvelles Obligations de Premier Rang (sauf remboursement anticipé intégral des Prêts Sécurisés tel que décrit au paragraphe 1.6 « Développements récents » ci-avant) et des Nouvelles Obligations de Second Rang contiendront également des clauses restrictives similaires à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales. Les Nouvelles Obligations de Premier Rang prévoiront notamment un engagement pour le Groupe de conserver un certain niveau de trésorerie.

L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de céder des actifs, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe figurent à la note 13 des comptes consolidés de l'exercice 2016 et au sous-paragraphe intitulé « Principales caractéristiques de la dette financière à l'issue de la mise en œuvre du plan de restructuration » inclus dans le paragraphe 1.6 « Développements récents » de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.4.2 Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires et ses crédits syndiqués, et ses autres emprunts futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords, entraînant l'exigibilité anticipée des fonds empruntés

L'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la Société (avec sa reconnaissance aux Etats-Unis via la procédure de « Chapter 15 »), comme l'ouverture des procédures de Chapter 11 à l'égard des 14 filiales et sous-filiales Garantées, ont entraîné la suspension de toute action en paiement ou toute procédure d'exécution à leur égard en particulier au titre des emprunts obligataires et des crédits syndiqués.

Dans l'hypothèse où la restructuration serait mise en œuvre (ce qui devrait intervenir le 28 février 2018 au plus tard), et si le Groupe se trouve ultérieurement dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt à venir, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. Par conséquent, le Groupe ne peut assurer qu'il sera en mesure de se conformer auxdites clauses et engagements et auxdits ratios et tests financiers. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement des prêts ou obligations et déclarer l'exigibilité anticipée de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

Vous pouvez également vous référer au paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe ».

3.1.4.4. Afin de refinancer sa dette, et réaliser des investissements, le Groupe a besoin de mettre en œuvre le Plan de de Restructuration Financière (qui comprend l'apport de nouvelles liquidités), et de générer de nouvelles liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités et à mettre en œuvre le plan de sauvegarde dépendent de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle

La capacité du Groupe à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendent en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir et de la possibilité de mettre en œuvre le Plan de Sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » (voir le paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe »). Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaires, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

Sur la base des résultats du Groupe au premier semestre 2017, et compte tenu des conditions de marché difficiles persistantes, le Groupe s'attend à ce que ses résultats opérationnels 2017 soit en ligne avec ceux de 2016 ; toutefois, le Groupe s'attend à une génération des flux de trésorerie moins favorable en 2017 qu'en 2016. Dans cet environnement et en tenant compte d'une reprise de marché décalée dans le temps, le Groupe a élaboré avec ses principaux créanciers un Plan de Restructuration Financière. En l'absence de réalisation des opérations d'apport de nouvelles liquidités conformément au Plan de Restructuration Financière au cours du premier trimestre 2018 ou d'autres opérations apportant des nouvelles liquidités, le Groupe ne disposerait pas, selon ses prévisions de trésorerie, d'un niveau de liquidités lui permettant d'opérer ses activités, et sa continuité d'exploitation serait compromise. Si le Groupe ne peut pas mettre en œuvre le Plan de Restructuration Financière, il pourrait être mis en redressement judiciaire et à moyen terme être démantelé, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidations judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'American Depositary Shares dans la situation de perdre la totalité de leurs investissements dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.4.5 Risque de liquidité

Le Groupe considère que son endettement est trop élevé au regard de l'environnement de marché difficile pesant sur le volume d'activités du Groupe. Cet environnement de marché devrait perdurer en 2017. Le Groupe considère que ses performances ne devraient pas permettre de générer les flux de trésorerie nécessaires au service de sa dette actuelle dans les années à venir. Dans ce contexte, le Groupe a élaboré avec ses principaux créanciers un Plan de Restructuration Financière. L'objectif de cette restructuration est de permettre au Groupe de réduire substantiellement et durablement son endettement et le coût qui y est associé à un niveau cohérent avec sa génération de trésorerie. Vous pouvez vous référer au paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe » et au paragraphe 1.6 « Développements récents ».

Au 30 juin 2017, la dette financière nette du Groupe (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités) était de 2 497 millions de dollars US, pour un montant de capitaux employés de 3 273 millions de dollars US, constitué de 2 812 millions de dollars US de dettes financières brutes (sur la base d'un taux de clôture de 1,1412 dollar US pour 1 euro, dont 323 millions d'euros au titre de la « composante dette », au sens des IFRS, des OCEANE à échéance 2019 et 2020, et dont 59 millions de dollars US de découverts bancaires et intérêts courus). Au 30 juin 2017, les ressources financières disponibles du Groupe s'élevaient à 221 millions de dollars US (correspondant à la somme de la trésorerie disponible et autres liquidités, les valeurs mobilières de placement et à l'exclusion de la trésorerie non-disponible). Cela correspond à cette date pour le Groupe à une dette remboursable en numéraire ou en actions de 2 514 millions de dollars US (définie comme étant la dette financière nette diminuée des leases financiers et avant retraitements comptables IFRS liés aux emprunts convertibles et aux frais d'émission).

Dans un contexte de marché difficile ayant débuté, pour l'industrie sismique, au second semestre 2013 avec une diminution significative des investissements des clients du Groupe en dehors de l'Amérique du Nord, et s'étant intensifiée avec la forte chute du prix du pétrole depuis l'automne 2014, le Groupe fait face à la diminution de l'offre et la demande pour ses produits et services et la pression qui en résulte sur les prix de l'industrie. Au 30 juin 2017, le résultat d'exploitation du Groupe constitue une perte de 195 millions de dollars US, contre une perte de 111 millions de dollars US au 30 juin 2016 (ou une perte de 71 millions de dollars US en excluant la dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs et les coûts de restructuration contre une perte comparable de 104 millions de dollars US au 30 juin 2016). Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique actuelle, la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à leur niveau bas actuel, et de déterminer si le contexte de marché se détériorera davantage.

Le Groupe fait face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du groupe à fin juin 2017 s'élevant à 315 millions de dollars US ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 juin 2018.

Si le Plan de Restructuration Financière n'était pas mis en œuvre, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'*American Depositary Shares* dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.4.8 Postérieurement à la Date de Restructuration Effective, le Groupe disposera d'une nouvelle structure d'endettement et sa capacité à y faire face dépendra notamment de facteurs qui échappent à son contrôle

Postérieurement à la Date de Restructuration Effective, l'endettement du Groupe sera composé des Nouvelles Obligations de Premier Rang, des Nouvelles Obligations de Second Rang et des Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang. Les Nouvelles Obligations de Premier Rang seront émises par la société CGG Holding (US) Inc., bénéficiant de sûretés et garanties. Les Nouvelles Obligations de Second Rang et les Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang seront émises par CGG, bénéficiant de sûretés et garanties. Par ailleurs, conformément au plan de sauvegarde, CGG aura l'obligation d'utiliser les fonds levés en espèces dans le cadre de l'Émission avec DPS et de l'Émission des Nouvelles Obligations (net des commissions de souscription et commissions d'engagement ainsi que des autres coûts, frais ou commissions y relatifs) en priorité afin de procéder au remboursement initial des prêteurs au titre des Prêts Sécurisés, le montant de ce remboursement étant limité à un montant total maximal de 150 millions de dollars US (voir paragraphe 1.6 « Développements récents »). La capacité du Groupe à faire face à son endettement dépendra notamment des résultats opérationnels futurs du Groupe, qui résulteront en partie de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Il est possible que la Société et ses filiales ne puissent pas générer suffisamment de flux de trésorerie afin de faire face au service de leur dette et de financer leurs dépenses d'investissements et de recherches et développements. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la capacité de la Société à faire croître son activité et à rétablir sa profitabilité.

3.5. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

La description des litiges et arbitrages figurant dans le Document de Référence est complétée comme suit :

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du Plan de Sauvegarde, adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017, ce recours devant être examiné lors de l'audience d'examen du Plan de Sauvegarde, prévue le 6 novembre 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestent le traitement de leurs créances prévu dans le Plan de Sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'est pas justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

La Société considère que les porteurs d'OCEANES ne sont pas dans la même situation que les porteurs d'Obligations Senior, en particulier eu égard aux garanties dont bénéficient ces derniers, de telle sorte que la différence de traitement prévue dans le projet de plan est conforme aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où ce recours serait déclaré bien fondé par le Tribunal, ce dernier ne pourra pas arrêter le Plan de Sauvegarde dans la mesure où il n'a pas le pouvoir d'en modifier les termes.

Si ce recours est déclaré mal fondé et que le Plan de Sauvegarde est arrêté par le Tribunal, ces porteurs d'OCEANES pourraient toutefois interjeter appel de ce jugement, qui resterait néanmoins exécutoire de plein droit à titre provisoire (la mise en œuvre du plan de sauvegarde ne serait donc pas suspendue), sauf (i) appel du Parquet ou (ii) suspension de l'exécution provisoire prononcée par le premier président de la Cour d'appel de Paris, statuant en référé, à la demande des appelants, conformément à l'article R. 661-1 du Code de commerce, et à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux.

S'il était fait droit à une telle demande, la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière serait retardée ou compromise (voir également le paragraphe 3.1.1.1 « *En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions* »). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque de suspension de l'exécution provisoire du jugement d'arrêt du plan avant la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière est peu probable, il ne peut néanmoins être complètement exclu. Par ailleurs, après la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, le Plan de Sauvegarde pourrait être annulé avec effet rétroactif si la Cour d'appel recevait les appelants en leurs demandes. Une telle annulation pourrait théoriquement avoir pour effet d'invalider également la restructuration financière du groupe CGG.

Vous pouvez vous référer au paragraphe « 3.1.1.6 Risques liés à un éventuel recours contre le jugement arrêtant le plan de sauvegarde de la Société ».

4. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

4.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.2.1. Conseil d'administration

4.2.1.1. **Composition du Conseil d'administration de la Société à la date de la présente Actualisation du Document de Référence**

Il est rappelé que le Conseil d'administration est composé à ce jour de onze membres (dont six indépendants).

Renouvellement de mandats

Les mandats d'administrateur de Madame Agnès Lemarchand, Monsieur Loren CARROLL et de Monsieur Michael DALY arriveront normalement à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, convoquée pour le 31 octobre 2017. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires le renouvellement des mandats de Monsieur Loren CARROLL et Monsieur Michael DALY pour une durée de quatre exercices, dont l'expiration interviendra à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nomination d'un nouvel administrateur

Il est également proposé aux actionnaires, lors de l'assemblée convoquée pour le 31 octobre 2017, de désigner Madame Anne-France Laclide-Drouin en qualité d'administrateur pour une durée de quatre exercices, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Une biographie de Madame Anne-France Laclide-Drouin est présentée ci-dessous :

Madame Anne-France Laclide-Drouin est née le 8 janvier 1968 à Metz et est de nationalité Française. Elle est diplômée de l'Institut Commercial de Nancy (ICN) et de l'université de Mannheim. Elle est également titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières.

Mme Laclide-Drouin a débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers avant d'occuper différents postes au sein de directions financières de groupes internationaux dans des domaines variés comme la distribution où elle a acquis une expérience internationale. A partir de 2001, elle est devenue directeur financier chez Guilbert, puis Staples, AS Watson et GrandVision. Mme Laclide-Drouin est actuellement directeur administratif et financier d'Oberthur Technologies (depuis 2013) regroupant la responsabilité des fonctions finance et juridique du Groupe.

Les autres mandats de Madame Anne-France Laclide-Drouin sont les suivants :

Mandats au sein du Groupe : aucun

Mandats hors Groupe :

Mandats actuels :

Administrateur et présidente du comité d'audit de SFR (société cotée sur Euronext Paris)
Membre du Directoire d'Oberthur Technologies Group SAS
Administrateur de Mali Solutions Numériques SA
Administrateur d'OT Pakistan (Private) Ltd
Administrateur d'Oberthur Technologies of America Corporation
Gérant d'Oberthur Technologies Hong Kong Limited

Mandats échus au cours des cinq dernières années :

Néant

Madame Anne-France Laclide-Drouin n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou son groupe, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Par conséquent, si sa nomination en qualité d'administrateur était approuvée par l'assemblée générale, Madame Anne-France Laclide-Drouin pourrait être qualifié d'administrateur indépendant.

Gouvernance à l'issue de la restructuration financière

Dans le cadre du processus de restructuration financière et de l'accord conclu entre CGG et ses principaux créanciers, approuvé par les comités de créanciers le 28 juillet 2017 ainsi que par DNCA, il a été convenu que, sous réserve du vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, la structure et la composition du Conseil d'administration de la Société à l'issue de la restructuration seront définies en concertation avec DNCA et les membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior qui seront devenus et seront restés actionnaires de la Société.

La structure et la composition du Conseil d'administration devront être conformes aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et seront mises en place dans les meilleurs délais et en toute hypothèse dans les trois mois à compter de la date de restructuration effective.

5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

5.2.3.3. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux

A. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2015 et 2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués se sont vu attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours des exercices 2015 et 2016, les options de souscription d'actions figurant dans le tableau ci-après.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre maximum d'options attribuées durant l'exercice considéré ^{(a) (b)}	Prix d'exercice ^{(c) (d)}	Période d'exercice
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	25.06.2015	Options de souscription d'actions	245 000	8 255 0,12 % ^(*)	160,64 €	Du 26.06.2017 au 25.06.2023 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué	25.06.2015	Options de souscription d'actions	123 500	4 155 0,06 % ^(*)	160,64€	Du 26.06.2017 au 25.06.2023 inclus
Pascal ROUILLER Directeur Général Délégué	25.06.2015	Options de souscription d'actions	123 500	4 155 0,06 % ^(*)	160,64€	Du 26.06.2017 au 25.06.2023 inclus
Sophie ZURQUIYAH ^(e) Directeur Général Délégué	25.06.2015	Options de souscription d'actions	88 500	2 976 0,04 % ^(*)	160,64€	Du 26.06.2017 au 25.06.2023 inclus
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	23.06.2016	Options de souscription d'actions	124 000	27 575 0,12 % ^(*)	21,76 €	Du 24.06.2018 au 23.06.2024 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué ^(f)	23.06.2016	Options de souscription d'actions	62 500	13 875 0,06 % ^(*)	21,76 €	Du 24.06.2018 au 23.06.2024 inclus
Pascal ROUILLER Directeur Général Délégué ^(f)	23.06.2016	Options de souscription d'actions	62 500	13 875 0,06 % ^(*)	21,76 €	Du 24.06.2018 au 23.06.2024 inclus
Sophie ZURQUIYAH Directeur Général Délégué ^(f)	23.06.2016	Options de souscription d'actions	62 500	13 875 0,06 % ^(*)	21,76 €	Du 24.06.2018 au 23.06.2024 inclus

Tableau 4 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

(b) Nombre maximum d'options tenant compte des ajustements liés à l'augmentation de capital du 5 février 2016 ainsi qu'au regroupement de titres intervenu le 20 juillet 2016.

(c) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

(d) Prix d'exercice tenant compte des ajustements liés à l'augmentation de capital du 5 février 2016 ainsi qu'au regroupement de titres intervenu le 20 juillet 2016.

(e) A la date de mise en place de ce plan, Mme Sophie ZURQUIYAH n'était pas encore mandataire social de la Société.

(f) Le Conseil d'administration du 4 janvier 2017 a décidé de mettre un terme aux mandats de Directeurs Généraux Délégués de Messieurs Frydman et Rouiller ainsi que de Madame Zurquiyah.

(*) Part de l'attribution par rapport au capital social à la date de l'attribution.

5.2.3.5 Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société réuni le 4 janvier 2017 a modifié les cas de déclenchement et les conditions de performance des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social. Ils présentent désormais les caractéristiques suivantes :

Monsieur Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de révocation, non-renouvellement de mandat ou tout autre forme de départ contraint lié à un changement de contrôle entraînant un changement substantiel de situation ou un changement de stratégie.

Le versement de l'Indemnité Spéciale de Rupture dépend du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Monsieur Jean-Georges MALCOR réalisés au titre des trois exercices clos précédant la date de départ, selon la règle suivante :

- ▶ si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 40 %, aucune Indemnité Spéciale de Rupture ne pourra être versée ;
- ▶ si le taux d'atteinte moyen est supérieur à 40 %, l'Indemnité Spéciale de Rupture sera due dans son intégralité¹⁶.

Les autres dispositions demeurent inchangées et sont décrites au paragraphe 5.3.2.5 du Document de Référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet accord modifié sera soumis à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Renouvellement des avantages consentis à J.-G. Malcor en cas de cessation de son mandat social

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de J.-G. Malcor jusqu'au 1^{er} juin 2020. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également procédé au renouvellement des avantages consentis à J.-G. Malcor en cas de cessation de son mandat social selon les mêmes conditions que les avantages existants depuis le 4 janvier 2017. Ces avantages sont décrits au paragraphe 5.2.3.5. du Document de référence.

Mise en place de conditions de performance applicables au régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif au profit de J.-G. Malcor

Le Conseil d'administration du 1^{er} juin 2017 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges Malcor en qualité de Directeur Général, a également décidé de soumettre l'engagement de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie M. Jean-Georges Malcor aux mêmes conditions de performance que celles applicables à son indemnité contractuelle de rupture visée au paragraphe 5.2.3.5. du Document de référence.

5.5. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées entre le 1^{er} janvier 2017 et la date de la présente Actualisation du Document de Référence

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 susvisé est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres des Comités corporate – voir paragraphe 3.2. du Document de référence) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

- (i) pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels, les opérations sur titres ne pouvant reprendre que le lendemain de la date de publication des résultats ;
- (ii) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

Nom	Nature de l'opération	Date	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Robert SEMMENS	Cession d'actions	8 septembre 2017	625	6.27 US\$	3 920,75 US\$

¹⁶ Le paragraphe 5.2.3.5 du Document de Référence contenait une erreur matérielle : il indiquait que, dans ce cas, l'Indemnité Spéciale de Rupture serait égale à 100% du montant de la rémunération annuelle de référence alors qu'il aurait dû indiquer que l'Indemnité Spéciale de Rupture serait due dans son intégralité.

6. SITUATION FINANCIERE, RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

6.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les comptes sociaux et consolidés de CGG clos au 31 décembre 2016 n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2017.

L'assemblée générale en date du 31 octobre prochain statuera sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016 et sur l'affectation du résultat de l'exercice.

Les projets de résolution soumis au vote de l'Assemblée générale figurent dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

6.1.5.1. Rapport financier semestriel au 30 juin 2017

CONSIDERATIONS PROSPECTIVES

Ce document comprend des considérations prospectives. Ces considérations sont fondées sur la vision de la direction du Groupe et sur des hypothèses faites quant à la réalisation d'événements futurs.

Ces considérations prospectives sont dépendantes de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui concernent notamment :

- La capacité à confirmer et mettre en place un plan de réorganisation conformément aux termes de l'accord de « lock-up » ;
- Les risques liés aux processus de sauvegarde et de Chapter 11, et plus généralement aux procédures de faillite, y compris leurs effets sur nos activités et sur l'intérêt des différentes parties prenantes ;
- Le temps que nous pourrions passer en procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ainsi que la disponibilité de nos outils de production tout au long desdites procédures ;
- Les risques associés aux motions de tiers, aux recours ou à d'autres plaidoiries au cours des procédures de sauvegarde ou de Chapter 11, qui peuvent interférer sur la capacité à confirmer et mettre en place un plan de réorganisation ;
- Les effets négatifs potentiels sur notre liquidité ou notre résultat d'exploitation ;
- L'augmentation des coûts de mise en œuvre de la réorganisation ;
- L'impact du contexte économique ainsi que des prix du gaz et du pétrole ;
- Les risques sociaux, politiques et économiques liés aux opérations de CGG ;
- La capacité à intégrer avec succès les activités ou les actifs acquis par CGG ;
- Les risques liés aux activités opérées au travers des joint-ventures dans lesquels CGG a des participations minoritaires ;
- La dépréciation des écarts d'acquisition ;
- La capacité à vendre nos données de la librairie multi-clients ;
- L'exposition au risque de marché des changes ;
- La capacité de financer les opérations dans des conditions satisfaisantes ;
- L'impact de la variation des coûts du carburant dans l'activité d'acquisition Marine ;
- La part de la production interne dans le résultat des opérations ;
- Le développement et l'acceptation des nouveaux équipements et services de CGG ;
- Les difficultés et coûts engendrés par la protection des droits de propriété intellectuelle et l'exposition au risque de plaintes d'autres opérateurs ;
- Les risques opérationnels courants et notre capacité à avoir les assurances adéquates ;
- Les liquidités du Groupe et ses perspectives ;

- Les difficultés liées de façon temporaire ou permanente à la réduction de capacité de notre flotte ;
- La possibilité de mettre fin de façon unilatérale à certains des contrats en carnet de commande ou de les reporter par nos clients ;
- Les effets de la concurrence ;
- Le niveau de dépenses de l'industrie du pétrole et du gaz et les fluctuations de la demande pour les services et équipements sismiques ;
- L'aspect saisonnier de nos revenus ;
- Les coûts de conformité aux réglementations sur l'environnement, la santé et la sécurité ;
- Le montant substantiel de l'endettement de CGG et des ratios financiers à respecter ;
- La capacité à accéder aux marchés d'endettement et d'instruments financiers durant la période couverte par ces considérations prospectives qui dépendra des conditions générales de marché et de la notation de l'endettement de CGG ;
- L'exposition au risque de taux d'intérêt ;
- Le succès dans la gestion des risques courants.

Il n'est pas pris ici l'engagement d'actualiser ou de réviser ces considérations prospectives en fonction de telle ou telle nouvelle information et de l'occurrence de tel ou tel événement. Par ailleurs, les considérations prospectives relatives aux divers risques, incertitudes et hypothèses évoqués dans le présent document peuvent ne pas se réaliser.

Certains de ces risques sont décrits de manière détaillée dans le rapport annuel « Document de Référence » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et qui a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 1er mai 2017. Ce document est disponible sur le site internet www.cgg.com. Une copie de ce document, qui inclut un jeu complet d'états financiers consolidés audités, peut être demandée en contactant le Service Relations Investisseurs au +33 1 64 47 34 89 ou en envoyant un mail à invrelparis@cgg.com ou invrelhouston@cgg.com ou en écrivant à l'adresse suivante : CGG – Service Relations Investisseurs – Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine – 75015 PARIS – France.

PARTIE I : COMPTES CONSOLIDES

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire	2ème trimestre	
	2017	2016
Chiffres d'affaires	349,8	290,2
Autres produits des activités ordinaires.....	0,3	0,3
Total produits des activités ordinaires	350,1	290,5
Coût des ventes.....	(317,6)	(288,8)
Marge brute	32,5	1,7
Coûts nets de recherche et développement.....	(7,6)	10,4
Frais commerciaux.....	(14,0)	(16,5)
Frais généraux et administratifs.....	(19,8)	(21,2)
Autres produits et charges, nets.....	(89,3)	1,5
Résultat d'exploitation	(98,2)	(24,1)
Coût de l'endettement financier brut.....	(49,4)	(42,1)
Produits financiers sur la trésorerie.....	0,7	0,5
Coût de l'endettement financier net	(48,7)	(41,6)
Autres produits (charges) financiers.....	0,5	(2,3)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(146,4)	(68,0)
Impôts différés sur les variations de change.....	0,8	(0,2)
Autres impôts sur les bénéfices.....	(21,6)	(6,2)
Total impôts sur les bénéfices	(20,8)	(6,4)
Résultat net des entreprises intégrées	(167,2)	(74,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence.....	(2,5)	(4,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(169,7)	(79,2)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires.....	\$ (169,2)	(77,8)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (154,9)	(67,9)
Participations ne donnant pas le contrôle.....	\$ (0,5)	(1,4)
Nombre moyen pondéré d'actions émises ⁽²⁾	22 133 149	22 133 149
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options.....	(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites.....	(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles.....	(3)	(3)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif ⁽²⁾	22 133 149	22 133 149
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
– Base.....	\$ (7,64)	(3,52)
– Base ⁽¹⁾	€ (7,00)	(3,07)
– Dilué.....	\$ (7,64)	(3,52)
– Dilué ⁽¹⁾	€ (7,00)	(3,07)

⁽¹⁾ Correspond au résultat du 1^{er} semestre en euros moins le résultat du 1^{er} trimestre en euros.

⁽²⁾ Le calcul du résultat net par action de base et dilué a été ajusté suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

⁽³⁾ Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire	Six mois clos le 30 juin	
	2017	2016
Chiffres d'affaires	599,2	603,2
Autres produits des activités ordinaires	0,7	0,6
Total produits des activités ordinaires	599,9	603,8
Coût des ventes	(593,9)	(624,3)
Marge brute	6,0	(20,5)
Coûts nets de recherche et développement	(15,8)	(1,7)
Frais commerciaux	(27,1)	(32,5)
Frais généraux et administratifs	(40,0)	(45,3)
Autres produits et charges, nets	(118,2)	(10,9)
Résultat d'exploitation	(195,1)	(110,9)
Coût de l'endettement financier brut	(97,1)	(85,5)
Produits financiers sur la trésorerie	1,6	0,9
Coût de l'endettement financier net	(95,5)	(84,6)
Autres produits (charges) financiers	(1,1)	(0,6)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(291,7)	(196,1)
Impôts différés sur les variations de change	1,0	1,6
Autres impôts sur les bénéfices	(24,1)	(14,3)
Total impôts sur les bénéfices	(23,1)	(12,7)
Résultat net des entreprises intégrées	(314,8)	(208,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(314,8)	(208,9)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (313,3)	(206,9)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (290,5)	(186,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ (1,5)	(2,0)
Nombre moyen pondéré d'actions émises ⁽²⁾	22 133 149	19 475 713
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	(3)	(3)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif ⁽²⁾	22 133 149	19 475 713
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
– Base	\$ (14,15)	(10,64)
– Base ⁽¹⁾	€ (13,12)	(9,58)
– Dilué	\$ (14,15)	(10,64)
– Dilué ⁽¹⁾	€ (13,12)	(9,58)

(1) Converti au taux moyen de 1,0784US\$ et 1,1101US\$ respectivement au 30 juin 2017 et 2016.

(2) Le calcul du résultat net par action de base et dilué a été ajusté suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

(3) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

ETATS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US

Au 30 juin

	2017	2016
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(314,8)	(208,9)
Eléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	-	(0,2)
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de l'écart de conversion	11,4	1,0
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	11,4	0,8
Eléments non classés ultérieurement en résultat:		
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	-	-
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	-	-
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2).....	11,4	0,8
Etat du résultat global consolidé de la période.....	(303,4)	(208,1)
<i>Attribué aux :</i>		
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>(302,6)</i>	<i>(205,3)</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle.....</i>	<i>(0,8)</i>	<i>(2,8)</i>

ETATS DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, sauf indication contraire	30 juin 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314,8	538,8
Clients et comptes rattachés, nets	459,3	434,8
Stocks et travaux en cours, nets	282,4	266,3
Créances d'impôt.....	97,4	112,2
Autres actifs courants, nets.....	121,6	105,8
Actifs détenus en vue de la vente	17,0	18,6
Total actif courant	1 292,5	1 476,5
Impôts différés actif	22,2	26,0
Participations et autres immobilisations financières, nettes	66,6	51,9
Sociétés mises en équivalence	212,9	190,5
Immobilisations corporelles, nettes	350,1	708,6
Immobilisations incorporelles, nettes.....	1 165,5	1 184,7
Ecarts d'acquisition des entités consolidées, nets	1 229,6	1 223,3
Total actif non-courant.....	3 046,9	3 385,0
TOTAL ACTIF.....	4 339,4	4 861,5
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires court terme	-	1,6
Dettes financières – part court terme ^(a)	2 759,2	2 782,1
Fournisseurs et comptes rattachés	143,1	157,4
Dettes sociales	125,7	138,9
Impôts sur les bénéfices à payer.....	31,5	31,6
Acomptes clients	26,9	24,4
Provisions – part court terme	58,6	110,7
Passifs courants associés avec les créances cédées.....	47,7	-
Autres passifs courants	111,1	140,2
Total passif courant.....	3 303,8	3 386,9
Impôts différés passif.....	72,2	67,6
Provisions – part long terme	115,9	162,1
Dettes financières – part long terme.....	52,6	66,7
Autres passifs non courants.....	18,4	21,4
Total dettes et provisions non-courantes	259,1	317,8
Capital social : 26 834 403 actions autorisées et 22 133 149 émises au nominal de 0,80 € au 30 juin 2017 et 22 133 149 au 31 décembre 2016.....	20,3	20,3
Primes d'émission et d'apport.....	1 850,0	1 850,0
Réserves.....	(845,1)	(272,3)
Autres réserves	93,6	171,1
Titres d'autocontrôle	(20,1)	(20,1)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère.....	(313,3)	(573,4)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres	(0,8)	(0,8)
Ecarts de conversion	(43,4)	(54,1)
Total capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère	741,2	1 120,7
Participations ne donnant pas le contrôle.....	35,3	36,1
Total capitaux propres	776,5	1 156,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 339,4	4 861,5

Les taux de clôture au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 étaient respectivement de 1,1412 US\$ pour 1 Euro et de 1,0541 US\$ pour 1 Euro

(a) Au 30 juin 2017, sur les 2 759,2 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 99,2 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois, Au 31 décembre 2016, sur les 2 782,1 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 100,1 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois. Le complément est présenté en passifs courants en raison d'un reclassement purement comptable dû à l'application d'IAS 1. Voir Note 3 sur les dettes financières pour plus d'explications.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Six mois clos le 30 juin

Montants en millions de dollars US

	2017	2016
EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(314,8)	(208,9)
Amortissements et dépréciations.....	95,6	133,7
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	136,6	123,1
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(12,9)	(22,0)
Augmentation (diminution) des provisions	(30,9)	(82,3)
Charges liées aux stock-options.....	0,1	(0,2)
Plus ou moins-values de cessions d'actif.....	(27,4)	3,2
Résultat des mises en équivalence	-	0,1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.....	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	63,0	0,4
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt	(88,7)	(39,9)
Annulation du coût de la dette financière	95,5	84,6
Annulation de la charge d'impôt	23,1	12,7
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt.....	29,9	57,4
Impôt décaissé.....	1,8	(7,8)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement.....	31,7	49,6
<i>Variation des actifs et passifs circulants :</i>		
- (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(37,6)	340,4
- (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	0,9	23,8
- (augmentation) diminution des autres actifs circulants	(5,1)	(6,3)
- augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(21,8)	(67,4)
- augmentation (diminution) des autres passifs circulants	19,0	(49,1)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers.....	-	(7,6)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation.....	(12,9)	283,4
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	(36,9)	(45,9)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients.....	(108,3)	(162,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	18,1	8,4
Plus ou moins-values sur immobilisations financières.....	4,5	6,1
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus.....	(0,7)	1,3
Variation des subventions d'investissement.....	-	(0,6)
Variation des autres actifs financiers non courants	1,6	(0,6)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(121,7)	(194,1)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(25,3)	(478,6)
Nouveaux emprunts	2,3	163,3
Paiement du principal des contrats de crédit-bail.....	(2,9)	(4,3)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(1,6)	0,9
Charges d'intérêt payées	(57,7)	(74,8)
<i>Augmentation de capital :</i>		
- par les actionnaires de la société mère	-	367,5
- par les participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>		
- aux actionnaires.....	-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-	(4,4)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle.....	-	0,5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(85,2)	(29,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	3,3	6,5
Incidence des variations de périmètre	(7,5)	-
Variation de trésorerie	(224,0)	65,9
Trésorerie à l'ouverture	538,8	385,3
Trésorerie à la clôture.....	314,8	451,2

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

(Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions)	Nombre d'actions émises (a)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultat s directement enregistré en Capitaux propres	Ecart de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2016	5 533 287	92,8	1 410,0	(268,5)	138,0	(20,6)	(0,6)	(38,9)	1 312,2	46,2	1 358,4
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)...</i>							(0,2)		(0,2)		(0,2)
<i>Variation de l'écart de conversion (3) .</i>								1,8	1,8	(0,8)	1,0
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3).....							(0,2)	1,8	1,6	(0,8)	0,8
Résultat net (4)				(206,9)					(206,9)	(2,0)	(208,9)
Etat du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4).....				(206,9)			(0,2)	1,8	(205,3)	(2,8)	(208,1)
Augmentation de capital.....	16 599 862	231,6	135,9			0,5			368,0		368,0
Dividendes.....									-	(4,4)	(4,4)
Paiements fondés sur des actions.....				0,4					0,4		0,4
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère					(6,3)				(6,3)		(6,3)
Variation de périmètre et autres				(0,2)					(0,2)		(0,2)
Au 30 juin 2016	22 133 149	324,4	1 545,9	(475,2)	131,7	(20,1)	(0,8)	(37,1)	1 468,8	39,0	1 507,8

(a) Le nombre d'actions au 1er janvier 2016, au 30 juin 2016 et l'augmentation de capital ont été ajustés suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016.

(Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultat s directement enregistré en Capitaux propres	Ecart de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société-mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2017	22 133 149	20,3	1 850,0	(845,7)	171,1	(20,1)	(0,8)	(54,1)	1 120,7	36,1	1 156,8
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)...</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3) ...</i>									-		-
<i>Variation de l'écart de conversion (4) .</i>								10,7	10,7	0,7	11,4
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3) +(4).....								10,7	10,7	0,7	11,4
Résultat net (5)				(313,3)					(313,3)	(1,5)	(314,8)
Etat du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4) +(5).....				(313,3)				10,7	(302,6)	(0,8)	(303,4)
Augmentation de capital.....									-		-
Dividendes.....									-		-
Paiements fondés sur des actions.....				0,4					0,4		0,4
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère					(77,5)				(77,5)		(77,5)
Variation de périmètre et autres				0,2					0,2		0,2
Au 30 juin 2017	22 133 149	20,3	1 850,0	(158,4)	93,6	(20,1)	(0,8)	(43,4)	741,2	35,3	776,5

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES NON AUDITES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

CGG S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques et géologiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés intermédiaires résumés ci-joint sont établis conformément à la norme IAS 34 publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptée par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés intermédiaires ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017 pour publication.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2017. Le classement d'une partie de la dette financière en passif courant, les notes 1.2, 1.3, 13, 18 et 30 des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été actualisés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017, dans le cadre d'un nouvel arrêté de comptes. Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ne sont toujours pas approuvés par l'assemblée générale qui sera appelée à statuer plus tard dans l'année.

Les Etats Financiers sont présentés en dollars US et ont été préparés selon la méthode du coût historique, excepté pour certains éléments de l'actif et du passif évalués à la juste valeur.

Pour établir les Etats Financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation financière, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

1.1 - Principaux principes comptables

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016, décrits dans le rapport annuel 20-F pour l'exercice 2016 déposé auprès de la SEC le 1^{er} mai 2017 et le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le même jour, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- Amendements d'IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements d'IAS 12 « Impôt sur le résultat — Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2017, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;

Une première analyse de l'application de l'IFRS 15 est détaillée ci-dessous.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui ne sont pas applicables et qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2017 :

- Amendements d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ;
- Amendements d'IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Améliorations annuelles 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

La revue de ces textes est actuellement en cours afin de mesurer leur impact potentiel sur les comptes consolidés.

Première analyse de l'application de l'IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients »

L'IASB a publié IFRS 15, une nouvelle norme traitant de la reconnaissance des revenus et qui remplace toutes les normes IFRS existantes sur les revenus. La présente norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 avec une application rétrospective totale (les états financiers doivent être présentés comme si la norme avait toujours été en vigueur) ou une application rétrospective limitée (en comptabilisant en capitaux propres l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application). CGG appliquera la norme IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018 sans adoption anticipée.

IFRS 15 définit le cadre de la comptabilisation des revenus en un processus en cinq étapes: i) identification du contrat avec un client, ii) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, iii) détermination du prix de la transaction, iv) affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance, v) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites. La deuxième étape permet toujours la comptabilisation des produits à l'avancement, à condition que certains critères soient respectés, selon les modalités de transfert au client du contrôle des biens et services fournis.

Le Groupe a analysé cette nouvelle norme au niveau du siège à partir de 2014. Étant donné que CGG est constitué de secteurs d'activité différents et que l'application de cette nouvelle norme demande une connaissance fine des opérations, le Groupe a initié une analyse bottom-up en juin 2016 afin de pouvoir analyser les cinq étapes de la norme pour chaque activité. Le processus d'évaluation est en phase finale avant de commencer l'analyse des nouvelles exigences en matière d'information à fournir en annexe.

CGG ne s'attend pas à des changements significatifs dans ses politiques de reconnaissance des produits dans ses conclusions finales pour les contrats exclusifs et les ventes d'études multi-clients après leur livraison. La reconnaissance des revenus lors de la phase de préfinancement des études multi-clients (avant la livraison) a donné lieu à une analyse approfondie. CGG, ainsi que tous les acteurs multi-clients majeurs du secteur, comptabilise actuellement les produits à l'avancement en fonction de la progression physique de l'étude. CGG a échangé avec les principaux acteurs de l'industrie multi-clients afin de partager les points de vue sur l'application du nouveau standard et de comparer les pratiques opérationnelles. Sous l'égide de l'IAGC (Association internationale des entreprises de géophysiques), un groupe de travail dédié impliquant tous

les principaux acteurs de l'activité multi-clients a travaillé au cours des derniers mois pour développer une position de place. L'analyse préliminaire de ce groupe de travail indique que les revenus au cours de la phase de pré-financement devraient être reconnus à l'avancement.

1.2 - Jugements et utilisation d'estimations

Les jugements et hypothèses utilisés dans les états financiers sont résumés dans le tableau suivant :

Jugements et estimations	Hypothèses clés
Continuité d'exploitation	Estimation de la continuité d'exploitation liée aux progrès de la restructuration financière
Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Evaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Taux de marge attendu par catégorie d'études
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique et date de reprise
Classement des dettes financières en éléments courants ou non-courants	Taux d'actualisation (CPMC)
Avantages postérieurs à l'emploi	Avancée des négociations sur la restructuration financière
	Taux d'actualisation
	Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi
	Taux d'inflation
Provisions pour restructuration et contrats déficitaires	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration et aux contrats déficitaires
Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Reconnaissance du chiffre d'affaires	Estimation de l'avancement des contrats
	Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients
	Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

1.3 - Continuité d'exploitation

Le 14 juin 2017, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de la société mère du Groupe CGG SA et une procédure de U.S. Chapter 11 a été ouverte de manière simultanée à l'égard de 14 de ses filiales, directes ou indirectes, garantes de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et le prêt à terme B) et / ou des obligations à haut rendement. Dans le cadre de ces procédures légales, les détenteurs de ces dettes et les détenteurs d'obligations convertibles (dont le principal s'élève au total à 2,8 milliards de dollars US en incluant les obligations convertibles) ne peuvent demander aucun remboursement accéléré, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles et aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière).

Les principales caractéristiques du plan de restructuration financière proposé ont été présentées avec l'annonce des procédures judiciaires susmentionnées le 14 juin 2017:

- Conversion complète de la dette non sécurisée (Obligations à haut rendement et obligations convertibles) en capitaux propres;
- Échange de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et prêt à terme B) contre de nouvelles obligations sécurisées à haut rendement avec une maturité de 5 ans;
- Levée jusqu'à 500 millions de dollars de nouvelles liquidités via une augmentation de capital de 125 millions de dollars et via une émission de 375 millions de dollars de nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) d'une maturité de 6 ans.

Au 27 juillet 2017, le Groupe fait face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du groupe à fin juin 2017 s'élevant à 315 millions de dollars US ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 juin 2018.

1.4 – Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— Etudes multi-clients

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé (i) des préfinancements et (ii) de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans l'état de situation financière en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle.

Après-ventes sur des contrats — Le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable.

— *Etudes exclusives*

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

— *Vente de matériel*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— *Vente de logiciels et de matériel informatique*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, et dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

— *Autres prestations géophysiques*

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— *Programmes de fidélisation des clients*

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs.

Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie. Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Un test de dépréciation d'actif est effectué au moins une fois par an (ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur).

Les études multi-clients sont amorties d'une manière qui reflète le profil de consommation de leurs avantages économiques durant les périodes de préfinancement et d'après ventes. Un taux d'amortissement de 80 % correspondant au ratio des coûts capitalisés par rapport au total des ventes attendues durant la vie comptable de l'étude est appliqué sur toute vente normative de l'étude, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent. Si tel est le cas, le taux d'amortissement est ajusté pour refléter, le cas échéant, l'impact commercial des éléments de prix convenus. Compte tenu du cycle économique d'un projet multi-clients, nos études sont en général complètement amorties ou dépréciées dans les cinq ans suivant leur livraison.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes, ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,

- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles,
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Emprunts convertibles

- Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.
- Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.
- La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.
- La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portants intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portants intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la Note 5 « Autres Produits et Charges » de ce document ainsi que dans la Note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » dans notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires

En avril 2017, nous avons conclu des accords avec Eidesvik, les prêteurs de la facilité de crédit Nordique, et les prêteurs des facilités de crédit des entités Eidesvik Seismic Vessels AS (ESV) et Oceanic Seismic Vessels AS (OSV), en vue de l'établissement d'un nouveau régime de propriété de notre flotte de navires.

En vertu de ces accords, Global Seismic Shipping AS (« GSS »), une société de droit norvégien nouvellement créée et détenue à 50% par chacune des deux parties, CGG d'une part (à travers sa filiale Exploration Investment Resources II AS) et Eidesvik d'autre part, détient (i) Geo Vessels AS, ancienne filiale de CGG qui est propriétaire de cinq navires sismiques (un navire réarmé en mars 2017, le Géo Coral et quatre navires désarmés ou « cold-stacked », le Geo Caribbean, le Geo Celtic, le CGG Alize et l'Oceanic Challenger) et (ii) ESV et OSV (deux entités dans lesquelles nous détenions auparavant 49% des parts) qui sont respectivement propriétaires des navires sismiques Océanic Vega et Océanic Sirius. Global Seismic Shipping AS est consolidée selon la méthode la mise en équivalence.

Le tableau suivant détaille la contrepartie reçue ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

	(En millions de dollars US)
Contrepartie reçue	
Juste valeur de notre participation dans la société Global Seismic Shipping AS	71,9
Contrepartie reçue totale (a)	71,9
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie	7,5
Sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	48,3
Immobilisations corporelles, nettes	301,0
Crédit bail net	(3,1)
Dettes financières – part court terme ⁽²⁾	(182,5)
Provisions — part court terme	(4,8)
Provisions — part long terme	(13,4)
Autres passifs courants	(30,0)
Passifs liés aux contrats d'affrètement	(72,1)
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés (b)	50,9

Plus-value réalisée (c) = (a) – (b)	21,0
Réduction des montants dus en vertu des contrats d'affrètement (d).....	(72,1)
Impact net de l'opération au niveau du résultat d'exploitation (3) (e) = (c) + (d)	(51,1)
Autres produits (charges) financiers.....	(15,0)
Coût de l'endettement financier net	(3,3)
Impact net de l'opération au niveau du résultat financier (4) (f)	(18,3)
Impact net sur le compte de résultat (e) + (f)	(69,4)

- (1) *Relatif aux 49% de parts que nous détenons directement dans ESV et OSV, comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence au 31 mars 2017.*
- (2) *Relatif à la facilité de crédit Nordique.*
- (3) *L'impact net de l'opération au niveau du résultat d'exploitation est une perte de 51,1 millions de dollars US ventilée comme suit :*
- *une plus-value de 21,0 millions de dollars US découlant de notre contribution dans GSS et enregistrée sur la ligne « Plus (moins) valeurs sur cessions d'actifs » du compte de résultat (Voir Note 5 « Autres Produits et Charges »).*
 - *une charge de 72,1 millions de dollars US liée à la réduction des montants dus en vertu de la renégociation et de la prolongation des contrats d'affrètement des navires "Vega" et "Sirius". Cette charge correspond à la compensation accordée à ESV et OSV lors de la renégociation des contrats d'affrètement. Elle est enregistrée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (Voir Note 5 « Autres Produits et Charges »).*
- (4) *L'impact de l'opération au niveau du résultat financier est une perte de 18,3 millions de dollars US ventilée comme suit :*
- *une charge de 15,0 millions de dollars US enregistrée sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » du compte de résultat,*
 - *une charge de 3,3 millions de dollars US enregistrée sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » du compte de résultat.*

Engagement du processus de restructuration financière

Le 6 février 2017, CGG a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations Senior et des créanciers du Prêt à Terme B pour se donner la possibilité de demander la nomination d'un mandataire ad hoc sans que cette démarche ne constitue un Cas de Défaut (« Event of Default »). CGG avait reçu auparavant les consentements des créanciers des lignes de crédit française et américaine pour la nomination d'un mandataire ad hoc.

Le 20 février 2017, CGG a annoncé l'obtention de la majorité requise des créanciers du Prêt à Terme B, des Obligations Senior 2020, des Obligations Senior 2021 et des Obligations Senior 2022 et la prolongation de la Consultation des Porteurs d'Obligations Senior 2017.

Le 23 février 2017, CGG a annoncé la signature des « supplemental indentures » des Obligations Senior 2020, 2021 et 2022 pour permettre la nomination d'un mandataire ad hoc et son intention de mettre fin à ses engagements au titre du contrat obligataire des Obligations Senior 2017. Le paiement au trustee, au bénéfice des porteurs, des sommes dues à la maturité des Obligations Senior 2017, du principal (8,3 millions de dollars US) et des intérêts, a eu lieu le vendredi 24 février 2017. A l'issue de cette opération, le montant de dettes non-sécurisées (Obligations Senior et Océanes) s'élève à 1 884 millions de dollars US.

Le 27 février 2017, un Mandataire ad hoc a été nommé pour mieux conduire et faciliter les discussions avec et entre toutes les parties prenantes de la restructuration financière du Groupe.

Le 3 mars 2017, CGG a entamé un processus de restructuration financière dans le but de réduire de manière drastique la dette et son coût en numéraire pour les aligner sur sa génération de trésorerie. Afin de faciliter ces discussions relatives à sa restructuration menées sous l'égide d'un mandataire ad hoc, CGG a conclu des accords de confidentialité et initié des discussions avec les actionnaires.

Le 2 juin 2017, CGG a annoncé un accord de principe sur un plan de restructuration financière avec ses principaux créanciers et DNCA qui est à la fois créancier et actionnaire.

Le 14 juin 2017, CGG a annoncé qu'à la suite de la conclusion d'accords juridiquement contraignants, venant confirmer l'accord de principe avec ses principaux créanciers financiers annoncé le 2 juin 2017, la société a entamé les procédures juridiques afin de mettre en œuvre un plan de restructuration global pré-agréé, comprenant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en France ainsi que l'ouverture de procédures de Chapter 11 et de Chapter 15 aux Etats-Unis.

Dans le cadre de cette procédure, le Tribunal de Commerce de Paris qui a ouvert la procédure de sauvegarde a désigné l'ancien mandataire ad hoc en qualité d'administrateur judiciaire de CGG SA.

En amont des procédures judiciaires aux Etats-Unis et en France, CGG et certains de ses créanciers financiers ont signé un accord de « lock-up » le 13 juin 2017, aux termes duquel les parties se sont engagées à réaliser toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration. Les termes et conditions de l'accord de « lock-up » sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur des plans de sauvegarde et de Chapter 11 (sous réserve de réception des communications appropriées), de renoncer à certains droits (waivers), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leurs participation dans la dette à moins que l'acquéreur ne signe l'accord de « lock-up » ou n'en soit déjà un signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). L'accord de « lock-up » a été signé par (i) un comité de coordination des prêteurs sécurisés, détenant collectivement environ 53,8 % du montant total en principal de la dette sécurisée du groupe, (ii) un comité ad hoc des porteurs de Senior Notes, détenant environ 52,4 % du montant total en principal des Senior Notes, et (iii) DNCA, détenant 5,5 % du montant total en principal des Senior Notes de la Société et environ 20,7 % du montant total en principal des OCEANES. De plus, CGG a également signé un accord de soutien à la restructuration avec DNCA, en sa qualité d'actionnaire détenant environ 7,9 % du capital de la Société, par lequel DNCA s'engage à réaliser, en qualité d'actionnaire, toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration, et notamment à voter en faveur des résolutions adéquates en assemblée générale d'actionnaires et à ne pas vendre ses actions CGG pendant le processus de restructuration. Voir note 8 « Evénements postérieurs à la clôture - Résultats du placement privé », pour plus d'informations sur les signataires de l'accord de « lock-up ».

NOTE 3 – DETTES FINANCIÈRES ET TRÉSORERIE EN PROCÉDURE DE SAUVEGARDE ET CHAPTER 11

La dette financière brute du Groupe au 30 juin 2017 s'élève à 2 811,8 millions de dollars US. Elle s'élevait à 2 850,4 millions de dollars US au 31 décembre 2016. Notre dette brute se décompose comme suit au 30 juin 2017 :

30 juin 2017 (non audité)			
	Dettes brutes hors ajustements IFRS et de consolidation	Ajustements IFRS et de consolidation	Dettes brutes
(en millions de dollars US)			
Obligations à haut rendement.....	1 551,7	(22,1)	1 529,6
Obligations convertibles.....	410,9	(42,5)	368,4
Prêt à Terme.....	337,9	(4,6)	333,3
Lignes de crédit.....	464,2	(5,6)	458,6
Dettes sujettes à renégociation.....	2 764,7	(74,8)	2 689,9
Emprunts bancaires et autres emprunts.....	4,8	—	4,8
Contrats de crédit-bail.....	58,0	—	58,0
Sous-total.....	2 827,5	(74,8)	2 752,7
Intérêts courus.....	59,1	—	59,1
Dettes financières.....	2 886,6	(74,8)	2 811,8
Découverts bancaires.....	—	—	—
Total.....	2 886,6	(74,8)	2 811,8

Les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 juin 2017 en raison d'une exemption obtenue dans l'accord de « lock-up » signé par certains des prêteurs sécurisés le 13 juin 2017 (voir note 2 « Evénements Significatifs »).

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017 pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France (voir note 1.3 « continuité d'exploitation »).

Centralisation de trésorerie pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis

Pour permettre la gestion de la trésorerie pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis, quatre périmètres de centralisation de trésorerie ont été créés :

- CGG SA, en procédure de sauvegarde en France,
- 7 filiales aux États-Unis, en procédure de Chapter 11 aux États-Unis,
- 7 filiales en dehors des États-Unis, en procédure de Chapter 11 aux États-Unis,
- Reste du monde.

Les limitations pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis pour la circulation de la trésorerie peuvent être résumées ci-après:

- La compensation des soldes de trésorerie est permise uniquement dans un même périmètre de centralisation de trésorerie,
- Les règlements des transactions entre les différents périmètres sont uniquement effectués par un transfert de trésorerie,
- Les prêts et avances de trésorerie inter-compagnies existants avant l'ouverture des procédures ne peuvent être réglés en principal ou en intérêts (exception faite du périmètre « Reste du monde ») tant que les procédures restent ouvertes,
- Les règlements de transactions opérationnelles inter-compagnies sont permis tant que les transactions restent dans le cadre du cours normal des affaires.
- Les dettes, qu'elles soient opérationnelles ou financières, externes ou inter-compagnies, ne peuvent être payées en principal (de très rares exceptions existent).

Le tableau ci-après présente le montant de trésorerie pour les quatre périmètres au 30 juin 2017 :

Montants en millions de dollars US	30 juin 2017 (non audité)
CGG SA.....	37,8
Total des filiales U.S. en Chapter 11.....	16,5

Total des autres filiales en Chapter 11.....	5,7
Total des autres filiales du Groupe	254,8
TOTAL.....	314,8

Lignes de crédit

Montant disponible sur les lignes de crédit renouvelable au 30 juin 2017 :

	<u>Date d'émission</u>	<u>Maturité finale</u>	<u>Montant utilisé</u>
			(En millions de dollars US)
Crédit renouvelable US.....	2013	2018	161,9
Crédit renouvelable France.....	2013	2018	302,3
TOTAL avant frais d'émission.....			464,2

Notre crédit renouvelable US ainsi que notre Crédit Renouvelable France étaient entièrement tirés au 30 juin 2017.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 24 février 2017, CGG a satisfait et mis un terme à ses engagements au titre de l'*indenture* pour l'intégralité des 8,3 millions de dollars US résiduel de l'emprunt obligataire 7,75% à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la note 5 « Autres produits et charges » de ce document et dans la note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Crédit Nordique

Le « changement de propriété de la flotte » (voir note 2 « Evénements Significatifs ») a pour conséquence de réduire la dette brute du Groupe de 182,5 millions de dollars US correspondant à l'encours en principal de la facilité de crédit Nordique au 31 mars 2017.

NOTE 4 - ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Depuis le 3e trimestre 2015, le Groupe est organisé en quatre secteurs (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique et Réservoir, (iii) Equipement, (iv) Ressources Non Opérées. L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Prenant acte du bas de cycle particulièrement long que traverse le marché sismique, et à l'aune des communications des Majors du secteur des hydrocarbures à l'été 2015 soulignant la nécessité de réduire plus encore leurs dépenses d'exploration dans un contexte de repli marqué et durable du prix du baril, CGG a décidé au troisième trimestre 2015 de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation du Groupe et notamment de réduire sa flotte marine à cinq navires pour la dédier de manière prépondérante à la production multi-clients. Cette flotte réduite sera ainsi désormais allouée en moyenne pour deux tiers à des programmes multi-clients et pour un tiers seulement à des études exclusives. En conséquence, une partie des actifs possédés ne sera pas opérée pendant une certaine période. Les coûts de ces ressources non-opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation sont reportés dans le secteur opérationnel « Ressources Non-Opérées ».

Ces secteurs sont les suivants:

- **Acquisition de Données Contractuelles**, qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - Acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
 - Acquisition Terrestre et Multi-physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- **Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)**. Ce secteur opérationnel regroupe les activités données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques). Ces deux secteurs opérationnels combinent

souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives. Le secteur GGR inclut les coûts, les investissements industriels et les capitaux employés des bateaux alloués à la production multi-clients ;

- **Équipement**, qui est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine. Nous opérons cette activité au travers de notre sous-groupe Sercel ;
- **Ressources Non Opérées**, qui comprend les coûts des ressources marines non opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation du Groupe (principalement des provisions pour restructuration et des provisions pour contrats déficitaires). Les capitaux employés de ce secteur comprennent les actifs non opérés et les provisions relatives au Plan de Transformation. Dans ce secteur, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») peut être utilisé comme un indicateur de performance pour les secteurs par le management en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les ventes internes analytiques entre les secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché. Elles correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipements pour les secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR (la référence étant le marché spot). Comme GGR comprend la capacité marine allouée aux études multi-clients il n'y a plus de services rendus par l'Acquisition de Données Contractuelles pour GGR au titre des études multi-clients. Les transactions entre les filiales du Groupe sont effectuées au prix du marché.

Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Les ventes intersecteurs du secteur Équipements et le résultat opérationnel en découlant, sont éliminés en consolidation et présentés comme suit dans les tableaux ci-dessous : (i) le résultat d'exploitation et l'EBIT relatif à nos secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR sont présentés après élimination des dépenses d'amortissement correspondant aux marges inter-segments incluses dans les immobilisations vendues par le secteur Équipements aux secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR ; et (ii) les dépenses d'investissements industriels de nos secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux « Participations et autres immobilisations financières » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les états de situation financière consolidés. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie », moins (i) les « Passifs courants » hors « Concours bancaires » et « Dettes financières court terme » et (ii) les passifs non courants hors « Dettes financières ».

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et l'EBIT par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client).

Analyse par Secteur d'activité

Pour le trimestre clos le 30 juin,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipe ment	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipem ent	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é
Chiffre d'affaires tiers	81,3	–	220,7	47,8	–	349,8	57,8	–	196,4	36,0	–	290,2
Chiffre d'affaires intersecteur	0,7	–	–	5,2	(5,9)	–	1,4	–	–	8,3	(9,7)	–
Chiffre d'affaires total	82,0	–	220,7	53,0	(5,9)	349,8	59,2	–	196,4	44,3	(9,7)	290,2
Dotation aux amortissements (hors multi- clients)	(11,7)	(3,3)	(20,8)	(7,1)	0,2	(42,7)	(8,9)	(17,5)	(28,3)	(8,9)	(0,2)	(63,8)
Dotation aux amortissements multi-clients..	–	–	(88,9)	–	–	(88,9)	–	–	(76,4)	–	–	(76,4)
Résultat d'exploitation	(12,7)	(100,0)	37,3	(12,6)	(10,2)	(98,2)	0,5	(24,3)	28,8	(18,2)	(10,9)	(24,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1).....	0,3	(2,8)	–	–	–	(2,5)	(4,8)	–	–	–	–	(4,8)
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(12,4)	(102,8)	37,3	(12,6)	(10,2)	(100,7)	(4,3)	(24,3)	28,8	(18,2)	(10,9)	(28,9)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3).....	3,4	–	10,6	4,7	(1,2)	17,5	5,2	–	12,9	3,8	4,2	26,1
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients..	–	–	60,0	–	–	60,0	–	–	92,9	–	–	92,9

- (1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à (1,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017 contre (9,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016.
- (2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (3,5) millions de dollars US et (6,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017, contre (22,4) millions de dollars US et (27,2) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (94,7) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (1,7) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.

Pour le 2^{ème} trimestre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (8,3) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (1,9) millions de dollars US. Pour le 2^{ème} trimestre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (8,0) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (2,9) millions de dollars US.

- (3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (8,1) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017 et (8,9) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016. La colonne « Eliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

Analyse par Secteur d'activité

Pour le semestre clos le 30 juin,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opéée s	GGR	Equipe ment	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opéée s	GGR	Equipem ent	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é
Chiffre d'affaires tiers	147,1	-	378,7	73,4	-	599,2	145,0	-	360,4	97,8	-	603,2
Chiffre d'affaires intersecteur	1,4	-	-	12,0	(13,4)	-	3,3	-	-	19,7	(23,0)	-
Chiffre d'affaires total	148,5	-	378,7	85,4	(13,4)	599,2	148,3	-	360,4	117,5	(23,0)	603,2
Dotation aux amortissements (hors multi- clients)	(25,1)	(15,6)	(40,2)	(14,7)	-	(95,6)	(29,3)	(34,5)	(51,0)	(18,7)	(0,2)	(133,7)
Dotation aux amortissements multi- clients.....	-	-	(136,6)	-	-	(136,6)	-	-	(123,1)	-	-	(123,1)
Résultat d'exploitation	(51,3)	(150,0)	55,6	(29,0)	(20,4)	(195,1)	(33,8)	(56,4)	36,7	(29,1)	(28,3)	(110,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1).....	2,8	(2,8)	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(48,5)	(152,8)	55,6	(29,0)	(20,4)	(195,1)	(33,9)	(56,4)	36,7	(29,1)	(28,3)	(111,0)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3).....	8,0	-	21,8	7,8	(0,7)	36,9	9,3	-	25,4	5,7	5,5	45,9
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	-	-	108,3	-	-	108,3	-	-	162,8	-	-	162,8
Capitaux employés	0,4	-	2,3	0,6	-	3,3	0,5	0,2	2,3	0,7	-	3,7
Total Actif	0,6	0,1	2,6	0,7	-	4,0	0,7	0,4	2,7	0,7	-	4,5

- (1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,7 millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017 contre (0,3) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016.
- (2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent chacun à (70,7) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017, contre (103,7) millions de dollars US et (103,8) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016.

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (124,4) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le semestre clos le 30 juin 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (7,2) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.

Pour le 1^{er} semestre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (16,4) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (4,0) millions de dollars US. Pour le 1^{er} semestre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (17,6) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (10,7) millions de dollars US.

- (3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (14,6) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017 et (18,1) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016. La colonne « Eliminations et Autres »

CGG

correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Les tableaux ci-après présentent les chiffres d'affaires consolidés par destination géographique et leur poids par rapport au chiffre d'affaires consolidé total :

En millions de dollars US, excepté les pourcentages	Pour le trimestre clos le 30 juin			
	2017		2016	
Amérique du nord.....	96,7	28 %	85,1	29 %
Amérique latine	105,6	30 %	50,4	17 %
Europe, Afrique et Moyen Orient.....	106,0	30 %	108,7	38 %
Asie Pacifique	41,5	12 %	46,0	16 %
Total	349,8	100 %	290,2	100 %

En millions de dollars US, excepté les pourcentages	Pour le semestre clos le 30 juin			
	2017		2016	
Amérique du nord.....	174,2	29 %	186,0	31 %
Amérique latine	166,2	28 %	88,7	15 %
Europe, Afrique et Moyen Orient.....	179,1	30 %	224,8	37 %
Asie Pacifique	79,7	13 %	103,7	17 %
Total	599,2	100 %	603,2	100 %

NOTE 5 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En millions de dollar US	Six mois clos le 30 juin	
	2017	2016
Charges de restructuration	(235,8)	(87,5)
Variation des provisions pour restructuration.....	90,4	80,3
Autres produits (charges) non récurrents	—	(0,7)
Éléments non récurrents nets.....	(145,4)	(7,9)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(0,2)	0,2
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	27,4	(3,2)
Total Autres produits et charges, net.....	(118,2)	(10,9)

Pour les six mois clos le 30 juin 2017

Éléments non récurrents nets

Les « éléments non récurrents, nets » s'élèvent à (145,4) millions de dollars US au 30 juin 2017, dont (115,7) million de dollars US comptabilisés sur le 2^{ème} trimestre 2017.

Ces coûts de restructuration liés au Plan de Transformation du Groupe comprennent:

- (i) 12,3 millions de dollars US de charges de restructuration liés à l'accord permettant de réduire le montant dû au titre du contrat d'affrètement d'un navire d'exploration sismique en opération. Cette charge correspond à la compensation accordée au propriétaire du navire lors de la renégociation du contrat d'affrètement (voir note 2 « Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires »),
- (ii) 72,1 millions de dollars US de charges de restructuration liés à la réduction des montants dus en vertu de la renégociation et de la prolongation des contrats d'affrètement des navires "Vega" et "Sirius" suite au changement de propriété de la flotte. Cette charge correspond à la compensation accordée à ESV et OSV lors de la renégociation des contrats d'affrètement (voir note 2 « Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires »),
- (iii) 53,0 millions de dollars US de charges de restructuration principalement liés aux procédures de sauvegarde française ainsi que dans le Chapter 11 aux États-Unis (voir note 2 « Engagement du processus de restructuration financière »),
- (iv) 8,0 millions de dollars US d'autres charges de restructuration au titre du Plan de Transformation du Groupe.

Plus (moins) values sur cessions d'actifs

En 2017, ce poste comprend un gain de 21,0 millions de dollars US réalisé lors de notre contribution à la joint-venture GSS créée avec Eidesvik en avril 2017 (voir note 2 « Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires »).

Ce poste comprend également des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que le coût des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

Pour les six mois clos le 30 juin 2016

Éléments non récurrents nets

Les « éléments non récurrents, nets » s'élevaient à (7,9) millions de dollars US au 30 juin 2016, dont (0,2) millions de dollars US comptabilisés sur le 2^{ème} trimestre 2016.

Plus (moins) values sur cessions d'actifs

Ce poste comprenait des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que le coût des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

NOTE 6 – PASSIFS COURANTS ASSOCIÉS AVEC LES CRÉANCES CEDEES

En 2017, le Groupe a conclu un contrat avec une institution financière afin de percevoir des paiements anticipés dans le cadre d'un projet d'acquisition marine et de traitements de données avec un client. Le droit à collecter les factures à émettre est transféré à une institution financière après acceptation mensuelle par le client de l'avancement des travaux en cours. Néanmoins, les termes de ce contrat ne permettent pas la décomptabilisation de ces travaux en cours financés (comptabilisés dans le poste « Clients et comptes rattachés »). Les paiements reçus ont été comptabilisés dans le poste « Passifs courants associés avec les créances cédées » dans l'Etat de Situation Financière Consolidé.

Au 30 juin 2017, nous avons perçu un montant de 47,7 millions de dollars US dans le cadre de l'accord décrit ci-dessus.

NOTE 7 – TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions du Groupe avec des sociétés liées se font dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché.

En millions de dollars US	30 juin 2017			30 juin 2016		
	Co-entreprises et activités conjointes (a)	Entités Associées (b)	Total	Co-entreprises et activités conjointes (a)	Entités Associées (b)	Total
Ventes de matériel géophysique.....	0,3	2,3	2,6	0,3	2,4	2,7
Locations de matériel, revenus d'affrètement et autres services rendus.....	7,0	4,5	11,5	5,2	20,6	25,8
Produits des activités ordinaires.....	7,3	6,8	14,1	5,5	23,0	28,5
Coûts d'affrètement.....	(14,9)	–	(14,9)	(13,3)	–	(13,3)
Services maritimes à bord (ship management).....	(11,6)	–	(11,6)	(23,4)	–	(23,4)
Autres achats et prestations de services.....	(0,5)	(1,2)	(1,7)	(1,7)	(2,5)	(4,2)
Charges d'exploitation.....	(27,0)	(1,2)	(28,2)	(38,4)	(2,5)	(40,9)
Autres produits (charges) financiers.....	(0,2)	–	(0,2)	(0,7)	1,1	0,4
Créances commerciales, autres créances courantes et contrats d'intermédiaires.....	17,8	8,5	26,3	16,8	13,9	30,7
Prêts et avances consentis.....	16,5	–	16,5	25,2	38,0	63,2
Total Actifs.....	34,3	8,5	42,8	42,0	51,9	93,9
Dettes fournisseurs, autres passif courants et contrats d'intermédiaires.....	12,6	14,4	27,0	19,1	39,0	58,1
Dettes financières – Dettes de crédit-bail.....	–	–	–	15,9	–	15,9
Total Passifs.....	12,6	14,4	27,0	35,0	39,0	74,0
Engagements des loyers futurs.....	410,8	–	410,8	220,2	–	220,2
Engagements de prestations de services maritimes.....	116,0	–	116,0	93,1	–	93,1
Engagements hors-bilan.....	526,8	–	526,8	313,3	–	313,3

(a) correspond principalement aux sociétés mises en équivalence du secteur opérationnel Acquisition de Données Contractuelles marine ;
(b) correspond principalement aux sociétés mises en équivalence du secteur opérationnel Acquisition terrestre et aéroportée ;

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

NOTE 8 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Résultats de l'accord de placement privé

Le 13 juillet 2017, le Groupe a annoncé qu'à la date du 7 juillet 2017 (soit à la fin de la période de placement), des porteurs éligibles représentant 86,08% du montant total en principal des Senior Notes se sont engagés à souscrire aux 375 millions de dollars US de nouvelles obligations senior de second rang avec bons de souscription d'actions, conformément aux modalités de l'Accord de Placement Privé et ont adhéré à l'Accord de « lock-up ». L'émission de nouvelles obligations senior de second rang avec bons de souscription d'actions a été garantie (« backstopped ») par les membres du comité ad hoc des porteurs de Senior Notes détenant, à la date de l'Accord de Placement Privé, 52,38% du montant total en principal des Senior Notes, qui se sont également engagés à souscrire à leur quote-part proportionnelle des nouvelles obligations senior de second rang avec bons de souscription d'actions.

Convocation du comité des établissements de crédit et assimilés et de l'assemblée générale unique des obligataires de CGG SA dans le cadre de la procédure de sauvegarde française

À la date du 12 juillet 2017, des porteurs représentant 74,24% du montant total en principal cumulé des Senior Notes et des obligations convertibles, ainsi que des porteurs représentant 77,66% du montant total en principal de la Dette Sécurisée (tel que ce terme est défini dans l'Accord de « lock-up ») du groupe, ont signé l'Accord de « lock-up » ou y ont adhéré. Ceci indique un niveau de soutien élevé à la Restructuration Financière et marque une étape importante dans la mise en œuvre préalablement à la consultation des créanciers le 28 juillet 2017.

PARTIE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DU CONTEXTE ET DES RESULTATS DES OPERATIONS

Organisation du Groupe

Depuis le 3e trimestre 2015, le Groupe est organisé en quatre secteurs (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique et Réservoir, (iii) Equipement, (iv) Ressources Non Opérées. L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Prenant acte du bas de cycle particulièrement long que traverse le marché sismique, nous avons décidé au troisième trimestre 2015 de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation du Groupe et notamment de réduire notre flotte marine à cinq navires 3D haut de gamme pour la dédier de manière première à la production multi-clients. Cette flotte réduite sera ainsi désormais allouée en moyenne pour deux tiers à des programmes multi-clients et pour un tiers seulement à des études exclusives. En conséquence, une partie des actifs possédés ne sera pas opérée pendant une certaine période. Les coûts de ces ressources non-opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation sont reportés dans le nouveau secteur opérationnel « Ressources Non-Opérées ».

Ces secteurs sont les suivants:

- **Acquisition de données contractuelles** qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - Acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques marine menés pour le compte d'un client spécifique ;
 - Acquisition Terrestre et Multi-Physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- **Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)** qui regroupe les activités Données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous réalisons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive) et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques). Ces deux secteurs opérationnels combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives. Le secteur GGR inclut les coûts, les investissements industriels et les capitaux employés des navires alloués aux programmes multi-clients.
- **Equipement**, en charge de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités terrestre et marine. Nous opérons cette activité au travers de notre sous-groupe Sercel.
- **Ressources Non-Opérées**, qui comprend les coûts de ressources non-opérées ainsi que les coûts liés au Plan de Transformation du Groupe (principalement des provisions pour restructuration et des provisions pour contrats déficitaires). Les capitaux employés de ce secteur comprennent principalement les actifs marins non-opérés et les provisions relatives au Plan de Transformation du Groupe. Dans ce secteur, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Engagement du processus de restructuration financière

Voir la note 2– “Evènements significatifs” des états financiers intermédiaires consolidés pour plus de détails sur l'évolution du processus de restructuration financière

Facteurs affectant les résultats des opérations

Nos résultats d'exploitation sont généralement affectés par une variété de facteurs, dont certains sont décrits ci-dessous et d'autres sont énoncés dans le Chapitre 6 « Situation financière, résultats et perspectives » du Document de Référence 2016.

Environnement de marché des activités géophysiques

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe.

Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques. En 2015 et 2016, les compagnies pétrolières et gazières ont réduit leurs dépenses d'exploration et production du fait du déclin du prix du pétrole, menant à une réduction de la demande pour les produits et services du Groupe.

Nous estimons que les conditions de marchés difficiles rencontrées en 2016 sont susceptibles de perdurer en 2017 et de peser sur notre niveau d'activité. Dans ce contexte, nos estimations restent inchangées avec des résultats opérationnels en ligne avec l'année 2016 et une génération de cash moins favorable en 2017 qu'en 2016. Nous estimons que la reprise du marché ne devrait pas se produire avant l'horizon 2018-2019. Pour plus de détails sur l'industrie géophysique, se référer au Chapitre 4 « Perspectives » du Document de Référence 2016.

Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Voir la note 2– “Evènements significatifs” des états financiers intermédiaires consolidés pour plus de détails sur la Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires

Voir la note 2 – “Evènements significatifs” des états financiers intermédiaires consolidés pour plus de détails sur le nouveau régime de propriété de notre flotte de navires

Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe au 1^{er} juillet 2017 s'élevait à 493 millions de dollars US. Les contrats de services peuvent occasionnellement être modifiés par consentement mutuel, et dans certains cas peuvent être annulés par le client avec un préavis très court et sans pénalité. En conséquence, le carnet de commandes à une date donnée peut ne pas représenter le résultat opérationnel réel d'une période à venir.

Comparaison entre le 2^{ème} trimestre 2017 et le 2^{ème} trimestre 2016

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par secteur pour chacune des périodes présentées :

	2 ^{ème} trimestre	
	2017	2016
En millions de dollars US		
Acquisition de Données Contractuelles Marine	60,9	22,3
Acquisition Terrestre et Multi-Physique	21,1	36,9
Chiffre d'affaires du secteur Acquisition de Données Contractuelles	82,0	59,2
Données Multi-clients	132,7	95,6
Imagerie et Réservoir	88,0	100,8
Chiffre d'affaires du secteur GGR.....	220,7	196,4
Chiffre d'affaires du secteur Equipement.....	53,0	44,3
Chiffre d'affaires éliminés et autres	(5,9)	(9,7)
Chiffre d'affaires consolidé.....	349,8	290,2

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 2^{ème} trimestre 2017 a augmenté de 21% à 350 millions de dollars US contre 290 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison de la bonne performance opérationnelle de notre activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine dans des conditions de marché très difficiles et d'un niveau élevé de ventes multi-clients soutenues par un bon positionnement dans les bassins stratégiques.

Acquisition de Données Contractuelles

Le chiffre d'affaires du secteur d'Acquisition de Données Contractuelles a augmenté de 39% au 2^{ème} trimestre 2017 à 82 millions de dollars US contre 59 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison de la bonne performance opérationnelle de notre activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine dans des conditions de marché très difficiles.

Acquisition de Données Contractuelles Marine

Le chiffre d'affaires de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine a augmenté de 173% au 2^{ème} trimestre 2017 à 61 millions de dollars US contre 22 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, du fait d'une plus grande capacité dédiée à des programmes exclusifs et de la très bonne performance opérationnelle de la flotte entièrement disponible au cours de ce deuxième trimestre 2017.

Le taux de disponibilité des navires est en hausse à 100% au 2^{ème} trimestre 2017, comparé à 90% au 2^{ème} trimestre 2016. Le taux de production demeure élevé à 98% comparé à 94% au 2^{ème} trimestre 2016. Ce trimestre, la flotte a été dédiée à 48% à des programmes multi-clients contre 66% au 2^{ème} trimestre 2016.

Acquisition Terrestre et Multi-Physique

Le chiffre d'affaires des activités d'Acquisition Terrestre et Multi-Physique s'est élevé au 2^{ème} trimestre 2017 à 21 millions de dollars US, en baisse de 43%, contre 37 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison d'un niveau d'activité très faible.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 12% à 221 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017, contre 196 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison d'après-ventes multi-clients soutenues et de préfinancements élevés, compensés par le retrait du chiffre d'affaires de notre activité Imagerie et Réservoir.

Données multi-clients

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients est en augmentation de 39% à 133 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 96 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. L'activité a été la plus forte dans le Golfe du Mexique et au Brésil.

Les préfinancements ont diminué de 6% à 73 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 78 millions de dollars US atteints pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires des après-ventes multi-clients a augmenté à 59 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017, contre 18 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Le taux de préfinancement cash a atteint 122% au 2^{ème} trimestre 2017. Il était de 84% pour la période comparable en 2016.

Imagerie et Réservoir

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir a diminué de 13% au 2^{ème} trimestre 2017 à 88 millions de dollars US contre 101 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les activités de réservoir ont été touchées par la baisse des dépenses d'investissements de nos clients. L'imagerie montre plus de résilience, comme l'atteste l'attribution de deux contrats de long-terme pour des centres de processing dédiés en Oman et en Thaïlande.

Equipement

La production totale du secteur Equipement (comprenant les revenus internes et externes), est en hausse de 20% au 2^{ème} trimestre 2017 à 53 millions de dollars US contre 44 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les ventes internes ont représenté 10% du chiffre d'affaires au 2^{ème} trimestre 2017 contre 19% pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires externe du secteur Equipement a augmenté de 33% en passant de 36 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016 à 48 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017. Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent toutes deux impactées par un faible niveau de demande.

Les ventes d'équipements terrestres ont représenté 49% du chiffre d'affaires total au 2^{ème} trimestre 2017 contre 64% au 2^{ème} trimestre 2016, avec des livraisons en Inde et en Algérie ainsi que des marchés d'outils de puits qui restent actifs.

Les ventes d'équipements Marine ont représenté 51% du chiffre d'affaires total contre 36% pour la période comparable en 2016, incluant notamment des ventes d'équipements d'occasion.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont en augmentation de 10% à 318 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 289 millions de dollars US pour la période comparable de 2016. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 67% des revenus multi-clients au 2^{ème} trimestre 2017 contre 80% au 2^{ème} trimestre 2016. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation ont diminué à 91% au 2^{ème} trimestre 2017 contre 100% pour la période comparable de 2016. La marge brute d'exploitation a augmenté à 33 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 2 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016, représentant respectivement 9% et 1% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement sont une charge nette de 8 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017. Comparativement, les dépenses de recherche et de développement représentaient un produit net de 10 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016, en raison d'un rattrapage de crédit d'impôt de recherche et développement aux USA.

Les dépenses commerciales et de marketing ont diminué de 15% à 14 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 17 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2016, principalement en raison de l'avancement de notre Plan de Transformation.

Les dépenses administratives et générales ont diminué de 7% au 2^{ème} trimestre 2017 à 20 millions de dollars US contre 21 millions de dollars US pour la période comparable en 2016 en conséquence principalement de l'avancement de notre Plan de Transformation. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent respectivement 6% et 7% du chiffre d'affaires consolidé au 2^{ème} trimestre 2017 et 2016.

Les autres charges d'exploitation nettes sont de 89 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017, incluant notamment (i) 95 millions de dollars US de coûts relatifs à notre Plan de Transformation dont 51 millions de dollars US relatifs au changement de régime de propriété de notre flotte et 44 millions de dollars US majoritairement composés d'honoraires liés à la restructuration financières et (ii) 6 millions de dollars US de gain liés à des cessions d'actifs. *(Pour une description plus détaillée sur le changement de propriété de la flotte, voir la note 2 des états financiers intermédiaires consolidés).*

Les autres charges d'exploitation étaient un produit net de 2 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016, principalement lié à des gains sur cessions d'actifs non stratégiques.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 98 millions de dollars US (ou une perte de 3 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) au 2^{ème} trimestre 2017 pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 24 million de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016 (ou une perte de 22 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Le résultat d'exploitation du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 13 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017, contre un résultat d'exploitation à l'équilibre au 2^{ème} trimestre 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur GGR est un produit de 37 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre un produit de 29 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipement au 2^{ème} trimestre 2016 est une perte de 13 millions de dollars US contre une perte de 18 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur Ressources Non Opérées est une perte de 100 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 (ou une perte de 5 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) contre une perte de 24 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016 (ou une perte de 23 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation).

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de 3 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre une perte de 5 million de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 4 des états financiers consolidés intermédiaires au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 101 millions de dollars US (ou une perte de 6 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 29 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 27 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

L'EBIT du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 12 millions de dollars US contre une perte de 4 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur GGR au 2^{ème} trimestre 2017 est un profit de 37 millions de dollars US contre un profit de 29 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Equipement au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 13 millions de dollars US contre une perte de 18 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Ressources Non Opérées au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 103 millions de dollars US (ou une perte de 8 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) contre une perte de 24 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 23 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

(Pour une description plus détaillée des coûts de restructuration de la période, voir la note 5 « Autres produits et charges nets » des états financiers intermédiaires consolidés).

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 17% à 49 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 contre 42 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016.

Les autres produits et charges financiers au 2^{ème} trimestre 2017 sont un produit de 1 millions de dollars US contre une charge financière de 2

millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016.

Impôts

La charge d'impôts s'élève à 21 million de dollars US au 2^{ème} trimestre 2017 à comparer à une charge de 6 millions de dollars US au 2^{ème} trimestre 2016.

Résultat net

Le résultat net consolidé au 2^{ème} trimestre 2017 est une perte de 170 millions de dollars US contre une perte de 79 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Comparaison entre le 1^{er} semestre 2017 et le 1^{er} semestre 2016

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par division pour chacune des périodes présentées :

	Au 30 juin	
	2017	2016
En millions de dollars US		
Acquisition de Données Contractuelles Marine	105,5	80,6
Acquisition Terrestre et Multi-Physique	43,0	67,7
Chiffre d'affaires du secteur Acquisition de Données Contractuelles	148,5	148,3
Données Multi-clients	204,9	150,4
Imagerie et Réservoir	173,8	210,0
Chiffre d'affaires du secteur GGR.....	378,7	360,4
Chiffre d'affaires du secteur Equipement.....	85,4	117,5
Chiffre d'affaires éliminés et autres	(13,4)	(23,0)
Chiffre d'affaires consolidé.....	599,2	603,2

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 1^{er} semestre 2017 est stable à 599 millions de dollars US contre 603 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Acquisition de Données Contractuelles

Le chiffre d'affaires du secteur d'Acquisition de Données Contractuelles au 1^{er} semestre 2017 reste stable à 149 millions de dollars US, comparé à 149 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Acquisition de Données Contractuelles Marine

Le chiffre d'affaires de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine a augmenté de 31% au 1^{er} semestre 2017 à 106 millions de dollars US contre 81 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison de la très bonne performance opérationnelle de notre flotte avec un taux de production s'élevant à 98%, malgré des conditions de prix très faibles.

Acquisition Terrestre et Multi-Physique

Le chiffre d'affaires des activités d'Acquisition Terrestre et Multi-Physique s'est élevé au 1^{er} semestre 2016 à 43 millions de dollars US, en baisse de 36%, contre 68 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison d'un faible niveau d'activité et de processus de décision ralentis de la part de nos clients, particulièrement pour l'Acquisition Terrestre.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 5% à 379 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 360 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison des ventes multi-clients, bien que nos clients restent prudents et maintiennent leurs dépenses à un faible niveau.

Données multi-clients

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients est en augmentation de 36% à 205 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 150 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison de bonnes ventes dans le Golfe du Mexique et au Brésil.

Les préfinancements sont restés stables à 127 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 comparé à 125 millions de dollars US pour la même période en 2016. Le chiffre d'affaires des après-ventes multi-clients a augmenté à 78 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017, contre 25 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Le taux de préfinancement s'est élevé à 117% au 1^{er} semestre 2017 contre 77% pour la période comparable en 2016.

Imagerie et Réservoir

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir a diminué de 17% au 1^{er} semestre 2017 à 174 millions de dollars US contre 210 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. La demande en Imagerie, logiciels et services liés au réservoir a faibli dans le contexte de réduction des dépenses de nos clients.

Equipement

La production totale du secteur Equipement (comprenant les revenus internes et externes) est en baisse de 27% au 1^{er} semestre 2017 à 85 millions de dollars US contre 118 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent impactées par des volumes historiquement faibles dans un marché d'acquisition sismique très dégradé.

Les ventes internes ont représenté 14% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2017 contre 17% pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires externe du secteur Equipement a baissé de 25% au 1^{er} semestre 2017 à 73 millions de dollars US contre 98 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016.

Les ventes d'équipements Marine ont représenté 48% du chiffre d'affaires total au 1^{er} semestre 2017 contre 31% pour la période comparable en 2016.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont en diminution de 5% à 594 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 624 millions de dollars US pour la période comparable de 2017. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 67% des revenus multi-clients au 1^{er} semestre 2017 contre 79% au 1^{er} semestre 2016.

Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation s'élevaient à 99% au 1^{er} semestre 2017 contre 103% pour la période comparable de 2016. La marge brute d'exploitation a augmenté à 6 million de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre une perte de 20 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016, représentant respectivement 1% et (3)% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement ont augmenté à 16 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 2 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016, en raison d'un rattrapage de crédit d'impôt recherche et développement aux USA en 2016.

Les dépenses commerciales et de marketing ont diminué de 17% à 27 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 33 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2016, en raison principalement de l'avancement de notre Plan de Transformation.

Les dépenses administratives et générales ont diminué de 12% au 1^{er} semestre 2017 à 40 millions de dollars US contre 45 millions de dollars US pour la période comparable en 2016 en conséquence de l'avancement du Plan de Transformation. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent respectivement 7% et 8% du chiffre d'affaires consolidé au 1^{er} semestre 2017 et 2016.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 118 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017. Elles incluaient principalement (i) 124 millions de dollars US de coûts liés à notre Plan de Transformation dont 51 millions de dollars US relatifs au changement de régime de propriété de notre flotte et 73 millions de dollars US de coûts majoritairement composés d'honoraires liés à la restructuration financières, et (iv) 6 millions de dollars US de gain liés à des cessions d'actifs non-stratégiques.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 11 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016. Elles incluaient principalement (i) 7 millions de dollars US de coûts de restructuration liés à notre Plan de Transformation (constitués essentiellement de charges de personnel nettes de reprise de provisions) (ii) et 4 millions de dollars US principalement liés à des moins-values sur cessions d'actifs et à des coûts d'équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

(Pour une description plus détaillée sur le changement de propriété de la flotte, voir la note 2 des états financiers intermédiaires consolidés).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 195 millions de dollars US (ou une perte de 71 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) au 1^{er} semestre 2017 pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 111 million de dollars US au 1^{er} semestre 2016 (ou une perte de 104 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Le résultat d'exploitation du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 51 millions de dollars US contre une perte de 34 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016, principalement due à la faiblesse des prix en Acquisition Marine et au niveau d'activité très faible en Acquisition Terrestre et Multi-Physique.

Le résultat d'exploitation du secteur GGR est un produit de 56 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre un produit de 37 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, grâce notamment aux ventes multi-clients.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipement au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 29 millions de dollars US, identique à la période comparable en 2016, en raison des faibles volumes, et en dépit d'importantes réductions de coûts et de la flexibilité de son organisation industrielle.

Le résultat d'exploitation du secteur Ressources Non Opérées est une perte de 150 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 (ou une perte de 26 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) contre une perte de 56 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016 (ou une perte de 49 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est à l'équilibre au 1^{er} semestre 2017 et au 1^{er} semestre 2016.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 4 des états financiers consolidés intermédiaires au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 195 millions de dollars US (ou une perte de 71 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 111 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 104 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

L'EBIT du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 49 millions de dollars US contre une perte de 34 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur GGR au 1^{er} semestre 2017 est un profit de 56 millions de dollars US contre un profit de 37 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Equipement au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 29 millions, identique à la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Ressources Non Opérées au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 153 millions de dollars US (ou une perte de 28 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) contre une perte de 56 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 49 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

(Pour une description plus détaillée des coûts de restructuration de la période, voir la note 5 « Autres produits et charges nets » des états financiers intermédiaires consolidés).

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 13% à 96 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2017 contre 85 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016.

Les autres produits et charges financières au 1^{er} semestre 2017 sont une charge de 1 millions de dollars US, identique au 1^{er} semestre 2016.

Impôts

La charge d'impôts s'élève à 23 million de dollars US au 1^{er} semestre 2017 à comparer à une charge de 13 millions de dollars US au 1^{er} semestre 2016.

Résultat net

Le résultat net consolidé au 1^{er} semestre 2017 est une perte de 315 millions de dollars US contre une perte de 209 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Ressources et besoins financiers

Engagement du processus de restructuration financière

Pour plus d'information se référer à la note 2 « Evènements significatifs - Engagement du processus de restructuration financière ».

Dette financière

Les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 juin 2017 en raison d'une exemption obtenue conformément à l'accord de « lock-up » signé par certains des prêteurs sécurisés le 13 juin 2017 (voir note 2 « Evènements Significatifs »).

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017 pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France (voir note 1.3 « continuité d'exploitation »).

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 24 février 2017, CGG a satisfait et mis un terme à ses engagements au titre de l'*indenture* pour l'intégralité des 8,3 millions de dollars US millions résiduel de l'emprunt obligataire 7,75% à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars,

CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la note 5 « Autres produits et charges » de ce document et dans la note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Crédit Nordique

Le « changement de propriété de la flotte » (voir note 2 « Evènements Significatifs ») a pour conséquence de réduire la dette brute du Groupe de 182,5 millions de dollars US correspondant à l'encours en principal de la facilité de crédit Nordique au 31 mars 2017.

Lignes de crédit

Montant disponible sur les lignes de crédit renouvelable au 30 juin 2017 :

	Date d'émission	Maturité finale	Montant utilisé
			(En millions de dollars US)
Crédit renouvelable US.....	2013	2018	161,9
Crédit renouvelable France.....	2013	2018	302,3
TOTAL avant frais d'émission.....			464,2

Notre crédit renouvelable US ainsi que notre Crédit Renouvelable France étaient entièrement tirés au 30 juin 2017.

Flux de trésorerie

Exploitation

La consommation de trésorerie issue des opérations d'exploitation s'est élevée à (13) millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017 (ou un excédent de 87 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) contre un excédent de 283 millions de

dollars US (ou un excédent de 372 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) pour les six mois clos le 30 juin 2016. Avant variation du besoin en fonds de roulement, le flux de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation est un excédent de 32 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017 par rapport à un excédent de 50 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

La variation du besoin en fonds de roulement pour les six mois clos le 30 juin 2017 a eu un impact négatif de 45 millions de dollars US contre un impact positif de 234 millions de dollars US sur la période 2016 comparable. Cet impact est principalement dû à une variation de nos créances clients et comptes rattachés qui a consommé 38 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017, du en majeure partie aux ventes élevées de données multi-client au second trimestre 2017, par rapport à un dégagement de 340 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Investissement

Le flux de trésorerie affecté aux investissements s'est élevé à 122 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017 contre 194 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Au cours des six mois clos le 30 juin 2017, les investissements industriels, y compris le « lease pool » Sercel et les variations des fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 22 millions de dollars US (23 millions de dollars US hors variations des fournisseurs d'immobilisation), en baisse de 20% par rapport à la période comparable de 2016. Au cours des six mois clos le 30 juin 2016, les investissements industriels, y compris le « lease pool » Sercel et les variations des fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 28 millions de dollars US (22 millions de dollars US hors variations des fournisseurs d'immobilisation).

Les coûts de développements capitalisés se sont élevés pour leur part à 15 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017, contre 18 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Le Groupe a également investi 108 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multi-clients pour les six mois clos le 30 juin 2017, principalement en Amérique Latine, en Irlande et aux Etats-Unis, contre 163 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Au 30 juin 2017, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multi-clients s'élevait à 833 millions de dollars US contre 848 millions de dollars US au 31 décembre 2016.

Financement

Le flux de trésorerie affecté aux opérations de financement s'est élevé à 85 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017 contre 30 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2016.

Dettes financières nettes

La dette financière nette au 30 juin 2017 s'élevait à 2 497 millions de dollars US contre 2 312 millions de dollars US au 31 décembre 2016. Le ratio dette financière nette sur capitaux propres s'élevait à 337% au 30 juin 2017 contre 206% au 31 décembre 2016.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 30 juin 2017 et 31 décembre 2016 :

En millions de dollars US	30 juin 2017 (non audité)	31 décembre 2016
Concours bancaires	—	1,6
Part à court terme des dettes financières	2 759,2	2 782,1
Dettes financières à long terme	52,6	66,7
Dettes financières brute	2 811,8	2 850,4
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(314,8)	(538,8)
Dettes financières nettes	2 497,0	2 311,6

Pour une description plus détaillée de nos activités de financement, voir la section « Ressources Financières » dans notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

EBIT et EBITDAS (non audité)

L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mise en équivalence. L'EBIT est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par le management pour apprécier la contribution des entités mises en équivalence aux résultats du Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT et EBITDAS différemment. L'EBIT et l'EBITDAS ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et de l'EBIT avec le résultat net de l'ensemble consolidé provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US	6 mois clos le 30 juin	
	2017	2016
EBITDAS	24,3	123,7
Amortissements et dépréciations.....	(95,6)	(133,7)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(136,6)	(123,1)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	12,9	22,0
Coût des paiements en actions	(0,1)	0,2
Résultat d'exploitation	(195,1)	(110,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence.....	—	(0,1)
EBIT	(195,1)	(111,0)
Coût de l'endettement financier net	(95,5)	(84,6)
Autres produits (charges) financiers	(1,1)	(0,6)
Total impôts sur les bénéfices	(23,1)	(12,7)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(314,8)	(208,9)

L'EBIT était une perte de 195 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017, soit une perte de 71 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation et une perte de 42 millions de dollars US hors segment Ressources Non-Opérées, contre une perte de 111 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, soit un profit de 104 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation et un profit de 55 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

L'EBITDAS était un profit de 24 millions de dollars US pour les six mois clos le 30 juin 2017 (4% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 149 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation (25% du chiffre d'affaires consolidé) et de 159 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées. Pour la période comparable de 2016, l'EBITDAS était un profit de 124 millions de dollars US (21% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 131 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (22% du chiffre d'affaires consolidé) et de 146 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

En millions de dollars US	3 mois clos le 30 juin	
	2017	2016
EBITDAS	25,3	102,1
Amortissements et dépréciations.....	(42,7)	(63,8)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(88,9)	(76,4)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	7,5	13,8
Coût des paiements en actions	0,6	0,2
Résultat d'exploitation	(98,2)	(24,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence.....	(2,5)	(4,8)
EBIT	(100,7)	(28,9)
Coût de l'endettement financier net	(48,7)	(41,6)
Autres produits (charges) financiers	0,5	(2,3)
Total impôts sur les bénéfices	(20,8)	(6,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(169,7)	(79,2)

L'EBIT était une perte de 101 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 juin 2017, soit une perte de 6 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation et une perte de 2 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées, contre une perte de 29 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, soit une perte de 27 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation et une perte de 5 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

L'EBITDAS était un profit de 25 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 juin 2017 (7% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 120 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation (34% du chiffre d'affaires consolidé) et de 122 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées. Pour la période comparable de 2016, l'EBITDAS était un profit de 102 millions de dollars US (35% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 104 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (36% du chiffre d'affaires consolidé) et de 109 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

Le tableau ci-après présente l'EBITDAS par secteur :

6 mois clos le 30 juin												
En millions de dollars US	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé
EBITDAS	(26,1)	(134,4)	219,5	(14,2)	(20,5)	24,3	(4,5)	(21,9)	188,6	(10,5)	(28,0)	123,7

3 mois clos le 30 juin												
En millions de dollars US	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé
EBITDAS	(0,9)	(96,7)	139,3	(5,5)	(10,9)	25,3	9,4	(6,8)	119,3	(9,3)	(10,5)	102,1

Pour les six mois clos le 30 juin 2017, l'EBITDAS du secteur Ressources Non Opérées comprend (124) millions de dollars US de coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation. Pour la période 2016 comparable, l'EBITDAS du secteur Ressources Non Opérées comprenait (7) millions de dollars US de dépenses de restructuration liées au Plan de Transformation.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS avec les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du tableau de financement, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US	Au 30 juin	
	2017	2016
EBITDAS	24,3	123,7
Autres produits (charges) financiers	(1,1)	(0,6)
Augmentation (diminution) des provisions	(30,9)	(82,3)
(Plus) ou moins-values de cessions d'actif	(27,4)	3,2
Dividendes reçus	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	63,0	0,4
Impôt décaissé	1,8	(7,8)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(37,6)	340,4
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	0,9	23,8
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(5,1)	(6,3)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(21,8)	(67,4)
Augmentation (diminution) des autres passifs circulants	19,0	(49,1)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	—	(7,6)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(12,9)	283,4

Obligations contractuelles (non audité)

Le tableau suivant présente pour les exercices à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 30 juin 2017 :

En millions de dollars US	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes financières	41,9	1 658,0	1 157,7	—	2 857,6
Autres obligations à long terme (intérêts)	114,7	252,2	107,3	—	474,2
Total Obligations liées à des dettes financières^(a)	156,6	1 910,2	1 265,0	—	3 331,8
Obligations issues des crédits-baux (non actualisés)	7,9	15,0	14,8	0,1	37,8
Obligations issues des locations simples	129,0	175,5	135,1	270,7	710,3
- Contrat d'affrètement coque-nue des navires ^(a)	71,9	110,9	92,4	216,9	492,1

- Autres obligations issues des locations simples	57,1	64,6	42,7	53,8	218,2
Total Obligations contractuelles.....	293,5	2 100,7	1 414,9	270,8	4 079,9

Note : pour la compréhension du tableau ci-dessus, les différentes composantes de dettes financières sont présentées avec leurs échéances normales, quand bien même ces dettes - hormis les contrats de crédit-bail - sont intégralement présentées dans les éléments courants du fait de l'application d'IAS 1

(a) Au 30 juin 2017, le montant des engagements hors bilan correspondant aux chartes coques-nue s'élève à 492,1 millions de dollars US. Ce montant inclut 410,9 millions de dollars US liés aux bateaux opérés via GSS (voir note 2 « Evènements significatifs »), 17,6 millions de dollars US liés aux navires inclus dans le plan de réduction de la flotte et 63,6 millions de dollars US liés aux autres navires opérés par le Groupe.

Les paiements en devises sont convertis en dollar US au taux de change du 30 juin 2017.

PARTIE 3: CONTROLES ET PROCEDURES

Il n'y a eu aucun changement dans notre contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui aurait affecté matériellement ou qui pourrait affecter matériellement notre contrôle interne sur le reporting financier.

6.1.5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société CGG SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont néanmoins moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- la note 1.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui précise que le 14 juin 2017 ont été ouvertes de manière simultanée une procédure de sauvegarde à l'égard de CGG SA, société mère du Groupe CGG, et une procédure de Chapter 11 aux Etats-Unis à l'égard de 14 de ses filiales garantes de la dette sécurisée et / ou des obligations à haut rendement ; que la liquidité du Groupe au 30 juin 2017 ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 juin 2018 ; et que la capacité du Groupe à assurer sa continuité d'exploitation dépend essentiellement de la mise en œuvre effective et dans les temps du plan de restructuration financière. Ces éléments indiquent l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.
- la note 1 « Principes Comptables » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, qui précise que les comptes consolidés de l'année 2016 ne sont toujours pas approuvés par l'assemblée générale qui sera appelée à statuer plus tard dans l'année.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris-La Défense, le 28 juillet 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Jean-Luc BARLET

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas PFEUTY



CGG annonce ses résultats du 2^{ème} Trimestre 2017

EBITDA trimestriel tiré par de solides ventes multi-clients

- **Chiffre d'Affaires de \$350m**
 - GGR : ventes multi-clients solides portées par les attributions de licences au Mexique et au Brésil
 - Equipement : volumes faibles persistants
 - Acquisition de données contractuelles : bonne performance opérationnelle en marine dans des conditions de marché très difficiles
- **EBITDAs¹ de \$120m**
- **Résultat Opérationnel Groupe¹ de \$(3)m**
- **Investissements de \$78m et Cash-Flow Libre¹ de \$(24)m**
- **Dette nette en hausse à \$ 2 497m à fin juin et liquidité en baisse à \$315m**
- **Résultat net de \$(170)m**

Perspectives de marché 2017 inchangées

- Résultat d'exploitation 2017 toujours attendu en ligne avec 2016 avec un mix différent :
 - Multi-Clients: ventes soutenues par un bon positionnement dans les bassins stratégiques
 - Equipement: faibles volumes dans un contexte de reprise encore incertain
 - Acquisition de données contractuelles: encore entravée par les faibles dépenses d'exploration avec une saisonnalité habituellement défavorable au S2

Priorité donnée à l'exécution rapide de notre restructuration financière

- Restructuration de la dette nordique achevée le 20 avril
- Proposition de restructuration financière émise par la Société le 12 mai
- Accord de principe avec la majorité des prêteurs sécurisés et la majorité des prêteurs non sécurisés obtenu le 2 juin
- Procédure de Sauvegarde en France sur CGG S.A. lancée le 14 juin; vote des comités des créanciers en France le 28 juillet
- *Chapter 11* pré-agréé aux États-Unis pour 14 filiales significatives lancé le 14 juin; consultation des créanciers finalisée d'ici la mi-octobre aux États-Unis
- Succès de l'accord du placement privé de \$375m du nouveau HYB 2024: période d'engagement close le 7 juillet
- Plan de restructuration financière devant être approuvé par l'AGE des actionnaires fin octobre; étape clé pour assurer le futur de l'entreprise
- Augmentation de capital de \$125m à venir
- Règlement-livraison de toutes les opérations de restructuration début 2018

¹Chiffres avant charges non-récurrentes (CNR) liées au Plan de Transformation et dépréciations de la librairie de données

PARIS, France – 28 juillet 2017 – CGG (ISIN: FR0013181864 – NYSE: CGG), **leader mondial dans les Géosciences**, annonce aujourd'hui ses résultats consolidés, non-audités, du T2 2017.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré :

« Ce deuxième trimestre a été caractérisé par une mobilisation toujours aussi forte de nos équipes sur le terrain, assurant un service de haute qualité à nos clients, et par des avancées majeures dans notre processus de restructuration financière.

Sur le plan opérationnel, notre solide EBITDA de \$120m provient de ventes multi-clients réalisées grâce au bon positionnement de notre bibliothèque de données. Les ventes d'équipement sont en revanche très faibles, dans un marché avec une visibilité limitée, et dont l'horizon de reprise reste incertain. Notre vision 2017 pour le groupe est inchangée, avec des niveaux de résultats d'exploitation très similaires à ceux de 2016 et une génération de cash en retrait conformément à nos attentes.

En parallèle, notre processus de restructuration financière entamé en début d'année a progressé ces derniers mois, pour aboutir à un plan approuvé par nos principaux créanciers. Ce plan équilibré répond aux objectifs de l'entreprise à savoir la préservation de l'intégrité du Groupe, une réduction massive de sa dette, l'extension des maturités de la dette résiduelle et l'apport de liquidités additionnelles. Cela nous a permis d'ouvrir des procédures pré-agrées de Sauvegarde et de *Chapter 11* avec un accord qui est soutenu par la majorité de nos créanciers. Dans cette période d'incertitude, cela permet de protéger au mieux l'entreprise, aussi bien sur les aspects commerciaux, opérationnels et sociaux.

Suite au vote des comités de crédit en France attendu ce jour et à l'approbation des créanciers aux États-Unis visée mi-octobre, la prochaine étape décisive pour la pérennité de CGG sera l'approbation du plan de restructuration financière en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires prévue fin octobre.

La mise en place de ce plan se traduirait par une réduction de plus de deux milliards de dollars de dette nette et conduirait à doter la Société des liquidités nécessaires pour accompagner son retournement, tout en permettant aux actionnaires d'y être associés. »

Evénement post-clôture

- CGG a annoncé le 13 juillet que des porteurs représentant 86,08% du montant total en principal des Senior Notes se sont engagés à souscrire aux nouvelles obligations senior 2024 conformément aux modalités de l'Accord de Placement Privé et ont adhéré à l'Accord de Lock-up, à la date du 7 juillet (soit à la fin de la période de placement). Il est rappelé que l'ensemble de l'émission a fait l'objet d'une garantie (backstop) par les membres du comité ad hoc des porteurs de Senior Notes.

Par ailleurs, des porteurs représentant 74,24% du montant total en principal cumulé des Senior Notes et des Obligations Convertibles, ainsi que des porteurs représentant 77,66% du montant total en principal de la Dette Sécurisée du groupe, ont signé l'Accord de Lock-up ou y ont adhéré. Ceci indique un niveau de soutien élevé à la Restructuration Financière et marque une étape importante dans sa mise en œuvre, préalablement à la consultation des créanciers en France et aux Etats-Unis.

Chiffres clés du 2^{ème} trimestre 2017
Avant charges non-récurrentes (CNR)

En million \$	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017
Chiffre d'Affaires	290,2	249,4	349,8
EBITDAs	103,8	28,7	120,0
<i>Taux de marge d'EBITDAs</i>	<i>35,8%</i>	<i>11,5%</i>	<i>34,3%</i>
EBITDAs hors Ressources non-opérées	108,9	36,7	122,0
Résultat Opérationnel	(22,4)	(67,2)	(3,5)
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	<i>(7,7)%</i>	<i>(26,9)%</i>	<i>(1,0)%</i>
Résultat opérationnel hors Ressources non-opérées	0,2	(46,9)	1,8
Mises en équivalence	(4,8)	2,5	(2,5)
Frais financiers nets	(43,9)	(48,4)	(48,2)
Total Impôts sur bénéfices	(6,4)	(2,3)	(20,8)
Charges non-récurrentes (CNR)	(1,7)	(29,7)	(94,7)
Résultat Net	(79,2)	(145,1)	(169,7)
Cash-Flow Opérationnel avant CNR	134,1	34,4	52,2
Cash-Flow Opérationnel après CNR	87,2	(10,8)	(2,1)
Cash-Flow Libre avant CNR	(21,1)	(74,3)	(23,9)
Cash-Flow Libre après CNR	(68,0)	(119,5)	(78,2)
Dettes nettes	2 150,4	2 334,9	2 497,0
Capitaux Employés	3 658,2	3 342,0	3 273,5

Chiffres clés du 1^{er} semestre 2017
Avant charges non-récurrentes (CNR)

En million \$	Premier Semestre 2016	Premier Semestre 2017
Chiffre d'Affaires	603,2	599,2
EBITDAs	130,9	148,7
<i>Taux de marge d'EBITDAs</i>	<i>21,7%</i>	<i>24,8%</i>
EBITDAs hors Ressources non-opérées	145,6	158,7
Résultat Opérationnel	(103,7)	(70,7)
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	<i>(17,2)%</i>	<i>(11,8)%</i>
Résultat opérationnel hors Ressources non-opérées	(54,5)	(45,1)
Mises en équivalence	(0,1)	0
Frais financiers nets	(85,2)	(96,6)
Total Impôts sur bénéfices	(12,7)	(23,1)
Charges non-récurrentes (CNR)	(7,2)	(124,4)
Résultat Net	(208,9)	(314,8)
Cash-Flow Opérationnel avant CNR	371,7	86,6
Cash-Flow Opérationnel après CNR	283,4	(12,9)
Cash-Flow Libre avant CNR	96,6	(98,2)
Cash-Flow Libre après CNR	8,3	(197,7)
Dettes nettes	2 150,4	2 497,0
Capitaux Employés	3 658,2	3 273,5

Continuité d'exploitation

Le 14 juin 2017, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de la société mère du Groupe CGG SA et une procédure de U.S. Chapter 11 a été ouverte de manière simultanée à l'égard de 14 de ses filiales, directes ou indirectes, garantes de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et le prêt à terme B) et / ou des obligations à haut rendement. Dans le cadre de ces procédures légales, les détenteurs de ces dettes et les détenteurs d'obligations convertibles (dont le principal s'élève au total à \$2,8mds en incluant les obligations convertibles) ne peuvent demander aucun remboursement accéléré, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles et aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière).

Les principales caractéristiques du plan de restructuration financière proposé ont été présentées avec l'annonce des procédures judiciaires susmentionnées le 14 juin 2017:

- Conversion complète de la dette non sécurisée (Obligations à haut rendement et obligations convertibles) en capitaux propres;
- Échange de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et prêt à terme B) contre de nouvelles obligations sécurisées à haut rendement avec une maturité de 5 ans;
- Levée jusqu'à \$500m de nouvelles liquidités via une augmentation de capital de \$125m et via une émission de \$375m de nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) d'une maturité de 6 ans.

Au 27 juillet 2017, le Groupe fait face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du groupe à fin juin 2017 s'élevant à \$315m ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 juin 2018.

La capacité du Groupe à assurer sa continuité d'exploitation dépend essentiellement de la mise en œuvre effective et dans les temps du plan de restructuration proposé, en particulier la levée de \$500m de nouvelles liquidités au début de l'année 2018. Si les créanciers impliqués dans les procédures de sauvegarde française ainsi que dans le Chapter 11 aux États-Unis ou les actionnaires ne parviennent pas à approuver le plan de restructuration proposé ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du groupe diminuerait, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018. Si les nouvelles liquidités de \$500m sont levées au premier trimestre 2018, et conformément au plan de restructuration proposé, la liquidité du groupe serait suffisante pour financer les activités en cours du Groupe au moins jusqu'au 30 juin 2018.

Suite au placement privé des engagements de souscription des nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) de \$375m réalisé avec succès au début du mois de juillet, le plan de restructuration proposé est maintenant soutenu par la majorité des créanciers nécessaire grâce aux accords de « lock-up » qui ont été signés. Sur cette base, et à la lumière des mérites du plan de restructuration proposé pour les autres parties prenantes du Groupe, la Société estime que la mise en œuvre du plan de restructuration au premier trimestre de 2018 est une hypothèse raisonnable.

Après avoir examiné avec le plus grand soin les éléments décrits ci-dessus, le conseil d'administration du 27 juillet 2017, a conclu que la préparation des états financiers consolidés du 30 juin 2017 suivant le principe de continuité d'exploitation est une hypothèse appropriée.

Résultats du deuxième trimestre 2017 par segment opérationnel et avant charges non-récurrentes

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires total de GGR est de \$221 millions, en hausse de 12% d'une année sur l'autre et de 40% en séquentiel.

- Le chiffre d'affaires en données **multi-clients** est de \$133 millions, en hausse de 39% d'une année sur l'autre et de 84% en

GGR	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
Chiffre d'Affaires total GGR	196,4	158,0	220,7	12%	40%
Multi-Clients	95,6	72,2	132,7	39%	84%
Préfinancements	77,9	53,2	73,3	(6)%	38%
Après-ventes	17,7	19,0	59,4	236%	213%
Imagerie & Réservoir (SIR)	100,8	85,8	88,0	(13)%	3%
EBITDAs	119,3	80,2	139,3	17%	74%
Taux de marge	60,7%	50,8%	63,1%	240 bps	NA
Résultat Opérationnel	28,8	18,3	37,3	30%	104%
Taux de marge	14,7%	11,6%	16,9%	220 bps	530 bps
Capitaux Employés (en milliard \$)	2,3	2,3	2,3	NA	NA

séquentiel. Ce trimestre, la flotte a été dédiée à 48% à des programmes multi-clients contre 66% au T2 2016 et 29% au T1 2017. Les ventes multi-clients ont été les plus fortes dans le Golfe du Mexique et au Brésil.

- Les *préfinancements* sont de \$73 millions, en baisse de 6% d'une année sur l'autre et en hausse de 38% en séquentiel. Les investissements cash multi-clients se sont élevés à \$60 millions, en baisse de 35% d'une année sur l'autre et en hausse de 24% en séquentiel. Le taux de préfinancement cash s'établit à 122%, contre 84% au T2 2016.
 - Les *après-ventes* sont de \$59 millions, en hausse de 236% d'une année sur l'autre et de 213% en séquentiel.
- Le chiffre d'affaires en **Traitement, Imagerie & Réservoir (SIR)** est de \$88 millions, en baisse de 13% d'une année sur l'autre et en hausse de 3% en séquentiel. Les activités de Réservoir ont été touchées par les faibles dépenses d'investissements de nos clients. L'activité de Traitement-Imagerie continue à remporter des succès commerciaux, comme l'atteste les deux contrats de long-terme pour des centres de processing dédiés en Oman et en Thaïlande.

L'**EBITDAs** de GGR est de \$139 millions, soit un taux de marge de 63,1%.

Le **Résultat Opérationnel** de GGR s'élève à \$37 millions, soit un taux de marge de 16,9%. Le taux d'amortissement des études multi-clients s'est élevé sur le trimestre à 67%. La valeur nette comptable de la librairie de données multi-clients s'établit à \$833 millions à fin juin 2017, à 89% marine et 11% terrestre.

Les **capitaux employés** de GGR sont stables à \$2,3 milliards à fin juin 2017.

Equipement

Equipement	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
Chiffre d'Affaires	44,3	32,4	53,0	20%	64%
Chiffre d'Affaires Externe	36,0	25,6	47,8	33%	87%
Chiffre d'Affaires Interne	8,3	6,8	5,2	(37)%	(24)%
EBITDAs	(9,3)	(8,7)	(5,5)	41%	37%
Taux de marge	(21,0)%	(26,9)%	(10,4)%	NA	NA
Résultat Opérationnel	(18,2)	(16,4)	(12,6)	31%	23%
Taux de marge	(41,1)%	(50,6)%	(23,8)%	NA	NA
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,7	0,6	0,6	NA	NA

Le chiffre d'affaires total de l'Equipement est de \$53 millions, en hausse de 20% d'une année sur l'autre et de 64% en séquentiel. Les ventes externes se sont élevées à \$48 millions, en hausse de 33% d'une année sur l'autre et de 87% en séquentiel. Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent toutes deux impactées par un faible niveau de demande ce trimestre.

Les ventes d'équipements terrestres ont représenté 49% des ventes totales, comparé à 64% au deuxième trimestre 2016, avec des livraisons en Inde et en Algérie ainsi qu'un marché de sondes qui reste actif.

Les ventes d'équipements marines ont représenté 51% des ventes totales, comparé à 36% au deuxième trimestre 2016, incluant notamment des ventes d'équipement d'occasion.

L'EBITDAs de l'Equipement atteint \$(6) millions, soit un taux de marge de (10,4)%.

Le résultat opérationnel de l'Equipement est de \$(13) millions, soit un taux de marge de (23,8)%.

Les capitaux employés de l'Equipement sont stables à \$0,6 milliard à fin juin 2017.

Acquisition de Données Contractuelles

Le chiffre d'affaires total de l'Acquisition de données contractuelles est de \$82 millions, en hausse de 39% d'une année sur l'autre et de 23% en séquentiel.

Acquisition de Données Contractuelles En million \$	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
Chiffre d'Affaires	59,2	66,5	82,0	39%	23%
Chiffre d'Affaires Externe	57,8	65,8	81,3	41%	24%
Chiffre d'Affaires Interne	1,4	0,7	0,7	(50)%	0%
Total Acquisition Marine	22,3	44,6	60,9	173%	36%
Total Acquisition Terrestre & Multi-Physiques	36,9	21,9	21,1	(43)%	(4)%
EBITDAs	9,4	(25,2)	(0,9)	(110)%	96%
Taux de marge	15,9%	(37,9)%	(1,1)%	NA	NA
Résultat Opérationnel	0,5	(38,6)	(12,7)	NA	67%
Taux de marge	0,8%	(58,0)%	(15,5)%	NA	NA
Mise en Equivalence	(4,8)	2,5	0,3	106%	(88)%
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,5	0,4	0,4	NA	NA

- Le chiffre d'affaires en **Acquisition de données contractuelles Marine** est de \$61 millions, en hausse de 173% d'une année sur l'autre et de 36% en séquentiel. Le taux de disponibilité des navires est de 100% contre 90% au deuxième trimestre 2016 et 91% au premier trimestre 2017. Le taux de production des navires s'établit à 98% contre 94% au deuxième trimestre 2016 et 98% au premier trimestre 2017. La progression du chiffre d'affaires s'explique par la forte performance opérationnelle, renforcée par le taux de disponibilité de la flotte de 100% ce trimestre, alors que le T1 avait été impacté par la mobilisation sur deux études d'envergure et l'échange de navires au T1.
- Le chiffre d'affaires en **Acquisition de données contractuelles Terrestre et Multi-Physiques** est de \$21 millions, en baisse de 43% d'une année sur l'autre et de 4% en séquentiel. La demande reste faible.

L'EBITDAs de l'Acquisition de données contractuelles s'élève à \$(1) millions, soit un taux de marge de (1,1)%.

Le Résultat Opérationnel de l'Acquisition de données contractuelles est de \$(13) millions, soit un taux de marge de (15,5)%, du fait de marchés contractuels qui restent toujours très concurrentiels. La très bonne productivité de la flotte et l'impact positif de Global Seismic Shipping permettent de partiellement compenser l'environnement actuel.

Les capitaux employés de l'Acquisition de données contractuelles sont stables à \$0,4 milliard à fin juin 2017.

Ressources Non-Opérées

Ressources Non-Opérées	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
EBITDAs	(5,1)	(8,0)	(2,0)	61%	75%
Résultat Opérationnel	(22,6)	(20,3)	(5,3)	77%	74%
Mise en Equivalence	0	0	(2,8)	NA	NA
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,2	0	0	NA	NA

Le **segment des Ressources non-opérées** englobe, pour l'EBITDAs et le Résultat Opérationnel, les coûts des actifs non-utilisés.

L'**EBITDAs** des **Ressources non-opérées** est de \$(2) millions.

Le **Résultat Opérationnel** des **Ressources non-opérées** s'élève à \$(5) millions. L'amortissement des streamers non-utilisés impacte négativement la contribution de ce segment.

Les mises en équivalence incluent désormais la JV Global Seismic Shipping (GSS) que nous détenons à parité avec Eidesvik. Sept navires ont été transférés à GSS, dont quatre navires mis à l'arrêt.

Les **capitaux employés** des **Ressources non-opérées** sont nuls à fin juin 2017.

Résultats financiers du deuxième trimestre 2017

Le Chiffre d'affaires du Groupe est de \$350 millions, en hausse de 21% d'une année sur l'autre et de 40% en séquentiel. Les contributions respectives des segments du Groupe ont été de 63% pour GGR, de 14% pour l'Équipement et de 23% pour l'Acquisition de données contractuelles.

L'EBITDAs du Groupe est de \$120 millions, soit un taux de marge de 34,3%, et de \$25 millions après \$(95) millions de charges non-récurrentes (CNR) liées au Plan de Transformation. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, l'EBITDAs du Groupe est de \$122 millions.

Le Résultat Opérationnel du Groupe est de \$(3) millions, soit un taux de marge de (1,0)%, et de \$(98) millions après \$(95) millions de CNR. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, le résultat opérationnel du Groupe est de \$(2) millions.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de \$(3) millions et s'explique principalement par la contribution négative de la JV Global Seismic Shipping ce trimestre.

Les **Charges Non-Récurrentes** s'élèvent à \$95 millions :

- \$53 millions de charges liées au Plan de Transformation du Groupe, principalement liées à la mise en place de Global Seismic Shipping
- \$42 millions de coûts liés à la restructuration financière

Les **Charges financières nettes** s'élèvent à \$48 millions :

- Le coût de la dette s'élève à \$49 millions. Le montant total d'intérêts payés au cours du trimestre atteint \$14 millions
- Les autres éléments financiers représentent une contribution positive de \$1 million, l'impact négatif de la mise en place de Global Seismic Shipping étant contrebalancé par l'effet de change positif

Les **Impôts** constituent une charge de \$21 millions.

Le Résultat Net est une perte de \$(170) millions après CNR.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, **le Résultat Net part du Groupe** est une perte de \$(169) millions/ €(155) millions correspondant à un résultat net négatif par action de \$(7,64)/ €(7,00).

Cash-Flow

Compte tenu de la faible variation négative du besoin en fonds de roulement, **le cash-flow dégagé par les opérations** s'établit à \$52 millions comparé à \$134 millions au deuxième trimestre 2016. Après CNR cash, le cash-flow dégagé par les opérations s'établit à \$(2) millions.

Les **investissements du Groupe** sont de \$78 millions, en baisse de 32% d'une année sur l'autre et en hausse de 14% en séquentiel :

- **Les investissements industriels** s'élèvent à \$10 millions, en baisse de 26% d'une année sur l'autre et de 28% en séquentiel
- **Les investissements en recherche et développement** s'élèvent à \$8 millions, en baisse de 9% d'une année sur l'autre et en hausse de 25% en séquentiel
- **Les investissements cash multi-clients** s'élèvent à \$60 millions, en baisse de 35% d'une année sur l'autre et en hausse de 24% en séquentiel

Après paiement des charges d'intérêts et des investissements, et hors CNR cash, le **cash-flow libre** est de \$(24) millions ce trimestre contre \$(21) millions au deuxième trimestre 2016. Après CNR cash, le cash-flow libre est de \$(78) millions.

**Comparaison du deuxième trimestre 2017 avec
le deuxième trimestre 2016 et le premier trimestre 2017**

Compte de résultat consolidé	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En Million \$					
Taux de Change euro/dollar	1,13	1,06	1,09	NA	NA
Chiffre d'Affaires	290,2	249,4	349,8	21%	40%
GGR	196,4	158,0	220,7	12%	40%
Equipement	44,3	32,4	53,0	20%	64%
Acquisition de données contractuelles	59,2	66,5	82,0	39%	23%
Eliminations	(9,7)	(7,5)	(5,9)	(39)%	(21)%
Marge brute	1,7	(26,5)	32,5	NA	223%
EBITDAs avant CNR	103,8	28,7	120,0	16%	318%
GGR	119,3	80,2	139,3	17%	74%
Equipement	(9,3)	(8,7)	(5,5)	41%	37%
Acquisition de données contractuelles	9,4	(25,2)	(0,9)	(110)%	96%
Ressources non-opérées	(5,1)	(8,0)	(2,0)	61%	75%
Coûts Corporate	(8,0)	(8,1)	(8,3)	4%	2%
Eliminations	(2,5)	(1,5)	(2,6)	4%	73%
CNR hors dépréciations	(1,7)	(29,7)	(94,7)	NA	219%
Résultat opérationnel avant CNR*	(22,4)	(67,2)	(3,5)	84%	95%
GGR*	28,8	18,3	37,3	30%	104%
Equipement	(18,2)	(16,4)	(12,6)	31%	23%
Acquisition de données contractuelles	0,5	(38,6)	(12,7)	NA	67%
Ressources non-opérées	(22,6)	(20,3)	(5,3)	77%	74%
Coûts Corporate	(8,0)	(8,1)	(8,3)	4%	2%
Eliminations	(2,9)	(2,1)	(1,9)	(34)%	(10)%
CNR*	(1,7)	(29,7)	(94,7)	NA	219%
Résultat opérationnel après CNR	(24,1)	(96,9)	(98,2)	(307)%	(1)%
Frais financiers nets	(43,9)	(48,4)	(48,2)	10%	0%
Impôts sur bénéfices	(6,2)	(2,5)	(21,6)	248%	764%
Impôts différés liés aux variations de devises	(0,2)	0,2	0,8	500%	300%
Mises en équivalence	(4,8)	2,5	(2,5)	48%	(200)%
Résultat Net	(79,2)	(145,1)	(169,7)	(114)%	(17)%
Résultat Net part du Groupe	(77,8)	(144,1)	(169,2)	(117)%	(17)%
Résultat net par action en \$	(3,52)	(6,51)	(7,64)	NA	NA
Résultat net par action en €	(3,07)	(6,12)	(7,00)	NA	NA

Tableau de flux de trésorerie	Deuxième Trimestre 2016	Premier Trimestre 2017	Deuxième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En Million \$					
EBITDAs avant CNR	103,8	28,7	120,0	16%	318%
Impôts & taxes payés	1,9	(3,1)	4,9	158%	(258)%
Variation de BFR	15,2	12,8	(57,4)	(478)%	(548)%
Autres éléments	13,2	(4,0)	(15,3)	(216)%	(283)%
Cash-flow dégagé par les opérations	134,1	34,4	52,2	(61)%	52%
Intérêts versés de la dette	(43,8)	(44,2)	(13,5)	(69)%	(69)%
Investissements (incluant les variations de fournisseurs d'immobilisations)	(119,0)	(67,7)	(77,5)	(35)%	14%
Industriels	(17,2)	(12,9)	(9,4)	(45)%	(27)%
R&D	(8,9)	(6,5)	(8,1)	(9)%	25%
Cash multi-clients	(92,9)	(48,3)	(60,0)	(35)%	24%
<i>MC marine</i>	<i>(86,3)</i>	<i>(36,9)</i>	<i>(58,6)</i>	<i>(32)%</i>	<i>59%</i>
<i>MC terrestre</i>	<i>(6,6)</i>	<i>(11,4)</i>	<i>(1,4)</i>	<i>(79)%</i>	<i>(88)%</i>
Produits des cessions d'actifs	7,6	3,2	14,9	96%	366%
Cash-flow libre avant CNR versées	(21,1)	(74,3)	(23,9)	(13)%	68%
CNR versées	(46,9)	(45,2)	(54,3)	16%	20%
Cash-flow libre après CNR versées	(68,0)	(119,5)	(78,2)	(15)%	35%
Charges financières et autres éléments financiers sans décaissements	2,1	(2,6)	(35,1)	NA	NA
Eléments spécifiques	(4,3)	(3,0)	3,5	181%	217%
Impact des variations de change	21,5	(10,0)	(67,3)	(413)%	(573)%
Autre variation sans impact cash	0	111,8	15,0	NA	(87)%
Variation de la dette nette	(48,7)	(23,3)	(162,1)	(233)%	(596)%
Dette nette	2 150,4	2 334,9	2 497,0	16%	7%

Résultats financiers du premier semestre 2017

Le Chiffre d'Affaires Total du Groupe est de \$599 millions en baisse de 1% par rapport à 2016. Les contributions respectives des segments du Groupe ont été de 63% pour GGR, de 12% pour l'Équipement et de 25% pour l'Acquisition de données contractuelles.

L'EBITDAs du Groupe est de \$149 millions, soit un taux de marge de 24,8%, et de \$24 millions après \$(124) millions de CNR liées au Plan de Transformation. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, l'EBITDAs du Groupe est de \$159 millions.

Le Résultat Opérationnel du Groupe est de \$(71) millions, soit un taux de marge de (11,8)%, et de \$(195) millions après \$(124) millions de CNR. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, le résultat opérationnel du Groupe est de \$(45) millions.

- La marge opérationnelle du segment **GGR** est de 14,7%. Les ventes Multi-Clients se sont établies à \$205 millions, et le taux de préfinancement cash a atteint 117%. Les ventes de multi-clients marine ont été les plus fortes dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Le taux d'amortissement des études multi-clients a été de 67%, avec une valeur nette comptable de la librairie de données multi-clients de \$833 millions à fin juin 2017.

L'activité de Traitement-Imagerie a résisté, tandis que les activités de Réservoir ont été touchées par de faibles dépenses d'investissements de nos clients.

- La marge opérationnelle du segment **Équipement** est de (34,0)%. En dépit d'importantes réductions de coûts et de la flexibilité de son organisation industrielle, la faiblesse des volumes continue d'impacter fortement la profitabilité de ce segment.
- La marge opérationnelle du segment **Acquisition de données contractuelles** est de (34,5)%, impactée par des prix toujours bas en Marine, malgré la bonne performance opérationnelle de la flotte avec un taux de production élevé de 98%. 59% de notre flotte a été dédiée au marché contractuel sur le semestre. L'acquisition de données Terrestre et Multi-Physiques continue de souffrir d'un faible niveau d'activité global et de processus de décision ralentis de la part de nos clients.
- Le résultat opérationnel du segment des **Ressources Non-Opérées** est de \$(26) millions.

Le résultat mis en équivalence est à l'équilibre ce semestre.

Les **charges non-récurrentes** (CNR) totales s'élèvent à \$124 millions :

- \$71 millions de charges liées au Plan de Transformation du Groupe, principalement liées à la mise en place de Global Seismic Shipping
- \$53 millions de coûts liés à la restructuration financière

Les **Charges financières nettes** s'élèvent à \$97 millions :

- Le coût de la dette s'élève à \$96 millions. Le montant total des intérêts payés atteint \$58 millions
- Les autres éléments financiers sont une perte de \$1 million

Les **impôts** constituent une charge de \$23 millions.

Le Résultat Net est une perte de \$(315) millions après CNR.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, **le Résultat Net part du Groupe** est une perte de \$(313) millions / €(291) millions correspondant à un résultat net négatif par action de \$(14,15) / €(13,12).

Cash-Flow

Le cash-flow dégagé par les opérations s'élève à \$87 millions avant CNR, contre \$372 millions pour le premier semestre 2016. Le cash-flow dégagé par les opérations s'élève à \$(13) millions après CNR.

Les **investissements du Groupe** sont de \$146 millions, en baisse de 28% d'une année sur l'autre :

- Les **investissements industriels** s'élèvent à \$23 millions, en hausse de 3% d'une année sur l'autre
- Les **investissements en recherche et développement** s'élèvent à \$15 millions, en baisse de 19% d'une année sur l'autre
- Les **investissements cash multi-clients** s'élèvent à \$108 millions, en baisse de 33% d'une année sur l'autre

Après paiement des charges d'intérêts et des investissements et hors CNR, le **cash-flow libre** est de \$(98) millions, contre \$97 millions pour le premier semestre 2016. Après CNR, le cash-flow libre est négatif de \$(198) millions.

Bilan

La dette brute du Groupe s'établit à \$2,812 milliards à fin juin 2017. La trésorerie disponible est de \$315 millions. La **dette nette** ressort ainsi à \$2,497 milliards.

En conséquence, le ratio « dette nette sur capitaux propres part du Groupe » s'établit à 337% à fin juin 2017 contre 206% à fin décembre 2016.

La **liquidité** du Groupe atteint \$315 millions à fin juin 2017.

En raison de la procédure de sauvegarde et de la procédure de Chapter 11, les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 juin 2017.

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017 pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France.

Comparaison du premier semestre 2017 avec le premier semestre 2016

Compte de résultat consolidé	Premier Semestre 2016	Premier Semestre 2017	Variation d'une année sur l'autre
<i>En Million \$</i>			
Taux de Change euro/dollar	1,11	1,08	NA
Chiffre d'Affaires	603,2	599,2	(1)%
GGR	360,4	378,7	5%
Equipement	117,5	85,4	(27)%
Acquisition de données contractuelles	148,3	148,5	0%
Eliminations	(23,0)	(13,4)	(42)%
Marge brute	(20,5)	6,0	129%
EBITDAs avant CNR	130,9	148,7	14%
GGR	188,6	219,5	16%
Equipement	(10,5)	(14,2)	(35)%
Acquisition de données contractuelles	(4,5)	(26,1)	(480)%
Ressources non-opérées	(14,7)	(10,0)	32%
Coûts Corporate	(17,6)	(16,4)	(7)%
Eliminations	(10,4)	(4,1)	(61)%
CNR hors dépréciations	(7,2)	(124,4)	NA
Résultat opérationnel avant CNR	(103,7)	(70,7)	32%
GGR	36,7	55,6	51%
Equipement	(29,1)	(29,0)	0%
Acquisition de données contractuelles	(33,8)	(51,3)	(52)%
Ressources non-opérées	(49,2)	(25,6)	48%
Coûts Corporate	(17,6)	(16,4)	(7)%
Eliminations	(10,7)	(4,0)	(63)%
CNR	(7,2)	(124,4)	NA
Résultat opérationnel après CNR	(110,9)	(195,1)	(76)%
Frais financiers nets	(85,2)	(96,6)	13%
Impôts sur bénéfices	(14,3)	(24,1)	69%
Impôts différés liés aux variations de devises	1,6	1,0	(38)%
Mises en équivalence	(0,1)	0	(100)%
Résultat Net	(208,9)	(314,8)	(51)%
Résultat Net part du Groupe	(206,9)	(313,3)	(51)%
Résultat net par action en \$	(10,64)	(14,15)	NA
Résultat net par action en €	(9,58)	(13,12)	NA

Tableau de flux de trésorerie	Premier Semestre 2016	Premier Semestre 2017	Variation d'une année sur l'autre
En Million \$			
EBITDAs avant CNR	130,9	148,7	14%
Impôts & taxes payés	(7,8)	1,8	(123)%
Variation de BFR	233,8	(44,6)	(119)%
Autres éléments	14,8	(19,3)	(230)%
Cash-flow dégagé par les opérations	371,7	86,6	(77)%
Intérêts versés de la dette	(74,8)	(57,7)	(23)%
Investissements (incluant les variations de fournisseurs d'immobilisations)	(208,7)	(145,2)	(30)%
Industriels	(27,8)	(22,3)	(20)%
R&D	(18,1)	(14,6)	(19)%
Cash multi-clients	(162,8)	(108,3)	(33)%
<i>MC marine</i>	(141,4)	(95,5)	(32)%
<i>MC terrestre</i>	(21,4)	(12,8)	(40)%
Produits des cessions d'actifs	8,4	18,1	115%
Cash-flow libre avant CNR versées	96,6	(98,2)	(202)%
CNR versées	(88,3)	(99,5)	13%
Cash-flow libre après CNR versées	8,3	(197,7)	NA
Charges financières et autres éléments financiers sans décaissements	(9,9)	(37,7)	(281)%
Eléments spécifiques	371,0	0,5	(100)%
Impact des variations de change	(20,3)	(77,3)	(281)%
Autre variation sans impact cash	0	126,8	NA
Variation de la dette nette	349,1	(185,4)	(153)%
Dette nette	2 150,4	2 497,0	16%

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 30 JUIN 2017

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

Montants en millions de dollars US, sauf indication contraire

	30 juin 2017 (non audité)	31 décembre 2016
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314,8	538,8
Clients et comptes rattachés, nets	459,3	434,8
Stocks et travaux en cours, nets	282,4	266,3
Créances d'impôt	97,4	112,2
Autres actifs courants, nets	121,6	105,8
Actifs détenus en vue de la vente	17,0	18,6
Total actif courant	1 292,5	1 476,5
Impôts différés actif	22,2	26,0
Participations et autres immobilisations financières, nettes	66,6	51,9
Sociétés mises en équivalence	212,9	190,5
Immobilisations corporelles, nettes	350,1	708,6
Immobilisations incorporelles, nettes	1 165,5	1 184,7
Ecarts d'acquisition des entités consolidées, nets	1 229,6	1 223,3
Total actif non-courant	3 046,9	3 385,0
TOTAL ACTIF	4 339,4	4 861,5
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires court terme	-	1,6
Dettes financières – part court terme ^(a)	2 759,2	2 782,1
Fournisseurs et comptes rattachés	143,1	157,4
Dettes sociales	125,7	138,9
Impôts sur les bénéfices à payer	31,5	31,6
Acomptes clients	26,9	24,4
Provisions – part court terme	58,6	110,7
Passifs courants associés avec les créances cédées	47,7	-
Autres passifs courants	111,1	140,2
Total passif courant	3 303,8	3 386,9
Impôts différés passif	72,2	67,6
Provisions – part long terme	115,9	162,1
Dettes financières – part long terme	52,6	66,7
Autres passifs non courants	18,4	21,4
Total dettes et provisions non-courantes	259,1	317,8
Capital social : 26 834 403 actions autorisées et 22 133 149 émises au nominal de 0,80 € au 30 juin 2017 et 22 133 149 au 31 décembre 2016	20,3	20,3
Primes d'émission et d'apport	1 850,0	1 850,0
Réserves	(845,1)	(272,3)
Autres réserves	93,6	171,1
Titres d'autocontrôle	(20,1)	(20,1)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère	(313,3)	(573,4)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres	(0,8)	(0,8)
Ecarts de conversion	(43,4)	(54,1)
Total capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère	741,2	1 120,7
Participations ne donnant pas le contrôle	35,3	36,1
Total capitaux propres	776,5	1 156,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 339,4	4 861,5

Les taux de clôture au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 étaient respectivement de 1,1412 US\$ pour 1 Euro et de 1,0541 US\$ pour 1 Euro

(a) Au 30 juin 2017, sur les 2 759,2 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 99,2 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois. Au 31 décembre 2016, sur les 2 782,1 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 100,1 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois. Le complément est présenté en passifs courants en raison d'un reclassement purement comptable dû à l'application d'IAS 1. Voir Note 3 sur les dettes financières pour plus d'explications.

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Six mois clos le 30 juin

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire

	2017	2016
Chiffres d'affaires	599,2	603,2
Autres produits des activités ordinaires	0,7	0,6
Total produits des activités ordinaires	599,9	603,8
Coût des ventes	(593,9)	(624,3)
Marge brute	6,0	(20,5)
Coûts nets de recherche et développement	(15,8)	(1,7)
Frais commerciaux	(27,1)	(32,5)
Frais généraux et administratifs	(40,0)	(45,3)
Autres produits et charges, nets	(118,2)	(10,9)
Résultat d'exploitation	(195,1)	(110,9)
Coût de l'endettement financier brut	(97,1)	(85,5)
Produits financiers sur la trésorerie	1,6	0,9
Coût de l'endettement financier net	(95,5)	(84,6)
Autres produits (charges) financiers	(1,1)	(0,6)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(291,7)	(196,1)
Impôts différés sur les variations de change	1,0	1,6
Autres impôts sur les bénéfices	(24,1)	(14,3)
Total impôts sur les bénéfices	(23,1)	(12,7)
Résultat net des entreprises intégrées	(314,8)	(208,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(314,8)	(208,9)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (313,3)	(206,9)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (290,5)	(186,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ (1,5)	(2,0)
Nombre moyen pondéré d'actions émises ⁽²⁾	22 133 149	19 475 713
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	⁽³⁾	⁽³⁾
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	⁽³⁾	⁽³⁾
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	⁽³⁾	⁽³⁾
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif ⁽²⁾	22 133 149	19 475 713
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
- Base	\$ (14,15)	(10,64)
- Base ⁽¹⁾	€ (13,12)	(9,58)
- Dilué	\$ (14,15)	(10,64)
- Dilué ⁽¹⁾	€ (13,12)	(9,58)

⁽¹⁾ Converti au taux moyen de 1,0784US\$ et 1,1101US\$ respectivement au 30 juin 2017 et 2016.

⁽²⁾ Le calcul du résultat net par action de base et dilué a été ajusté suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

⁽³⁾ Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

2ème trimestre

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire

	2017	2016
Chiffres d'affaires	349,8	290,2
Autres produits des activités ordinaires	0,3	0,3
Total produits des activités ordinaires	350,1	290,5
Coût des ventes	(317,6)	(288,8)
Marge brute	32,5	1,7

CGG

Coûts nets de recherche et développement		(7,6)	10,4
Frais commerciaux		(14,0)	(16,5)
Frais généraux et administratifs		(19,8)	(21,2)
Autres produits et charges, nets		(89,3)	1,5
Résultat d'exploitation		(98,2)	(24,1)
Coût de l'endettement financier brut		(49,4)	(42,1)
Produits financiers sur la trésorerie		0,7	0,5
Coût de l'endettement financier net		(48,7)	(41,6)
Autres produits (charges) financiers		0,5	(2,3)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		(146,4)	(68,0)
Impôts différés sur les variations de change		0,8	(0,2)
Autres impôts sur les bénéfices		(21,6)	(6,2)
Total impôts sur les bénéfices		(20,8)	(6,4)
Résultat net des entreprises intégrées		(167,2)	(74,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(2,5)	(4,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(169,7)	(79,2)
<i>Attribué aux :</i>			
Actionnaires	\$	(169,2)	(77,8)
Actionnaires ⁽¹⁾	€	(154,9)	(67,9)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$	(0,5)	(1,4)
Nombre moyen pondéré d'actions émises ⁽²⁾		22 133 149	22 133 149
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options		(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites		(3)	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles		(3)	(3)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif ⁽²⁾		22 133 149	22 133 149
Résultat net par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires			
– Base	\$	(7,64)	(3,52)
– Base ⁽¹⁾	€	(7,00)	(3,07)
– Dilué	\$	(7,64)	(3,52)
– Dilué ⁽¹⁾	€	(7,00)	(3,07)

⁽¹⁾ Correspond au résultat du 1^{er} semestre en euros moins le résultat du 1^{er} trimestre en euros.

⁽²⁾ Le calcul du résultat net par action de base et dilué a été ajusté suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

⁽³⁾ Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE NON AUDITEE

Pour le semestre clos le 30 juin,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Total Consolidé
Chiffre d'affaires tiers	147,1	-	378,7	73,4	-	599,2	145,0	-	360,4	97,8	-	603,2
Chiffre d'affaires intersecteur	1,4	-	-	12,0	(13,4)	-	3,3	-	-	19,7	(23,0)	-
Chiffre d'affaires total	148,5	-	378,7	85,4	(13,4)	599,2	148,3	-	360,4	117,5	(23,0)	603,2
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(25,1)	(15,6)	(40,2)	(14,7)	-	(95,6)	(29,3)	(34,5)	(51,0)	(18,7)	(0,2)	(133,7)
Dotation aux amortissements multi-clients	-	-	(136,6)	-	-	(136,6)	-	-	(123,1)	-	-	(123,1)
Résultat d'exploitation	(51,3)	(150,0)	55,6	(29,0)	(20,4)	(195,1)	(33,8)	(56,4)	36,7	(29,1)	(28,3)	(110,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1)	2,8	(2,8)	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(48,5)	(152,8)	55,6	(29,0)	(20,4)	(195,1)	(33,9)	(56,4)	36,7	(29,1)	(28,3)	(111,0)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3)	8,0	-	21,8	7,8	(0,7)	36,9	9,3	-	25,4	5,7	5,5	45,9
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	-	-	108,3	-	-	108,3	-	-	162,8	-	-	162,8
Capitaux employés	0,4	-	2,3	0,6	-	3,3	0,5	0,2	2,3	0,7	-	3,7
Total Actif	0,6	0,1	2,6	0,7	-	4,0	0,7	0,4	2,7	0,7	-	4,5

(1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,7 millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017 contre (0,3) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016.

(2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent chacun à (70,7) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017, contre (103,7) millions de dollars US et (103,8) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016.

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (124,4) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le semestre clos le 30 juin 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (7,2) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.

Pour le 1^{er} semestre 2017, la colonne « Éliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (16,4) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (4,0) millions de dollars US. Pour le 1^{er} semestre 2016, la colonne « Éliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (17,6) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (10,7) millions de dollars US.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (14,6) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2017 et (18,1) millions de dollars US pour le 1^{er} semestre 2016. La colonne « Éliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE NON AUDITEE

Pour le trimestre clos le 30 juin,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Total Consolidé
Chiffre d'affaires tiers	81,3	-	220,7	47,8	-	349,8	57,8	-	196,4	36,0	-	290,2
Chiffre d'affaires intersecteur	0,7	-	-	5,2	(5,9)	-	1,4	-	-	8,3	(9,7)	-
Chiffre d'affaires total	82,0	-	220,7	53,0	(5,9)	349,8	59,2	-	196,4	44,3	(9,7)	290,2
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(11,7)	(3,3)	(20,8)	(7,1)	0,2	(42,7)	(8,9)	(17,5)	(28,3)	(8,9)	(0,2)	(63,8)
Dotation aux amortissements multi-clients	-	-	(88,9)	-	-	(88,9)	-	-	(76,4)	-	-	(76,4)
Résultat d'exploitation	(12,7)	(100,0)	37,3	(12,6)	(10,2)	(98,2)	0,5	(24,3)	28,8	(18,2)	(10,9)	(24,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1)	0,3	(2,8)	-	-	-	(2,5)	(4,8)	-	-	-	-	(4,8)
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(12,4)	(102,8)	37,3	(12,6)	(10,2)	(100,7)	(4,3)	(24,3)	28,8	(18,2)	(10,9)	(28,9)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3)	3,4	-	10,6	4,7	(1,2)	17,5	5,2	-	12,9	3,8	4,2	26,1
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	-	-	60,0	-	-	60,0	-	-	92,9	-	-	92,9

- (1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à (1,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017 contre (9,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016.
- (2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (3,5) millions de dollars US et (6,0) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017, contre (22,4) millions de dollars US et (27,2) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016.
- Pour le trimestre clos le 30 juin 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (94,7) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (1,7) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.
- Pour le 2^{ème} trimestre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (8,3) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (1,9) millions de dollars US. Pour le 2^{ème} trimestre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (8,0) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (2,9) millions de dollars US.
- (3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (8,1) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2017 et (8,9) millions de dollars US pour le 2^{ème} trimestre 2016. La colonne « Eliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Six mois clos le 30 juin

Montants en millions de dollars US

	2017	2016
EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(314,8)	(208,9)
Amortissements et dépréciations	95,6	133,7
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	136,6	123,1
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(12,9)	(22,0)
Augmentation (diminution) des provisions	(30,9)	(82,3)
Charges liées aux stock-options	0,1	(0,2)
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(27,4)	3,2
Résultat des mises en équivalence	-	0,1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	63,0	0,4
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt	(88,7)	(39,9)
Annulation du coût de la dette financière	95,5	84,6
Annulation de la charge d'impôt	23,1	12,7
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt	29,9	57,4
Impôt décaissé	1,8	(7,8)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement	31,7	49,6
<i>Variation des actifs et passifs circulants :</i>		
- (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(37,6)	340,4
- (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	0,9	23,8
- (augmentation) diminution des autres actifs circulants	(5,1)	(6,3)
- augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(21,8)	(67,4)
- augmentation (diminution) des autres passifs circulants	19,0	(49,1)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	-	(7,6)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(12,9)	283,4
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	(36,9)	(45,9)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	(108,3)	(162,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	18,1	8,4
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	4,5	6,1
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus	(0,7)	1,3
Variation des subventions d'investissement	-	(0,6)
Variation des autres actifs financiers non courants	1,6	(0,6)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(121,7)	(194,1)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(25,3)	(478,6)
Nouveaux emprunts	2,3	163,3
Paiement du principal des contrats de crédit-bail	(2,9)	(4,3)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(1,6)	0,9
Charges d'intérêt payées	(57,7)	(74,8)
<i>Augmentation de capital :</i>		
- par les actionnaires de la société mère	-	367,5
- par les participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>		
- aux actionnaires	-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-	(4,4)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle	-	0,5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(85,2)	(29,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	3,3	6,5
Incidence des variations de périmètre	(7,5)	-
Variation de trésorerie	(224,0)	65,9
Trésorerie à l'ouverture	538,8	385,3
Trésorerie à la clôture	314,8	451,2

6.1.7. Evénements significatifs survenus depuis le 30 juin 2017

Depuis le 30 juin 2017, il n'est pas survenu de changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe, à l'exception des éléments décrits dans la présente Actualisation du Document de Référence et notamment aux paragraphes 1.6 « Développements récents » et 7 « Informations sur la Société et le capital » de la présente Actualisation ainsi qu'aux notes 1.3 « Continuité d'exploitation » et 8 « Evènements postérieurs à la clôture » aux comptes consolidés intermédiaires non audités.

6.3. PERSPECTIVES

Les renseignements concernant ce paragraphe sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent exacts à la date de la présente Actualisation du Document de Référence et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessus.

Perspectives financières

Pour les besoins de la négociation du Plan de Restructuration Financière (plus amplement décrit au paragraphe 1.6 « Développements récents » de la présente Actualisation du Document de Référence), la Société a préparé et communiqué à certains de ses créanciers et actionnaires soumis à des engagements de confidentialité, des estimations de certains agrégats financiers du Groupe relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 et extraits du plan d'affaires. Ces estimations ont été préparées en prenant pour hypothèses générales que :

- la Société demeure une entreprise de services comprenant des technologies, unités de production et secteurs géographiques interconnectés et dont la valeur réside essentiellement dans ses clients et ses collaborateurs ;
- la restructuration envisagée dans le cadre du Plan de Restructuration Financière soit effectivement réalisée au début de l'année 2018, et notamment que (i) la maturité des Nouvelles Obligations de Premier Rang soit fixée au plus tôt en 2023, (ii) les sommes dues au titre des Obligations Senior et des OCEANes soient converties en capital dans les conditions décrites au paragraphe 1.6 « Développements récents », et (iii) la Société reçoive un montant net (après remboursement des Prêts Sécurisés à hauteur de 150 millions de dollars US et après paiement des divers frais et commissions liés à la levée de nouveaux fonds) de 300 millions de dollars US de nouvelles liquidités au titre de l'Émission avec DPS et de l'émission des Nouvelles Obligations.

Perspectives pour 2017

Le Groupe n'attend pas en 2017 d'amélioration significative du marché de la sismique et des géosciences par rapport à l'année 2016. Dans ce contexte, la priorité du Groupe sera la restructuration de sa dette (voir pour plus de détails le paragraphe 1.6 « Développements récents » de la présente Actualisation du Document de Référence), la poursuite de la réduction des coûts, la poursuite de l'efficacité opérationnelle et commerciale. Les investissements industriels (hors les coûts capitalisés de recherche et développement) devraient s'établir entre 75 et 100 millions de dollars US en 2017. Les investissements cash multi-clients devraient s'établir à un montant compris entre 250 et 300 millions de dollars US avec un taux de préfinancement supérieur à 70 %.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDAs) 2017, hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation, est toujours attendu en ligne avec 2016, mais engendré avec un mix différent d'activités :

- Multi-Clients : ventes soutenues par un bon positionnement dans les bassins stratégiques ;
- Equipement : faibles volumes dans un contexte de reprise encore incertain ;
- Acquisition de données contractuelles : volumes et prix encore entravés par les faibles dépenses d'exploration.

Enfin la génération de cash devrait être inférieure en 2017 en raison de l'absence de l'effet positif du fonds de roulement enregistré en 2016.

Les estimations de la Société au titre de cet exercice 2017 constituent une prévision de bénéfice qui est plus amplement décrite ci-après.

Perspectives pour 2018 et 2019

Les perspectives pour les exercices 2018 et 2019 sont fondées d'une part, sur la réalisation des estimations établies pour l'année 2017, et d'autre part, sur le début d'une reprise progressive de l'industrie sismique et du marché des géosciences reposant sur les hypothèses suivantes :

- un prix du baril de pétrole remontant progressivement jusqu'à 60-65 dollars US à l'horizon 2019 ;
- un maintien du pétrole non conventionnel comme facteur décisif ;
- une pénurie des réserves de pétrole attendue en 2020 compte tenu des efforts limités d'exploration et du faible taux de découvertes ces dernières années ; et
- une légère hausse des dépenses d'exploration à partir du 2ème semestre 2018.

Ces perspectives consistent pour l'essentiel en (i) des ordres de grandeur de chiffre d'affaires à un horizon considéré, (ii) des niveaux de marge d'EBITDAs au regard de ces montants de chiffre d'affaires, (iii) des trajectoires d'investissements multi-clients, d'investissements industriels, et d'investissements R&D, (iv) une tendance en matière de variation de BFR, (v) un dimensionnement des coûts résiduels liés au Plan de Transformation Industrielle, et (vi) sur la base des termes du Plan de Restructuration Financière (fonds apportés, coûts non-récurrents liés à la restructuration financière, charges futures d'intérêts...), une trajectoire pour ce qui concerne la liquidité du Groupe. La Société rappelle notamment que le dimensionnement des nouvelles liquidités apportées dans le cadre du Plan de Restructuration Financière – près de 300 millions de dollars US après remboursement des Prêts Sécurisés à hauteur de 150 millions de dollars US et après paiement des divers frais et commissions liés à la levée de nouveaux fonds – a été discuté et convenu entre les parties sur la base de sensibilités négatives par rapport aux perspectives pour 2018 et 2019, reposant notamment sur une hypothèse moins favorable pour ce qui concerne le prix du baril de pétrole, à savoir une simple stabilité par rapport au niveau actuel de 50-55 dollars US, et une moindre hausse des dépenses d'exploration.

Il convient de rappeler que ces perspectives pour 2018 et 2019 ont été établies dans un environnement instable et particulièrement volatile pour le Groupe, compte tenu de la crise qui affecte le secteur pétrolier et parapétrolier et des aléas affectant la reprise de celui-ci. Dans ce contexte d'incertitude, la Société considère que les évolutions et les changements intervenus depuis l'établissement de ces estimations en début d'année 2017 n'affectent pas l'équilibre général du Plan de Restructuration Financière ni la capacité du Groupe à faire face à sa dette à l'issue de la mise en œuvre de celui-ci, sachant que les perspectives mises en avant pour 2018 et 2019 ne peuvent préjuger de la performance future réelle du Groupe.

De plus, de nombreux événements pourraient avoir un impact sur les niveaux de chiffre d'affaires, marge d'EBITDAs, investissements (multi-clients, industriels, R&D) ainsi que sur la variation du besoin en fonds de roulement générés ou réalisés par le Groupe en 2018 et 2019, dont notamment les événements décrits au Chapitre 3 du Document de Référence et de la présente Actualisation du Document de Référence.

Les perspectives pour les exercices 2018 et 2019 n'ont fait l'objet d'aucune revue de la part des Commissaires aux comptes de la Société. Elles ne peuvent s'assimiler à des prévisions au sens du Règlement européen du 29 avril 2004 et ne sont présentées dans la présente Actualisation du Document de Référence qu'aux fins d'établir l'équivalence d'information.

Les estimations et perspectives pour les exercices 2017, 2018 et 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(montants en dollars US)	Exercice clos le 31 décembre		
	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires		~ 1,5 milliards	~ 2,0 milliards
Marge d'EBITDAs		35,0% - 40,0%	37,5% - 42,5%
Investissements multi-clients ¹⁷	En ligne avec les résultats publiés en 2016	275 – 325 millions	
Investissements industriels ¹⁸		100 – 125 millions	
Investissements R&D ¹⁹		stable à près de 35 millions	
Variation du besoin en fonds de roulement	Négative – fonction de la croissance du chiffre d'affaires (en excluant ~ 50 millions de factoring accéléré de Pemex en 2017)		
Coûts cash du Plan de Transformation	80 millions	15 millions	10 millions
Liquidités	195 – 225 millions	375 – 405 millions	505 – 535 millions

Prévisions de bénéfices

Informations prévisionnelles

Ces informations prévisionnelles sont données au titre de l'année 2017.

Elles sont basées sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les états financiers consolidés au 30 juin 2017 et sont établies conformément aux normes IFRS et méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Elles s'inscrivent dans un contexte où (i) le pilotage du Groupe reste fortement dépendant de l'évolution du marché pétrolier et parapétrolier particulièrement difficile à anticiper, et où (ii) le Groupe a établi, afin de restructurer sa dette financière, un Plan de Sauvegarde concernant CGG, et un plan dit de « *Chapter 11* » concernant 14 filiales étrangères du Groupe. Sous réserve notamment de l'obtention des approbations requises de la part des actionnaires, du Tribunal de commerce de Paris et des juridictions américaines, la restructuration financière devrait être effective début 2018.

CGG a communiqué ses perspectives pour l'exercice 2017 le 3 mars 2017 et les a confirmées lors de la publication de ses résultats du 1^{er} trimestre le 12 mai 2017 et 2^{ème} trimestre le 28 juillet 2017. Ces perspectives consistent en une vision de son excédent brut d'exploitation (EBITDAs) hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation similaire à celui de 2016 pour une génération de cash moins favorable.

Au premier semestre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 599 millions de dollars US. Il était de 1 196 millions de dollars US en 2016. Au premier semestre 2017, l'EBITDAs du Groupe était un profit de 149 millions de dollars US, hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation. En 2016, l'EBITDAs était un profit de 328 millions de dollars US, hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation. Il est à noter que le chiffre d'affaires de certaines de nos activités, comme l'activité Multi-clients ou l'Équipement, est généralement marqué par un caractère de saisonnalité avec un quatrième trimestre traditionnellement fort.

Hypothèses macro-économiques

La société anticipe des conditions de marché des prix du brut en moyenne proche de 50-55\$. A ce niveau de prix du brut, le niveau de cash-flow des compagnies pétrolières internationales et nationales reste très contraint ce qui a conduit et conduit encore ces dernières à limiter très fortement leurs dépenses d'investissement, notamment dans le domaine de l'exploration.

Les fluctuations des taux de change de devises, l'euro en particulier par rapport au dollar US, peuvent avoir un effet significatif sur les résultats du Groupe, présentés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Il est rappelé qu'une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait le résultat du Groupe d'environ 30 millions de dollars US en année pleine compte tenu d'une base de coût euro estimée en 2017 à 300 millions d'euros. Pour mémoire, au premier semestre 2017, le taux moyen était de 1,07 dollar US pour un euro. Le taux moyen était de 1,1057 dollar US pour un euro en 2016.

Hypothèses internes à la Société

La société anticipe des évolutions contrastées dans ses différentes divisions opérationnelles :

- Géologie, Géophysique et Reservoir (GGR) : la faiblesse des investissements en exploration et production a fait baisser de 29% en 2016 le chiffre d'affaires du segment GGR par rapport en 2015. Toutes les activités GGR ont été affectées. Nous anticipons un marché restant impacté par les faibles dépenses d'investissement de nos clients pour la plupart de nos produits et services en 2017.

¹⁷ Les investissements multi-client correspondent à des dépenses capitalisées d'acquisition et de traitement engagées dans le cadre de la réalisation d'études sismiques destinées à être mises à disposition de clients à titre non-exclusif; les montants d'investissements reportés dans ce tableau correspondent aux seuls coûts cash dépensés (et excluent donc, par exemple, la dépréciation courante des équipements sismiques utilisés pour l'acquisition des données).

¹⁸ Les investissements industriels correspondent à l'acquisition d'actifs tangibles (par exemple des équipements sismiques) dont il est attendu qu'ils génèrent des gains économiques sur une durée de vie utile supérieure à un exercice, ou qu'ils accroissent la valeur d'un actif tangible existant augmentant ainsi sa durée de vie utile.

¹⁹ Les investissements dits R&D correspondent à des dépenses réalisées (et capitalisées) afin de développer des produits nouveaux (ou substantiellement améliorés) et des processus susceptibles de générer des gains économiques futurs. Les dépenses correspondantes incluent principalement le coût de la main d'œuvre et des matériaux.

S'agissant plus particulièrement des ventes multi-clients, elles sont vues cependant soutenues en raison des perspectives de préfinancement sur nos projets de l'année, et du bon positionnement de notre portefeuille d'études en regard des ventes de licences en cours (« lease rounds »), comme les zones du pre-salt du Brésil. Le chiffre d'affaires provenant de l'activité multi-clients est soumis traditionnellement à un caractère de saisonnalité, avec un quatrième trimestre plus fort, en raison notamment de processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leur dépense d'exploration.

- Equipement : le marché des équipements sismiques devrait continuer à se caractériser par de faibles volumes dans son ensemble, particulièrement affecté par une grande faiblesse de la demande en équipements sismiques marine en raison de la très forte réduction des investissements industriels des principaux clients et de la difficulté de financement rencontrée par certains d'entre eux. Le marché des équipements sismiques terrestre devrait progresser, en raison notamment de l'amélioration de la demande pour les outils de fonds de puits, Sercel pouvant par ailleurs s'appuyer sur le développement des ventes du 508^{xt}, sa nouvelle génération de système d'acquisition terrestre. Dans cet environnement de reprise encore incertain, compte tenu de sa base installée, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en 2017. Au sein du second semestre, le chiffre d'affaires de notre division Equipement est traditionnellement plus fort au quatrième trimestre.
- Acquisition de données contractuelles : toutes les activités d'acquisition sont vues impactées par des volumes et des niveaux de prix largement entravés par la faiblesse des dépenses d'exploration. S'agissant plus particulièrement de l'activité marine, l'évolution des prix devrait rester stable, à un niveau très faible en 2017, en raison de l'élasticité de l'offre. L'activité marine devrait bénéficier en 2017 de la réduction significative de ses coûts opérationnels suite à la mise en œuvre du Plan de Transformation et du nouveau dispositif maritime. Avec une taille de flotte réduite à cinq navires 3D haut de gamme, et compte tenu de l'exécution de deux grands contrats d'acquisition (dont l'un lié à un contrat d'imagerie) occupant 3 bateaux sur environ 6 mois, la part des bateaux occupés en acquisition contractuelle devrait être proche de la moitié en 2017. Pour mémoire, il était de 71% et 52% respectivement au premier et second trimestre 2017.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées.

Rapport des Commissaires aux comptes

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de €8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CGG

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions d'EBITDAS hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions d'EBITDAS hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (tel que ce terme est défini au paragraphe 1.6 de l'actualisation du document de référence 2016) de la société CGG incluses dans le paragraphe 6.3 de l'actualisation du document de référence 2016.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société CGG. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société CGG.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt de l'actualisation du document de référence 2016 auprès de l'AMF ;
- de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, d'actions, de bons de souscription d'actions et/ou de titres de créance de valeur nominale unitaire inférieure à € 100.000 de la société CGG en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels l'actualisation du document de référence 2016 visée par l'AMF serait notifié

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 13 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Barlet

Nicolas Pfeuty

7. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.2. Capital social

Capital social

A la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le capital social s'élevait à 17 706 519 euros représenté par 22 133 149 actions de 0,80 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le Plan de Sauvegarde (décrit au paragraphe 1.6 de la présente Actualisation) prévoit la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,80 euro à 0,01 euro, à titre de réduction de capital non motivée par des pertes, ladite réduction de capital étant proposée à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 31 octobre 2017.

Instruments dilutifs

Au 30 juin 2017 et à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions (décrites au paragraphe 5.4 du Document de Référence) et les obligations convertibles en actions décrites ci-dessous.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2019 & 2020)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1er janvier 2019 (les « Obligations » ou « OCEANES 2019 ») d'un montant nominal de 359 999 979,30 euros. Le produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. La valeur nominale unitaire des Obligations était de 32,14 euros. Ces Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Les Obligations peuvent donner droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2012.

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter les 11 200 995 obligations convertibles OCEANE 2019 existantes contre de nouvelles obligations convertibles (les « OCEANE 2020 »). La parité d'échange a été fixée à cinq OCEANE 2020 contre deux OCEANE 2019. Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANE 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. À la suite de cette opération d'échange, il restait, au 31 décembre 2016, un solde de 1 086 981 OCEANE 2019 en circulation. En rémunération de cet apport, le Groupe a procédé à l'émission de 25 285 035 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1er janvier 2020 pour un montant nominal total de 325,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE 2020 a été fixée à 12,86 euros (contre 32,14 euros pour l'OCEANE 2019). Ces nouvelles obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année (contre 1,25 % pour l'OCEANE 2019) et donnent droit à l'attribution d'actions CGG nouvelles ou existantes. Au 30 septembre 2017, un solde de 1 086 912 OCEANE 2019 et 25 285 035 OCEANE 2020 restait en circulation.

Initialement, le ratio de conversion pour les deux souches d'OCEANES était d'une action pour une obligation. Ce ratio de conversion a été successivement ajusté à 1,422 action pour une obligation, à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, puis à 0,044 action de la Société pour chaque OCEANE convertie, à la suite du regroupement de titres de la Société réalisé le 20 juillet 2016. Ces obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Le nombre d'actions auquel donnent droit les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2016 et au 30 septembre 2017 ainsi que le pourcentage de dilution correspondant figurent dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2016 ^{(a)(b)}	% de dilution ^(b)	30.09.2017 ^(a)	% de dilution
OCEANES 2019	47 827	0,22	47 824	0,22
OCEANES 2020	1 112 541	5,03	1 112 541	5,03
Options de souscription d'actions	510 837	2,31	425 362	1,92

(a) Nombre d'actions ajustés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016 et du regroupement de titres du 20 juillet 2016.

(b) Le Document de Référence contenait une erreur matérielle concernant le nombre d'actions obtenues en cas de conversion des OCEANES ainsi que le pourcentage de dilution correspondant, qui est rectifiée dans la présente Actualisation.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2014, 2015 et 2016 et jusqu'au 30 septembre 2017.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Réduction de capital du 11 août 2016	0,80€	-	-	- 265 597 788 €	17 706 519 €
Regroupement d'actions du 20 juillet 2016 (1 action nouvelle pour 32 actions anciennes)	12,80€	-	-	-	283 304 307 €
Augmentation de capital du 5 février 2016	0,40€	531 195 576	138 110 849,76€	212 478 230,40 €	283 304 307 €
Attribution d'actions gratuites du 26 juin 2014	0,40€	174 326	-	69 730,40 €	70 826 076 €

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 29 mai 2015

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2016 a, pour une durée de dix-huit mois, donnée l'autorisation au Conseil d'administration d'intervenir sur les actions de la Société. Les renseignements relatifs à ce programme de rachat d'actions figurent dans le Document de Référence (paragraphe 7.2.3.).

A la date de la présente Actualisation du Document de Référence, la Société détient 24 997 de ses propres actions, acquis au cours de l'exercice 2010.

Au cours du premier semestre 2017, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en mai 2016.

7.2.4. Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se réunir le 31 octobre 2017 sera appelée à déléguer au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Autorisations soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte devant se réunir le 31 octobre 2017

	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions au profit des actionnaires de la Société	19 ^{ème}	18 mois	325.000 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾
Emission d'actions assorties de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20 ^{ème}	18 mois	720.000 euros et 480.000 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾
Emission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des porteurs d'OCEANes ⁽¹⁾	21 ^{ème}	18 mois	375.244 euros ⁽²⁾⁽³⁾
Emission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des porteurs d'Obligations Senior ⁽¹⁾	22 ^{ème}	18 mois	4.967.949 euros ⁽²⁾⁽³⁾
Emission de nouvelles obligations de second rang (Second Lien Notes) ainsi que des bons de souscription d'actions, attachés ou non auxdites obligations, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des personnes engagées à souscrire les Second Lien Notes conformément à l'accord de placement privé en date du 26 juin 2017 ⁽¹⁾	23 ^{ème}	18 mois	1.238.173 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de fonds et/ou entités conseillés et/ou gérés par Alden Global Capital LLC, Attestor Capital LLP, Aurelius Capital Management LP, Boussard & Gavaudan Asset Management LP, Contrarian Capital Management LLC, et Third Point LLC	24 ^{ème}	18 mois	77.464 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes garantissant la souscription des nouvelles obligations de second rang ⁽¹⁾	25 ^{ème}	18 mois	116.079 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise ⁽¹⁾	26 ^{ème}	26 mois	265.600 euros ⁽²⁾⁽³⁾

(1) Catégorie de personnes au sens de l'article L.225-138 du code de commerce

(2) S'imputant sur le plafond de 8.415.631 euros de la 27^{ème} résolution

(3) S'imputant sur le plafond de 6.890.631 euros de la 27^{ème} résolution

Les montants en nominal ci-dessus prennent pour hypothèse la réduction du capital social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions, objet de la dix-huitième résolution qui sera soumise au vote de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se réunir le 31 octobre 2017.

Il sera également proposé aux actionnaires de la Société, à l'occasion de l'assemblée générale mixte devant se réunir le 31 octobre 2017, de mettre fin aux délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2016 en vertu des 14^{ème} et 15^{ème} résolutions.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 30 septembre 2017

Au 30 septembre 2017, à la connaissance de la Société, le capital de la Société était réparti de la façon suivante²⁰ :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Bpifrance Participations ^(a)	2 069 686	9,35	2 458 954	10,898	2 458 954	10,91
IFP Énergies Nouvelles ^(a)	107 833	0,49	107 833	0,48	107 833	0,48
Concert IFP Énergies Nouvelles — Bpifrance Participations ^(a)	2 177 519	9,84	2 566 787	11,378	2 566 787	11,39
DNCA Finance ^(b)	1 756 314	7,94	1 756 314	7,78	1 756 314	7,79
CGG Actionnariat	273	0,0012	546	0,0024	546	0,0024
Autres actionnaires	18 174 046	82,1088	18 213 706	80,7296	18 213 706	80,8176
Autodétention	24 997	0,11	24 997	0,11	0	0
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	22 133 149	100 %	22 562 350	100 %	22 537 353	100 %

- (a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions et de droits de vote détenus par Bpifrance Participations et IFP Énergies Nouvelles tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à l'AMF et la Société le 27 juin 2017 et sur la base du nombre totale d'actions et de droits de vote de la Société au 30 septembre 2017.
- (b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par DNCA Finance tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 21 février 2017 et sur la base du nombre totale d'actions et de droits de vote de la Société au 30 septembre 2017.

Déclarations de franchissements de seuils légaux et statutaires reçues à compter du 1^{er} janvier 2017

Date de la déclaration	Franchissement à la hausse/à la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
Par Caisse des dépôts (indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations)		
20 mars 2017	Baisse	11 % des droits de vote
Par le Concert IFP Énergies Nouvelles — Bpifrance Participations		
27 juin 2017	Baisse	10 % du capital
Par IFP Énergies Nouvelles		
27 juin 2017	Baisse	1% du capital
Par AMS Energie		
21 juillet 2017	Baisse	8 % du capital et des droits de vote
26 juillet 2017	Baisse	7 % du capital et des droits de vote
31 juillet 2017	Baisse	6 % du capital et des droits de vote
4 août 2017	Baisse	4 % du capital et des droits de vote
11 août 2017	Baisse	3 % du capital et des droits de vote
23 août 2017	Baisse	2 % du capital et des droits de vote
31 août 2017	Baisse	1 % du capital et des droits de vote
Par DNCA Finance		
21 février 2017	Baisse	8 % du capital et des droits de vote
Par Aviva Investors France SA		
14 mars 2017	Baisse	2 % du capital
3 avril 2017	Baisse	1 % du capital
Par Amundi		
30 mars 2017	Baisse	1 % du capital et des droits de vote
8 septembre 2017	Hausse	1 % du capital et des droits de vote
Par Norges Bank Investment Management		
20 juillet 2017	Baisse	1 % du capital
Par Dimensional Fund Advisors LP		
4 octobre 2017	Baisse	2 % du capital

²⁰ Le tableau de détention ci-dessus n'est pas présenté sur une base diluée après prise en compte de la dilution résultant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas dans la monnaie au 30 septembre 2017.

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment B) et sont éligibles au SRD Long Only. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Au 30 septembre 2017, les ADS représentaient 1,45 % du capital social.

Enfin, les obligations senior (« Senior Notes ») émises par la Société en février 2007, en mai 2011, en avril et mai 2014 (voir paragraphe 7.2.5 du Document de Référence) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en EUR)	Plus bas	Actions (en MEUR)	Capitaux	Plus haut (en USD)	Plus bas	ADS (en MUSD)	Capitaux
2017								
Septembre	5,60	4,24	22 149 680	110,48	6,44	5,20	275 593	1,62
Août	6,27	2,83	43 912 034	211,38	7,14	3,26	356 614	2,03
Juillet	4,43	3,72	4 527 851	18,19	4,77	4,36	53 397	0,24
Juin	6,32	3,95	10 859 380	55,40	7,67	3,73	377 237	2,19
Mai	6,72	4,88	6 704 600	36,60	7,23	5,55	59 174	0,36
Avril	6,95	6,17	3 924 182	25,60	7,27	6,64	32 545	0,22
Mars	9,10	6,11	16 640 720	114,80	9,65	6,57	111 276	0,79
Février	9,98	8,35	7 241 228	66,12	10,51	8,83	72 125	0,69
Janvier	15,24	9,27	14 124 580	162,58	15,60	10,06	98 671	1,18
2016								
Décembre	15,43	13,03	9 953 088	141,38	16,25	14,01	154 379	2,30
Novembre	24,24	11,10	16 102 328	239,48	26,50	11,91	234 812	3,67
Octobre	27,88	23,14	7 888 042	203,36	29,70	25,95	31 824	0,89
Septembre	24,68	20,40	6 614 124	147,93	26,88	22,89	41 955	1,03
Août	23,85	17,71	6 469 735	139,76	26,53	19,86	64 055	1,54
Juillet ^(a)	23,36	19,52	68 288 987	91,19	25,21	21,76	862 954	1,73
Juin	0,86	0,56	218 446 930	150,26	0,94	0,66	1 610 567	1,23
Mai	0,82	0,59	199 742 891	136,62	1,00	0,73	931 703	0,77
Avril	0,87	0,59	191 112 316	139,61	1,00	0,73	1 351 570	1,18
Mars	0,89	0,56	394 500 821	279,10	1,00	0,70	1 963 466	1,73
Février	0,75	0,43	310 794 292	168,10	1,23	0,59	2 220 063	1,65
Janvier	1,32	0,71	108 543 921	110,28	2,95	0,95	1 231 182	1,89
2015								
Décembre	3,22	2,44	40 858 275	110,07	3,53	2,55	717 179	2,24
Novembre	4,24	3,01	53 213 050	178,83	4,53	3,30	495 740	1,74
Octobre	4,33	3,03	56 747 192	213,69	4,82	3,45	275 179	1,21
Septembre	4,35	3,06	37 496 881	139,77	4,70	3,50	243 472	1,01
Août	4,58	3,21	57 581 632	229,02	4,89	3,63	383 121	1,67
Juillet	5,13	4,30	53 066 819	244,01	5,71	4,80	573 514	2,94
Juin	6,48	5,00	38 397 877	224,47	7,18	5,62	371 724	2,41
Mai	7,07	6,13	42 230 682	279,44	7,98	6,70	345 593	2,53
Avril	6,98	5,21	56 503 558	353,53	7,35	5,71	439 971	2,97
Mars	6,77	5,22	61 475 705	360,31	7,31	5,64	426 605	2,66
Février	6,56	5,05	62 063 100	369,42	7,44	6,09	648 117	4,45
Janvier	5,72	4,51	49 025 293	242,56	6,65	5,31	593 311	3,42
2014								
Décembre	8,87	4,25	78 940 572	501,59	10,95	5,88	1 320 423	10,51
Novembre	8,30	4,32	141 594 872	948,33	10,75	5,50	1 821 526	16,54
Octobre	7,21	4,26	55 048 677	314,28	8,88	5,69	681 727	4,92
Septembre	8,07	6,82	44 453 706	330,15	10,42	8,69	658 197	6,20
Août	8,12	6,43	44 926 723	309,16	10,42	8,38	640 800	5,83
Juillet	10,85	7,66	37 977 131	336,75	14,68	10,30	560 347	6,66
Juin	11,31	9,75	38 577 407	401,92	15,14	13,27	734 005	10,32
Mai	12,53	9,30	51 827 884	525,34	17,25	12,68	521 992	7,32
Avril	12,75	11,41	21 835 869	261,81	17,55	15,68	415 939	6,80
Mars	11,67	10,61	28 413 599	314,81	16,08	14,64	435 807	6,63
Février	12,83	10,63	27 889 500	323,74	16,61	14,53	536 529	8,46
Janvier	12,85	10,86	23 768 969	286,96	17,31	14,71	797 962	13,19

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

9.1. PERSONNES RESPONSABLES

9.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier.

9.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant au paragraphe 6.1.5.1 de la présente Actualisation du document de référence présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation. »

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Le 13 octobre 2017

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier

9.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du Document de Référence et de la présente Actualisation du Document de Référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGG sont indiquées « n.a. ».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	9.1.1 Responsables	9.1.1 Responsables
1.2 Déclaration des personnes responsables	9.1.2 Attestation	9.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	9.2 Contrôleurs légaux	
2.1 Nom et adresse	9.2 Contrôleurs légaux	
2.2 Démission / non-renouvellement	n.a.	
3 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents
	6.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2016 et 2015	
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
	6.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2016 et 2015	
3.2 Période intermédiaire	n.a.	
4 Facteurs de risques	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe
	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses Filiales	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses Filiales
	3.1.3 Risques liés à l'industrie	3.1.3 Risques liés à l'industrie
	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe
	3.1.5 Autres risques de nature financière	
	3.1.6 Assurances	
	3.1.7 Sous-traitance	
5 Informations concernant l'émetteur	7 Informations sur la Société et le capital	7 Informations sur la Société et le capital
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents
5.1 Histoire et évolution de la Société	6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	
	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	
5.1.2 Enregistrement	7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	
5.1.3 Constitution	7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	
5.1.4 Siège — forme juridique	7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	
5.1.5 Événements importants	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	
5.2 Investissements	1.5 Politique d'innovation et d'investissements	
5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice et de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	1.5 Politique d'innovation et d'investissements 6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1 Examen de la situation financière et du résultat
5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 1.5 Politique d'innovation et d'investissements	

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
6 Aperçu des activités	1.3 Principales activités du Groupe	1.3 Principales activités du Groupe
6.1 Principales activités	1.3 Principales activités du Groupe 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements	1.3.4 Communiqués de presse récents 1.3.1.1 Acquisition Marine
6.1.1 Nature des opérations	1.3.1 Acquisition de données contractuelles 1.3.1.1 Acquisition Marine 1.3.1.2 Acquisition Terrestre et Multi-physique 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements	
6.1.2 Nouveaux produits	1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements	
6.2 Principaux marchés	1.3.1 Acquisition de données contractuelles 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements	
6.3 Événements exceptionnels	1.3.1 Acquisition de données contractuelles	
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR ») 1.3.3 Équipements n.a.	
6.5 Position concurrentielle	3.1.1.12 Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie. 1.3.1 Acquisition de données contractuelles 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Équipements	
7 Organigramme	1.7 Structure juridique — relations intra groupe	1.7 Structure juridique — relations intra groupe
7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme
7.2 Liste des filiales	1.7.1 Organigramme Note 31 aux comptes consolidés: Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2016	1.7.1 Organigramme
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2 Environnement, développement durable et salariés	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.4 Liste des principales implantations du Groupe	
8.2 Questions environnementales	3.1.2.10 Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement 2 Développement durable	
9 Examen de la situation financière et du résultat	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
9.1 Situation financière	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents
9.2 Résultat d'exploitation	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement no 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
	6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.6 Communiqués de presse récents
9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	n.a.	
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	Chapitre 6 Situation financière, résultats et perspectives Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2016 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n.a.	
10 Trésorerie et capitaux	1.1 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières
	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	8.1 Comptes consolidés Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014	
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 – 1.6 Développement
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a.	
11 Recherche et développement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements	
	Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement	
12 Informations sur les tendances	1.6 Développements récents	1.6 Développements récents
12.1 Principales tendances	6.3 Perspectives	6.3 Perspectives
12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	6.3 Perspectives
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.	6.3 Perspectives
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.	6.3 Perspectives
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.	6.3 Perspectives

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.	
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.2 Organes d'administration et de direction	4.2 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 4.2.2 Direction Générale 4.2.3 Conflits d'intérêts	
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		
15 Rémunération et avantages	Chapitre 5 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants	Chapitre 5 Rémunération et avantages
15.1 Rémunération et avantages versés	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2016	Chapitre 5 Rémunération et avantages 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
15.2 Montant provisionné	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2016 5.2.3.9 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges	5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.3 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités	
16.1 Date d'expiration du mandat	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence	
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4.3.2 Comités institués par le Conseil d'administration	
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.1 Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société 3.3 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)	
17 Salariés	2.3 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe	2.3 Salariés
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.3 Salariés 2.3.3 Principaux résultats relatifs aux salariés 2.3.3.1 Situation et évolution 2016	
17.2 Participations et stock-options	Chapitre 5 Rémunération et avantages 5.2.3.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux 5.4. Autres rémunérations	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.3.2.1 Environnement de travail 5.4 Autres rémunérations	
18 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires 7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	7.3 Principaux actionnaires 7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
18.1 Franchissement de seuil	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017
18.2 Droits de vote différents	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017
18.3 Contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017
19 Opérations avec les apparentés	5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote 7.5 Opérations avec les apparentées Note aux comptes n° 27 Transactions avec des sociétés liées	
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2016 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
20.1 Informations financières historiques	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	Chapitre 6 Situation financière, résultats et perspectives	
20.3 États financiers	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016	6.1.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	9.2 Contrôleurs légaux 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	9.2 Contrôleurs légaux 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016 5.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	9.2 Contrôleurs légaux	
20.5 Date des dernières informations financières	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Raport financier semestriel au 30 juin 2017
20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés		
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Raport financier semestriel au 30 juin 2017
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

	de Référence	l'Actualisation du Document de Référence
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables		
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1.8 Dividendes	
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé		
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.5 Litiges et arbitrages	3.5 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.3 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social 7.2.2 Capital social Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options	7.2.2 Capital social 7.2.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	7.2.5 Titres non représentatifs du capital	
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 30 septembre 2017
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	5.4 Autres rémunérations 7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs	7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.2.4 Capital autorisé non émis	7.2.4 Capital autorisé non émis
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	n.a.	
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017 7.2.2 Capital social	7.2.2 Capital social
21.2 Acte constitutif et statuts	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts) 7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)	
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.		
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des réunions du Conseil d'administration 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de l'Actualisation du Document de Référence
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux	
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.6 Assemblées générales	
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques	
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.	
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.	
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	n.a.	
24 Documents accessibles au public	9.3 Documents accessibles au public	
25 Informations sur les participations	1.7 Structure juridique — relations intragroupe 6.1 Examen de la situation financière et du résultat	

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.